

L'EXPÉRIENCE OUVRE L'AVENIR

RAPPORT ANNUEL
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL



saft

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DU GROUPE	02
	QUESTIONS D'AVENIR	04
1.1	PANORAMA 2011	12
1.2	ACTIVITÉS	26
1.3	INNOVATION ET ENGAGEMENTS	40
	RAPPORT FINANCIER	50
2	FACTEURS DE RISQUES	53
2.1	Risques liés à l'environnement de marché et aux activités du Groupe	54
2.2	Risques opérationnels	56
2.3	Risques de crédit et de contrepartie	58
2.4	Risque de liquidité	58
2.5	Risques de marché	59
2.6	Risques contractuels et juridiques	59
2.7	Risques liés aux impacts de l'activité sur l'environnement, la santé humaine et la sécurité	61
2.8	Assurances	63
3	DÉVELOPPEMENT DURABLE	65
3.1	Responsabilité environnementale	67
3.2	Responsabilité sociale	71
3.3	Responsabilité sociétale	75
3.4	Rapport d'un Commissaire aux comptes portant sur certains indicateurs environnementaux et sociaux	76
4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	79
4.1	Organes de direction et de surveillance	80
4.2	Intérêts et rémunérations	86
4.3	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	94
4.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Saft Groupe SA	104
4.5	Principales dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance	105

5	COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2011	109
5.1	Activité et résultats consolidés	110
5.2	Résultats par division	112
5.3	Autres éléments des résultats consolidés	115
5.4	Recherche et développement	116
5.5	Investissements et actifs immobilisés	117
5.6	Trésorerie et financements	117
5.7	Bilan du Groupe	118
5.8	Autres éléments marquants de l'exercice 2011	119
5.9	Transactions entre parties liées	119
5.10	Évolution du périmètre 2011	120
5.11	Principes de préparation des États financiers consolidés	120
5.12	Événements récents et orientations 2012	120
5.13	Activité et résultats de Saft Groupe SA	121
5.14	Activité des filiales et sociétés contrôlées par Saft Groupe SA	121
6	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011	123
6.1	État de la situation financière consolidée	124
6.2	Compte de résultat consolidé et état consolidé du résultat global	126
6.3	Tableau de flux de trésorerie consolidés	128
6.4	Variation des capitaux propres consolidés	129
6.5	Notes annexes aux États financiers consolidés	130
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	181
7	COMPTES ANNUELS 2011 DE SAFT GROUPE SA	183
7.1	Bilan – Actif	184
7.2	Bilan – Passif	184
7.3	Compte de résultat de l'exercice	185
7.4	Notes annexes aux comptes annuels	186
7.5	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	192
7.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	193
8	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	195
8.1	Renseignement à caractère général concernant la Société	196
8.2	Historique	197
8.3	Organigramme	198
8.4	Contrats et engagements importants	199
8.5	Principales dispositions statutaires	200
8.6	Capital et actionariat	204
9	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	207
9.1	Présentation des principales résolutions	208
9.2	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	209
10	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	213
10.1	Documents accessibles au public	214
10.2	Responsabilité du document de référence	215
10.3	Responsabilité du contrôle des comptes et honoraires	216
10.4	Table de concordance du document de référence	217
10.5	Table de concordance du rapport financier annuel	219
10.6	Table de concordance du rapport de gestion	220
10.7	Table de concordance des informations environnementales, sociales et sociétales	221

SAFT EN BREF

Saft est le leader mondial* de la conception, du développement et de la production de batteries de haute technologie pour l'industrie.

Leader depuis de nombreuses années, le Groupe possède une profonde connaissance des marchés et une solide expérience de l'intégration de systèmes complexes.

Mais ses atouts résident également dans l'excellence de ses équipes techniques, son expertise sans égale, son outil industriel de pointe et son savoir-faire reconnu mondialement.

Le Groupe est ainsi bien positionné pour accompagner au plus près l'évolution de l'industrie et offrir à ses clients de nouvelles générations de batteries adaptées à leurs besoins.

Les solutions Saft sont le fruit d'une expérience industrielle de plusieurs décennies et de technologies de batterie éprouvées. Elles contribuent aux innovations de haute performance développées par ses clients.

Cette expérience nous permet de construire l'avenir avec confiance.

L'expérience ouvre l'avenir.

* Estimations de la Direction.

19

IMPLANTATIONS
DANS LE MONDE

4100

COLLABORATEURS
AU PLAN MONDIAL

16

SITES DE PRODUCTION
DANS LE MONDE

628,7 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
EN 2011

9%

DES VENTES INVESTIS
EN RECHERCHE ET
DÉVELOPPEMENT EN 2011

Questions d'avenir

Quelle vision pour les technologies traditionnelles ?

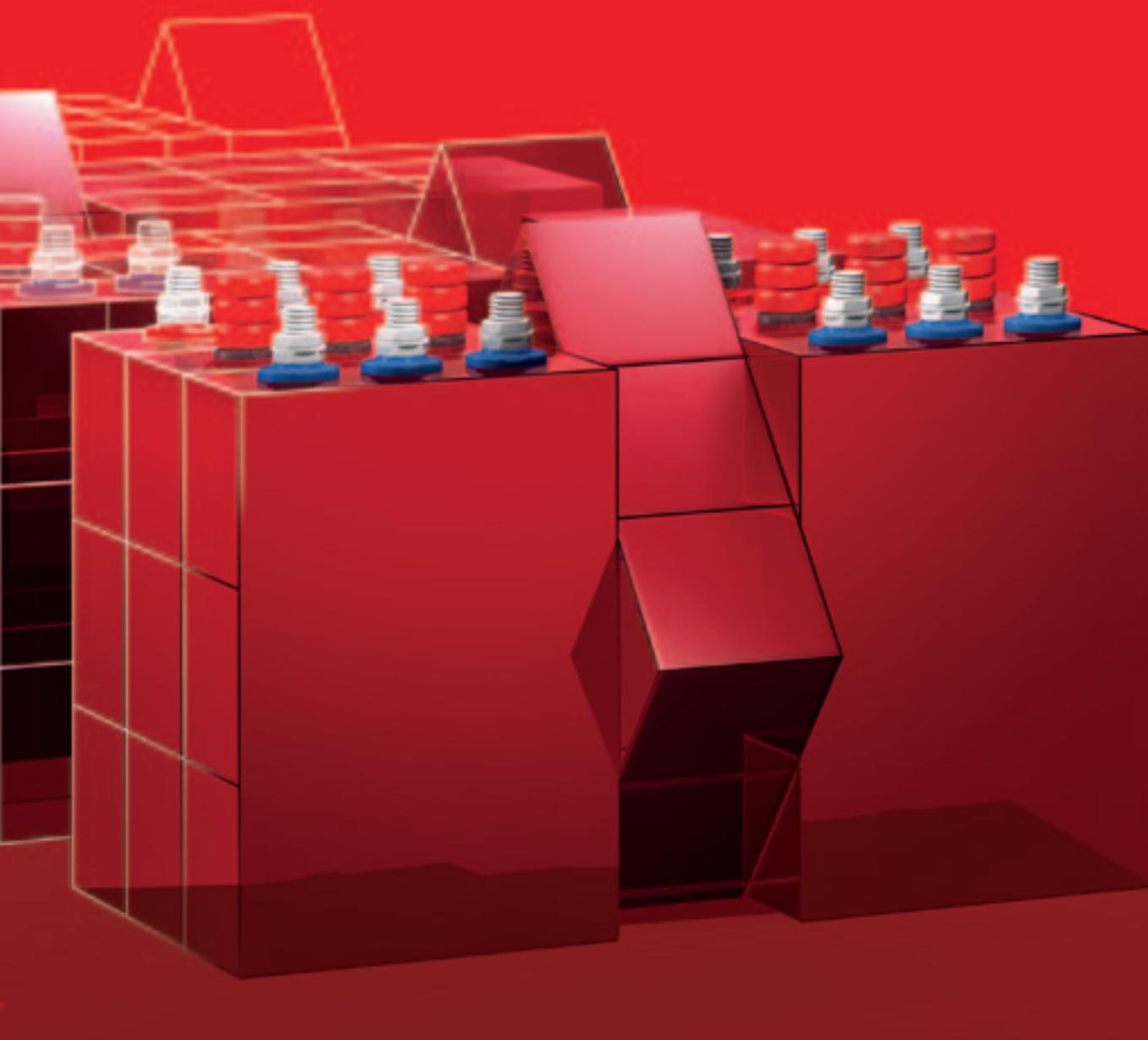




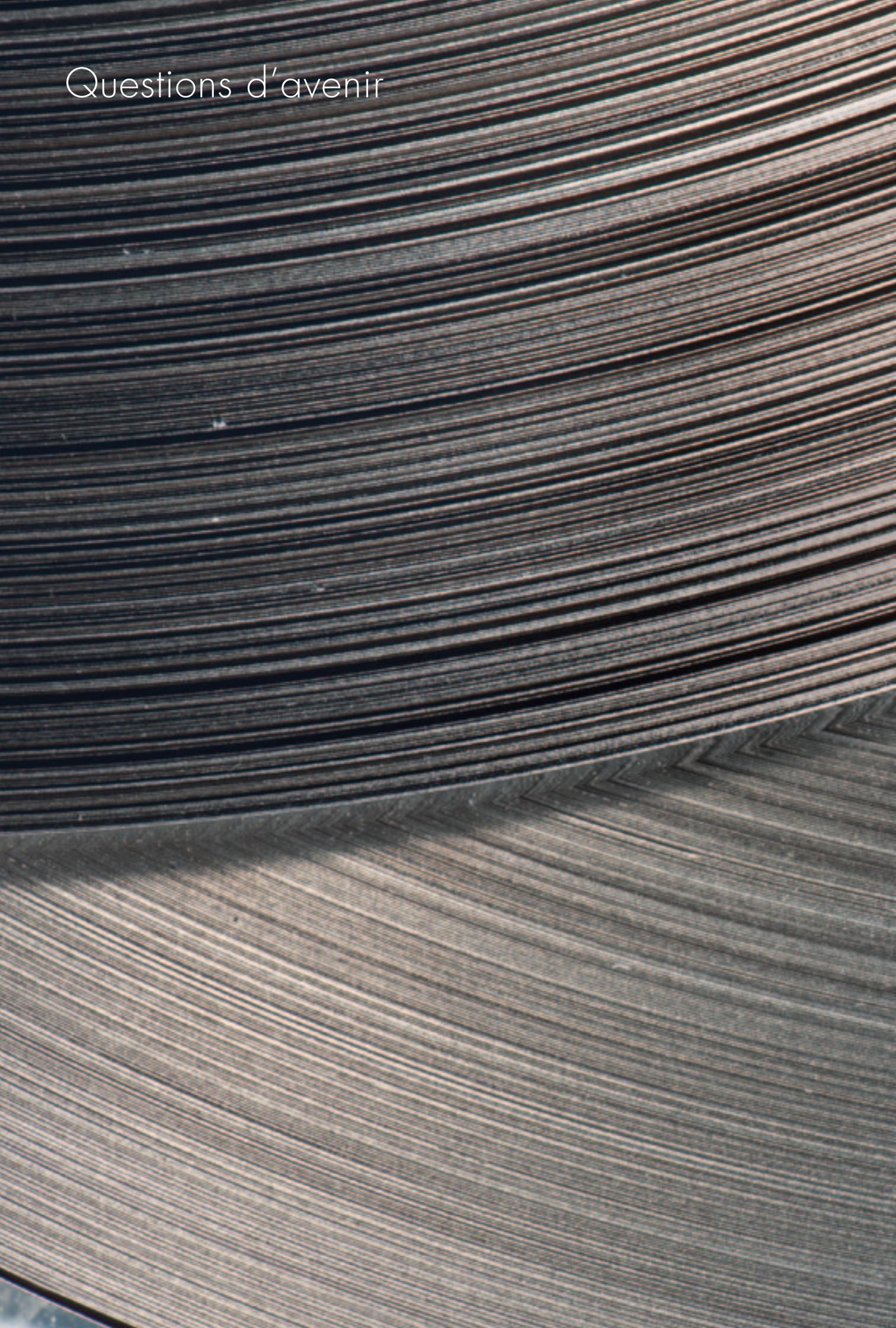
FRANÇOIS LINCK
DIRECTEUR DU MARKETING

Utilisées depuis près d'un siècle, les batteries à base de nickel poursuivent leur évolution : elles deviennent plus compactes, ne nécessitent aucune maintenance, gagnent en fiabilité et résistent mieux aux températures extrêmes, etc. Elles rencontrent un succès croissant dans les économies émergentes, mais aussi dans des segments tels que les systèmes de secours, les transports ferroviaires et les télécommunications. Saft est à la pointe de ces développements, grâce à la longue expérience acquise dans les batteries au nickel, au lithium primaire et rechargeable, et dans la conception et l'intégration des systèmes batteries. Au cours de ces quatre dernières années, nous avons lancé chaque année un nouveau produit à base de nickel, dont la batterie de 100 Wh/litre destinée au marché des télécommunications.

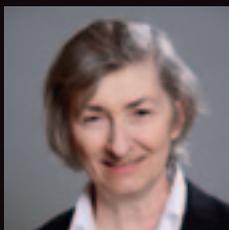
De leur côté, les solutions de pointe au lithium primaire de Saft poursuivent leur percée sur les marchés traditionnels, et le Groupe développe également des produits au lithium primaire toujours plus performants pour de nouvelles applications.



Questions d'avenir



Quelle vision pour le lithium-ion ?



ANNE DE GUIBERT
DIRECTRICE DE LA RECHERCHE

Les premières batteries lithium-ion ont fait leur apparition sur le marché au début des années 1990. Dès la première année, treize millions de batteries Li-ion ont été vendues. Aujourd'hui, ce chiffre avoisine les deux milliards d'unités. Ce fulgurant essor est lié aux performances de ces batteries, qui ont une longue durée de vie et offrent l'énergie spécifique la plus élevée, ainsi qu'un large éventail d'applications auxquelles elles sont bien adaptées. Citons notamment les satellites, un domaine où Saft a joué un rôle de pionnier, les compteurs intelligents, les véhicules électriques et le stockage d'énergie renouvelable, la technologie Li-ion convenant parfaitement à la régulation de fréquence de l'électricité. Grâce à sa flexibilité en puissance et en énergie, la technologie Li-ion peut être développée pour de nouvelles applications destinées aux marchés des batteries de secours industriel, des transports ferroviaires ou de l'aviation. En termes de développement industriel, la technologie Li-ion n'a pas encore atteint sa maturité. Saft travaille actuellement aux nouvelles générations dans le but d'améliorer les performances, d'allonger la durée de vie, de réduire les coûts et d'optimiser le cycle de vie opérationnel des produits Li-ion. Cette approche nécessite des recherches dans de nouveaux matériaux, technologies et algorithmes, en vue d'optimiser le fonctionnement des batteries.

Questions d'avenir



Quelle vision pour le stockage de l'énergie renouvelable ?



BLAKE FRYE
DIRECTEUR COMMERCIAL AMÉRIQUES
STOCKAGE D'ÉNERGIE

Si les énergies solaire et éolienne n'engendrent pas ou peu d'émissions polluantes, elles produisent de l'électricité par intermittence selon le rayonnement du soleil ou la force du vent. Les variations de production qui en résultent peuvent générer des problèmes pour les opérateurs de réseaux électriques. Il est dès lors nécessaire de stocker l'énergie pour lisser ces fluctuations et ainsi stabiliser le réseau. Différentes technologies ont été mises au point à cet effet — pompage-turbinage, air comprimé, volant d'inertie —, mais ce sont les batteries Li-ion qui apportent la solution la plus efficace et la plus dynamique. Facilement adaptable et performante, la technologie Li-ion permet de pallier ces fluctuations. Saft conduit l'évolution des solutions électrochimiques auprès des opérateurs, tout en allongeant la durée de vie des batteries afin d'améliorer la qualité du courant électrique. Sous l'effet des mesures prises par les gouvernements en faveur des énergies renouvelables, le marché mondial du stockage des énergies — et notamment la solution Li-ion — enregistre une forte croissance, tout particulièrement dans les pays développés. Dans ce domaine, Saft est un acteur majeur dans les secteurs de la production, la transmission, la distribution de l'énergie, les bâtiments intelligents et les résidences individuelles.

Questions d'avenir





Quelle vision pour l'environnement ?



CLÉMENCE SIRET
RESPONSABLE REACH ET
ÉCOCONCEPTION

Saft aborde les problématiques environnementales selon une approche proactive, anticipant les développements et apportant son soutien aux législateurs à différents niveaux. Saft respecte les réglementations RoHS et REACH, allant au-delà des exigences législatives.

Saft a accordé une attention toute particulière à son programme pionnier d'analyse du cycle de vie (ACV), qui permet une meilleure compréhension de l'impact environnemental des batteries au cours de leur fabrication, pendant leur cycle d'utilisation et en fin de vie. La méthode ACV fournit un ensemble de mesures d'impact inédites. Ces données peuvent être utilisées par les clients dans le cadre de leurs propres programmes ACV. Cette approche restera un domaine de développement stratégique pour Saft au cours des années à venir.

PANORAMA

2011

MESSAGE DU PRÉSIDENT	14
UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE	16
FAITS MARQUANTS	18
RÉSULTATS	20
ACTIONNARIAT ET DONNÉES BOURSIÈRES	22
ORGANES DE DIRECTION	24

MESSAGE DE JOHN SEARLE, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

C'est avec satisfaction que je vous informe que la reprise amorcée dans la seconde partie de l'exercice 2010 s'est confirmée en 2011. Le premier semestre a été particulièrement vigoureux pour l'activité de Saft, tandis que le second semestre est resté positif pour la plupart de nos marchés.

En 2011, notre chiffre d'affaires a connu une progression supérieure aux prévisions initiales, l'exercice s'achevant sur une hausse de 7,1 % hors revenus non récurrents. La rentabilité de 16,5 % qui en résulte a été affectée par des coûts plus élevés liés au démarrage de notre nouvelle unité de production de Jacksonville (Floride). Toutefois, la rentabilité de nos activités demeure solide.

L'exercice a été marqué par deux événements importants. D'abord, l'ouverture de notre nouvelle usine de Jacksonville. Cette unité de fabrication de pointe, automatisée, représente l'investissement le plus important de l'histoire du Groupe. Les premiers produits ont été livrés en fin d'année, et les deux premières lignes seront pleinement opérationnelles en 2012. Parallèlement, nous avons augmenté la capacité de notre usine chinoise.

Autre événement déterminant, la cession de notre participation dans la coentreprise créée avec Johnson Controls. À la suite d'un différend portant sur son orientation stratégique et son rôle futur, nos deux sociétés ont trouvé un accord mutuellement acceptable en septembre. Toutefois, le marché automobile demeure très prometteur, et nous devons décider si ce marché peut être intéressant pour Saft. Les différentes possibilités qui s'offrent à notre Groupe au vu de l'expérience acquise sur ce marché sont actuellement à l'étude, et nous prendrons une décision en 2012.

Perspectives prometteuses

Compte tenu de la vision précise que nous avons du développement de nos activités et de notre grande expérience, j'ai toute confiance dans la poursuite de l'évolution positive de notre Groupe. Nos activités traditionnelles devraient enregistrer une croissance régulière, tandis que la demande de solutions au lithium va s'accroître, aussi bien en termes de segments industriels que de marchés géographiques. Cette progression s'appuie sur des applications telles que les batteries de secours pour les télécommunications, mais aussi l'aviation et l'espace et, plus récemment, la mobilité électrique et le stockage des énergies renouvelables.

Nous avons lancé des produits comme l'Intensium Max, un système de stockage d'énergie conteneurisé pouvant restituer une puissance de 1 MW, et une batterie d'alimentation de secours à base de nickel sans maintenance. Nous avons accru nos investissements en R&D, doté nos équipes de développement de nouvelles compétences en intégration de systèmes et nous continuons à travailler sur des solutions de nouvelle génération. Nous avons par ailleurs engagé les investissements nécessaires pour conforter notre avenir. Fort d'une présence internationale et d'une offre technologique multiple, notre Groupe dispose d'atouts incomparables pour profiter de la croissance. Avec nos solides positions sur nos marchés historiques et notre leadership dans la technologie Li-ion, nous sommes prêts à saisir toutes les opportunités pour nous développer et pérenniser notre rentabilité.



« J'ai toute confiance dans la poursuite de l'évolution positive de notre Groupe. »

SAFT, UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE

EUROPE



☆ **Siège social**

- **Sites de production Specialty Battery Group**
Batteries au lithium et à l'argent primaires et rechargeables de haute performance pour les marchés de l'électronique, de la défense et de l'espace.
- **Sites de production Industrial Battery Group**
Batteries rechargeables au nickel et au lithium pour applications industrielles de pointe.
- **Réseaux de vente Saft**
- **ASB**
(50 % Saft, 50 % EADS).

19

PAYS DANS
LE MONDE

25

BUREAUX
COMMERCIAUX

16

SITES DE
PRODUCTION

AMÉRIQUES



ASIE-PACIFIQUE



FAITS MARQUANTS

2011

2011 a été une année riche en événements, au premier rang desquels se trouve l'inauguration de l'unité de production de Jacksonville (Floride). D'autres épisodes ont ponctué cette année — nouveaux produits, nouveaux contrats, implantation sur des marchés émergents —, ouvrant la voie à des succès futurs.



MARS

LES US MARINES SIGNENT UN ACCORD DE QUATRE ANS AVEC SAFT

Le contrat de développement porte sur des systèmes avancés de stockage d'énergie Li-ion pour le démarrage de moteurs — en remplacement de la technologie traditionnelle — et le besoin en énergie pour des missions prolongées de veille silencieuse.

LES BATTERIES LI-ION DE SAFT ÉQUIPENT LES NOUVEAUX SCOOTERS E-VIVACITY DE PEUGEOT

Saft a développé de nouveaux modules de batteries lithium-ion sans maintenance et spécifiquement destinés au dernier-né des scooters électriques, le Peugeot e-Vivacity. Ces batteries peuvent être rechargées au moins 1 000 fois à performance constante et bénéficient d'une autonomie de 60 km.

MAI

PRÉSENTATION AU CEMAT 2011 DE NOUVEAUX CHARIOTS ÉLEVATEURS ÉLECTRIQUES, ÉQUIPÉS DE BATTERIES SAFT

Deux fabricants de chariots élévateurs, STILL et Linde, ont choisi les batteries lithium-ion de dernière génération spécialement conçues par Saft pour équiper leurs véhicules.





JUIN

STOCKAGE D'ÉNERGIE POUR SEPTA

La régie des transports du sud-est de la Pennsylvanie (Southeastern Pennsylvania Transportation Authority – SEPTA) a choisi la technologie Li-ion de Saft pour l'un des premiers systèmes de stockage d'énergie à double fonctionnalité sur un réseau ferroviaire aux États-Unis. Saft fournira un système Li-ion de stockage Intensium Max 20 pour récupérer l'énergie de freinage des trains et la restituer au rail afin d'alimenter les trains au départ de la gare.

JUILLET

VIF SUCCÈS POUR LES SYSTÈMES DE STOCKAGE D'ÉNERGIE SAFT

Le Groupe a été sélectionné pour deux projets importants dans le domaine des systèmes de stockage d'énergie: le projet Nice Grid en France, pour la conception du réseau d'alimentation intelligent du futur, et le projet smart grid Millener qui porte sur le déploiement d'installations photovoltaïques dans plusieurs îles françaises.

SEPTEMBRE

SAFT INAUGURE À JACKSONVILLE (FLORIDE) L'USINE DE BATTERIES LI-ION LA PLUS MODERNE AU MONDE

Cette unité de production de grande capacité, à la pointe de la technologie, basée à Jacksonville, représente un investissement de plus de 200 millions de dollars. Elle est dédiée à la fabrication d'éléments et de batteries Li-ion destinés au stockage des énergies renouvelables, aux réseaux intelligents, à l'alimentation de secours des réseaux télécoms, aux transports et à la défense. Ses lignes de production, entièrement automatisées et totalement modulaires, sont capables d'assembler de multiples systèmes Li-ion de nouvelle génération. Cette usine — la seizième dont dispose Saft dans le monde et la cinquième aux États-Unis — est un modèle

d'innovation technique avec ses panneaux solaires installés sur le toit. Ce système photovoltaïque, le plus puissant de Floride, produit 1 MW d'énergie solaire.

Avec à terme une capacité annuelle de 300 millions de dollars de chiffre d'affaires, le site de Jacksonville, d'une superficie de 22 000 m², répondra à la demande croissante de la clientèle en matière de solutions de stockage d'énergie de haute performance, et jouera un rôle important dans le développement de l'économie des nouvelles énergies.

SAFT FINALISE LA CESSIION DE SA PARTICIPATION DANS LA COENTREPRISE JOHNSON CONTROLS-SAFT

Le Groupe Saft a cédé sa participation de 49 % dans la coentreprise Johnson Controls-Saft, mettant ainsi un terme à cette société.

OCTOBRE

UN SYSTÈME DE STOCKAGE EN CONTENEURS POUR HAWAÏ

Dans le cadre du nouveau projet de stockage d'énergie mené à Hawaï, Saft fournira un système de stockage Li-ion composé de deux conteneurs Intensium Max 20E. Ce système sera fabriqué par l'usine de Jacksonville.

NOVEMBRE

LES BATTERIES LI-ION DE SAFT ALIMENTERONT LA CONSTELLATION DE SATELLITES IRIDIUM NEXT

Saft fournira l'ensemble des 81 batteries Li-ion embarquées d'Iridium NEXT, la constellation de satellites en orbite terrestre basse (LEO), dont les premiers lancements sont prévus pour 2015. Ces systèmes comprendront quatre modules de batteries constitués d'éléments Li-ion prismatiques Saft MPS 176065 qualifiés pour l'espace.

SAFT FOURNIT DES SYSTÈMES BATTERIES POUR LE MÉTRO DE HONG KONG

Saft a livré des systèmes batteries embarqués fabriqués localement et destinés à assurer les fonctions de contrôle et de sécurité de quinze nouvelles rames sur la ligne West Island du métro de Hong Kong.

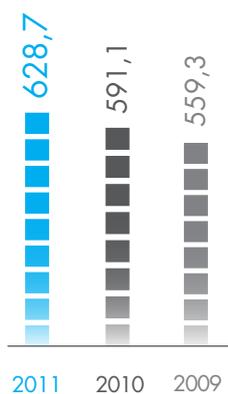
5 ÉTOILES

SAFT REMPORTE POUR LA 2^E ANNÉE CONSÉCUTIVE CE TROPHÉE FOURNISSEUR D'EXCELLENCE DÉCERNÉ PAR RAYTHEON NETWORK CENTRIC SYSTEMS

RÉSULTATS 2011

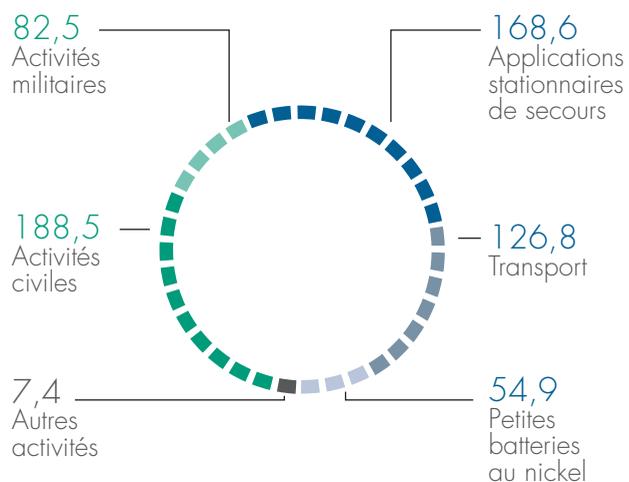
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



CHIFFRES D'AFFAIRES 2011 PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)



CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)

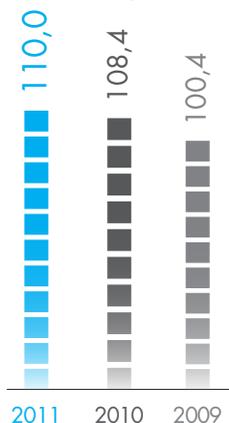


Specialty Battery Group

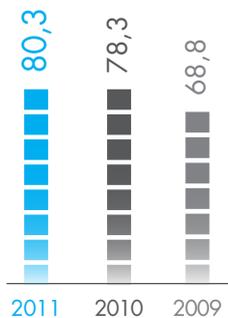
Industrial Battery Group

EBITDA

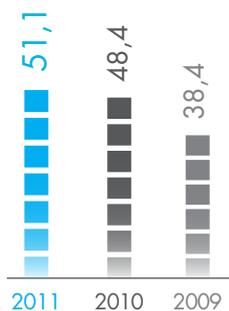
(en millions d'euros)

**EBIT**

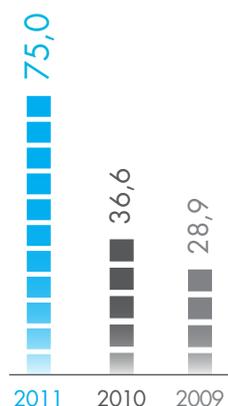
(en millions d'euros)

**RÉSULTAT NET
DES ACTIVITÉS POURSUIVIES**

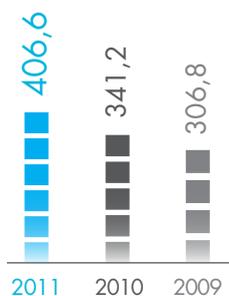
(en millions d'euros)

**RÉSULTAT NET**

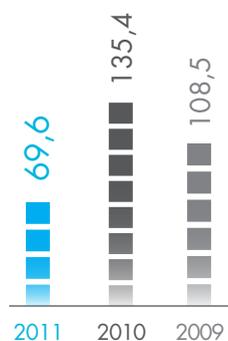
(en millions d'euros)

**CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

(en millions d'euros)

**DETTE FINANCIÈRE NETTE**

(en millions d'euros)



ACTIONNARIAT ET DONNÉES BOURSIÈRES

Le cours des actions Saft a diminué de plus de 20 % en 2011, année marquée par une forte baisse des bourses européennes.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Cotation: Euronext Paris
Marché: Eurolist Compartiment B
Indices: SBF 120, CAC Mid 60, CAC IT, CAC Industrial Index
Code ISIN: FR 0010208165
 Valeur éligible au SRD

DIVIDENDE NET (en euros)

2010	0,70
2009	0,68
2008	0,68

Il sera proposé à l'Assemblée générale de mai 2012 la distribution d'un dividende ordinaire de 0,72 euro par action et d'un dividende exceptionnel de 1,00 euro par action.

CALENDRIER FINANCIER 2012

Chiffre d'affaires du premier trimestre
26 avril 2012
Assemblée générale annuelle
11 mai 2012
Chiffre d'affaires du deuxième trimestre et résultats du premier semestre
25 juillet 2012
Chiffre d'affaires du troisième trimestre
25 octobre 2012

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES*

(au 31 janvier 2012)

Ameriprise Financial Inc. : **6,35 %**
 Carmignac Gestion : **4,50 %**

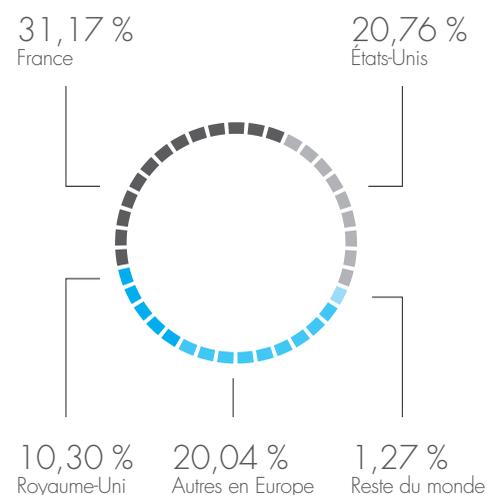
* Voir source en p. 205.

RÉPARTITION DU CAPITAL

(Sur la base d'une analyse de l'actionariat de janvier 2012)

Actionnaires institutionnels :

Les actionnaires institutionnels représentent **83,54 %** du capital de Saft. Répartition par régions :



Actionnaires individuels : **10,97 %**

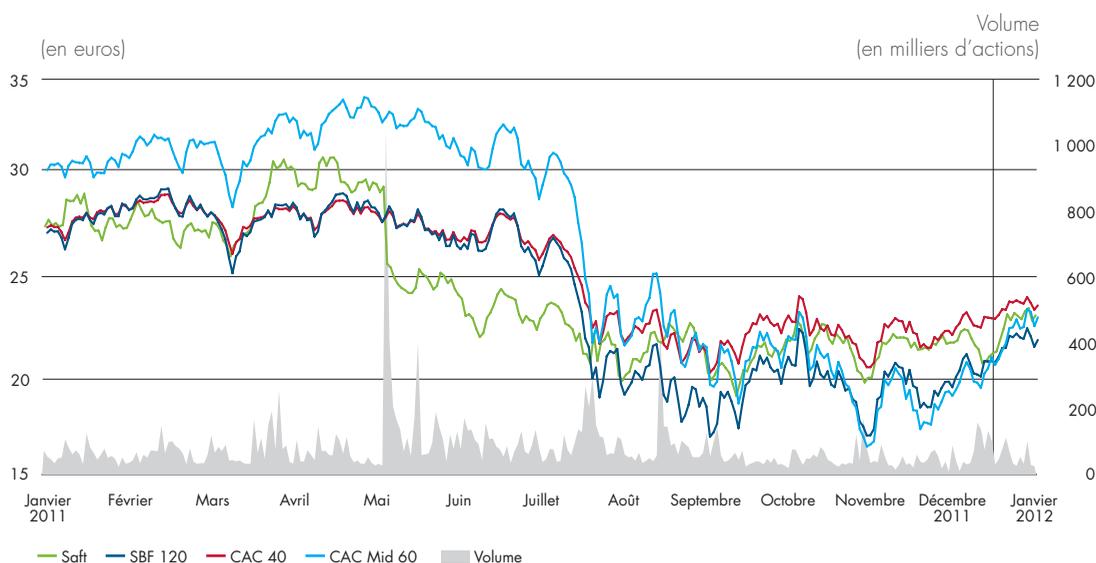
y compris dirigeants et salariés du Groupe.

Autres : 5,49 %

DONNÉES BOURSIÈRES

Cours de l'action (en euros)	2011	2010	2009
Plus haut	31,60	34,90	36,99
Plus bas	18,995	23,00	14,76
Dernier cours de l'année	21,85	27,55	33,76
Évolution sur l'année	(20,69) %	(18,39) %	93,51 %
Évolution du CAC 40 sur l'année	(16,95) %	(3,32) %	22,32 %
Évolution du SBF 120 sur l'année	(16,21) %	0,06 %	23,73 %
Évolution du CAC Mid 60 sur l'année	(21,58) %	18,70 %	37,81 %
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	550	692	824
Volume annuel (en millions de titres)	21,31	19,70	24,57
Nombre de titres composant le capital au 31 décembre	25 174 845	25 125 840	24 684 093
Taux de rotation annuel du capital	x 0,85	x 0,78	x 1,28

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION du 1^{er} janvier 2011 au 31 janvier 2012



ORGANES DE DIRECTION

Une équipe de direction expérimentée, internationale et tournée vers l'avenir.

DIRECTOIRE



**XAVIER
DELACROIX**
Directeur
général de
la division IBG

**JOHN
SEARLE**
Président

**JILL
LEDGER**
Directrice de
la communication
et des relations
investisseurs

**THOMAS
ALCIDE**
Directeur général
de la division
SBG, Président
de Saft America,
Inc.

**BRUNO
DATHIS**
Directeur
financier

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif de Saft comprend :



1-FRANÇOIS BOUCHON
Directeur de l'unité stockage d'énergie

2-IGAL CARMi
Directeur général de la société Tadiran Batteries Ltd

3-FRANCK CECCHI
Directeur stratégique automobile

4-KAMEN NECHEV
Directeur technologique

5-FRÉDÉRIC THIELEN
Directeur des achats

CONSEIL DE SURVEILLANCE



YANN DUCHESNE
Président



JEAN-MARC DAILLANCE
Vice-Président



CHARLOTTE GARNIER-PEUGEOT



GHISLAIN LESCUYER



BRUNO ANGLES

Comité d'audit

Jean-Marc Daillance Président / Bruno Angles / Yann Duchesne

Comité des rémunérations et des nominations

Yann Duchesne Président / Ghislain Lescuyer / Bruno Angles / Charlotte Garnier-Peugeot

Comité de la stratégie et des technologies

Ghislain Lescuyer Président / Yann Duchesne / Jean-Marc Daillance

ACTIVITÉS

INDUSTRIAL BATTERY GROUP
SPECIALTY BATTERY GROUP

28

34

L'activité de Saft est organisée en deux divisions. La division Industrial Battery Group (IBG) fabrique des batteries rechargeables pour le transport, les applications stationnaires de secours et le stockage de l'énergie, tandis que la division Specialty Battery Group (SBG) conçoit des batteries primaires et rechargeables pour des applications civiles et militaires.

350,2 M€

DE VENTES EN 2011



En 2011, le secteur pétrolier et gazier a connu une solide reprise ; actuellement, il représente environ un tiers du chiffre d'affaires de Saft dans le marché des batteries stationnaires de secours.

INDUSTRIAL BATTERY GROUP

Les batteries à base de nickel constituent la majeure partie des activités de la division Industrial Battery Group (IBG), une tendance qui devrait se poursuivre dans le futur. Toutefois, une étape significative a été franchie avec l'introduction de la technologie lithium-ion dans ces activités. Un nombre croissant d'applications exige des batteries plus petites, plus légères avec une longue durée de vie et la flexibilité offerte par la technologie lithium-ion. Au premier rang se trouve le marché des systèmes de stockage d'énergie en plein essor avec un potentiel de croissance élevé. Autre développement de premier ordre, l'expansion de l'activité d'intégration de systèmes qui permettra à Saft de proposer des systèmes complets à ses clients.

PRINCIPALES APPLICATIONS

Systèmes de sécurité et de démarrage des avions, trains à grande vitesse, réseaux de transports urbains (tramways, métros, systèmes de signalisation), systèmes de secours pour le secteur pétrolier et gazier et les infrastructures industrielles, systèmes de production et de distribution électrique, stockage d'énergie renouvelable, réseaux de télécommunications, éclairage de secours, électronique professionnelle. La mobilité électrique ouvre de nouveaux marchés prometteurs tels que les scooters et les appareils de manutention industrielle électriques.

L'année 2011 a été riche en événements marquants pour la division Industrial Battery Group (IBG). La division a en effet réalisé un chiffre d'affaires en hausse, confirmant la reprise amorcée en 2010. Son activité traditionnelle de batteries à base de nickel a affiché une croissance et vécu un événement majeur avec l'ouverture du site de production de Jacksonville, en Floride, dont les activités sont centrées sur la technologie lithium-ion. Avec ce projet de 200 millions de dollars, qui représente le plus important investissement de toute son histoire, Saft se positionne clairement à la pointe de la technologie lithium-ion. Le site de Jacksonville a été inauguré en fin d'année dernière. Ses premiers produits sortent actuellement de la ligne de production. La nouvelle usine concentrera ses activités sur une nouvelle gamme de produits — les systèmes de stockage d'énergie —, dont la demande devrait enregistrer une croissance soutenue au cours des prochaines années. Elle produira également des solutions Li-ion de haute performance à l'attention des marchés des télécommunications et de l'aviation, et offrira de nouvelles opportunités aux marchés industriels.

TRANSPORTS

L'aviation

Saft est le premier producteur mondial de batteries de haute technologie pour l'aéronautique. Que ce soit sur les avions civils ou militaires, les batteries Saft assurent des fonctions de sécurité critique : elles sont utilisées pour l'alimentation de secours des systèmes d'urgence, l'avionique et le démarrage des moteurs. Saft est un fournisseur de premier plan de tous les grands constructeurs aéronautiques des pays industriels et de toutes les grandes armées de l'air. Le Groupe est également le fournisseur exclusif de batteries pour les avions Airbus.

En 2011, cette activité a continué d'afficher une solide croissance, soulignée par la bonne santé de l'activité des batteries de remplacement. La technologie à base de nickel reste prédominante dans ce secteur, mais le lithium-ion reste la technologie de choix pour les nouvelles générations d'avions.

Le ferroviaire

Saft fournit aux principaux exploitants ferroviaires, aux compagnies de transports en commun et aux constructeurs de trains des batteries à base de nickel destinées aux systèmes d'alimentation de secours, aux commu-

nications, à l'éclairage, à la climatisation, ainsi qu'aux systèmes de sécurité critiques telles que le freinage d'urgence et les systèmes d'ouverture des portes.

Certaines commandes de première importance ont été enregistrées en 2011, dont plusieurs, émanant du constructeur Bombardier, portent sur les systèmes batteries spécialisées MRX de Saft. Ces batteries sont destinées aux services de transport rapide entre l'aéroport de Stansted et le centre-ville londonien, et aux locomotives MITRAC exploitées sur les lignes du New Jersey et de Montréal. En Asie,

les batteries Saft équiperont les rames de la ligne West Island du métro de Hong Kong et du réseau de transport ferroviaire KTM en Malaisie, ces dernières étant fournies par CSR Zhuzhou, premier fabricant chinois de matériel roulant. La Chine consacre actuellement d'importants investissements à son industrie ferroviaire. C'est pourquoi Saft y développe ses activités et ses moyens de production.

Saft a également lancé sa nouvelle solution compacte au coût optimisé SRM+ pour l'alimentation de secours embarquée du matériel roulant, la sécurité et le confort des passagers, ainsi que la fiabilité de la fonction démarrage. La solution SRM+ offre une énergie volumique accrue, une fiabilité élevée ainsi qu'une durée de vie de plus de quinze ans, le tout dans un boîtier mono-élément entièrement recyclable, avec un encombrement comparable à celui d'un bloc batterie.

La mobilité électrique

Ce nouveau secteur d'activité est particulièrement prometteur pour IBG. Saft a fourni des batteries lithium-ion spécialement conçues pour un grand fabricant allemand de chariots élévateurs électriques. Ces solutions conjuguent une puissance accrue et une densité énergétique optimale dans une batterie compacte et légère. Ces produits ont été présentés lors de la foire de Hanovre en 2011.

Le Groupe a enregistré une autre première industrielle avec la fourniture d'une batterie Li-ion spécialement conçue pour e-Vivacity, le nouveau scooter tout électrique de Peugeot. Cette batterie compacte sans entretien se recharge entièrement à partir d'une prise secteur de 220 V et offre une autonomie de 60 km.

Notons enfin que les batteries Li-ion Saft ont équipé les systèmes KERS des cinq écuries de formule 1 durant la saison 2011.

56,4 %

DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DU GROUPE

12,5 %

DE MARGE D'EBITDA
(AVEC JACKSONVILLE)

« Le rôle des batteries de secours est d'alimenter les réseaux de télécommunications en cas de défaillance du réseau électrique. »



Le lancement d'Evolution, nouvelle batterie de secours Li-ion pour les réseaux de télécommunications, est l'un des temps forts de l'année 2011.



EN 2011, SAFT A INAUGURÉ L'USINE DE BATTERIES LITHIUM-ION AUTOMATISÉE LA PLUS MODERNE DU MONDE À JACKSONVILLE (FLORIDE).

Représentant un investissement de 200 millions de dollars, cette usine fabrique des produits et des systèmes destinés au stockage des énergies renouvelables, à l'alimentation de secours des réseaux télécoms, aux transports et à la défense.

APPLICATIONS STATIONNAIRES DE SECOURS

Les batteries stationnaires à usage industriel

La division IBG développe et produit des batteries à base de nickel qui garantissent une énergie de secours en cas de défaillance du réseau. L'industrie pétrolière et gazière représente près d'un tiers du chiffre d'affaires de ce segment. Parmi les autres applications, citons les systèmes d'alimentation de secours pour le secteur de la production et de la distribution d'électricité, ainsi que les systèmes de signalisation ferroviaire.

Les ventes de batteries au nickel à l'industrie pétrolière et gazière ont affiché un excellent niveau, marquant une solide reprise par rapport à 2010. Elles ont été particulièrement importantes au Moyen-Orient, après un redressement du marché. En 2011, Saft a lancé sa nouvelle batterie sans entretien, Uptimax, dont les performances restent élevées même en cas de pics de la température ambiante (+ 40 °C).

Les réseaux de télécommunications

Le rôle des batteries de secours utilisées dans les réseaux de télécommunications est de fournir de l'énergie en cas de défaillance du réseau électrique. Quelle que soit l'application – ligne téléphonique fixe, liaison par câble ou réseau cellulaire –, Saft propose la technologie de batterie la mieux adaptée : à base de nickel ou lithium-ion. Cette offre permet au Groupe de concevoir, de fabriquer et de fournir des systèmes d'alimentation de secours optimisés, fiables et efficaces.

Saft procède à des investissements importants dans les solutions pour réseaux de télécommunications ; en 2011, ses ventes ont fortement progressé. Saft propose d'ores et déjà deux gammes de solutions de batteries utilisant différentes technologies. L'année écoulée a été marquée par le lancement de la batterie Li-ion Evolion, destinée aux alimentations de secours des réseaux de télécommunications. Conçue pour s'adapter dans les armoires même les plus réduites, la batterie Evolion prend le relais en cas de panne de l'alimentation secteur. Ultracompacte et légère, elle

peut être installée à l'intérieur ou à l'extérieur, dans des sites connectés au réseau ou hors réseau. Elle fonctionne à des températures extrêmes.

STOCKAGE D'ÉNERGIE

La division IBG de Saft est à présent bien positionnée pour bénéficier des nouvelles opportunités offertes sur le marché du stockage de l'énergie, impulsé par la demande croissante d'énergies renouvelables. Les batteries lithium-ion sont idéalement adaptées à plusieurs applications de ce marché.

Saft fournit des systèmes de stockage d'énergie qui répondent à des attentes variées : chez les particuliers avec des panneaux solaires utilisés pour le stockage et la consommation d'énergie, dans les microréseaux résidentiels où une batterie permet de partager l'énergie emmagasinée ; et sur le réseau électrique pour stocker l'énergie provenant de fermes solaires et l'utiliser pour lisser les variations de production de l'électricité, réguler la fréquence et stabiliser le réseau. Les systèmes batteries produits par l'usine de Jacksonville répondent à la demande croissante de ces applications.

Saft a par ailleurs enregistré plusieurs commandes importantes de ses solutions de stockage d'énergie. Par exemple, Saft fournira le stockage d'énergie renouvelable pour le programme 2500 R Street, premier lotissement en Californie doté d'un microréseau de distribution d'électricité. En France, Saft est partenaire de Nice Grid, un projet conçu pour démontrer en situation réelle l'efficacité et la flexibilité du stockage de l'électricité dans des batteries Li-ion, pour une capacité de stockage totale d'environ 2,7 MWh, et soutiendra le projet smart grid Millener, qui porte sur le déploiement de systèmes de stockage d'énergie Li-ion dans plusieurs îles françaises. À l'autre bout du monde, Saft fournira à la grande île d'Hawaï un système de stockage d'énergie composé de deux conteneurs Intensium Max 20E.

Les systèmes de stockage d'énergie devraient représenter un secteur à forte croissance au cours des années à venir.



Saft a lancé la solution compacte embarquée SRM+ à haute énergie pour l'alimentation de secours du matériel roulant et des applications telles que la sécurité et le confort des passagers, ainsi que la fonction démarrage des trains.



REGARD D'EXPERT
PIERRE-MARC LEROY
DIRECTEUR DES VENTES IBG

« Le marché des chariots élévateurs électriques affiche une croissance pleine de promesses. »

À quoi est due cette forte croissance du marché des chariots élévateurs électriques ?

Ce marché varie en fonction des cycles économiques. En 2009, il a accusé une forte baisse mais, avec la reprise, il connaît une croissance rapide : de 25 à 30 % en 2011. Si l'on part du principe que l'embellie économique va se poursuivre, le marché des chariots élévateurs électriques devrait suivre la tendance.

Comment la technologie lithium-ion peut-elle s'imposer sur ce marché ?

Jusqu'à présent, les chariots élévateurs électriques étaient alimentés par des batteries au plomb. Or, le lithium-ion présente quelques atouts décisifs pour optimiser leur utilisation. Avec une durée de charge plus courte, les véhicules sont plus rapidement disponibles, les batteries ne requièrent pratiquement aucun entretien, leur durée de vie opérationnelle est allongée et le rapport puissance-volume est supérieur.

Quelles sont l'expertise et la position de Saft sur ce marché ?

Saft possède une expertise de plusieurs années dans l'utilisation du lithium-ion dans des applications de mobilité, mais pour les chariots élévateurs électriques c'est une technologie émergente. Grâce au partenariat conclu avec le deuxième constructeur mondial, nous devrions connaître un essor significatif au cours des trois à quatre prochaines années.

271,1M€

DE VENTES EN 2011



Les satellites embarquent des solutions lithium-ion innovantes signées Saft, qui conjuguent un poids réduit et une meilleure gestion thermique.

SPECIALTY BATTERY GROUP

En 2011, la croissance de la division Specialty Battery Group (SBG) s'est appuyée sur des marchés électroniques civils majeurs, tels que les compteurs d'eau et d'énergie et les compteurs intelligents, mais également certaines niches comme le médical et les secteurs pétrolier et gazier. Grâce à son leadership technique dans les activités civiles, Saft a enregistré des ventes record dans le secteur spatial. Pour les activités de défense, la diversité de sa clientèle a permis à la Société de conforter sa position de leader.

APPLICATIONS PRINCIPALES

Compteurs d'eau et d'énergie, télépéages, systèmes de communication militaires, satellites, torpilles, lanceurs spatiaux, véhicules militaires hybrides, petits sous-marins, missiles, lunettes de vision nocturne, systèmes GPS, équipements médicaux, systèmes de localisation par satellite, bouées sonars.

La reprise enregistrée par les activités civiles de la division Specialty Battery Group (SBG) en 2011 a été significative. Après un premier semestre marqué par une forte croissance, la deuxième partie de l'exercice a été elle aussi positive par rapport au solide second semestre 2010. Dans l'ensemble, la division a enregistré une croissance soutenue. Toutefois, le marché militaire a été moins dynamique. En 2011, la conjoncture économique n'a guère pesé sur les activités de Saft.

ACTIVITÉS CIVILES L'électronique civile

Le Groupe Saft, avec ses deux grandes marques Saft et Tadiran, a préservé son rang de premier fournisseur mondial de technologies au lithium primaire pour les principaux segments du marché industriel. Conjuguant de hautes performances, une longue durée de vie, un faible poids et une fiabilité élevée, les batteries au lithium conviennent à un large éventail d'applications. Saft est le fournisseur privilégié de la plupart des grands fabricants de compteurs intelligents et de systèmes automatiques de relevé des compteurs (AMR) et ce, grâce à la fiabilité et à la longue durée de vie de ses batteries. Fort de l'excellent niveau de satisfaction des utilisateurs de batteries Saft, et à l'heure où les compagnies d'électricité, d'eau et de gaz se préparent à migrer vers les réseaux électriques intelligents, le Groupe consacre d'importants efforts aux compteurs de prochaine génération, avec pour ambition de devenir le fournisseur de choix de la majorité des fabricants de compteurs, tous segments et toutes régions confondus. Cette stratégie sera déterminante pour la croissance de la division SBG au cours des années à venir. Dans le secteur médical, les activités du Groupe continuent de prospérer, aidant les clients à lancer de nouveaux produits avec succès. Le marché des batteries pour le forage pétrolier et gazier a connu une année de croissance forte.

En 2011, Saft a montré sa capacité sur le marché des systèmes d'appel d'urgence à proposer des batteries primaires qui allient un très haut niveau de fiabilité et une très longue durée de vie sans contrôle quotidien. Ce marché est très prometteur pour le futur.

Sur le plan géographique, l'Europe et les États-Unis ont vécu une année solide, tandis que la Chine obtenait d'excellents résultats avec une progression des ventes à deux chiffres en 2011. Le Groupe agrandit ses installations de production en Chine, afin de sou-

tenir sa croissance future. Il est à noter par ailleurs le lancement en 2011 d'une nouvelle marque de batteries, Eternacell. Spécialement créés à l'attention des

marchés des compteurs spéciaux dans les pays émergents, les produits arborant cette marque seront hautement compétitifs, tout en bénéficiant du niveau de qualité et des performances de Saft.

Enfin, le réseau de distribution du Groupe connaît un développement significatif au niveau mondial, grâce aux mesures prises pour donner davantage de responsabilités aux distributeurs, notamment sur le plan de

la formation et des partenariats, en vue de favoriser leur succès.

L'espace

Leader mondial de la conception, du développement et de la fabrication de batteries qui équipent les satellites de télécommunications, du secteur scientifique et de la défense, Saft continue de faire des avancées dans ce domaine. Les satellites représentent la majeure partie des activités de Saft dans le secteur spatial. Toutefois, le Groupe équipe également les lanceurs de satellites, marché sur lequel Saft a été pionnier en créant des solutions innovantes basées sur la technologie lithium-ion, qui conjuguent un poids réduit et une meilleure gestion thermique. Saft demeure la seule entreprise à proposer une gamme complète de technologies de batteries pour le marché de l'espace. Au fil de la croissance de ce secteur, Saft se forge une remarquable réputation pour la fiabilité et la sécurité de ses produits destinés aux applications spatiales.

En 2011, les activités spatiales ont enregistré de très solides performances avec notamment la signature de nombreux contrats majeurs. Parmi les faits marquants de l'année écoulée figure la livraison du 50^e module de batteries lithium-ion embarquées destiné au satellite de télécommunications en orbite géostationnaire (GEO) de classe moyenne Spacebus développé par Thales Alenia Space. Par ce succès, les batteries Li-ion de Saft confirment leur rang de technologie de choix pour les applications spatiales critiques.

Saft et la division Space and Intelligence Systems de Boeing ont paraphé un contrat de premier plan portant sur la fourniture de packs de batteries Li-ion à haute énergie destinés aux satellites géostationnaires Boeing de la série Inmarsat-5. Cette signature s'inscrit dans le cadre d'un accord pluriannuel qui englobe

43,6 %
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DU GROUPE
23,8 %
DE MARGE D'EBITDA



*« Le Groupe consacre
d'importants efforts aux compteurs
de prochaine génération. »*

Dotés de batteries plus puissantes, les compteurs intelligents sont capables d'établir des communications bidirectionnelles. Ils sont relevés plusieurs fois par jour et permettent aux clients de réaliser des économies substantielles.

plusieurs contrats. Saft fournira également les 81 batteries embarquées destinées à la constellation de satellites en orbite terrestre basse (LEO) Iridium NEXT. Il s'agit du premier contrat majeur signé par Saft pour cette constellation. Jusqu'à présent, les batteries fournies par le Groupe étaient essentiellement utilisées à bord de satellites géostationnaires.

Saft a par ailleurs signé un accord pluriannuel portant sur la fourniture de batteries Li-ion destinées à la plate-forme satellite en orbite géostationnaire STAR-2 d'Orbital Science Corporation. La première commande concerne des batteries destinées au satellite commercial de communication Azerspace/Africasat-1a. Saft a également remporté le contrat portant sur la fourniture de batteries Li-ion destinées aux satellites géostationnaires MEXSAT-1 et MEXSAT-2.

Plusieurs autres commandes de premier ordre concernant des batteries pour satellites et lanceurs ont été engrangées en 2011, confirmant le leadership de Saft dans un segment de marché particulièrement exigeant en termes de qualité technique, de durée de vie et de fiabilité.

Activités militaires

Saft conserve sa position de concepteur, développeur et fabricant leader de solutions lithium à haute performance pour des applications militaires. Ces batteries alimentent toute une gamme d'équipements allant des systèmes de communication et des lunettes de vision nocturne aux caméras d'imagerie thermique et aux lance-missiles.

Les forces armées allemandes, américaines, australiennes, britanniques, canadiennes, françaises, indiennes et israéliennes comptent parmi les principaux clients de SBG.

Si les batteries de remplacement occupent une part importante des ventes de ce marché, le Groupe a tout de même signé plusieurs nouveaux contrats. À titre d'exemple, Saft s'est vu confier un contrat de grande

envergure portant sur la fourniture d'une technologie de batterie avancée capable de produire un niveau d'énergie et de puissance élevé pour des prototypes du système d'armes laser de l'US Defense Advanced Research Project Agency. La solution innovante proposée par Saft est une batterie de forte puissance compacte, qui intègre un système complet de gestion électronique. Toujours aux États-Unis, Saft a été sélectionné pour fournir des batteries Li-ion à haute énergie et forte puissance, qui seront montées sur des véhicules terrestres.

Compte tenu de son potentiel d'avenir, le segment naval demeure un marché de croissance pour Saft. L'adoption par les secteurs militaire et civil de moteurs hybrides avancés et de solutions distribuées pour le stockage de l'énergie connaît une phase d'accélération. En Europe, plusieurs opportunités voient actuellement le jour pour les bateaux et les navires civils équipés de moteurs hybrides.

Aucune entreprise ne possède une expérience aussi riche que Saft dans ce domaine, de sorte que les perspectives de croissance du Groupe sont extrêmement prometteuses.

ASB GROUP Spécialiste des batteries thermiques

Saft détient 50 % de la société ASB en coparticipation avec EADS. Le groupe ASB fabrique des batteries thermiques pour missiles tactiques et armes intelligentes, et compte deux filiales : MSB en Écosse et ATB aux États-Unis.

L'année 2011 a été marquée par la poursuite de la croissance et une rentabilité élevée pour ASB, qui a enregistré de bons résultats, en particulier aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Saft a l'intention de conserver sa participation de 50 % dans la coentreprise ASB.



EN 2011, LOCKHEED MARTIN A DÉCIDÉ D'ACHETER DES SYSTÈMES BATTERIES COMPLETS À SAFT ET, POUR LA PREMIÈRE FOIS, DES BATTERIES LI-ION DESTINÉES À UN SATELLITE EN ORBITE GÉOSTATIONNAIRE (GEO).

Les satellites GOES-R de la NASA transmettent des prévisions météorologiques. Outre la fourniture de deux batteries Li-ion de chacune 150 Ah par satellite, Saft assurera la conception de la configuration des batteries.



Chaque système batterie utilisé dans le secteur militaire est conçu pour une application spécifique, et doit être à la fois robuste et résistant aux chocs.



REGARD D'EXPERT
SOL JACOBS
 VICE-PRÉSIDENT &
 DIRECTEUR GÉNÉRAL TADIRAN

« *Les batteries durent aussi longtemps que les compteurs !* »

Pourquoi considérez-vous le marché des compteurs intelligents comme un marché à fort potentiel ?

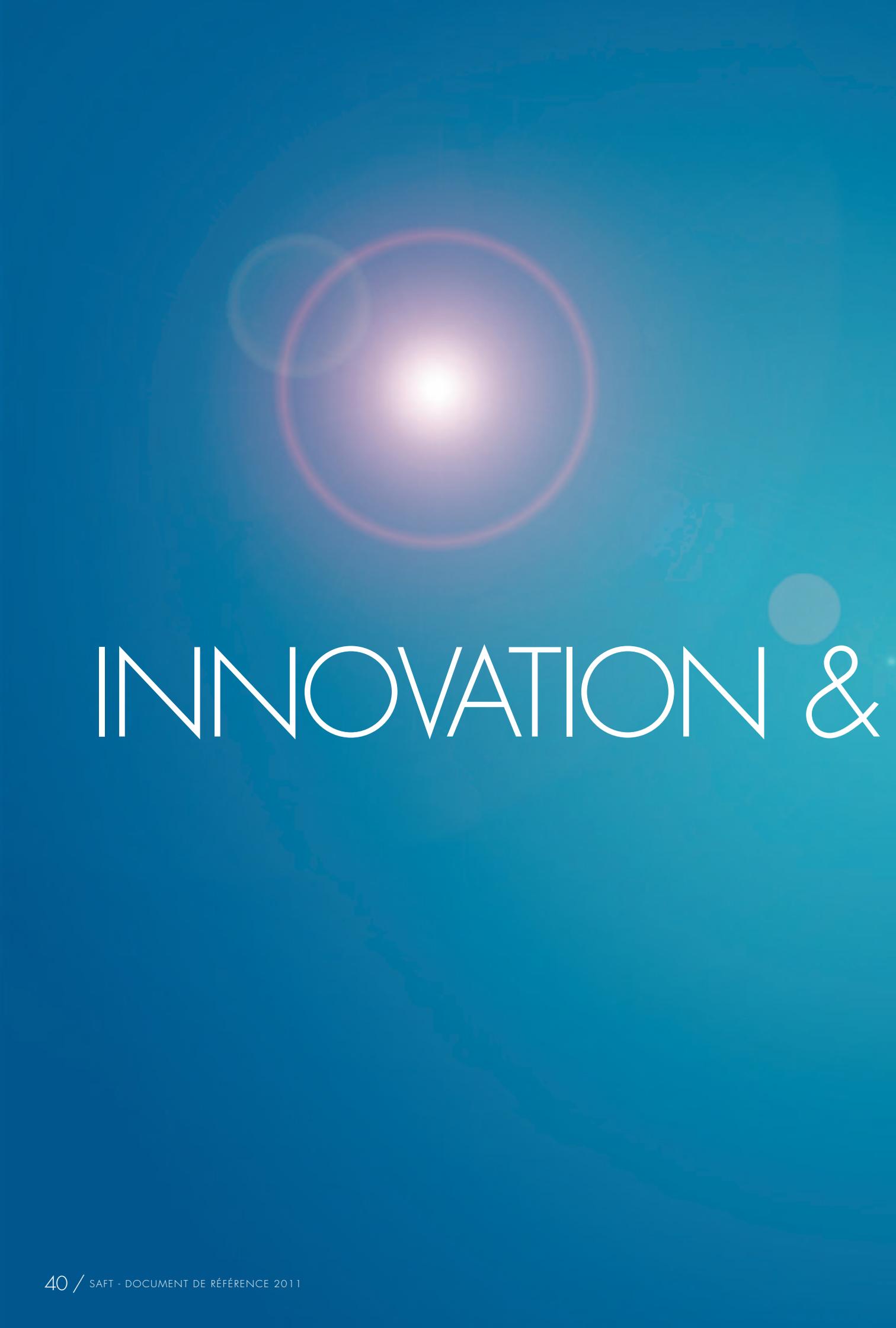
Avec l'avènement des réseaux électriques intelligents, les fournisseurs d'eau et d'énergie ont besoin de compteurs nettement plus sophistiqués afin de remplacer les modèles de génération précédente. Ces compteurs sont relevés électroniquement plusieurs fois par jour, et les communications sont bidirectionnelles. Cette offre permet aux utilisateurs de réaliser des économies substantielles, mais elle impose de nouvelles exigences au niveau des batteries, qui doivent être plus polyvalentes et plus robustes.

Quelles sont les opportunités qui s'offrent à Saft ?

Le remplacement du parc de compteurs et de leurs batteries représente une formidable opportunité pour Saft et Tadiran (filiale de Saft), les deux principaux fabricants de batteries au lithium primaire pour compteurs. Leur technologie « Pulse Plus » est aujourd'hui utilisée dans la plupart des marchés des compteurs d'eau et de gaz en Amérique du Nord.

Quelle est la réaction du marché ?

La qualité des produits Saft et Tadiran est largement reconnue. Ces batteries ont démontré leur capacité à fonctionner dans des compteurs pendant une durée pouvant atteindre vingt-cinq ans dans des conditions environnementales difficiles. Cela signifie qu'elles durent aussi longtemps que les compteurs, ce qui contribue à réduire les coûts de remplacement et assure un fonctionnement parfaitement fiable.



INNOVATION &

ENGAGEMENTS

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE

42

46

L'innovation est essentielle chez Saft et lui permet de conserver son leadership technologique. Le Groupe fixe les normes de durabilité les plus rigoureuses du secteur et améliore constamment ses performances environnementales.



56,3 M€

INVESTIS DANS LA RECHERCHE
ET LE DÉVELOPPEMENT EN 2011

Saft est fier de l'expertise acquise par ses spécialistes en R&D, dont la vocation est de développer des solutions clés en main innovantes et des systèmes batteries sur mesure.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

La recherche et le développement sont deux facteurs clés du leadership que Saft s'est forgé dans la conception et la production d'éléments et de systèmes batteries. Saft possède une longue expérience du développement de nouvelles technologies et de l'amélioration des solutions existantes afin de faire face à l'évolution des besoins du marché. Cet atout, que seules de rares entreprises détiennent, permet à Saft d'atteindre ses objectifs commerciaux et de différencier ses technologies de celles de ses concurrents. Le Groupe concentre également ses efforts sur le développement de systèmes complets pour des clients utilisant des solutions électroniques embarquées. Saft met tout en œuvre pour développer sans cesse l'expertise que ses spécialistes de la R&D acquièrent de part et d'autre de l'océan Atlantique en vue de proposer des solutions innovantes et des systèmes batteries sur mesure adaptés à un large éventail d'applications industrielles et spécialisées.

En 2011, l'effort total consacré par Saft à la R&D a atteint environ 56,3 millions d'euros, soit environ 9 % de son chiffre d'affaires. Les effectifs de R&D ont également augmenté et comptent aujourd'hui 411 personnes. Ces chiffres reflètent les efforts soutenus pour le plan de R&D « Nouvelle génération Li-ion » de Saft et l'engagement du Groupe en faveur du développement de systèmes batteries. Au cours de l'année, onze brevets ont été déposés venant s'ajouter au portefeuille de Saft de près de 140 familles de brevets.

La majeure partie des initiatives de R&D entreprises en 2011 a porté sur le lithium-ion. Pour cette technologie, Saft a développé deux électrochimies qui sont actuellement proposées aux marchés, ce qui lui permet de fournir des solutions différentes selon les besoins de l'application. Saft travaille actuellement sur deux autres électrochimies Li-ion, ainsi que sur une solution d'éléments prismatiques qui sera fabriquée à Jacksonville.

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS

Parmi les faits marquants de l'année 2011 figure la génération 2.0 de l'électrochimie générique NCA (oxyde de nickel lithié). Une des réalisations importantes a été l'amélioration du système mécanique de l'élément conçu pour faciliter la fabrication et la fiabilité. Cette technologie a été transférée à l'usine de Jacksonville. En 2011, Saft a aussi démarré ses activités de développement pour les produits Li-ion de la

génération 2.1. Dans le cadre de cette activité, Saft ajoute un élément prismatique à son portefeuille.

En 2011, le Groupe Saft a achevé le développement d'une batterie Li-ion Super-Phosphate™ très compétitive, dont la durée de vie calendaire a été allongée de manière spectaculaire et est désormais bien supérieure aux autres technologies au phosphate de fer disponibles sur le marché. Cette technologie est en phase de transfert sur le site de Jacksonville. En 2011, l'équipe R&D a également initié un nouveau programme de développement pour une nouvelle génération

d'éléments Li-ion destinée à l'espace. Cette importante activité permettra au Groupe de maintenir son leadership sur ce marché.

Une équipe du centre de recherche mondiale du Groupe se consacre actuellement au développement d'algorithmes et de modèles liés aux performances et au vieillissement pour toute sa gamme de batteries Li-ion. Les développeurs de systèmes pourront ainsi concevoir des batteries complexes dont les dimensions correspondent aux caractéristiques de performance demandées. Pour leur part, les clients disposeront d'informations plus précises quant aux performances des produits, et notamment de leur fin de vie planifiée en fonction des différents scénarios d'utilisation.

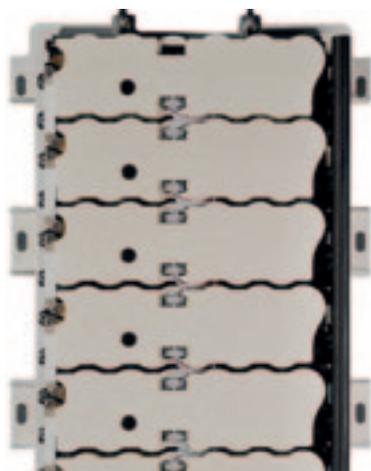
Développement de systèmes complets

En 2011, Saft a pris une orientation importante en augmentant son activité de développement de

9 %

DES VENTES INVESTIS
EN RECHERCHE
ET DÉVELOPPEMENT
EN 2011

FAIT MARQUANT



LE PROGRAMME PLUG AND PLAY A POUR BUT DE DÉVELOPPER DES « BRIQUES DE BASE » STANDARD POUR BATTERIES AVEC SYSTÈME DE GESTION.

Connectés en série ou en parallèle selon les besoins de l'application, ces modules comprennent des sous-ensembles éprouvés et qualifiés, de sorte que les utilisateurs disposent non seulement d'une solution customisée mais aussi de délais de mise sur le marché plus courts. Ces modules standard présentent également un intérêt pour Saft, notamment des coûts de développement réduits pour les systèmes batteries customisés et une production de série efficace.

systèmes et en créant une extension de son unité de développement de systèmes (SDU) sur le site de Jacksonville. Il s'agit d'une étape essentielle qui renforce l'engagement de Saft dans le développement et la mise sur le marché de systèmes complets.

Solutions clés en main

Dans le cadre d'un effort permanent pour réduire les coûts de développement, Saft a initié un programme visant à concevoir des composants et modules pouvant être utilisés dans de multiples configurations. Les modules 48 V développés à ce jour peuvent être montés en série ou en parallèle. Toutefois, le défi porte moins sur le conditionnement physique que sur le développement du logiciel nécessaire pour piloter le contenu du système. Avantages pour le client : la garantie d'une commercialisation rapide d'une solution customisée et l'utilisation de composants de sous-ensembles qualifiés et éprouvés.

RECHERCHE À LONG TERME

L'activité R&D du Groupe dispose d'une équipe de 50 chercheurs en France et d'une équipe réduite aux États-Unis. Outre le support apporté au développement de produits, les équipes mènent des projets de recherche à long terme consacrés au stockage d'énergie du futur. L'accent est mis sur les technologies de rupture qui disposent du potentiel à long terme nécessaire pour apporter des améliorations considérables dans les domaines de l'énergie, de la puissance et de la durée de vie. La recherche à long terme de Saft est centrée sur les nouveaux matériaux pour cathodes, anodes et électrolyte. Certains de ces matériaux apportent des fonctionnalités supplémentaires, soit en stockant deux ions lithium (tandis que des matériaux traditionnels emmagasinent un seul ion), soit en fonctionnant à des potentiels plus élevés. Cette approche nécessite également des électrolytes plus stables, ainsi que des processus innovants. Le développement de processus innovants est un domaine auquel Saft consacre des efforts considérables.



Chez Saft, la recherche à long terme est centrée sur les nouveaux matériaux pour cathodes, anodes et électrolytes.



En ce qui concerne la protection de l'environnement, les indicateurs de performances clés (KPI) permettent de suivre la quantité et la nature des éléments empruntés à la planète, tels que l'eau, et de ceux qui y sont rejetés, comme les émissions dans l'air et les eaux usées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Spécialiste dans le développement et la fabrication de batteries industrielles et spécialisées, Saft utilise en permanence un certain nombre de produits chimiques. Parfaitement conscient de leur impact potentiel, le Groupe partage les problématiques de l'industrie chimique et y répond en agissant comme une entreprise responsable. La démarche de suivi englobe la gestion des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement, ainsi que celle de la perception des partenaires et des utilisateurs quant à la sûreté des produits. Saft aborde ces sujets de façon réfléchie et a institué des programmes visant à protéger les hommes et la planète.

Saft développe et fabrique la plus vaste gamme de batteries spécialisées et industrielles de haute technologie actuellement disponible sur le marché. Outre les avantages importants qu'elles apportent aux utilisateurs, ces batteries sont conçues et gérées pour minimiser leur impact sur l'environnement. De plus en plus compactes et légères, elles intègrent des produits chimiques dont l'incidence est contrôlée et font l'objet de programmes de fin de vie très stricts. Saft fait preuve en permanence d'une attitude proactive dans le domaine du développement durable. Le Groupe est en effet convaincu qu'il est toujours plus efficace d'aller au devant de l'évolution des législations et des réglementations, en y apportant son expertise.

SITES INDUSTRIELS ET PRODUITS

En 2011, Saft a poursuivi sa politique d'amélioration continue au sein de ses usines en vue de réduire son empreinte environnementale. Il est important de souligner que le partage de projets entre les différents sites produit un effet multiplicateur. L'une des initiatives porte sur l'installation de panneaux solaires sur le toit du nouveau site de Jacksonville (Floride). L'électricité ainsi produite sera consommée sur place avec à la clé une réduction de l'énergie captée sur le réseau. Saft utilise un ensemble d'indicateurs de performances clés (KPI) pour suivre sa performance environnementale. Ces indicateurs permettent de suivre la quantité et la nature des éléments empruntés à la planète (l'eau par exemple) et de ceux qui y sont rejete-

tés. Ils permettent des améliorations et ont aidé Saft à accomplir des progrès notables sur ce plan.

En ce qui concerne les batteries usagées, un certain nombre d'ajustements a été apporté aux programmes de gestion de la fin de vie. Les directives européennes applicables ont été intégrées aux législations nationales, et Saft a signé les accords nécessaires pour que les lois en vigueur dans les différents États membres de l'Union européenne soient pleinement respectées. Le recyclage est pour Saft un élément important de la gestion du cycle de vie. En

effet, depuis de nombreuses années, Saft a accepté les batteries usagées produites par le Groupe dans le cadre d'une politique volontaire et innovante afin de les recycler sans frais pour ses clients, et ce, avant que toute obligation réglementaire ne soit mise en place. Parallèlement, le Groupe a défini un ensemble de standards visant à augmenter le niveau d'efficacité et à recycler un pourcentage donné du poids du produit. Les sous-traitants chargés du recyclage sont contrôlés pour vérifier que les seuils fixés sont effectivement respectés.

Récemment introduit, le programme d'analyse du cycle de vie (ACV) aboutira à de nouvelles améliorations. L'analyse du cycle de vie englobe la collecte d'un ensemble de données au cours des phases de conception, de fabrication, de transport, d'utilisation, de maintenance et de fin de vie des composants ou systèmes. Le rôle de l'ACV est de mettre en évidence les étapes de la vie du produit pendant lesquelles des

26

PAYS COUVERTS PAR
LE PROGRAMME DE
REPRISE DE BATTERIES
USAGÉES SAFT



Placée sur le toit du site de Jacksonville, cette installation de panneaux solaires couvrira 10 % de ses besoins en électricité.



La politique de Saft consiste à respecter, voire dépasser, les directives, lois et réglementations qui régissent la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que les objectifs volontaires relatifs aux produits chimiques, et enfin les standards d'éthique commerciale prônés par le Pacte mondial des Nations unies.

changements doivent être apportés — par exemple, pour réduire les émissions de CO₂ ou la consommation d'énergie. Ces changements peuvent se traduire par des modifications de conception ou de choix des matériaux, mais aussi des évolutions des processus de fabrication et des exigences de maintenance. À titre d'exemple, une batterie sans entretien a un impact moindre sur l'environnement. Saft accorde aujourd'hui une attention particulière aux batteries rechargeable au lithium. Lancée en 2011, la batterie Evolion est la première à avoir fait l'objet d'une analyse ACV complète.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Saft met tout en œuvre pour que ses activités soient entièrement conformes aux exigences légales en matière de santé et de sécurité dans le but de réduire les risques au niveau le plus faible. Le Groupe surveille les études scientifiques concernant les effets possibles des substances utilisées dans les batteries afin de prendre des mesures pour les atténuer. Saft utilise plu-

sieurs bio-indicateurs pour suivre les domaines à risque. Les résultats enregistrés régulièrement sont bons, c'est-à-dire régulièrement inférieurs aux niveaux obligatoires ou imposés de façon volontaire, et ils continuent de s'améliorer.

De façon complémentaire, Saft respecte la directive RoHS (Restriction of Hazardous Substances), qui vise à limiter l'utilisation de substances dangereuses, et le règlement européen REACH, qui régit l'utilisation des produits chimiques.

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En signant courant 2011 le Pacte mondial des Nations unies (United Nations Global Compact), Saft a démontré sa volonté de respecter les standards les plus stricts en matière de pratiques commerciales. Même s'ils font déjà partie des valeurs du Groupe et de sa vision d'avenir, les dix principes définis par le Pacte mondial seront progressivement incorporés dans les pratiques opérationnelles de Saft.

FAIT MARQUANT



LES AVANTAGES DE L'ACV

Développée pour le secteur des télécommunications et lancée en 2011, la batterie Evolion est le premier produit Saft à avoir bénéficié du processus d'analyse du cycle de vie (ACV). Outre des avantages indéniables pour les clients, cette batterie Li-ion a un impact très faible sur l'environnement. Plus compacte et plus légère que les modèles utilisant des technologies classiques, elle est plus facile à transporter et à installer, bénéficie d'une longue durée de vie calendaire et fonctionne sans entretien. Elle permet également d'économiser du combustible et de réduire les émissions de CO₂ en minimisant le temps de fonctionnement des groupes électrogènes. Enfin, elle est conforme aux standards RoHS.

RAPPORT FINANCIER

FACTEURS DE RISQUES	53
DÉVELOPPEMENT DURABLE	65
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	79
COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2011	109
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011	123
COMPTES ANNUELS 2011 DE SAFT GROUPE SA	183
INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	195
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	207
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	213

FACTEURS DE RISQUES

2.1	Risques liés à l'environnement de marché et aux activités du Groupe	54
2.1.1	Risques liés à l'exposition à une concurrence soutenue et à une pression sur les prix	54
2.1.2	Risques liés aux technologies utilisées	54
2.1.3	Risques liés au développement des nouveaux marchés pour lesquels Saft réalise d'importants investissements	55
2.1.4	Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis de certains clients ou de secteurs stratégiques	55
2.1.5	Risques liés à l'environnement géopolitique	56
2.2	Risques opérationnels	56
2.2.1	Risques liés aux défauts ou à la non-qualité des produits	56
2.2.2	Risques liés à la capacité de recruter et de fidéliser des collaborateurs qualifiés	56
2.2.3	Risques liés aux désaccords potentiels entre Saft et ses partenaires au sujet de leurs filiales communes	57
2.2.4	Risques liés aux achats et aux fournisseurs	57
2.2.5	Risques de défaillance du contrôle interne et risque de fraude	57
2.3	Risques de crédit et de contrepartie	58
2.3.1	Risque de crédit	58
2.3.2	Risque de contrepartie	58
2.4	Risque de liquidité	58
2.5	Risques de marché	59
2.5.1	Risques de prix des matières premières	59
2.5.2	Risque de change	59
2.5.3	Risque de taux	59
2.5.4	Risque sur actions	59
2.6	Risques contractuels et juridiques	59
2.6.1	Risques liés aux produits vendus	59
2.6.2	Risques liés au contrôle des exportations	60
2.6.3	Risques de litiges	60
2.6.4	Risques liés à la propriété intellectuelle	60
2.7	Risques liés aux impacts de l'activité sur l'environnement, la santé humaine et la sécurité	61
2.7.1	Risques environnementaux liés à l'exploitation des usines	61
2.7.2	Risques liés à la disponibilité et l'usage des substances chimiques	61
2.7.3	Risques liés à la fin de vie des produits vendus	62
2.7.4	Risques d'atteinte à la santé humaine et à la sécurité	62
2.8	Assurances	63

Depuis 2004, le Groupe Saft a mis en place un système d'identification des risques au travers d'une cartographie des risques majeurs. Cette cartographie, régulièrement mise à jour, permet de hiérarchiser les risques identifiés en fonction de leur impact potentiel, de leur probabilité de survenance et de l'appréciation du niveau de contrôle de chacun d'entre eux. Le processus d'évaluation des risques est décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance présenté au chapitre 4 « Gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

En lien avec la cartographie des risques, ce chapitre décrit les risques significatifs auxquels le Groupe estime être exposé au regard de ses activités et de son environnement, ainsi que les réponses apportées pour en limiter la probabilité d'occurrence et les impacts potentiels.

À l'occasion de la préparation de ce rapport annuel, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques pertinents et significatifs que ceux listés ci-après.

2.1 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ ET AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

2.1.1 RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION À UNE CONCURRENCE SOUTENUE ET À UNE PRESSON SUR LES PRIX

Nature des risques

Certains segments d'activité du Groupe sont exposés à la concurrence de fabricants de batteries à bas coûts, principalement en Asie. La pression que cette concurrence exerce sur les prix pourrait contraindre le Groupe à réduire ses prix et ses marges en conséquence.

De plus, la délocalisation éventuelle par certains clients de leurs activités commerciales ou de production en Asie ou vers d'autres pays à faible coût de main-d'œuvre pourrait les inciter à acquérir leurs batteries auprès de concurrents du Groupe déjà présents dans ces pays. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe et ses résultats.

Gestion des risques

Afin de minimiser ce risque, le Groupe maintient une stratégie d'innovation soutenue dans le but de se différencier de ses concurrents en termes d'offre produits, tout en s'attachant à améliorer sa compétitivité. Ainsi, il a engagé une politique d'investissement dans certains pays dits à bas coûts de main-d'œuvre, tels que la République tchèque, la Chine, l'Inde ou le Brésil en y implantant des unités commerciales et/ou de production.

2.1.2 RISQUES LIÉS AUX TECHNOLOGIES UTILISÉES

Perte des avantages concurrentiels du Groupe dans un contexte de forts développements technologiques

Nature des risques

Les activités commerciales de Saft sont centrées sur les marchés spécialisés des batteries de haute technologie. Saft occupe la

première place sur plusieurs de ces marchés parce qu'il offre des produits à haute valeur ajoutée grâce à des technologies innovantes et à sa capacité à adapter ses produits aux évolutions des spécifications de ses clients. Cependant, le marché des batteries est un marché sur lequel la technologie évolue rapidement. Il ne peut donc être exclu que des avancées technologiques dans la fabrication des batteries affectent la compétitivité des produits fabriqués par Saft et entraînent une perte des avantages concurrentiels actuels du Groupe.

Gestion des risques

Pour développer et accéder à de nouvelles technologies, le Groupe maintient une forte activité de recherche et de développement. Ainsi, l'effort de recherche et développement du Groupe au cours des trois derniers exercices, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, s'est élevé respectivement à 6,6 % en 2009, 7,8 % en 2010 et 9,0 % en 2011.

Incertitudes sur le succès de la technologie du lithium-ion

Nature des risques

Le Groupe développe et commercialise aujourd'hui des éléments et systèmes de batteries au lithium-ion, dont il pense qu'ils permettent de satisfaire un certain nombre de besoins exprimés au sein de différents segments d'activité en devenir, notamment ceux du stockage des énergies renouvelables et des batteries de traction. Ainsi, Saft a investi dans la construction d'une unité de fabrication d'éléments et batteries au lithium-ion aux États-Unis, située dans l'État de Floride (site de Jacksonville).

Aucune garantie ne peut être donnée par le Groupe quant au succès de cette technologie, et il ne peut être exclu que des technologies différentes répondent aux mêmes besoins. Ainsi, certaines sociétés ont récemment développé des batteries à partir de technologies émergentes susceptibles de concurrencer la technologie du lithium-ion développée par le Groupe.

Gestion des risques

Dans le cadre du développement continu de cette technologie, le Groupe a mis en place un plan pluriannuel pour la mise sur

le marché d'une seconde génération de lithium-ion. En outre, il poursuit ses travaux de recherche et de développement sur d'autres technologies, maintient constamment une activité de prospective et surveille de manière permanente l'évolution des technologies potentiellement concurrentes du lithium-ion.

2.1.3 RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX MARCHÉS POUR LESQUELS SAFT RÉALISE D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS

Nature des risques

Les perspectives de développement des activités du Groupe à partir des produits devant être fabriqués dans l'unité de production de Jacksonville restent soumises, comme toute activité commerciale, à un certain nombre de risques. Ces risques sont principalement les suivants :

- incertitudes attachées à l'évolution du secteur du stockage de l'énergie ;
- dépendance à l'égard des politiques nationales et internationales en matière d'énergie ;
- influence du prix des matières premières et énergies fossiles ;
- exposition à la concurrence.

Incertitudes attachées à l'évolution du secteur du stockage de l'énergie

Les marchés du stockage de l'énergie et en particulier ceux liés au stockage des énergies renouvelables, sur lesquels Saft se positionne, sont des marchés émergents, dont les volumes de production demeurent à ce jour limités. De plus, bien que leurs perspectives de développement au cours des prochaines années soient généralement considérées comme importantes, les estimations relatives au niveau que ces marchés pourraient atteindre varient significativement et le rythme précis de leur développement demeure incertain. Ainsi, la croissance de ces marchés pourrait ne pas atteindre les niveaux envisagés, ce qui pourrait affecter la rentabilité future des investissements y afférents.

Dépendance à l'égard des politiques nationales et internationales en matière d'énergie

Les marchés du stockage de l'énergie sont partiellement dépendants de décisions politiques, tant au niveau national qu'international. Elles peuvent se traduire par la mise en œuvre de mécanismes de subventions et/ou d'incitations fiscales, ainsi que par diverses législations.

Influence du prix des matières premières et des énergies fossiles

Le développement de certains nouveaux marchés pour lesquels Saft a investi dans sa nouvelle unité de fabrication de Jacksonville (États-Unis), pourrait être affecté par des fluctuations dans les prix, l'approvisionnement de matières premières et/ou d'énergies fossiles (pétrole et gaz naturel par exemple). Une baisse importante du prix des énergies fossiles pourrait ainsi provoquer une diminution de la demande de batteries lithium-ion destinées au stockage de l'énergie.

Exposition à la concurrence

Sur certains nouveaux marchés et en particulier celui du stockage de l'énergie, Saft est exposé à une forte concurrence :

- certains compétiteurs, déjà présents sur ces marchés ou désireux de s'y implanter, peuvent disposer de ressources commerciales, financières, techniques ou humaines plus importantes que celles du Groupe ;
- certains clients de ces marchés pourraient envisager d'internaliser la conception ou la production des produits et éléments proposés par le Groupe.

La pression que cette concurrence pourrait exercer sur les prix pourrait contraindre le Groupe à limiter ses prix de vente et réduire ses marges, remettant ainsi en cause sa capacité à générer la rentabilité escomptée dans les délais envisagés. Ceci pourrait avoir un effet significatif défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Gestion des risques

Afin de limiter ces risques, le Groupe s'attache :

- d'une part, à maintenir un équilibre entre les activités et marchés existants rentables et les activités et marchés en développement généralement consommateurs de trésorerie ;
- et d'autre part, à identifier d'autres marchés ou applications pouvant tirer bénéfice des avantages des produits utilisant la technologie du lithium-ion pour laquelle Saft réalise d'importants investissements.

2.1.4 RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE DU GROUPE VIS-À-VIS DE CERTAINS CLIENTS OU DE SECTEURS STRATÉGIQUES

Nature des risques

Les ventes de Saft sont réalisées au profit de divers clients industriels présents dans des secteurs très variés tels que les industries aéronautique et ferroviaire, l'infrastructure routière, les transports en commun, l'industrie pétrolière, les télécommunications, la production de gaz et d'électricité, la défense et l'espace. Cependant, le Groupe réalise une partie significative de ses ventes avec certains clients stratégiques. Ainsi, pour l'exercice 2011, les ventes du Groupe auprès des 10 clients les plus significatifs ont représenté 22 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le client avec lequel le Groupe a réalisé le chiffre d'affaires le plus important en 2011 représente moins de 4 % du chiffre d'affaires consolidé, contre moins de 3 % en 2010 et 3,5 % en 2009.

En outre, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe sont en partie liés à la nature cyclique de certaines activités. En particulier, une part importante du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisée dans le secteur de la défense. Ainsi, en 2011, celui-ci a représenté 15 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses du secteur de la défense sont déterminées, pour chaque pays, sur la base d'une combinaison complexe de considérations géopolitiques et de contraintes budgétaires. Les dépenses militaires peuvent donc varier significativement

2 FACTEURS DE RISQUES

Risques opérationnels

d'une année à l'autre. De ce fait, une réduction des dépenses militaires ou un report de certains programmes pourraient affecter négativement les ventes, le résultat opérationnel et la trésorerie du Groupe, mais aussi avoir des conséquences significatives au niveau de certains sites de production.

Gestion des risques

Afin de limiter ce risque, Saft a d'une part pour objectif permanent de diversifier son portefeuille de clients afin de ne pas être dépendant d'un client unique ou d'un nombre trop limité de clients et, d'autre part, met en œuvre une stratégie globale visant à rechercher un équilibre au sein de son portefeuille d'activités.

2.1.5 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE

Nature des risques

Le Groupe réalise une part significative de ses activités commerciales et industrielles dans les pays émergents, ayant récemment connu ou étant susceptibles de connaître des périodes d'instabilité politique ou économique. Ainsi, en 2011, le chiffre d'affaires réalisé hors zone « Europe » et « Amérique du Nord » représente 31 % du chiffre d'affaires

consolidé. En outre, certains pays dans lesquels le Groupe est présent offrent une réglementation juridique peu développée ou peu protectrice, ce qui peut affecter sa capacité à faire respecter les droits contractuels.

De ce fait, Saft s'expose à certains risques pouvant affecter sa situation financière, et notamment :

- un contrôle des changes plus restrictif pouvant limiter ou bloquer la sortie de devises d'un pays client et sa capacité à honorer ses dettes ;
- des mesures discriminatoires prises à l'encontre de Saft pouvant remettre en cause l'activité du Groupe dans un pays (expropriation, nationalisation, etc.) ;
- une rupture inopinée de contrat ou d'engagement ;
- des difficultés à protéger sa propriété intellectuelle.

Gestion des risques

Même si l'internationalisation croissante de Saft permet de répartir géographiquement le risque géopolitique, le Groupe s'attache à identifier les actions lui permettant de limiter l'impact financier de ce risque. Ainsi, le cas échéant, il peut se tourner vers des assureurs pour souscrire des couvertures appropriées ou recourir à des instruments de couverture des paiements financiers en provenance de certains pays (garanties bancaires, garanties Coface...).

2.2 RISQUES OPÉRATIONNELS

2.2.1 RISQUES LIÉS AUX DÉFAUTS OU À LA NON-QUALITÉ DES PRODUITS

Nature des risques

Le succès des activités commerciales de Saft dépend de la qualité de ses produits et des rapports avec ses clients. Les batteries fabriquées étant souvent complexes et les applications correspondantes critiques pour la majorité d'entre eux, Saft ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des défaillances ou des problèmes de qualité avec ses produits. Dans l'éventualité où les produits ou services ne répondraient pas aux exigences de ses clients, la réputation du Groupe pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux et de marketing et ainsi détériorer sa position concurrentielle.

Gestion des risques

Afin de limiter ces risques, Saft déploie en continue des processus précis de développement, de fabrication et de tests, mais également un contrôle qualité des batteries. De plus, Saft a regroupé dans un programme global appelé Saft World Class, un ensemble de processus d'amélioration continue de la qualité et de la performance. Des méthodes éprouvées de gestion de la qualité sont ainsi déployées dans tous les sites du Groupe :

- les normes qualité : tous les sites du Groupe sont certifiés ISO 9001 (version 2000) et la plupart d'entre eux

possèdent des certifications supplémentaires en fonction des exigences du marché ;

- les 5S et le management visuel : chaque usine Saft pratique ce type de management dans le but d'identifier rapidement les anomalies et de mettre en œuvre des actions correctrices appropriées par les équipes de résolution des problèmes ;
- le management des processus : il s'appuie sur différents outils tels que les normes de conception des équipements, les systèmes anti-erreur et le contrôle statistique des processus (SPC).

2.2.2 RISQUES LIÉS À LA CAPACITÉ DE RECRUTER ET DE FIDÉLISER DES COLLABORATEURS QUALIFIÉS

Nature des risques

Le succès de Saft dépend dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe de direction ainsi que de celles des collaborateurs clés sur lesquels reposent les processus de production et les activités de recherche et développement. Ces personnels qualifiés ont généralement une ancienneté élevée au sein du Groupe et ont une excellente connaissance de ses activités et des secteurs dans lequel il évolue. Le départ d'un ou plusieurs dirigeants ou collaborateurs clés pourrait ainsi

entraîner la perte d'un savoir-faire et affecter la capacité du Groupe à poursuivre le développement de certaines de ses activités ou à atteindre certains de ses objectifs stratégiques.

Le succès futur du Groupe dépendra en partie de sa capacité à attirer, former, motiver et fidéliser des salariés et des cadres hautement qualifiés. Compte tenu de la forte concurrence pour de telles compétences, rien ne permet de garantir que Saft soit en mesure de satisfaire ces exigences.

Gestion des risques

Afin de limiter l'impact de ce risque, Saft met en place un ensemble de programmes de gestion des ressources humaines basés sur l'anticipation des besoins et la rétention des collaborateurs :

- définition d'un plan de succession des collaborateurs clés ;
- mise en place de processus de reconnaissance de la performance et de rétention tels que :
 - développement de la mobilité géographique et fonctionnelle ;
 - mise en œuvre d'une politique de développement des compétences et d'accompagnement au changement au travers d'actions de formation ;
 - mise en œuvre d'un système de rémunération attractif.

Ces mesures sont plus précisément décrites au chapitre 3.2 « Responsabilité sociale » du présent document de référence.

2.2.3 RISQUES LIÉS AUX DÉSACCORDS POTENTIELS ENTRE SAFT ET SES PARTENAIRES AU SUJET DE LEURS FILIALES COMMUNES

Nature des risques

Dans le cadre de son activité industrielle et commerciale et conformément à ses objectifs stratégiques, Saft peut être amené à mettre en place des accords de joint-venture avec des partenaires identifiés. Dans l'hypothèse où les rapports entre Saft et l'un de ses partenaires venaient à se détériorer ou si les termes de leur accord n'étaient plus respectés, les actifs et activités commerciales de Saft pourraient en être affectés. En outre, en cas de conflits entre les parties, de mésentente en termes de management ou en cas de résolution du contrat, un effet négatif significatif sur les activités commerciales du Groupe pourrait être enregistré.

Gestion des risques

Afin de limiter ce risque inhérent à tout partenariat et de protéger au mieux ses intérêts, Saft veille à ce que les accords ainsi conclus comprennent un certain nombre de règles de gouvernance concernant l'administration conjointe de la Société, incluant par exemple la nécessité d'un accord des deux parties pour toute décision importante.

À ce jour, la seule coentreprise dans laquelle le Groupe Saft est engagé est la société ASB, dans laquelle il détient une participation de 50 % à égalité avec le groupe EADS. Cette société produit principalement des piles thermiques à usage militaire. Les relations entre les actionnaires sont régies par un pacte d'actionnaires, renouvelé en 2006. Celui-ci comporte

des dispositions de nature à protéger les intérêts du Groupe, notamment en cas de changement de contrôle comme décrit dans le chapitre « Informations complémentaires » du document de référence.

La note annexe 29 aux comptes consolidés présente les principales données financières relatives à la coentreprise dans laquelle le Groupe Saft est engagé à la clôture de l'exercice 2011.

2.2.4 RISQUES LIÉS AUX ACHATS ET AUX FOURNISSEURS

Risque réglementaire lié aux achats

Nature des risques

Le Groupe est soumis à un grand nombre de réglementations locales, européennes et internationales dans le cadre de ses achats.

Le non-respect de ces exigences induirait des risques juridiques et financiers et dans certains cas des limitations d'accès à des marchés publics ou gouvernementaux. Aussi, Saft accorde un soin tout particulier au respect de ces réglementations.

Gestion des risques

Afin de limiter ces risques, les acheteurs du Groupe sont régulièrement sensibilisés à l'évolution du cadre juridique et réglementaire dans lequel ils opèrent. D'autre part, le respect de certaines législations fait l'objet d'un suivi spécifique, à l'exemple du règlement européen sur les substances chimiques « REACH ».

Risques fournisseurs

Nature des risques

Comme toute entreprise industrielle, Saft encourt un risque au titre de la qualité et la pérennité de ses approvisionnements en matières premières et composants. En tant qu'entreprise fabricant des produits de haute technologie, Saft a régulièrement recours à un ensemble de fournisseurs de produits de spécialités. Une éventuelle défaillance de l'un ou de plusieurs de ses fournisseurs pourrait avoir un impact significatif sur l'activité et les performances financières du Groupe.

Gestion des risques

Afin de limiter ces risques, des procédures d'évaluation des risques fournisseurs sont en place au sein de chaque unité mais aussi au niveau de la Direction des achats Groupe. D'autre part, des plans de progrès et des plans d'actions spécifiques sont régulièrement établis et mis en œuvre en fonction des niveaux de risque identifiés.

2.2.5 RISQUES DE DÉFAILLANCE DU CONTRÔLE INTERNE ET RISQUE DE FRAUDE

Nature des risques

Le profil international de Saft induit que les processus administratifs, financiers et opérationnels sont gérés dans des environnements légaux et réglementaires divers, avec

2 FACTEURS DE RISQUES

Risques de crédit et de contrepartie

une sensibilité au contrôle interne et à la gestion des risques différente d'une entité à l'autre. Ils peuvent par ailleurs être portés par des systèmes d'information différents.

Dans ce contexte, Saft ne peut exclure une défaillance de contrôle interne ou des phénomènes de fraude qui pourraient induire des impacts financiers significatifs et/ou une atteinte à l'image du Groupe.

Gestion des risques

Afin de limiter ces risques, Saft a mis en place une démarche de revue de son contrôle interne, s'appuyant sur un corps de

règles et procédures diffusées à l'ensemble des filiales. En outre, des audits réguliers des différentes implantations du Groupe ou des audits de processus sont réalisés selon un programme défini et approuvé annuellement par la Direction générale et le Comité d'Audit. Enfin, Saft met en œuvre diverses actions de sensibilisation de ses collaborateurs aux risques en matière de fraude, de corruption ou de non-respect des règles d'éthique du Groupe.

Cette démarche est plus précisément décrite dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

2.3 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

2.3.1 RISQUE DE CRÉDIT

Nature des risques

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur ne paie pas sa dette à l'échéance convenue. De par l'activité du Groupe, les créances clients constituent la principale source de risque de crédit auquel le Groupe est exposé.

Gestion des risques

Les informations relatives au risque de crédit et à sa gestion figurent à la note annexe 3 aux États financiers consolidés.

2.3.2 RISQUE DE CONTREPARTIE

Nature des risques

Le risque de contrepartie correspond à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations. Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie dans ses opérations sur les marchés financiers et bancaires pour la gestion de ses risques de change, de taux d'intérêt et pour la gestion de ses flux de règlement.

Gestion des risques

Les informations relatives au risque de contrepartie et à sa gestion figurent à la note annexe 3 aux États financiers consolidés.

2.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Nature des risques

Le risque de liquidité correspond au risque que Saft ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce aux ressources financières générées par ses activités ou celles mobilisables auprès de tiers. Le risque de liquidité du Groupe tient principalement à son endettement financier.

Gestion des risques

Les informations relatives au risque de liquidité et à sa gestion figurent à la note annexe 3 aux États financiers consolidés.

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Celles-ci sont présentées en note annexe 18 aux États financiers consolidés.

2.5 RISQUES DE MARCHÉ

2.5.1 RISQUES DE PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Nature des risques

Certains des métaux utilisés par Saft dans la fabrication de ses batteries se négocient sur les marchés internationaux de matières premières, en particulier le nickel et le cobalt. Les autres métaux, tels que le lithium, ne sont pas négociés sur les marchés internationaux de matières premières, les prix étant négociés de gré à gré. Les coûts de ces matières premières fluctuent selon l'offre et la demande ou selon les anticipations des marchés financiers, et sont donc incontrôlables par le Groupe. Ces fluctuations peuvent entraîner des variations significatives des prix de revient et ainsi avoir un impact significatif sur la rentabilité du Groupe.

Gestion des risques

Les informations quantitatives relatives au risque de prix des matières premières et à sa gestion figurent à la note annexe 3 aux États financiers consolidés.

2.5.2 RISQUE DE CHANGE

Nature des risques

Compte tenu de sa présence internationale, le Groupe est exposé aux fluctuations des cours de change :

- dans le cadre de son activité opérationnelle, tant industrielle que commerciale ;
- dans le cadre de ses activités de financement ;
- mais aussi lors du processus de conversion en euros des comptes de ses filiales établis en devises étrangères.

L'exposition du Groupe au risque de change est principalement liée à la variation du dollar américain, de la couronne suédoise, de la livre sterling contre l'euro, et du shekel, de la couronne suédoise contre le dollar américain.

Gestion des risques

Les informations relatives au risque de change et à sa gestion figurent à la note annexe 3 aux États financiers consolidés.

2.5.3 RISQUE DE TAUX

Nature des risques

Le Groupe est soumis aux fluctuations des taux d'intérêt, presque exclusivement du fait de son endettement à long terme.

Gestion des risques

Les informations relatives au risque de taux et à sa gestion figurent à la note annexe 3 aux États financiers consolidés.

2.5.4 RISQUE SUR ACTIONS

Nature des risques

Le Groupe a mis en place un contrat de liquidité afin d'améliorer la liquidité du titre Saft Groupe SA sur le marché de la Bourse de Paris (Euronext). L'exposition du Groupe aux risques des marchés actions est uniquement liée aux variations du cours des actions autodétenues.

Gestion des risques

Les données relatives aux opérations sur ses propres actions réalisées au cours de l'exercice, ainsi que les mesures de gestion de ce risque sont présentées dans le chapitre « Information sur la Société et le capital » du présent document de référence.

2.6 RISQUES CONTRACTUELS ET JURIDIQUES

2.6.1 RISQUES LIÉS AUX PRODUITS VENDUS

Nature des risques

Dans le cadre de la vente de batteries, Saft consent généralement des garanties de bon fonctionnement et/ou de conformité de ses produits aux spécifications définies par les clients d'une durée allant de une à dix années. En cas de dysfonctionnement d'une batterie produite par Saft, sa responsabilité peut être engagée du fait de préjudices

corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient. De plus, si un appareil équipé d'une batterie Saft venait à être défaillant, il ne peut être exclu que le fabricant de l'appareil allègue que la batterie Saft en soit la cause, même lorsque la batterie correspond aux spécifications contractuelles.

Le dysfonctionnement d'une batterie Saft ou d'un appareil équipé d'une batterie Saft pourrait impliquer des surcoûts liés au retour des produits par les clients, entraîner de nouvelles dépenses de développement, monopoliser des ressources techniques et économiques. De tels coûts pourraient avoir un impact significatif sur la rentabilité et la trésorerie du Groupe.

2 FACTEURS DE RISQUES

Risques contractuels et juridiques

La réputation commerciale de Saft pourrait également être entachée, entraînant la perte de certains clients et la réduction significative de son chiffre d'affaires consolidé.

Gestion des risques

Afin de limiter ces risques, Saft soumet les produits fabriqués à des tests de fonctionnement très précis et en accord avec les spécifications des clients. De plus, dans le cas d'éventuels retours de produits, la nature et la source des défaillances sont analysées afin d'apporter les actions correctrices adéquates.

D'autre part, le Groupe a mis en place des couvertures externes d'assurance des risques liés aux produits vendus.

Enfin, dans le cadre des garanties accordées au titre de certains contrats, Saft peut être amené à comptabiliser des provisions pour garanties calculées sur des hypothèses statistiques adaptées. Le montant de ces provisions et les informations y afférentes sont détaillés en notes annexes 2.22 et 21 aux États financiers consolidés.

2.6.2 RISQUES LIÉS AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Nature des risques

L'exportation constitue une part significative des activités de Saft et concerne notamment des batteries produites pour des secteurs sensibles tels que l'espace ou la défense.

L'exportation de ces batteries hors des marchés domestiques où elles sont fabriquées peut être limitée ou soumise à l'obtention de licences. C'est ainsi le cas pour les exportations réalisées par le Groupe à partir des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, d'Israël et d'Allemagne.

Rien ne permet de garantir que les contrôles à l'exportation auxquels Saft est soumis ne s'alourdiront pas, que de nouvelles générations de produits développés par le Groupe ne feront pas également l'objet de contrôles similaires ou plus rigoureux et que des facteurs géopolitiques ne rendront pas impossible l'obtention de licences d'exportation. Ceci aurait pour conséquence de réduire la capacité de Saft à exécuter des contrats et pourrait affecter négativement son chiffre d'affaires, sa situation financière et sa rentabilité.

Gestion des risques

Afin de limiter ces risques, Saft a mis en place au sein de ses différentes équipes d'administration des ventes des procédures spécifiques permettant de s'assurer de la conformité de ses opérations aux réglementations et contrôles en matière d'exportation.

2.6.3 RISQUES DE LITIGES

Nature des risques

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, à la date du présent document de référence et pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, de fait exceptionnel, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y

compris toute procédure dont la Société aurait connaissance, qui serait en suspens, ou dont elle serait menacée) qui serait susceptible d'avoir, ou aurait eu récemment un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe Saft.

Gestion des risques

Le montant des provisions constituées au titre des litiges en cours figure en note annexe 21 aux États financiers consolidés.

2.6.4 RISQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nature des risques

L'activité du Groupe repose sur l'utilisation d'un certain nombre de marques. Dans plusieurs segments de marché sur lesquels le Groupe opère, sa réputation est étroitement associée à ses marques.

L'utilisation non autorisée des marques du Groupe est cependant difficile à contrôler. Saft ne peut pas garantir que ses marques ne seront pas contrefaites ou utilisées sans son consentement ou que de tels actes n'auront pas un effet négatif important sur sa réputation ou sur son résultat d'exploitation.

Le Groupe est également titulaire d'inventions ou de savoir-faire liés aux technologies et produits développés, ce qui représente une part importante de son patrimoine. Le département Recherche et Développement du Groupe a en charge la protection et la défense de ce patrimoine au niveau international et veille notamment à déposer des brevets auprès des instances dédiées.

Gestion des risques

Afin de limiter le risque de contrefaçon ou d'utilisation non autorisée de ses marques, celles-ci font l'objet d'un enregistrement destiné à les protéger contre toute utilisation abusive. De plus, le département juridique du Groupe effectue un travail de veille destiné à empêcher ou mettre fin à toute atteinte à ses marques, même s'il ne peut garantir l'efficacité des mesures qui pourraient être prises en particulier dans les pays étrangers où les lois ne garantissent pas toujours efficacement la protection des droits de propriété intellectuelle.

La protection du savoir-faire est organisée autour de la mise en œuvre de politiques relatives à la rétention du personnel, la transmission du savoir, l'insertion de clauses de confidentialité dans les contrats de travail ou les contrats avec des tiers, de clauses de non-concurrence dans les contrats de travail.

Par ailleurs, les contrats signés avec les clients, distributeurs, sous-traitants et autres fournisseurs comportent généralement des clauses les informant des risques qu'ils sont susceptibles d'encourir en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse des marques du Groupe, de son savoir-faire ou en cas de contrefaçon de ses produits.

Enfin, le Groupe Saft n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, dont la perte pourrait avoir un impact significatif sur son activité ou sa rentabilité.

2.7 RISQUES LIÉS AUX IMPACTS DE L'ACTIVITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ HUMAINE ET LA SÉCURITÉ

2.7.1 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À L'EXPLOITATION DES USINES

Nature des risques

Dans chacun des pays où le Groupe exploite une installation industrielle, il est soumis à un nombre important de lois et règlements locaux, nationaux et internationaux relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent notamment des normes de plus en plus contraignantes en ce qui concerne les émissions atmosphériques et les rejets d'eaux usées, l'utilisation, le stockage et l'élimination des substances dangereuses, la protection des sols, l'enlèvement de l'amiante, le recyclage et l'élimination des déchets.

Ces dispositions exposent ainsi le Groupe au risque d'avoir à supporter des coûts et responsabilités importants en matière environnementale, y compris au titre d'actifs cédés et d'activités passées :

- le Groupe pourrait devoir supporter des coûts opérationnels en croissance notable ainsi que des obligations d'investissements significatifs si des législations, des politiques ou des demandes additionnelles des autorités de contrôle étaient votées, décidées ou exigées ;
- des réglementations additionnelles pourraient limiter la capacité du Groupe à modifier ses processus, à agrandir ses usines ou à continuer l'activité d'un site ;
- des réglementations additionnelles pourraient également le contraindre à mettre en œuvre des mesures de prévention des pollutions, ou à subir de nouveaux coûts pour la remise en état de sites existants ;
- le Groupe pourrait, dans le futur, être mis à contribution pour la remise en état de sites ou d'usines, propriétés ou opérées par une tierce partie, et sur ou dans lesquels le Groupe a stocké ou éliminé des déchets qu'il a générés ;
- la non-conformité avec ces exigences pourrait déclencher le versement d'amendes administratives ou pénales, ou de dédommagements civils.

Gestion des risques

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités en minimisant les risques d'atteinte à l'environnement et effectue régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences des réglementations. En particulier :

- les objectifs centraux du Groupe tiennent compte de ces exigences légales et les systèmes de gestion mis en œuvre pour en assurer le respect au niveau des différents sites de fabrication ont été documentés et certifiés pour la plupart des sites européens selon les termes de la norme internationale ISO 14000 ;

- le Groupe a progressivement mis en place des indicateurs pour évaluer les impacts de son activité sur le milieu naturel, qui font l'objet d'une consolidation et d'un suivi interne et qui sont également communiqués aux autorités de contrôle locales. Les informations relatives à ces indicateurs sont détaillées dans le chapitre 3.1 « Responsabilité environnementale » du présent document de référence.

Par ailleurs, Saft Finance Sarl – filiale directe de Saft Groupe SA – s'est vu accorder, lors du rachat par Doughty Hanson des activités batteries du groupe Alcatel, diverses garanties contractuelles touchant aux aspects environnementaux et, couvrant notamment – dans certaines limites – les coûts qu'implique la remise en état des sites et terrains affectés par les opérations du Groupe antérieures à 2004. Les effets de ces garanties courent jusqu'en 2014.

2.7.2 RISQUES LIÉS À LA DISPONIBILITÉ ET L'USAGE DES SUBSTANCES CHIMIQUES

Nature des risques

Le 30 décembre 2006, un règlement de l'Union européenne nommé REACH (Enregistrement, Évaluation, Autorisation des Substances Chimiques) a été publié dans le Journal Officiel de l'Union européenne. L'objectif de REACH est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement par le biais d'une évaluation systématique des propriétés et des risques posés par les substances chimiques. Ce règlement prévoit aussi la substitution des substances chimiques identifiées comme les plus dangereuses, nommées « substances extrêmement préoccupantes », et ce lorsque des alternatives adéquates ont été identifiées.

Gestion des risques

En 2008, Saft a achevé l'étude de l'évaluation de l'impact de REACH sur son activité et a identifié les actions à mener pour assurer sa conformité à cette réglementation. Le Groupe Saft poursuit le déploiement de ce programme pluriannuel.

Certaines des substances utilisées largement dans les batteries industrielles sont classées dangereuses sous le régime juridique en vigueur, et pourraient être considérées comme des « substances extrêmement préoccupantes » par REACH. Cependant, dans l'état actuel de ses connaissances, Saft ne prévoit pas que le processus d'autorisation de REACH conduise le Groupe à devoir arrêter de fabriquer ou de commercialiser certains de ses produits finis.

Les actions menées par Saft pour assurer la conformité à ce règlement sont décrites dans le chapitre 3.1 « Responsabilité environnementale » du présent document de référence.

2.7.3 RISQUES LIÉS À LA FIN DE VIE DES PRODUITS VENDUS

Nature des risques

Le 26 septembre 2006, une directive sur les piles et accumulateurs a été publiée au Journal Officiel de l'Union européenne sous la référence 2006/66/CE. Cette directive, applicable depuis septembre 2008, vise :

- d'une part à s'assurer que les piles et accumulateurs usagés sont collectés et recyclés en fin de vie ;
- d'autre part à limiter l'utilisation du mercure pour la plupart des piles et accumulateurs à usage non militaire et du cadmium pour les batteries à usage non industriel et non professionnel ou non militaire.

Les restrictions commerciales liées à l'utilisation du mercure et du cadmium ne touchent pas les produits de Saft, excepté pour quelques segments très mineurs de son portefeuille. Cette directive n'a donc pas une incidence significative sur les opérations du Groupe. Toutefois, la Commission européenne est susceptible à tout moment de réexaminer les dérogations actuelles à l'interdiction de certaines substances et pourrait émettre des propositions d'interdiction supplémentaires, celles-ci pouvant éventuellement affecter des segments de marché dans lesquels le Groupe Saft est présent.

Gestion des risques

Depuis le milieu des années 1980, Saft a participé à la mise en place et au développement d'un réseau de partenaires pour la collecte et le recyclage dans la plupart des pays industrialisés. Ce réseau – site <http://www.saftbatteries.com> pour tout détail – permet à Saft de respecter l'obligation de reprise que cette directive impose aux producteurs de piles et accumulateurs de l'Union européenne. Les actions en matière de recyclage opérées par le Groupe sont précisément décrites dans la section 3.1 « Responsabilité environnementale » du présent document de référence.

De plus, le Groupe s'assure qu'il est en conformité avec cette directive par des actions constantes de veille et d'information.

2.7.4 RISQUES D'ATTEINTE À LA SANTÉ HUMAINE ET À LA SÉCURITÉ

Risques liés à l'utilisation de substances toxiques ou dangereuses

Nature des risques

Pour la fabrication de ses produits, le Groupe a utilisé et utilise d'importantes quantités de matières toxiques ou dangereuses. Certains salariés ou sous-traitants peuvent ainsi avoir été ou être exposés à ces substances nocives pour la santé et développer des pathologies qui pourraient les conduire à rechercher la responsabilité du Groupe.

Gestion des risques

Les risques correspondants font l'objet de mesures de prévention et de surveillance strictes, telles que l'utilisation de matériels de protection adaptés, des campagnes fréquentes de formation ainsi que des contrôles réguliers et obligatoires de la santé des salariés.

Risques industriels

Nature des risques

Du fait de la forte densité d'énergie de certaines piles et accumulateurs fabriqués par le Groupe, les batteries peuvent poser des risques d'incendie, tant dans les usines du Groupe que chez les utilisateurs des batteries. De tels accidents, s'ils survenaient, pourraient générer des retards de production ou d'expédition significatifs, la mise en cause de la responsabilité du Groupe et donc des demandes éventuelles de compensation par les clients. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou l'image du Groupe.

Gestion des risques

Afin de limiter ce risque, Saft a mis en place des procédures de sécurité pour ses activités de recherche et de développement et pour ses opérations de production et mène des actions de sensibilisation et de formation régulières auprès de ses personnels.

Par ailleurs, le Groupe met en œuvre une politique d'assurance externe de ses risques industriels.

Les provisions constituées par le Groupe afin de faire face aux risques environnementaux en cours sont décrites dans le chapitre 3.1 « Responsabilité environnementale » (section i) « provisions pour risques environnementaux » et en note annexe 21 aux États financiers consolidés.

2.8 ASSURANCES

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques relatifs à la production et à la commercialisation de ses batteries et à les assurer à des taux raisonnables. Afin d'optimiser sa politique de couverture de l'ensemble des sociétés du Groupe, Saft fait appel à un courtier international qui négocie les polices d'assurance en son nom. De manière générale la plupart des polices d'assurance du Groupe prévoient un plafond de couverture applicable soit par sinistre, soit par an et par sinistre. Certaines couvertures sont limitées par un certain nombre d'exclusions usuelles pour ce type de contrats et de franchises.

Les principaux risques couverts sont les suivants :

- mise en jeu de la responsabilité civile du Groupe dans le cadre de ses activités du fait de dommages ou préjudices corporels, matériels et immatériels causés à des tiers ;
- dommages aux biens et pertes d'exploitation. Cette couverture est destinée à éviter toute perte significative et à assurer le maintien de l'exploitation en cas de sinistre ;
- dommages causés lors du transport des biens de production ou d'équipement, des produits finis, semi-finis et de matières premières ;
- mise en cause de la responsabilité du Groupe du fait de ses activités de fournisseur de l'industrie aéronautique ;
- mise en cause de la responsabilité du Groupe du fait de ses activités de fournisseur de l'industrie spatiale ;
- pertes financières résultant d'actes frauduleux commis par un tiers ou un préposé à l'encontre du Groupe ou d'un client du Groupe ;
- risques environnementaux liés aux sites de production du Groupe.

2 FACTEURS DE RISQUES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1	Responsabilité environnementale	67
3.1.1	Politique générale en matière environnementale	67
3.1.2	Conformité avec les lois et réglementations	67
3.1.3	Substances chimiques – Règlement REACH	67
3.1.4	Fin de vie – Directive batteries (2006/66/CE)	67
3.1.5	Indicateurs de performance environnementale	68
3.1.6	Objectifs environnementaux assignés à nos filiales étrangères	69
3.1.7	Impacts environnementaux des activités du Groupe	70
3.1.8	Dépollution de sites contaminés	70
3.1.9	Provisions pour risques environnementaux	70
3.1.10	Conservation des ressources	71
3.1.11	Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	71
3.1.12	Biodiversité	71
3.2	Responsabilité sociale	71
3.2.1	Évolution des ressources	71
3.2.2	Une vision et des valeurs	72
3.2.3	La gestion des ressources humaines	73
3.2.4	Une politique de rémunération attractive	73
3.2.5	Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	73
3.2.6	Conditions d'hygiène et de sécurité	74
3.2.7	Autres données sociales	74
3.3	Responsabilité sociétale	75
3.3.1	Impact territorial, économique et social	75
3.3.2	Sous-traitance et fournisseurs	75
3.4	Rapport d'un Commissaire aux comptes portant sur certains indicateurs environnementaux et sociaux	76

Saft veille à promouvoir les principes du développement durable, organisé autour des trois piliers : société, économie et environnement. Cette démarche s'appuie notamment sur la mise en place d'un reporting d'indicateurs pour mesurer la performance du Groupe quant à sa responsabilité environnementale, sociale et sociétale. Ces indicateurs extra-financiers font l'objet d'une collecte au niveau mondial dans le but d'être publiés chaque année dans le présent document de référence, et ce conformément aux articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. Afin de marquer son engagement à donner davantage de valeur à l'ensemble de ces indicateurs et par anticipation du décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2),

le Groupe s'est engagé, dès 2011, dans une démarche de vérification, par un tiers indépendant, des informations extra-financières produites.

Périmètre et méthode de consolidation des données extra-financières

Les indicateurs relatifs au développement durable sont consolidés au niveau mondial sur l'ensemble des filiales et sociétés dès lors que la participation de Saft est supérieure à 50 %. Les fluctuations de périmètre (ouverture ou fermeture de sites, augmentation de la production, embauches...) sont intégrées dans les informations fournies, ce qui peut expliquer certains écarts d'une année sur l'autre. En effet, il a été décidé de ne pas figer le périmètre mais de le faire correspondre au périmètre des informations financières. Néanmoins, lorsque des variations dues à ces changements de périmètre viennent altérer la cohérence des données ou la bonne compréhension de leur évolution, des précisions sont données quant aux évolutions à périmètre constant et des explications sont apportées sur les événements majeurs intervenus au cours de l'exercice.

Les principes ci-dessus énoncés sont appliqués sous réserve des particularités suivantes :

- les indicateurs environnementaux concernent uniquement les unités de production exploitées par le Groupe. Ils excluent donc les unités d'assemblage et de distribution compte tenu de leur impact marginal sur les différents indicateurs environnementaux suivis par le Groupe ;
- les indicateurs environnementaux publiés ci-après ne comprennent pas les informations relatives à la filiale indienne Amco-Saft, les données afférentes à ce site n'étant pas encore pleinement exploitables ;
- lorsque la mesure d'un indicateur environnemental pour le dernier mois de l'année n'est pas disponible au moment de la collecte pour les besoins du présent rapport, l'information collectée et publiée est, par ordre décroissant de priorité :
 - la donnée réelle sur la période décembre 2010 – novembre 2011,
 - la donnée réelle sur la période janvier 2011 – novembre 2011 à laquelle est ajoutée la valeur estimée pour le mois de décembre 2011.

Collecte et consolidation des données extra-financières

Les données sont suivies tout au long de l'année par les correspondants identifiés sur chaque site. Elles sont centralisées annuellement par le siège qui collecte, traite et consolide l'information. Les données environnementales sont remontées

via un canevas commun à l'ensemble des sites mis en place il y a maintenant huit années.

Les données sociales sont collectées à l'aide d'un outil de reporting spécifique utilisé par l'ensemble des sites du périmètre, accompagné d'une note méthodologique rappelant notamment les définitions des données demandées. Cette procédure et ces supports ont été mis en place en 2008 et font l'objet de mises à jour régulières. Un contrôle de cohérence est réalisé par la Direction des ressources humaines du Groupe qui effectue d'autre part des calculs complémentaires, réalise une comparaison des données avec celles de l'exercice précédent ainsi qu'un rapprochement avec certaines données remontées par ailleurs par les contrôleurs de gestion du Groupe.

Limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs environnementaux et sociaux peuvent présenter des limites, du fait de l'absence de définitions reconnues au niveau national ou international et d'estimations nécessaires. En particulier, la collecte des données relatives aux quantités de déchets dépend des définitions du caractère dangereux ou non des déchets, définitions qui varient selon les pays. L'existence de divergences de définitions concernant certains indicateurs sociaux a conduit la Direction des ressources humaines du Groupe à mettre en place un référentiel commun. Le Groupe a ainsi retenu une définition commune concernant les statistiques relatives aux accidents de travail (hors trajet, ayant entraîné un arrêt d'au moins une journée).

Audit externe

La vérification des informations environnementales, sociales et sociétales par un tiers indépendant s'est organisée en trois étapes distinctes :

- la revue des procédures de collecte des informations : périmètre retenu, organisation de la collecte et outils utilisés ;
- la vérification, avec un niveau d'assurance modérée, de l'exactitude des données reportées sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux et sur un échantillon représentatif de sites ;
- la revue de la consolidation des indicateurs.

Les indicateurs ayant fait l'objet de ces vérifications sont identifiés par le signe dans les pages qui suivent.

La nature précise des travaux réalisés et les conclusions de ces travaux sont présentées dans le rapport portant sur les indicateurs environnementaux et sociaux, en page 76 du présent document de référence.

3.1 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'environnement, ainsi que le développement durable, constitue pour Saft des priorités essentielles. Les batteries fabriquées par le Groupe produisent de l'énergie électrique sans engendrer la moindre émission directe pendant leur utilisation. D'autre part, les impacts de nos produits lors des autres phases de leur cycle de vie, en particulier la fabrication et le recyclage, sont dûment analysés aux fins de leur réduction. Saft s'efforce en outre de privilégier les matières premières secondaires aux matières premières primaires, apportant ainsi, par ses produits, une précieuse contribution au développement durable.

3.1.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Depuis de nombreuses années déjà, la conformité réglementaire et la réduction des impacts environnementaux de l'activité du Groupe sont au cœur des valeurs de Saft. Afin de mettre en œuvre cette politique, le Groupe a créé une équipe dédiée, chargée de contrôler et de minimiser l'impact environnemental de ses activités et produits tout au long de leur cycle de vie.

Coordonnée par le Directeur Environnement, cette équipe est composée de responsables environnement en poste sur chaque site de production, d'un responsable écoconception et d'un responsable programmes hygiène et environnement.

Les responsables environnement des sites sont placés sous l'autorité directe des directeurs d'usines, eux-mêmes responsables de la mise en œuvre opérationnelle de la politique du Groupe. Chaque responsable environnement est formé aux impacts spécifiques du site auquel il est rattaché. Ainsi, cette équipe de spécialistes environnementaux veille au respect des réglementations environnementales et coordonne les mesures d'amélioration permanente. Elle a également pour fonction d'identifier en amont les nouvelles prescriptions réglementaires en matière de protection de l'environnement afin qu'elles soient opportunément traduites en plans d'actions pratiques.

Le responsable écoconception met en œuvre la méthodologie d'analyse du cycle de vie (ACV) dans le Groupe et apporte une assistance spécialisée aux équipes de développement au sein de chaque division. L'objectif est d'identifier et de mettre en œuvre les axes de réduction de l'impact des produits fabriqués.

Le responsable programmes hygiène et environnement apporte quant à lui son expertise dans le développement des nouveaux produits afin que soit assuré le respect des obligations en matière environnementale. Il est également en charge du suivi de la performance environnementale du groupe grâce aux indicateurs de performance décrits ci-après.

3.1.2 CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Dans tous les pays où Saft exploite un site de production, celui-ci opère dans le cadre technique et juridique d'un « permis d'exploiter » qui encadre strictement les opérations industrielles

avec l'objectif d'en minimiser les impacts. Sont notamment visés la manipulation, le stockage, et les émissions des substances dangereuses, ainsi que la gestion des déchets générés par le site.

3.1.3 SUBSTANCES CHIMIQUES – RÈGLEMENT REACH

En 2010, Saft a enregistré toutes les substances devant l'être au plus tard le 1^{er} décembre 2010, ainsi que plusieurs autres substances qui bénéficiaient d'un délai plus tardif (1^{er} juin 2013 ou 1^{er} juin 2018).

Par ailleurs, Saft assure un suivi de la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dressée par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), et échange activement des informations avec sa chaîne d'approvisionnement pour s'assurer de la diffusion effective de toutes les informations relatives à la présence de substances extrêmement préoccupantes dans les préparations ou articles achetés, honorant ainsi ses obligations d'information vis-à-vis de la chaîne aval.

De l'avis de Saft, le processus d'enregistrement REACH n'est pas susceptible de conduire au retrait d'un quelconque de ses produits.

3.1.4 FIN DE VIE – DIRECTIVE BATTERIES (2006/66/CE)

Au fil des années, le Groupe a progressivement mis en place une politique de reprise et de recyclage de ses batteries usagées, et plus particulièrement de sa gamme à base de nickel. Cette politique est née dans notre usine suédoise d'Oskarshamn, qui exploite une unité de recyclage initialement construite pour traiter ses déchets de production. L'usine a progressivement augmenté sa capacité de recyclage. Dans les années 1980, elle a décidé d'offrir aux consommateurs industriels suédois la possibilité de recycler leurs batteries usagées.

Ce service a été graduellement élargi à des clients établis dans d'autres pays du nord de l'Europe, si bien que, au cours des années 1990, ce service de recyclage est devenu une politique à part entière, appliquée peu à peu à l'ensemble des clients situés en Union européenne et en Amérique du Nord. À cette fin, le Groupe a constitué un réseau de points d'apport volontaire capables de recevoir des batteries usagées auprès d'utilisateurs finaux industriels, de les trier et de les expédier vers notre unité de recyclage d'Oskarshamn.

Plus récemment, des efforts ont été déployés afin d'identifier des points d'apport volontaire au sein des nouveaux États membres de l'Union européenne, mais aussi dans des pays plus lointains, comme Taïwan, l'Australie et l'Afrique du Sud, et dans plusieurs pays africains. Ces prochaines années, ces efforts se concentreront sur les pays en voie de développement, dont les infrastructures de traitement des déchets sont moins performantes.

Parallèlement, des partenariats avec plusieurs recycleurs ont été mis sur pied en Europe et en Amérique du Nord, de sorte que le Groupe est désormais en mesure de proposer des solutions de recyclage pour tous les systèmes chimiques employés.

Grâce à cette politique et à ce réseau de partenaires, la grande majorité de nos clients a aujourd'hui la possibilité de venir déposer ses batteries usagées à un point d'apport volontaire désigné, à partir duquel les déchets sont expédiés à un centre agréé de recyclage, et ce en conformité avec les règles applicables au transport transfrontalier des déchets.

Il y a quelques années, une directive de l'Union européenne (2006/66/CE) a été adoptée par le Conseil et par le Parlement européen dans le but de réglementer la conception et la fin de vie des batteries mises sur le marché européen. Cette directive impose quelques restrictions à leur conception et étend la responsabilité des producteurs au regard de la fin de vie et du recyclage des batteries usagées.

Comme les instruments de transposition de la directive 2006/66/CE diffèrent selon les États de l'UE-27, Saft a adapté son système de reprise pour être en conformité avec les exigences nationales.

Le Groupe s'est déjà mis en conformité avec les obligations imposées par cette directive en matière de conception (marquage de la capacité, symbole de la poubelle barrée et mention de la présence de certains constituants).

3.1.5 INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe Saft a progressivement conçu différents indicateurs pour évaluer l'impact de son activité sur l'environnement. Ces indicateurs font l'objet d'une consolidation et d'un suivi en interne, mais sont aussi communiqués aux autorités locales qui délivrent les licences d'exploitation à nos sites industriels.

Prélèvement d'eau

L'eau prélevée par nos sites nous est fournie par les municipalités ou par des sociétés privées, ou encore, est directement puisée dans les nappes phréatiques. Ces prélèvements se réalisent en conformité avec les schémas publics d'exploitation et de protection des ressources en eau.

L'environnement local des sites ne présente pas de contrainte particulière pour la consommation d'eau issue du milieu naturel.

Le prélèvement d'eau du Groupe est directement lié à son volume d'activité et étroitement subordonné à son mix de produits. En effet, le prélèvement par unité de production est très variable selon les technologies et les procédés de fabrication des batteries. Il est donc difficile d'apprécier l'évolution du prélèvement d'eau dans le temps. Une réduction de prélèvement est possible par la mise en place de procédés industriels plus économes en eau ou de systèmes en circuit fermé (notamment pour les installations de refroidissement).

Il convient de noter que seule une quantité mineure de l'eau utilisée par le Groupe est incorporée à nos produits. La grande majorité est restituée, après un traitement adapté, au milieu naturel (sous forme liquide ou gazeuse), conformément aux spécifications techniques des licences d'exploitation de nos sites.

Les fruits des efforts déployés par le Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2008, le prélèvement d'eau a diminué de 22 %. Et, depuis 2003, date à laquelle nous avons entrepris de consolider la mesure de cet indicateur, le prélèvement d'eau a globalement diminué de 40 %.

Qualité des émissions dans l'eau

Les substances chimiques présentes dans nos émissions d'eau et ayant un impact sur l'environnement sont identifiées et contrôlées en termes de concentration et de quantité absolue rejetée. Les eaux industrielles sont traitées par des stations de traitement d'eau au sein du site, le plus souvent, ou par des stations de traitement publiques, avec lesquelles les filiales du Groupe établissent des conventions spécifiant la nature et la quantité maximale admissible des rejets, de façon à respecter les capacités de traitement des stations concernées.

Différentes techniques peuvent être employées pour réduire les quantités de polluants présents dans les eaux usées : modification des procédés de fabrication et réduction des émissions.

En ce qui concerne les modifications de procédés, ce sont surtout les caractéristiques techniques des produits finis qui définissent et imposent les procédés de fabrication, dont certains génèrent des eaux usées, si bien qu'il n'est pas toujours possible de modifier ces procédés sans amoindrir la performance des batteries produites.

Des améliorations plus directes sont possibles dans ce domaine en optimisant la conception ou le fonctionnement des stations de traitement d'eau.

Les fruits des efforts déployés par le Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2008, la quantité de cadmium et de nickel dans le milieu aqueux a diminué, respectivement, de 52 % et de 26 %. Et, depuis 2003, date à laquelle nous avons entrepris de consolider cet indicateur, cette contamination a respectivement diminué de 63 % et de 50 %.

Qualité des émissions dans l'air

Pareillement, les substances chimiques présentes dans nos émissions dans l'air et ayant un impact sur l'environnement sont dûment identifiées et contrôlées en termes de concentration et de quantité absolue rejetée. Les émissions dans l'air de nos sites de production font l'objet d'un traitement adapté.

Différentes techniques peuvent être employées pour réduire les quantités de polluants présents dans les rejets d'air : modification des procédés de fabrication et réduction des émissions (ex. : filtration des particules, condensation de certaines substances comme les solvants, etc.).

En ce qui concerne les modifications de procédés, ce sont surtout les caractéristiques techniques des produits finis qui définissent et imposent les procédés de fabrication, dont certains génèrent des rejets dans l'air, si bien qu'il n'est pas toujours possible de modifier ces procédés sans amoindrir la performance des batteries produites, qui doivent répondre à des spécifications très précises.

Des améliorations plus directes sont possibles dans ce domaine en optimisant la performance des systèmes de captage et de filtration de l'air rejeté.

Les fruits des efforts déployés par le Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2008, les rejets aériens du cadmium ont augmenté de 1 % et les rejets de nickel ont diminué

de 32 %. L'augmentation des rejets aériens de cadmium est à attribuer à l'augmentation de l'activité. Et, depuis 2003, date à laquelle nous avons entrepris de consolider la mesure de cet indicateur, cette contamination a respectivement diminué de 29 % et de 69 %.

Nature et quantité des déchets générés par nos usines

Tous les flux de déchets générés par nos sites sont dûment identifiés et pesés, puis consignés sur le registre des déchets. Nos flux de déchets sont donc précisément contrôlés et enregistrés en fonction de leurs caractéristiques (dangereux ou banals) et de leur destination finale (valorisation ou élimination).

La quantité de déchets produits peut être réduite en optimisant le contrôle des procédés de fabrication. Cependant, nos produits évoluant constamment et les nouveaux produits exigeant généralement des procédés industriels inédits, nous sommes souvent amenés à éliminer des produits non conformes, considérés comme des déchets.

Nous nous efforçons constamment d'identifier de nouvelles solutions de valorisation et de mieux isoler les flux de déchets au sein de nos usines afin de réduire la fraction de déchets non valorisés.

Les fruits des efforts déployés par le Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2008, la quantité de déchets générés par le Groupe a diminué de 9 %. À périmètre d'activité

constant (c'est-à-dire en excluant les nouveaux sites et à même niveau d'activité), nous estimons que la quantité de déchets produits a diminué d'environ 18 % depuis 2008.

Par ailleurs, 34 % des déchets dangereux et 65 % des déchets non dangereux générés font l'objet d'une opération de valorisation, permettant ainsi une réutilisation industrielle des matériaux extraits ⁽¹⁾.

Consommation d'énergie

Toutes nos consommations d'énergie, c'est-à-dire d'électricité (toutes sources confondues), de gaz naturel ou de vapeur, font l'objet de mesures. Les consommations d'énergie peuvent être réduites en optimisant le rendement énergétique des procédés et bâtiments industriels (chauffage, éclairage, air conditionné, etc.)

Les fruits des efforts déployés par le Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2008, la consommation d'énergie s'est stabilisée. Et, depuis 2005, date à laquelle nous avons entrepris de consolider la mesure de cet indicateur, la consommation d'énergie a diminué de 9 %.

Certification ISO 14001

Le Groupe poursuit une politique de certification des systèmes de management environnemental de ses sites industriels. Toutes les unités de production en Europe sont désormais certifiées ISO 14001, à l'exception de notre usine située au Royaume-Uni.

Sites de production certifiés ISO 14001 ⁽¹⁾

Date de certification

Saft Zhuhai – Chine	2010
Saft Bordeaux – France	2008
Saft Poitiers Défense et Espace – France	2007
Saft Poitiers Division Piles au Lithium – France	2007
Saft Nersac – France	2007
Friwo – Allemagne	2004
Saft Ferak – République tchèque	2003
Tadiran – Israël	2000
Saft Oskarshamn – Suède	1999
Tadiran – Allemagne	1999

3.1.6 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ASSIGNÉS À NOS FILIALES ÉTRANGÈRES

Le Groupe ne fait pas de distinction entre ses sites et a pour objectif de déployer au sein de tous les sites la même politique de conformité réglementaire, de réduction des impacts environnementaux et de partage des bonnes pratiques. Il convient toutefois de mentionner que, bien que les politiques environnementales du Groupe soient progressivement appliquées au sein de la société indienne Amco-Saft dans laquelle le Groupe détient une participation majoritaire, les données environnementales présentées dans le tableau ci-après ne comprennent pas de données relatives à cette société, celles-ci n'étant pas encore pleinement exploitables.

Par contre, les impacts environnementaux de l'unité de production de Saft Zhuhai, en Chine, sont pleinement intégrés aux données consolidées du Groupe depuis 2010. Cette intégration explique la hausse enregistrée pour plusieurs indicateurs entre 2009 et 2010.

Enfin, les impacts environnementaux du nouveau site de Jacksonville dont la production a démarré en septembre 2011 ont été pris en compte dans les indicateurs de suivi. Cette intégration explique notamment la hausse en 2011 des indicateurs de consommation d'énergie et de ceux relatifs à la génération de déchets. Ce site met en œuvre la politique environnementale de Saft dans son intégralité.

(1) Donnée ayant fait l'objet d'une vérification par un Commissaire aux comptes avec avis d'assurance modérée.

3.1.7 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS DU GROUPE *

Unités	2011	2010	2009	2008	Variations par rapport à 2008	Variations depuis la première consolidation	
Qualité des émissions dans l'eau							
						2003	
Quantité de Cd	kg	15,4	23,3	22,3	32,4	(52) %	(63) %
Quantité de Ni	kg	57,8	59,3	51,3	78,1	(26) %	(50) %
Qualité des émissions dans l'air							
							2003
Quantité de Cd	kg	10,9	9,7	9,7	10,8	1 %	(29) %
Quantité de Ni	kg	3,86	45,6	46,2	56,4	(32) %	(69) %
IPA	t	185,6	167	176,5	155,8	19 %	ND
Prélèvement d'eau							
							2003
Prélèvement total	kt	520,0 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	510	501,6	670,6	(22) %	(40) %
En provenance du réseau de distribution	kt	362,1 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	365,4	335,4	409,6	(12) %	(49) %
En provenance des nappes phréatiques	kt	157,9 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	144,6	166,2	261	(40) %	(1) %
Génération de déchets							
							2005
Quantité de déchets générés	t	7 038 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	7 162	6 821	7 711	(9) %	6 %
Dangereux	t	2 268 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	2 640	2 547	2 571,5	(12) %	(8) %
dont valorisés	t	777 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	959	828	958	ND	ND
Banals	t	4 770 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	4 522	4 274	5 139,5	(7) %	13 %
dont valorisés	t	3 078 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	3 313	2 945	3 405	ND	ND
Consommation énergétique							
							2005
Consommation totale dont :	kWh	233 886 692 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	230 607 218	215 779 226	234 300 089	0 %	(9) %
■ Électricité	kWh	142 190 227 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	131 465 912	121 378 512	126 802 851	12 %	5 %
■ Gaz	kWh	75 058 465 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	83 178 306	79 904 714	95 397 238	(21) %	(32) %
■ Vapeur	kWh	16 638 000 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	15 963 000	14 496 000	12 100 000	38 %	50 %

Par souci de cohérence avec le reste du document, les parenthèses sont utilisées pour indiquer des valeurs négatives.

3.1.8 DÉPOLLUTION DE SITES CONTAMINÉS

En 2009, le Conseil de Kalmar County et la Municipalité d'Oskarshamn, où se situe l'unité de production suédoise de Saft AB, ont conclu avec Saft AB deux conventions : en vertu de ces conventions, Saft AB s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 41 millions SEK à la dépollution du port d'Oskarshamn, où des sédiments ont été découverts. Les frais encourus à ce titre par Saft AB seront engagés entre 2010 et 2014.

Quatre-vingt-dix pour cent de ces frais sont couverts par certaines dispositions de la convention régissant la vente en 2004 du Groupe Saft par Alcatel et sont donc remboursés au Groupe par Alcatel au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

3.1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe a constitué des provisions pour risques environnementaux à hauteur d'un montant total de 14,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre respectivement 13,5 et 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009). Ces provisions couvrent les futurs coûts de reprise et de recyclage des batteries usagées et certains coûts de dépollution de sites contaminés, dont la concrétisation n'est en principe attendue qu'en cas de fermeture des sites concernés.

Les variations observées par rapport à l'année précédente résultent essentiellement des fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar américain.

* Excluant la filiale indienne Amco-Saft Limited.

(1) Donnée ayant fait l'objet d'une vérification par un Commissaire aux comptes avec avis d'assurance modérée.

3.1.10 CONSERVATION DES RESSOURCES

Le développement durable passe aussi par la conservation des ressources, à laquelle les programmes de recyclage de Saft apportent une précieuse contribution. Comme indiqué en détail ci-avant, Saft s'efforce de minimiser sa consommation d'eau et d'énergie dans ses activités industrielles.

De plus, les technologies avancées des batteries Saft permettent une économie de matières premières, leur durée de vie utile étant nettement supérieure à celle des batteries classiques.

Le Groupe contribue également au développement des énergies renouvelables. En effet, des batteries développées par le Groupe qui agissent notamment comme stockage tampon entre d'une part, les fermes solaires et éoliennes, et d'autre part, le réseau électrique, permettent de maîtriser l'intermittence de ces unités de production.

3.1.11 CONTRIBUTION À L'ADAPTATION ET À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Afin d'améliorer l'impact de nos usines sur leur environnement, nous établissons en 2012 un bilan des gaz à effet de serre générés par notre activité.

Nous mesurons d'ores et déjà les rejets du principal Composé Organique Volatil (COV) rejeté par nos usines : l'Alcool Isopropylique (IPA). Les données sont consolidées dans le tableau des indicateurs.

Par ailleurs, malgré une hausse de cet indicateur sur le périmètre consolidé, hausse consécutive à la hausse de l'activité du Groupe, nous constatons une réduction significative de celui-ci sur certains sites où des actions fortes ont été menées. En particulier, deux sites industriels importants du Groupe ont réduit par deux leurs rejets par rapport à l'année précédente.

Enfin, mentionnons que l'installation de panneaux solaires sur le toit de la nouvelle unité de production de Jacksonville permet de subvenir à 10 % des besoins en électricité du site.

3.1.12 BIODIVERSITÉ

La biodiversité est prise en compte de manière locale et des actions ont été mises en place sur différents sites :

- Saft Valdese : étude du milieu aquatique et évaluation des pollutions ;
- Saft Jacksonville : plan de prévention de la pollution des eaux pluviales en vue de la protection des terrains humides environnants ;
- Saft Nersac : analyse de l'air ambiant, étude écotoxicologique des eaux.

D'autre part, les usines du Groupe mesurent la qualité des eaux rejetées. Un indicateur de cette qualité est la Demande Chimique en Oxygène (DCO), mesurée en sortie de station de traitement de nos sites.

3.2 RESPONSABILITÉ SOCIALE

3.2.1 ÉVOLUTION DES RESSOURCES

Au 31 décembre 2011, le Groupe Saft comptait 4 121 salariés ⁽¹⁾ de par le monde, soit un effectif en hausse de 2,5 % par rapport au 31 décembre 2010.

L'effectif moyen a progressé de 5 % au cours de cette dernière année, à 4 099 salariés pour un effectif moyen 2010 de 3 902 personnes.

L'emploi intérimaire est resté stable en 2011, avec une moyenne de 10 % des emplois totaux.

Au cours de l'année écoulée, le Groupe a recruté 720 personnes ⁽¹⁾, dont 342 salariés en Contrat à Durée

Indéterminée, (dont 134 ingénieurs et cadres, 73 techniciens et administratifs, 135 ouvriers) et 378 en Contrat à Durée Déterminée (dont 31 ingénieurs et cadres, 47 techniciens et administratifs, 300 ouvriers). L'augmentation des embauches en CDI est notamment liée à la mise en production du site de Jacksonville (Floride, États-Unis). Sur la même période, le nombre de départs de salariés s'est élevé à 618 ⁽¹⁾, parmi lesquels 285 départs volontaires, 59 départs à la retraite et 30 départs pour motif économique, principalement aux États-Unis sur le site de Valdosta (Géorgie) et en France à Nersac avec la fin du plan social mis en œuvre en 2009.

(1) Donnée ayant fait l'objet d'une vérification par un Commissaire aux comptes avec avis d'assurance modérée.

La répartition des effectifs par pays, par division et par catégorie s'analyse comme suit :

NOMBRE DE SALARIÉS RÉPARTIS PAR PAYS

Pays	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011
France	1 714	1 731	1 719 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾
États-Unis	697	726	802 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾
Suède	434	500	521 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾
Israël	313	332	351 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾
République tchèque	197	230	216 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾
Reste du Monde	475	500	512 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾
TOTAL	3 830	4 019	4 121

NOMBRE DE SALARIÉS RÉPARTIS PAR DIVISION

Divisions	2009	2010	2011
SBG	1 679	1 686	1 741
IBG ⁽¹⁾	2 029	2 216	2 261
Autres activités ⁽²⁾ Groupe	122	117	119
TOTAL	3 830	4 019	4 121

(1) Ce y compris les salariés de l'ex-division RBS fusionnée avec la division IBG au 1^{er} juillet 2009.

(2) Les autres activités incluent principalement les fonctions centrales telles que l'informatique, la recherche, la Direction générale et la Direction administrative et financière.

Répartition des salariés du Groupe par catégorie et par genre

Au 31 décembre 2011, les femmes représentaient 35,2 % ⁽¹⁾ de l'effectif global du Groupe, contre 35,6 % fin 2010. À cette même date la répartition homme/femme par catégorie socioprofessionnelle était la suivante :

- « Ingénieurs et Cadres » : 204 femmes/771 hommes (contre 185 femmes/719 hommes en 2010) ;
- « Techniciens et Administratifs » : 356 femmes/695 hommes (contre 353 femmes/673 hommes en 2010) ;
- « Ouvriers » : 892 femmes/1 203 hommes (contre 892 femmes/1 197 hommes en 2010).

La proportion de femmes dans chacune des catégories est relativement stable d'une année sur l'autre.

3.2.2 UNE VISION ET DES VALEURS

La dimension humaine est un axe majeur de la vision stratégique de Saft, qui a pour objectif d'être un employeur de qualité en :

- recrutant et manquant ses salariés de manière éthique ;
- développant les compétences de ses collaborateurs ;
- favorisant les évolutions professionnelles au travers de parcours valorisants et stimulants.

Les collaborateurs se fédèrent autour des valeurs clés du Groupe que sont :

- le Leadership, caractérisé par la performance économique, le style de management et l'innovation ;
- le Respect, c'est-à-dire avant tout le sens du client et l'esprit d'équipe ;
- et le Progrès marqué par l'amélioration continue et le développement des hommes.

L'importance donnée par le Groupe à la dimension humaine depuis de nombreuses années lui permet aujourd'hui de se distinguer par un taux de fidélisation élevé de son personnel. Ainsi, 24 % du personnel a plus de 25 ans d'ancienneté. Cette stabilité des équipes est le fruit d'une culture d'entreprise forte, pérennisée par les transferts de compétences et le partage d'expérience au niveau mondial.

La diffusion d'un code éthique auquel les collaborateurs du Groupe peuvent se référer participe au renforcement de la vision et des valeurs du Groupe. Ce code promeut les éléments essentiels à l'instauration d'un environnement de travail dans lequel chacun se sent à l'aise tels une communication claire et régulière, le respect de la diversité et de l'égalité des chances, la protection de la santé et la sécurité.

Un comité d'éthique assure par ailleurs l'adaptation permanente du code aux évolutions de l'environnement de l'entreprise.

(1) Donnée ayant fait l'objet d'une vérification par un Commissaire aux comptes avec avis d'assurance modérée.

3.2.3 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La rétention des talents est au centre de la stratégie de gestion des ressources humaines du Groupe et de ses processus d'intégration, de gestion de carrière, de développement des compétences et de rémunération.

Un processus d'intégration favorisant l'échange

Un séminaire d'intégration des Ingénieurs et Cadres nouvellement embauchés au sein du Groupe est organisé chaque année autour de la visite des trois sites de production français. Au-delà de la présentation des produits, métiers et activités du Groupe Saft, les interventions des membres du Comité de Direction du Groupe (Saft Management Committee) constituent un moment fort de ce programme. Favorisant les échanges, ce processus d'intégration permet aussi à chacun d'appréhender plus aisément les valeurs du Groupe.

L'implication des salariés et leur capacité d'autonomie constituent des valeurs clés du modèle économique du Groupe qui s'appuie, d'autre part, sur la richesse des échanges apportés par ses équipes multiculturelles.

Une gestion des carrières facilitant les parcours professionnels

Le Groupe encourage la mobilité géographique et fonctionnelle de ses collaborateurs et communique très largement sur les opportunités existant au sein de l'organisation, d'une part au travers d'« Echo Job », le système de publication des postes disponibles sur l'intranet du Groupe, mais aussi au travers des entretiens de carrière. Ces derniers, réalisés par les équipes de ressources humaines locales et/ou corporate, ont notamment pour objectifs de faciliter le parcours professionnel des collaborateurs, de promouvoir et d'optimiser la mobilité interne.

Au cours de l'exercice 2011, 1 53 salariés ont changé de poste au sein du Groupe, dont 6 avec une mobilité internationale. Les opportunités de mobilité sont en recul par rapport à 2010, année favorable de ce point de vue compte tenu des besoins en compétences générés par le projet de la nouvelle unité de production de Jacksonville aux États-Unis.

Des outils de gestion de carrière plus spécifiques sont d'autre part mis en œuvre afin de faciliter les parcours professionnels. Ainsi, des programmes dits de *People Reviews* sont menés régulièrement dans le but d'identifier et de suivre les plans de développement des personnels à fort potentiel. Le Groupe met d'autre part en œuvre des plans de succession des équipes de management et autres personnes clés de l'entreprise.

Un souci constant de développement des compétences

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a poursuivi son investissement sur le développement des compétences avec 80 % des effectifs (83 % en 2010) formés et 58 658 heures de formation (contre 52 203 heures en 2010).

Les thèmes majeurs récurrents de la formation des salariés du Groupe sont la sécurité, la qualité, les procédés d'amélioration

continue mais aussi le management, la technique, les systèmes d'information.

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe Saft a poursuivi le déploiement de ses programmes globaux de formation (Ventes & Marketing, Leadership), avec un accent plus particulier mis sur les compétences en Gestion de Projets, à tous les niveaux de l'organisation. En accompagnement de ces actions, des travaux d'amélioration et d'harmonisation de nos pratiques en gestion de projets ont été initiés, tant sur les aspects méthodologie et outils que la gestion de portefeuilles de projets. Le renforcement de la culture projets est un élément stratégique pour le Groupe, en considération de la dimension internationale, de la diversité et de l'importance des projets, vecteurs de croissance de l'entreprise.

3.2.4 UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ATTRACTIVE

Renforcer l'engagement des équipes implique une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositifs de rémunération, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité. Ils s'appuient notamment sur la réalisation régulière d'études des rémunérations par fonction et par zone géographique.

La rémunération des Ingénieurs et Cadres comporte généralement une part fixe et une part variable en fonction du niveau de réalisation d'objectifs fixés en début d'année. Les objectifs sont pour partie liés à des niveaux de performances financières du Groupe ou de l'entité, et pour partie liés à la performance individuelle.

En France, les membres du personnel peuvent bénéficier de compléments de rémunération sous des formes légales diverses : intéressement, participation, plan d'épargne d'entreprise.

Depuis l'introduction en Bourse en 2005, cinq plans d'options de souscription d'actions nouvelles ont été émis par le Groupe. À chaque nouveau plan, plus d'une centaine de managers et d'experts se voient attribuer des stock-options.

3.2.5 RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

35 accords collectifs ⁽¹⁾ ont été signés en 2011 au sein du Groupe. Ces accords ont concerné principalement les thèmes des salaires, des conditions de travail, la santé et la sécurité. Les spécificités en matière d'organisation du temps de travail font l'objet d'accords collectifs, comme cela a été le cas cette année sur les sites de Bordeaux (France) et de Büdingen (Allemagne). Dans les autres cas, c'est la loi locale qui s'applique. En France, après plusieurs années d'actions concertées relatives à la réduction des disparités entre hommes et femmes, un accord négocié est intervenu avec les partenaires sociaux. Il porte sur un plan d'action en ce domaine couvrant les années 2012 à 2014.

(1) Donnée ayant fait l'objet d'une vérification par un Commissaire aux comptes avec avis d'assurance modérée.

3.2.6 CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Le nombre d'accidents du travail s'est élevé en 2011 à 73, soit une réduction de près de 4 % par rapport à l'exercice 2010. Le taux de fréquence en 2011 s'est élevé à 9,2, contre 10,7 en 2010 et 9,2 en 2009.

Le nombre de journées de travail perdues pour accidents du travail s'est élevé à 1 712 journées en 2011 contre

1 509 jours en 2010. Le taux de gravité était de 0,2 en 2011, comme en 2010, et de 0,15 en 2009.

En 2011, 3 024 personnes ont été formées à la sécurité, soit 67 % des effectifs (inscrits et nombre moyen de personnels intérimaires), contre 3 281 en 2010 (77 % des effectifs) et 2 768 en 2009 (66 % des effectifs).

3.2.7 AUTRES DONNÉES SOCIALES

	2009	2010	2011
Effectif global			
Ingénieurs et Cadres	21 %	22 %	24 %
Employés et Techniciens	28 %	26 %	25 %
Ouvriers	51 %	52 %	51 %
Femmes : 35.2 % des effectifs <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾			
Ingénieurs et Cadres	19 %	20 %	21 %
Employés et Techniciens	34 %	34 %	34 %
Ouvriers	43 %	43 %	43 %
Hommes : 64.8 % des effectifs <input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾			
Ingénieurs et Cadres	81 %	80 %	79 %
Employés et Techniciens	66 %	66 %	66 %
Ouvriers	57 %	57 %	57 %
Pyramide des âges			
Moins de 25 ans	6 %	8 %	7 %
De 25 à 39 ans	30 %	29 %	29 %
De 40 à 49 ans	29 %	29 %	29 %
50 ans et plus	35 %	35 %	35 %
Ancienneté			
De 0 à 4 ans	28 %	32 %	32 %
De 5 à 14 ans	26 %	25 %	26 %
De 15 à 24 ans	21 %	18 %	17 %
Plus de 25 ans	25 %	25 %	24 %
Travailleurs handicapés (en fonction des définitions légales des pays)			
Nombre de salariés handicapés	98	107	121
Formation professionnelle			
Nombre de salariés formés	3 005	3 345	3 278
Soit en % des effectifs	78 %	83 %	80 %
Nombre d'heures de formation	56 734	52 203	58 658
Absentéisme			
Taux annuel global	4,4 %	4,4 %	4,1 %

(1) Donnée ayant fait l'objet d'une vérification par un Commissaire aux comptes avec avis d'assurance modérée.

3.3 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

3.3.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La plupart des sites de production de Saft sont implantés depuis de nombreuses années et bien acceptés par les populations locales. En effet, le Groupe s'emploie à recruter localement ses équipes et est souvent reconnu comme l'un des employeurs majeurs des régions où il est implanté. À Jacksonville (Floride, États-Unis), la construction de l'usine en 2010, puis sa mise en production en 2011 ont déjà favorisé l'emploi de plusieurs centaines de personnes dans une région où le taux de chômage est supérieur à 10 %.

Par ailleurs, dans la plupart des sites, Saft est impliqué dans le développement industriel et économique local, en participant à des associations professionnelles et industrielles, et en siégeant dans les Chambres de Commerce et d'Industrie et autres comités locaux.

Saft joue également un rôle actif auprès des communautés locales en soutenant ou participant à différentes initiatives sociales, environnementales, et humanitaires. Au cours de l'exercice 2011, des donations ont été effectuées à des communautés ou établissements (pompiers, écoles, centres sociaux, etc.) dans la plupart des communes où Saft est présent. Le Groupe a également participé à des actions de soutien aux minorités (handicapés, seniors, personnes malades) dans plusieurs pays (République tchèque, Royaume-Uni, Israël, Italie, Singapour), à des actions de bienfaisance pour des associations de recherche médicale aux États-Unis et en Suède, ou encore de soutien à des organisations non gouvernementales ou associations internationales (Unicef, Croix rouge, Énergies sans frontières, etc.).

En outre, Saft sponsorise régulièrement des lieux et manifestations culturels ainsi que des événements et clubs sportifs en Europe (Espagne, Suède, France, République tchèque notamment).

Des activités de sponsoring d'écoles et d'associations professionnelles sont enfin régulièrement exercées par les différents sites du Groupe aux États-Unis et en Europe. Cela se traduit notamment par l'accueil d'étudiants au cours de rencontres avec des professionnels, des stages, des visites d'usines, le soutien financier d'événements ou d'associations universitaires (séminaires, journaux, Junior entreprises), la participation à des bourses accordées à des étudiants, des partenariats avec des écoles d'ingénieurs et des universités dans le cadre de programmes de recherche (français et européens).

3.3.2 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Le Groupe Saft veille à mettre en œuvre une politique d'achats responsables et à collaborer avec des fournisseurs dont les pratiques commerciales et industrielles respectent ce principe.

Le code d'éthique de Saft rappelle les règles à respecter par l'ensemble des employés dans la conduite des affaires, et notamment dans le cadre des relations avec les fournisseurs. La Direction des achats s'assure à ce titre que les acheteurs soient régulièrement sensibilisés au respect de ces règles.

Lorsque des fournisseurs du Groupe situés dans des pays dont les indicateurs de gouvernance publiés par la Banque Mondiale (*Worldwide Governance Indicators*) sont inférieurs à la médiane des pays évalués, ceux-ci doivent s'engager formellement à respecter des engagements autour de trois principes : responsabilité sociétale, éthique et responsabilité environnementale. Ceci s'entend par exemple pour le respect des conventions 29, 111, 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail.

De plus, le Groupe respecte aux États-Unis les obligations du Federal Acquisition Act au regard, notamment, du respect des minorités et des principes de non-discrimination.

Dans le cadre de ses relations avec les sous-traitants, le Groupe s'attache en particulier à suivre en France les recommandations générales issues du rapport du 30 août 2010 du Médiateur des Relations Interindustrielles et de la Sous-traitance, recensant les pratiques abusives. En outre, aux États-Unis, il respecte les prescriptions du Davis-Bacon Act quant aux taux journaliers appliqués aux sous-traitants.

3.4 RAPPORT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES PORTANT SUR CERTAINS INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2011

Saft Groupe SA

12, rue Sadi-Carnot
93170 Bagnolet

Mesdames, Messieurs,

À la demande du Groupe SAFT (le « Groupe »), en notre qualité de Commissaire aux comptes, nous avons effectué des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance sur certains indicateurs environnementaux et sociaux sélectionnés par le Groupe.

Les données relatives à ces indicateurs ont été préparées sous la responsabilité des Directions des Ressources humaines, Hygiène, Sécurité d'une part, et Environnement & Développement d'autre part du Groupe SAFT conformément au référentiel de *reporting* disponible auprès de ces Directions (ci-après « le Référentiel »).

La note en page 66 du document de référence 2011 apporte des précisions sur les méthodologies de collecte des données utilisées pour calculer les indicateurs publiés.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur les données sélectionnées, telles que définies ci-après. Les conclusions formulées dans notre rapport portent sur ces seules données et non sur l'ensemble du document de référence 2011.

I. CHAMP, NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à une assurance modérée que les données ⁽¹⁾, identifiées par le signe en pages 69 à 74 du document de référence 2011 ne comportent pas d'anomalie significative pour les entités sélectionnées ⁽²⁾ sur la base notamment de l'importance de leur contribution aux données et pour refléter également la diversité du Groupe. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Conformément aux dispositions de la doctrine professionnelle, nous avons apprécié le Référentiel au regard de sa pertinence, sa fiabilité, son objectivité, son caractère compréhensible et son exhaustivité.

Des entretiens ont été conduits avec des personnes concernées par l'application du Référentiel, au sein des Directions des Ressources humaines, Hygiène, Sécurité, Environnement & Développement.

Des tests relatifs à l'application du Référentiel ont été réalisés dans les entités sélectionnées. Nous avons vérifié la remontée des données sélectionnées au niveau de ces entités et des différents niveaux de consolidation et testé les calculs par sondage.

II. COMMENTAIRES SUR LE RÉFÉRENTIEL

Afin d'assurer un reporting homogène, certaines définitions et modalités de calcul gagneraient à être précisées au sein du Référentiel. La notion de déchets valorisés en particulier nécessite d'être clarifiée.

(1) Ces données sont les suivantes (la contribution aux données Groupe des entités sélectionnées pour nos travaux est mentionnée entre parenthèses. Elle prend en compte les travaux menés lors de visites sur site) : Nombre de sites certifiés ISO 14001 (25 %) ; Consommations d'eau (eau de distribution, eau prélevée en milieu naturel) (49 %) ; Consommation d'énergies (électricité, gaz, vapeur) (38 %) ; Déchets produits (dangereux, non dangereux) (34 %) ; Pourcentage de déchets valorisés (43 %) ; Effectif totaux (par sexe et zone géographique) (26 %) ; Entrées (CDI, CDD) et sorties (démission, retraite, décès, licenciement économique, autres) (26 %) ; Nombre d'accords collectifs signés (34 %).

(2) Saft AB Oskarshamn et Saft Bordeaux.

III. CONCLUSION

Assurance modérée

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les données identifiées par un signe ont été établies conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 13 février 2012

Mazars

Emmanuelle Rigaudias
Associée développement durable

Juliette Decoux
Associée

3 DÉVELOPPEMENT DURABLE

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1	Organes de direction et de surveillance	80
4.1.1	Le Directoire	80
4.1.2	Le Conseil de Surveillance	82
4.1.3	Le Comité Exécutif	85
4.1.4	Référentiel de Gouvernement d'entreprise	85
4.1.5	Déclarations concernant les organes de direction et de surveillance	85
4.2	Intérêts et rémunérations	86
4.2.1	Rémunérations des membres du Directoire	86
4.2.2	Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance	89
4.2.3	Options de souscription d'actions attribuées par l'émetteur durant l'exercice 2011 à chaque dirigeant mandataire social	89
4.2.4	Options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice 2011 par les dirigeants mandataires sociaux	89
4.2.5	Actions de performance consenties aux dirigeants	89
4.2.6	Historique des attributions d'options de souscription d'actions	90
4.2.7	Informations relatives aux contrats de travail, régimes de retraite et indemnités de départ des membres du Directoire	92
4.2.8	Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société au 31 décembre 2011	93
4.2.9	Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et personnes assimilées	93
4.3	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	94
4.3.1	Gouvernement d'Entreprise	94
4.3.2	Gestion des risques et procédures de contrôle interne	100
4.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Saft Groupe SA	104
4.5	Principales dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance	105
4.5.1	Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance	105
4.5.2	Devoirs et responsabilités des membres du Conseil de Surveillance	107

4.1 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Saft Groupe SA a été constituée le 7 juin 2005 sous forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette structure permet de dissocier les fonctions de direction exercées par le Directoire et celles de contrôle de cette direction exercées par le Conseil de Surveillance, dont aucun membre ne peut faire partie du Directoire.

Un Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance complète les statuts. Il fixe les règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance, organise les rapports avec le Directoire ainsi que les modalités de son contrôle.

Le fonctionnement et la composition des organes de direction et de surveillance sont présentés ci-après.

4.1.1 LE DIRECTOIRE

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance qui fixe le nombre de ses membres. Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance

et aux Assemblées Générales. Ainsi, conformément à la loi, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que l'octroi de cautionnements, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directoire doit en outre obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation de la Société et ses filiales. Le Directoire doit également obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour tout investissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou tout engagement supérieur à trente (30) millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans les orientations budgétaires de la Société ou qui ne présente pas un caractère opérationnel usuel. Le Directoire doit enfin obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour mettre en œuvre toute délégation ou autorisation consentie par l'Assemblée Générale, et notamment pour l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques pouvant être choisies en dehors des actionnaires. Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans.

La composition du Directoire au cours de l'exercice 2011 a été la suivante :

Nom	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions et principaux mandats
John Searle Président	23 mars 2005	5 mai 2011	5 mai 2013	Président Directeur général de Saft SAS, Gérant de Saft Finance Sàrl, Administrateur de Saft America Inc., Chairman de Saft Ltd, Chairman de Tadiran Batteries Ltd, Président Directeur général d'Aérospatiale Batteries (ASB), Administrateur de MSB, filiale de ASB, Président du Conseil d'Administration de Revolt Technology GmbH.
Thomas Alcide	22 avril 2005	5 mai 2011	5 mai 2013	Directeur général de SBG, Président et CEO de Saft America Inc., Saft Federal Systems Inc., Florida Substrate Inc., Saft JV Holding Co., Saft Zhuhai (Ftz) Batteries Co. Ltd.
Bruno Dathis	5 mai 2008	5 mai 2011	5 mai 2013	Directeur financier, Gérant de Saft Finance Sàrl,
Xavier Delacroix	11 janvier 2007	5 mai 2011	5 mai 2013	Directeur général d'IBG, Président du Conseil de Surveillance de Saft Ferak AS, Président du Conseil d'Administration de Amco-Saft India Ltd et de Saft AB, Administrateur de Saft Baterias SL.
Élizabeth Ledger	22 avril 2005	5 mai 2011	5 mai 2013	Directrice de la Communication et des Relations Investisseurs.

Vous trouverez ci-dessous une courte présentation de chacun des membres du Directoire :



JOHN SEARLE

Président du Directoire

Né en 1954

Britannique

Date de première nomination : 23 mars 2005

Date d'échéance de mandat : 5 mai 2013

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 :
258 175

Adresse professionnelle :

Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

John Searle est Président du Directoire de la Société. Il est en charge des activités opérationnelles du Groupe Saft depuis 2002. John Searle est également Président-Directeur général de la société Saft SAS. Il a intégré le Groupe Saft en 1990 et a assuré diverses fonctions commerciales et de direction au Royaume-Uni puis en France. En 1999, John Searle a été nommé à la tête de la division Specialty Battery Group. Préalablement à son entrée dans le Groupe Saft, il a été Directeur opérationnel chez Manchester Steel et Directeur commercial chez Saunders Valve au Royaume-Uni. John Searle est diplômé en ingénierie de l'Université de Cambridge.

John Searle n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés ci-dessus.



BRUNO DATHIS

Membre

Né en 1958

Français

Date de première nomination : 7 mai 2008

Date d'échéance de mandat : 5 mai 2013

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 : 426

Adresse professionnelle :

Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

Bruno Dathis a intégré le Groupe Saft en mars 2008 comme Directeur financier. Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université de Paris. Il est également expert-comptable. Associé au sein du cabinet Ernst & Young, Bruno Dathis rejoint Balmain en 1999 en tant que Directeur financier et membre du Conseil d'Administration. Il rejoint Myers Industries Incorporated en 2004 au poste de Directeur financier pour la division européenne Allibert-Buckhom. Bruno Dathis n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés ci-dessus.



THOMAS ALCIDE

Membre

Né en 1958

Américain

Date de première nomination : 22 avril 2005

Date d'échéance de mandat : 5 mai 2013

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 :
36 420

Adresse professionnelle :

Saft America Inc. – 13575 Waterworks Street, Jacksonville, FL32221 – États-Unis

Thomas Alcide est Directeur de la division SBG depuis 2004. Précédemment, il a été Directeur de la division des batteries lithium du Groupe de 2002 à 2004 et Directeur de l'usine de Valdese jusqu'en 2002. Auparavant, il a occupé divers postes d'encadrement au sein du Groupe aux États-Unis. Avant de rejoindre Saft en 1988, Thomas Alcide a occupé des fonctions d'ingénieur au sein de Duracell. Il est titulaire d'un diplôme en ingénierie de la California Coast University et a un diplôme en technologie électronique de l'Arizona Institute of Technology. Thomas Alcide n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés ci-dessus.



XAVIER DELACROIX

Membre

Né en 1964

Français

Date de première nomination : 11 janvier 2007

Date d'échéance de mandat : 5 mai 2013

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 :
27 770

Adresse professionnelle :

Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

Xavier Delacroix est Directeur général de la division IBG depuis janvier 2007. Il a intégré le Groupe Saft en 1992 au sein de la division Espace Défense, et il est devenu Directeur du site de Poitiers (division SBG) en début d'année 2006. Xavier Delacroix a débuté sa carrière au sein de la Délégation Générale de l'Armement (DGA). Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'ESTACA et d'un master de l'ENSAM de Paris. Xavier Delacroix n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés ci-dessus.

**ÉLIZABETH LEDGER****Membre**

Née en 1961

Britannique

Date de première nomination : 22 avril 2005**Date d'échéance de mandat :** 5 mai 2013**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 :**
55 549**Adresse professionnelle :**

Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

Élizabeth Ledger est Directrice de la communication et des relations investisseurs de Saft, après avoir dirigé la communication du Groupe depuis 1999 et sa communication interne depuis 1998. Auparavant, Élizabeth Ledger a occupé différents postes au sein du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale du Royaume-Uni de 1983 à 1991. De 1991 à 1998, elle a été consultante en communication d'entreprise de RSCG Consulting. Elle est Présidente de l'association Recharge, qui regroupe les fabricants mondiaux de batteries rechargeables. Ancienne élève étrangère de l'École nationale d'administration, elle est également titulaire d'une licence de langues de l'Université de Leeds, et d'une maîtrise en marketing de l'Université de Manchester. Élizabeth Ledger n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés ci-dessus.

4.1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de cinq membres. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être, pendant toute la durée de son mandat, propriétaire d'au moins 100 actions inscrites au nominatif.

Les membres du Conseil de Surveillance adhèrent au « Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance » dont les principales dispositions sont présentées ci-dessous en section 4.5 « Principales dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance » du présent document de référence.

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président.

Les membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

Nom	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat	Fonction	Autres fonctions et principaux mandats en 2011 *
Yann Duchesne	12 mai 2005	4 mai 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Président du Conseil de Surveillance	Senior Principal de Doughty Hanson & Co. (Grande-Bretagne), Administrateur d'IPSOS (France), Balta Industries Group (Belgique), Administrateur de Tumi Inc. (Etats-Unis), Membre du Conseil de Surveillance de Laurent Perrier (France) et de HDF Finance (France), Président du Conseil de Surveillance de KPI (France).
Jean-Marc Daillance	12 mai 2005	4 mai 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Administrateur du Harvard Business School de France, Administrateur et Secrétaire général de l'Association des anciens élèves et diplômés de l'École polytechnique.
Bruno Angles	12 mai 2005	4 mai 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	Membre du Conseil de Surveillance	Président France, Macquarie Infrastructure and Real Assets (Europe) Limited, Administrateur d'APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), AREA, SAS Eiffarie, SAS Financière Eiffarie, (France), Administrateur de Brussels Airport Company (Belgique), Président du Conseil d'Administration d'Arlanda Express (Suède), Membre du Conseil de Surveillance d'Assystem (France).
Ghislain Lescuyer	12 mai 2005	4 mai 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Membre du Conseil de Surveillance	Directeur Stratégie et Développement du groupe Alstom.
Charlotte Garnier-Peugeot	4 mai 2011	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Membre du Conseil de Surveillance	Directeur du marketing et de la communication du groupe Edmond de Rothschild, Administrateur délégué d'Edmond Rothschild Communication.

(*) L'ensemble des mandats est exercé dans des sociétés qui n'appartiennent pas au Groupe Saft. Les sociétés IPSOS, Laurent Perrier, APRR, AREVA, Assystem et Alstom sont cotées sur Euronext.

Vous trouverez ci-dessous la biographie résumée des membres du Conseil de Surveillance.



YANN DUCHESNE

Président du Conseil de Surveillance

Né en 1956

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 : 140

Adresse professionnelle :

Doughty Hanson & Co. – 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG – Grande-Bretagne

Yann Duchesne est Président du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005 et Président du Comité des Rémunérations et des Nominations. Il est Senior Principal de Doughty Hanson à Londres depuis janvier 2003. Auparavant, il a occupé divers postes chez McKinsey & Company pendant vingt ans et a dirigé pendant de nombreuses années le département Corporate Finance et Private Equity de ce Cabinet de Consultants en France. En 1997, il est devenu le Directeur général du bureau de Paris de McKinsey & Company. Auteur d'un livre sur la politique économique (« France SA »), il s'est vu décerner la Légion d'honneur. Yann Duchesne est diplômé de l'École polytechnique, de l'École des mines de Paris et de l'IEP de Paris. Il est membre du Conseil de Surveillance des sociétés Laurent Perrier et HDF Finance. Il est également Président du Conseil de Surveillance de KP1 et Administrateur d'IPSOS, de Balta Industries et de la société Tumi Inc.



JEAN-MARC DAILLANCE

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Né en 1957

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 : 133

Adresse professionnelle :

54, avenue Sainte Foy – 92200 Neuilly-sur-Seine

Jean-Marc Daillance est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005, Vice-Président du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit depuis le 14 mai 2007. Après différentes responsabilités au sein du groupe Zodiac depuis 1984, il a été Directeur général branche Marine de Zodiac et membre de son Comité Exécutif de 2002 à août 2007, puis Président du Directoire de Zodiac Marine Holding jusqu'en janvier 2008. Il est Senior Advisor de Roland Berger Strategy Consultants. Ces dernières années, Jean-Marc Daillance a par ailleurs exercé les mandats suivants : Président de Zodiac European Pools (France), Zodiac

International SASU (France), Zodiac Pool Care Europe SASU (France), PSA (France), Evac International O.y, Chairman de Zodiac Group Australia Pty Ltd, Zodiac Pool Care Inc., Gérant de Debes & Wunder GmbH, Zodiac Kern GmbH, Directeur général de Marine Holding US Corp. Auparavant, il avait été ingénieur à la SAT (Paris) et chez IBM Corporation à Raleigh (États-Unis). Jean-Marc Daillance est ancien élève de l'École polytechnique et est titulaire d'un Master of Business Administration de la Harvard Business School. Il a été Vice-Président de la Harvard Business School Alumni Association (Boston) et est Administrateur du Harvard Business School de France et Administrateur et Secrétaire général de l'Association des anciens élèves et diplômés de l'École polytechnique.



BRUNO ANGLES

Membre du Conseil de Surveillance

Né en 1964

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 : 138

Adresse professionnelle :

Macquarie Infrastructure and Real Assets (Europe) Ltd., 41 avenue George V – 75008 Paris

Bruno Angles est membre du Conseil de Surveillance de SAFT depuis le 12 mai 2005. Il est Président France de Macquarie Infrastructure and Real Assets (Europe) Limited. À ce titre, il est Administrateur d'Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, AREA, SAS Eiffarie, SAS Financière Eiffarie et de l'Aéroport de Bruxelles. Il est également Président du Conseil d'Administration d'Arlanda Express et membre du Conseil de Surveillance d'Assystem.

Bruno Angles était précédemment Senior Partner de Mercer Delta (2006-2007) après avoir été Directeur général de Vinci Energies (2004-2005).

Auparavant, il a occupé divers postes chez McKinsey & Company de 1996 à 2004 dont il est devenu Directeur associé en 2000. Il a également été Directeur général de la Société du Tunnel du Mont Blanc (SMTB) (1994-1996), Conseiller technique au Cabinet de Bernard Bosson (1993-1994) et Chef du Service des Grands Travaux de la Direction départementale de l'équipement (DDE) d'Ille-et-Vilaine (1990-1993).

Bruno Angles est ancien élève de l'École polytechnique, Ingénieur des Ponts et Chaussées et diplômé du Collège des Ingénieurs. Il a été Président de l'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées (2003-2005) et a été Président de la Fondation de l'École nationale des ponts et chaussées (2006-2011).

Bruno Angles est Chevalier de l'Ordre national du Mérite et Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

**GHISLAIN LESCUYER****Membre du Conseil de Surveillance**

Né en 1957

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005**Date d'échéance de mandat :** AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 :** 135**Adresse professionnelle :**

ALSTOM, 3 avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret.

Ghislain Lescuyer est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005 et Président du Comité de la Stratégie et des Technologies. Il est également Senior Vice President Corporate Strategy and Development du groupe Alstom depuis juillet 2010. Auparavant, Ghislain Lescuyer a occupé diverses fonctions au sein du groupe AREVA dont, depuis 2007, les fonctions d'Executive Vice President d'Areva-TD. Directeur général adjoint de Thomson de 2003 à 2007, il a occupé divers postes notamment chez Europ@web où il a été Directeur général de 2000 à 2003 ; ainsi que chez Bull à partir de 1994 où il a été nommé Co-Président de Bull in Services en 1999. Il a également été Conseiller de direction du Cabinet McKinsey & Company (1989-1993), et Directeur des ventes de la société Hewlett-Packard (1983-1987). Ghislain Lescuyer est Ingénieur civil des Télécommunications et titulaire d'un Master of Business Administration.

Le Conseil de Surveillance veille à compter en son sein des membres indépendants conformément aux règles de bonne gouvernance et aux préconisations du code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées d'avril 2010, c'est-à-dire qui satisfont aux conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société appartenant à son périmètre de consolidation et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes ;

**CHARLOTTE GARNIER-PEUGEOT****Membre du Conseil de Surveillance**

Née en 1960

Française

Date de première nomination : 4 mai 2011**Date d'échéance de mandat :** AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011 :** 140**Adresse professionnelle :**Groupe Edmond de Rothschild,
47 rue du faubourg Saint-Honoré –75008 Paris

Charlotte Garnier-Peugeot est Directeur du marketing et de la communication du groupe Edmond de Rothschild depuis 2007, tant pour ses activités bancaires que non bancaires. Elle est également Administrateur délégué d'Edmond de Rothschild Communication et, depuis 2002, Directeur du marketing et de la communication de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, filiale française du groupe Edmond de Rothschild.

Auparavant, elle a occupé de 1999 à 2002 les fonctions de Directeur adjoint de la communication du CCF (devenu HSBC France en 2000). De 1994 à 1999, elle fut l'un des dirigeants de l'agence Fortiter Expansion dont elle était l'un des fondateurs. Elle avait auparavant travaillé pour l'agence de communication Sun Expansion de 1991 à 1994, été rédacteur free-lance de 1987 à 1991 et a passé deux années chez IBM-France à la Direction des relations extérieures.

Charlotte Garnier-Peugeot est diplômée du Celsa où elle a en outre enseigné en communication institutionnelle parallèlement à son activité professionnelle de 1997 à 2000.

- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ; et
- ne pas avoir de liens juridiques avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, plus de 10 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

Au regard de ces critères, quatre des cinq membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme indépendants : Mme Charlotte Garnier-Peugeot, MM. Bruno Angles, Jean-Marc Daillance et Ghislain Lescuyer.

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois comités permanents, dont les attributions et les modalités de fonctionnement sont énoncées dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance :

- un Comité d'Audit ;
- un Comité des Rémunérations et des Nominations ;
- et, depuis le 5 mai 2011, un Comité de la Stratégie et des Technologies.

Les membres de ces comités sont :

Comité d'Audit

Jean-Marc Daillance, Président

Bruno Angles

Yann Duchesne

Comité des Rémunérations et des Nominations

Yann Duchesne, Président

Bruno Angles

Charlotte Garnier-Peugeot

Comité de la Stratégie et des Technologies

Ghislain Lescuyer, Président

Jean-Marc Daillance

Yann Duchesne

Le nombre de réunions tenues en 2011 par le Conseil de Surveillance et ses comités est le suivant :

- Conseil de Surveillance : 11 réunions (contre 6 en 2010) ;
- Comité d'Audit : 5 réunions (contre 6 en 2010) ;
- Comité des Rémunérations et des Nominations : 8 réunions (contre 5 en 2010) ;
- Comité de la Stratégie et des Technologies : une réunion (aucune en 2010, du fait de sa création en 2011).

L'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et de ses comités, ainsi que l'organisation du contrôle interne sont décrites au sein du rapport du Président du Conseil de Surveillance présenté en section 4.3 du présent document de référence.

4.1.3 LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Groupe Saft dispose en outre d'un Comité Exécutif (*Saft Management Committee*), instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Outre les membres du Directoire, le Comité Exécutif comprend M. Igal Carmi, Directeur général de la société Tadiran Batteries Ltd, M. François Bouchon, Directeur de l'activité stockage d'énergie, M. Franck Cecchi, Directeur de l'activité automobile, M. Frédéric Thielen, Directeur des achats du Groupe, et M. Kamen Nechev, Directeur Technologie Groupe.

Le Comité Exécutif se réunit mensuellement.

4.1.4 RÉFÉRENTIEL DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se conforme au code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées d'avril 2010, à l'exception des points mentionnés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance présenté en section 4.3 du présent document de référence.

Le texte de ce Code peut être consulté sur le site du Medef (www.medef.fr).

4.1.5 DÉCLARATIONS CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les mandataires sociaux n'ont aucun lien familial avec tout autre mandataire social et n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Ils n'ont pas de conflit d'intérêts potentiel à l'égard de Saft Groupe SA.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels ces personnes ont été sélectionnées en tant que mandataires sociaux.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes à la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de Saft Groupe SA, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié, de l'obligation statutaire, pour les membres du Conseil de Surveillance, d'être propriétaires d'au moins 100 actions de la Société pendant la durée de leur mandat et des obligations qui pourraient être applicables aux mandataires sociaux dirigeants de conservation d'actions. Les mandataires sociaux n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de direction et de surveillance de l'émetteur à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts potentiel ou actuel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

4.2 INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS

Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que les modalités d'attribution et d'exercice des stock-options

leur étant attribuées sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil, ci-après présenté en section 4.3 du présent document de référence.

4.2.1 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les rémunérations brutes, avantages de toute nature et options sur actions attribuées aux membres du Directoire de Saft Groupe SA par la Société, les sociétés contrôlées par Saft Groupe SA au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou des sociétés qui contrôlent Saft Groupe SA au sens du même article, s'établissent comme suit :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
John Searle – Président du Directoire			
Rémunération totale due au titre de l'exercice	619 851 €	735 354 €	740 511 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	87 680 €	124 000 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	707 531 €	859 354 €	740 511 €
Thomas Alcide – Membre du Directoire ⁽¹⁾			
Rémunération totale due au titre de l'exercice	220 216 €	263 253 €	272 184 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	71 240 €	93 000 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	291 456 €	356 253 €	272 184 €
Bruno Dathis – Membre du Directoire			
Rémunération totale due au titre de l'exercice	251 773 €	298 842 €	320 725 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	71 240 €	93 000 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	323 013 €	391 842 €	320 725 €
Xavier Delacroix – Membre du Directoire			
Rémunération totale due au titre de l'exercice	228 256 €	266 865 €	290 748 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	71 240 €	93 000 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	299 496 €	359 865 €	290 748 €
Élizabeth Ledger – Membre du Directoire			
Rémunération totale due au titre de l'exercice	157 556 €	181 256 €	181 525 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	49 320 €	62 000 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	206 876 €	243 256 €	181 525 €

(1) La rémunération de M. Thomas Alcide, ici exprimée en euros, est calculée et payée en dollars.

Le tableau ci-après présente la ventilation par nature de la ligne « Rémunérations totales dues au titre de l'exercice » du précédent tableau, ainsi que les montants effectivement versés au cours de ce même exercice.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

John Searle – Président du Directoire	Exercice 2009		Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	514 033 €	514 033 €	514 672 €	514 672 €	531 368 €	531 368 €
Rémunération variable	98 402 €	133 690 €	213 187 €	128 502 €	201 411 €	203 187 €
<i>En % de la rémunération fixe⁽¹⁾</i>	19 %	-	41 %	-	57 %	-
<i>% maximum autorisé⁽¹⁾</i>	60 %	-	60 %	-	65 %	-
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature :						
■ Véhicule de fonction	7 416 €	7 416 €	7 495 €	7 495 €	7 732 €	7 732 €
TOTAL	619 851 €	655 139 €	735 354 €	650 669 €	740 511 €	742 287 €

Thomas Alcide – Membre du Directoire ⁽²⁾	Exercice 2009		Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	178 999 €	178 999 €	186 114 €	186 114 €	192 980 €	192 980 €
Rémunération variable	39 821 €	42 494 €	75 376 €	41 895 €	76 227 €	71 789 €
<i>En % de la rémunération fixe⁽¹⁾</i>	22 %	-	40 %	-	39 %	-
<i>% maximum autorisé⁽¹⁾</i>	45 %	-	45 %	-	50 %	-
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature						
■ Véhicule de fonction	1 396 €	1 396 €	1 763 €	1 763 €	2 977 €	2 977 €
TOTAL	220 216 €	222 889 €	263 253 €	229 772 €	272 184 €	267 746 €

Bruno Dathis – Membre du Directoire	Exercice 2009		Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	205 698 €	205 698 €	213 122 €	213 122 €	231 607 €	231 607 €
Rémunération variable	44 973 €	41 030 €	84 618 €	44 973 €	88 016 €	84 618 €
<i>En % de la rémunération fixe⁽¹⁾</i>	22 %	-	40 %	-	39 %	-
<i>% maximum autorisé⁽¹⁾</i>	45 %	-	45 %	-	50 %	-
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature						
■ Véhicule de fonction	1 102 €	1 102 €	1 102 €	1 102 €	1 102 €	1 102 €
TOTAL	251 773 €	247 830 €	298 842 €	259 197 €	320 725 €	317 327 €

(1) La rémunération variable est exprimée en pourcentage de sa base de calcul, soit une fraction de la rémunération fixe.

(2) La rémunération et les avantages en nature de M. Thomas Alcide, ici exprimés en euros, sont calculés et payés en dollars.

Xavier Delacroix – Membre du Directoire	Exercice 2009		Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	179 429 €	179 429 €	187 095 €	187 095 €	206 751 €	206 751 €
Rémunération variable	39 502 €	39 560 €	74 845 €	39 502 €	79 072 €	74 845 €
<i>En % de la rémunération fixe⁽¹⁾</i>	22 %	-	40 %	-	39 %	-
<i>% maximum autorisé⁽¹⁾</i>	45 %	-	45 %	-	50 %	-
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature :						
■ Véhicule de fonction	4 925 €	4 925 €	4 925 €	4 925 €	4 925 €	4 925 €
■ Indemnité de logement	4 400 €	4 400 €	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	228 256 €	228 314 €	266 865 €	231 522 €	290 748 €	286 521 €

Élizabeth Ledger – Membre du Directoire	Exercice 2009		Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	129 786 €	129 786 €	132 828 €	132 828 €	137 126 €	137 126 €
Rémunération variable	24 003 €	26 911 €	44 661 €	24 003 €	40 333 €	44 661 €
<i>En % de la rémunération fixe⁽¹⁾</i>	18 %	-	34 %	-	29 %	-
<i>% maximum autorisé⁽¹⁾</i>	37,5 %	-	37,5 %	-	37,5 %	-
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature						
■ Véhicule de fonction	3 767 €	3 767 €	3 767 €	3 767 €	4 066 €	4 066 €
TOTAL	157 556 €	160 464 €	181 256 €	160 598 €	181 525 €	185 853 €

(1) La rémunération variable est exprimée en pourcentage de sa base de calcul, soit une fraction de la rémunération fixe.

4.2.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 a fixé à 200 000 euros le montant global maximum de l'allocation annuelle des jetons de présence de l'exercice 2011 à répartir de manière forfaitaire entre les membres du Conseil de Surveillance. Le montant total des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2011 s'est élevé à 151 237 euros.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2011
Yann Duchesne			
Jetons de présence	48 693,00 €	48 693,00 €	48 693,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
Jean-Marc Daillance			
Jetons de présence	32 462,00 €	32 462,00 €	32 462,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
Bruno Angles			
Jetons de présence	32 462,00 €	32 462,00 €	32 462,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
Ghislain Lescuyer			
Jetons de présence	32 462,00 €	32 462,00 €	32 462,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
Charlotte Garnier-Peugeot			
Jetons de présence	0,00 €	0,00 €	5 158,34 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
TOTAL	146 079,00 €	146 079,00 €	151 237,34 €

Seuls les membres du Conseil de Surveillance peuvent prétendre à des jetons de présence.

4.2.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ATTRIBUÉES PAR L'ÉMETTEUR DURANT L'EXERCICE 2011 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune stock-option n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011.

4.2.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2011 PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune option de souscription d'actions n'a été levée au cours de l'exercice 2011 par les dirigeants mandataires sociaux.

4.2.5 ACTIONS DE PERFORMANCE CONSENTIES AUX DIRIGEANTS

Le Groupe n'a à ce jour jamais émis de programme d'actions de performance.

4.2.6 HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

L'historique des plans de stock-options mis en œuvre par le Groupe est le suivant :

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Plan n° 1	Plan n° 1 bis	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 3 bis	Plan n° 4	Plan n° 5
Plan et date de l'Assemblée	29 juin 2005	29 juin 2005	22 juin 2006	17 décembre 2007	17 décembre 2007	12 juin 2008	9 juin 2010
Date du Directoire	29 juin 2005	28 septembre 2005	27 novembre 2006	22 janvier 2008	5 novembre 2008	23 mars 2009	2 septembre 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	421 900	34 500	400 000	390 000	10 000	400 000	400 000
■ dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :							
<i>John E. Searle</i>	15 000	-	20 000	15 000	-	16 000	20 000
<i>Élizabeth Ledger</i>	8 000	-	8 000	8 000	-	9 000	10 000
<i>Thomas Alcide</i>	12 500	-	12 500	12 500	-	13 000	15 000
<i>Xavier Delacroix</i>	6 000	-	10 000	12 500	-	13 000	15 000
<i>Bruno Dathis</i>	-	-	-	-	10 000	13 000	15 000
Point de départ d'exercice des options	30 juin 2009	28 septembre 2009	28 novembre 2010	23 janvier 2012	6 novembre 2012	24 mars 2013	2 septembre 2014
Date d'expiration	29 juin 2015	27 septembre 2015	27 novembre 2016	22 janvier 2018	5 novembre 2018	23 mars 2016	1 ^{er} septembre 2017
Prix de souscription initial	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €	19,80 €	25,34 €
Prix de souscription ajusté	23,33 €	27,36 €	23,33 €	24,22 €	23,33 €	17,76 €	25,34 €
Modalités d'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011 :	2 658	860	45 458	-	-	-	-
■ par les dirigeants mandataires sociaux	-	-	-	-	-	-	-
■ par les salariés non mandataires sociaux	2 658	860	45 458	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques du plan :	100 844	6 600	46 721	37 701	-	22 743	6 500
■ dont options attribuées aux mandataires sociaux	32 500	-	12 500	-	-	-	-
■ dont options attribuées aux autres salariés non mandataires sociaux	68 344	6 600	34 221	37 701	-	22 743	6 500
Nombre ajusté d'options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice et pouvant être souscrites :	88 675	27 873	330 368	395 801	11 145	423 134	393 500
■ dont par les mandataires sociaux	18 429	-	56 281	53 511	11 145	71 354	75 000
■ dont par les autres salariés non mandataires sociaux	70 246	27 873	274 087	342 290	-	351 780	318 500

Les membres du Directoire en activité bénéficiaires de stock-options ne peuvent pas recourir à des opérations de couverture du risque sur les stock-options qui leur ont été attribuées.

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée aux salariés au cours de l'exercice 2011. Les options de souscription levées au cours de l'exercice 2011 par les dix

premiers salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé sont présentées ci-après.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

		Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Options détenues levées, durant l'exercice, par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	Options attribuées aux dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux, et annulées ou caduques au 31 décembre 2011	Nombre ajusté d'options restantes en fin d'exercice et pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux
Plans n° 1 et 1 bis	Nombre total d'options	70 000	-	-	8 919
	Prix moyen pondéré ajusté	23,33 €	-	-	23,33 €
Plan n° 2	Nombre total d'options	63 500	5 573	-	56 284
	Prix moyen pondéré ajusté	23,33 €	23,33 €	-	23,33 €
Plan n° 3	Nombre total d'options	60 500	-	-	67 449
	Prix moyen pondéré ajusté	24,22 €	-	-	24,22 €
Plan n° 3 bis	Nombre total d'options	-	-	-	-
	Prix moyen pondéré ajusté	-	-	-	-
Plan n° 4	Nombre total d'options	63 500	-	-	70 798
	Prix moyen pondéré ajusté	17,76 €	-	-	17,76 €
Plan n° 5	Nombre total d'options	69 000	-	-	69 000
	Prix moyen pondéré ajusté	25,34 €	-	-	25,34 €

4.2.7 INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE TRAVAIL, RÉGIMES DE RETRAITE ET INDEMNITÉS DE DÉPART DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le tableau ci-après détaille les informations relatives aux contrats de travail, régimes de retraite et indemnités de départ des membres du Directoire.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
John Searle Président du Directoire Début de mandat : 05/05/2011 Fin de mandat : 05/05/2013	Oui	Oui (à cotisations définies)	Oui	Oui
Thomas Alcide Membre du Directoire Début de mandat : 05/05/2011 Fin de mandat : 05/05/2013	Oui	Non	Non	Non
Bruno Dathis Membre du Directoire Début de mandat : 05/05/2011 Fin de mandat : 05/05/2013	Oui	Oui (à cotisations définies)	Non	Non
Xavier Delacroix Membre du Directoire Début de mandat : 05/05/2011 Fin de mandat : 05/05/2013	Oui	Oui (à cotisations définies)	Non	Non
Élizabeth Ledger Membre du Directoire Début de mandat : 05/05/2011 Fin de mandat : 05/05/2013	Oui	Oui (à cotisations définies)	Non	Non

Régime de retraite des membres du Directoire

Le Président et trois des membres du Directoire (Mme Élizabéth Ledger, MM. Bruno Dathis et Xavier Delacroix) bénéficient du même régime de retraite supplémentaire à cotisations définies que celui des cadres salariés en France du Groupe, régime mis en place dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite

Interentreprises (PERI) et dont le financement est à la charge du Groupe. Les sommes constatées ou provisionnées au titre de ce régime au bénéfice de ces quatre membres du Directoire se sont élevées à 58 734 euros en 2011. Cette somme globale se ventile comme suit :

	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
John Searle	21 820 €	22 018 €	22 484 €
Bruno Dathis	11 289 €	11 993 €	16 144 €
Xavier Delacroix	9 765 €	9 968 €	13 864 €
Élizabeth Ledger	4 466 €	4 401 €	6 242 €
TOTAL	47 340 €	48 380 €	58 734 €

4.2.8 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Yann Duchesne	140	n.s.	n.s.
Jean-Marc Daillance	133	n.s.	n.s.
Bruno Angles	138	n.s.	n.s.
Ghislain Lescuyer	135	n.s.	n.s.
Charlotte Garnier-Peugeot	140	n.s.	n.s.

n.s. : non significatif.

MEMBRES DU DIRECTOIRE

	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
John Searle	258 175	1,03 %	1,03 %
Thomas Alcide	36 420	0,14 %	0,14 %
Bruno Dathis	426	n.s.	n.s.
Xavier Delacroix	27 770	0,11 %	0,11 %
Élizabeth Ledger	55 549	0,22 %	0,22 %

n.s. : non significatif.

4.2.9 OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILÉES

Les opérations dont la déclaration est prévue par les articles 223-22-A et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers réalisées durant l'exercice 2011 ont été les suivantes :

Mandataires sociaux	Achats d'actions*		Ventes d'actions	
	Date	Nombre d'actions	Date	Nombre d'actions
Charlotte Garnier-Peugeot	1 ^{er} juillet 2011	140	-	-
Élizabeth Ledger	-	-	25 février 2011	6 000

* Hors exercice d'options de souscription d'actions nouvelles et hors exercice de l'option pour le paiement du dividende en action.

Ces opérations ont été communiquées à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et sont détaillées sur le site Internet du Groupe (<http://www.saftbatteries.com>) dans la rubrique « Information réglementée AMF ».

4.3 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Ce rapport vous est présenté conformément à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier et de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce.

Il a été approuvé par les membres du Conseil de Surveillance lors de la séance du Conseil en date du 25 janvier 2012.

Le présent rapport rend compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- de l'évolution des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Groupe ; et
- des principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Pour produire ce rapport, le Président du Conseil de Surveillance s'est fondé sur les éléments d'information suivants :

- le règlement intérieur du Conseil et les travaux réalisés par ses comités spécialisés durant l'année 2011 ;
- le compte rendu d'activité et les synthèses de rapports de l'audit interne du Groupe ;
- les entretiens tenus avec un certain nombre de membres de la Direction du Groupe et notamment la Direction financière, la Direction juridique et le département d'audit et contrôle internes ;
- la prise de connaissance de la synthèse des travaux des Commissaires aux comptes, notamment ceux relatifs à l'examen du contrôle interne comptable et financier.

Le présent rapport a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa séance du 25 janvier 2012.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef des sociétés cotées d'avril 2010. Le texte de ce code peut être consulté sur le site du Medef (www.medef.fr).

4.3.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

a) Composition du Conseil de Surveillance et conditions de préparation et d'organisation de ses travaux

Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance a été modifiée au cours de l'exercice 2011, avec la nomination lors de l'Assemblée Générale du 4 mai 2011 de Mme Charlotte Garnier-Peugeot en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance. Dorénavant, il comprend cinq membres :

- M. Yann Duchesne, Président ;
- M. Jean-Marc Daillance, Vice-Président ;

- Mme Charlotte Garnier-Peugeot, MM. Bruno Angles et Ghislain Lescuyer, membres.

Les critères retenus par le Conseil de Surveillance pour qualifier l'indépendance de l'un de ses membres sont ceux établis par le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef. Ces critères sont listés dans la section 4.1 « Organes de direction et de surveillance » du présent document de référence.

Ainsi, au regard de ces critères, Mme Garnier-Peugeot, MM. Jean-Marc Daillance, Bruno Angles et Ghislain Lescuyer sont indépendants.

Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance

Un Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance a été établi en 2005. Amendé en 2006, puis en 2010, le Règlement Intérieur a de nouveau été modifié au cours de l'année 2011, suite, d'une part à la création d'un Comité de la Stratégie et des Technologies et, d'autre part, à la modification du processus de renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance. Ce règlement intérieur est disponible sur le site de la Société (www.saftbatteries.com) dans la rubrique *Espace investisseurs/information réglementée AMF/Rapports* sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. Les principales dispositions du Règlement Intérieur sont par ailleurs présentées en section 4.5 du présent document de référence.

Mission du Conseil de Surveillance

Précisément définie dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, la mission du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle permanent de la gestion du Directoire. À ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer par le Directoire les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société. En outre, les décisions du Directoire mentionnées dans les statuts de la Société et dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, nécessitent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant à la majorité (le Président du Conseil de Surveillance ayant une voix prépondérante).

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit à minima selon un rythme trimestriel et se voit communiquer préalablement tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, tel que défini dans son règlement intérieur. Au cours de l'exercice 2011, le Conseil de Surveillance s'est réuni onze fois (contre six fois au cours de l'exercice 2010), aux dates suivantes : les 21 janvier, 11 février, 22 mars, 26 avril, 5 mai, 17 mai, 27 juin, 22 juillet, 30 août, 23 septembre et 25 octobre 2011.

Le taux moyen de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions s'est établi à 96 % en 2011 (contre 100 % en 2010).

Au cours de l'année 2011, le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêtés des comptes :

- le Conseil de Surveillance a examiné les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2010 ainsi que le rapport annuel 2010, les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2011 et le rapport financier y afférent ;
- il a arrêté les rapports et résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 ;
- il a approuvé les honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2010.

Revue d'activité :

- le Conseil de Surveillance a pris connaissance, après examen par le Comité d'Audit, des prévisions budgétaires pour l'année 2011 et du Plan Stratégique 2011-2013 ;
- il a pris connaissance des négociations menées avec Johnson Control Inc. sur le devenir de la coentreprise Johnson Control- Saft, puis sur la cession par Saft de sa participation dans cette coentreprise. Il a approuvé les communiqués de presse y afférents ;
- il a examiné les rapports trimestriels d'activité du Directoire ;
- il a présenté son compte rendu annuel pour l'année 2010 à M. le Commissaire du Gouvernement, conformément à la convention du 4 mai 2005, signée entre Saft et l'État (cf. section 8.4.5 du présent document de référence) ;
- il a autorisé la conclusion de conventions réglementées, telles que décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- il a autorisé diverses cautions, avals et garanties émises.

Communication financière :

- le Conseil de Surveillance a revu l'ensemble des communiqués de presse relatifs au chiffre d'affaires et aux résultats semestriels et annuels du Groupe. Il a d'autre part examiné les documents de présentation de ces résultats aux analystes financiers et investisseurs.

Rémunérations :

- le Conseil de Surveillance a procédé à la fixation et la répartition des jetons de présence de ses membres ;
- il a fixé les objectifs et les modalités de calcul servant de base à la détermination de la rémunération des membres du Directoire et des membres du Saft Management Committee.

Audit Interne :

Le Conseil de Surveillance a revu les travaux et missions menées en 2010 par le département d'audit et de contrôle internes du Groupe et a approuvé le plan d'action de l'audit interne pour l'exercice 2011.

Gouvernement d'entreprise :

- le Conseil de Surveillance a approuvé le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil au cours de l'exercice 2010, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et sur les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux ;

- il a procédé à la revue annuelle de son fonctionnement. Les conclusions de cette revue sont présentées ci-après au paragraphe « Évaluation et fonctionnement du Conseil de Surveillance » ;
- il a approuvé la proposition d'élargissement du Conseil de Surveillance et a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 la candidature d'un nouveau membre ;
- il a approuvé la proposition de réorganisation du Conseil de Surveillance et de ses comités, à la suite de la nomination d'un nouveau membre ;
- il a examiné et approuvé les modifications apportées au Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance ci-avant décrites ;
- enfin, il a pris connaissance des travaux de ses comités spécialisés tels que présentés ci-après.

Les Comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance est désormais doté de trois comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer son fonctionnement et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques. Ces comités sont :

- le Comité d'Audit ;
- le Comité des Rémunérations et des Nominations ;
- et, depuis le 5 mai 2011, le Comité de la Stratégie et des Technologies.

Leurs rôles et modalités de fonctionnement sont les suivants :

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit du Groupe est composé de trois membres du Conseil de Surveillance, dont deux membres indépendants, qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Les membres du Comité d'Audit sont MM. Jean-Marc Daillance, Président, Bruno Angles et Yann Duchesne. De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites en section 4.1 « Organes de direction et de surveillance » du présent document de référence, les trois membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit, et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

En application des dispositions légales et réglementaires le Comité d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit rend compte de manière régulière de la nature des travaux qu'il a réalisés au Conseil de Surveillance.

Le rôle du Comité d'Audit est plus précisément décrit dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Il prend notamment en compte les conclusions du rapport de juillet 2010 du groupe de travail constitué par l'AMF sur le Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice écoulé (contre six fois en 2010) aux dates suivantes : les 21 janvier, 11 février, 26 avril, 22 juillet et 24 octobre 2011.

Le taux de participation des membres du Comité d'Audit aux réunions s'est établi à 100 % en 2011 (100 % également en 2010).

Au cours de ses réunions, le Comité d'Audit a notamment examiné les sujets et dossiers suivants avant leur transmission au Conseil de Surveillance :

- lors de l'arrêté des comptes annuels 2010 et semestriels 2011, le Comité d'Audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes, revu les états financiers et autres informations financières y afférentes (et notamment toute proposition de modification des normes ou méthodes comptables le cas échéant), s'est entretenu avec le Directeur financier du Groupe, a entendu les Commissaires aux comptes et pris connaissance de leurs rapports ;
- il a examiné et approuvé la stratégie de refinancement du Groupe présentée par le Directeur financier ;
- il a revu le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2010 ;
- il a piloté la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, dans le cadre du renouvellement de leur mandat et a soumis au Conseil de Surveillance le résultat de cette sélection. La procédure de sélection des Commissaires aux comptes a été la suivante :
 - appel à candidatures,
 - analyse des propositions de services,
 - audition de plusieurs cabinets par le Comité d'Audit et la Direction financière du Groupe,
 - sélection des Commissaires aux comptes proposés aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 4 mai 2011 ;
- il a examiné les divers communiqués de presse sur les chiffres d'affaires trimestriels et les résultats annuels et semestriels ainsi que les divers documents de présentation de ces résultats aux analystes financiers ;
- il a examiné le budget annuel 2011 ainsi que les rapports trimestriels d'activité du Directoire ;
- il s'est entretenu avec le responsable de l'audit interne du Groupe et a pris connaissance du rapport annuel d'activité et des différents travaux réalisés, notamment :
 - la présentation des conclusions des missions d'audit réalisées en 2010,
 - le suivi réalisé en 2010 des points relevés lors des audits de sites et/ou thématiques réalisés au cours de l'année 2009,
 - le suivi des actions menées en 2010 en matière de gestion des risques majeurs identifiés lors de la mise à jour de la cartographie des risques,
 - la mise en place de diverses procédures d'amélioration du contrôle interne,
 - la mise à jour du référentiel de contrôle interne du Groupe Saft,

- le diagnostic réalisé sur les pratiques de gouvernance du Groupe, par leur comparaison avec les différentes recommandations émises par l'Afep-Medef et l'AMF en 2010,
- le plan d'action de l'audit et du contrôle interne pour l'exercice 2011 ;
- il a examiné le plan d'audit des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2011 ;
- il a examiné le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil au cours de l'exercice 2010, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et sur les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de trois membres issus du Conseil de Surveillance, dont deux membres indépendants, qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations sont Mme Charlotte Garnier-Peugeot, MM. Yann Duchesne, Président, et Bruno Angles.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a pour missions principales d'examiner et de faire des propositions au Conseil de Surveillance sur les questions suivantes :

Au titre des rémunérations :

- le montant et la répartition des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance ;
- les rémunérations et avantages des membres du Directoire et des membres du *Soft Management Committee* (SMC) ;
- les plans de stock-options.

Au titre des nominations :

- la nomination et le renouvellement des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance ;
- la structure et la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- la revue de l'évolution prévisionnelle des ressources de direction *Soft Management Committee* (SMC), de la succession et/ou du renouvellement de ses membres ;
- la revue de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, conformément aux critères retenus par le code Afep-Medef.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité des Rémunérations et des Nominations peut s'appuyer sur des rapports et études externes.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni huit fois au cours de l'exercice écoulé (contre 5 fois en 2010) aux dates suivantes : les 21 janvier, 11 février, 24 février, 10 mars, 22 mars, 26 avril, 5 mai et 22 juillet 2011.

Le taux de présence des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations aux réunions s'est établi à 96 % en 2011 (contre 100 % en 2010).

Au cours de ses réunions, le Comité des Rémunérations et des Nominations a notamment examiné les sujets suivants :

- l'indépendance de ses membres, par rapport aux règles du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ;
- l'équilibre de la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités, et notamment la représentation des femmes au sein du Conseil. À la suite de cette analyse, il a mis en œuvre une procédure de sélection de candidatures d'un membre féminin au sein du Conseil de Surveillance. Il a soumis le résultat de cette sélection au Conseil de Surveillance qui a proposé à l'Assemblée Générale la nomination d'une femme en tant que membre additionnel ;
- l'organisation du Conseil de Surveillance et de ses comités à la suite de l'élargissement à cinq du nombre de membres du Conseil de Surveillance ;
- les modalités de renouvellement et d'échelonnement des membres du Conseil de Surveillance, par rapport aux règles du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ;
- le renouvellement du mandat de Président du Comité d'Audit de M. Jean-Marc Daillance ;
- le renouvellement des mandats des membres du Directoire ;
- l'évolution annuelle des rémunérations du Président et des membres du Directoire, ainsi que des membres du Saft Management Committee. Dans ce cadre, il s'est appuyé sur une étude réalisée à sa demande au quatrième trimestre 2010 par un cabinet externe sur les rémunérations des mandataires sociaux ;
- les modalités de calcul et la fixation de la part variable de la rémunération 2011 des membres du *Saft Management Committee* ;
- la fixation des objectifs quantitatifs de performance du Groupe servant de base au calcul de la part variable de la rémunération 2011 des membres du Comité de Direction du Groupe (« SMC ») ;
- les jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2011.

Comité de la Stratégie et des Technologies

Le Comité de la Stratégie et des Technologies, créé le 5 mai 2011, est composé de trois membres issus du Conseil de Surveillance, dont deux membres indépendants, qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Les membres de ce comité sont MM. Ghislain Lescuyer, Président, Jean-Marc Daillance et Yann Duchesne.

Le Comité de la Stratégie et des Technologies a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance dans l'évaluation des grandes orientations stratégiques et technologiques du Groupe proposées par le Directoire. À ce titre, il examine régulièrement les objectifs stratégiques de la Société et de ses principales filiales et analyse le bien-fondé des décisions stratégiques les plus importantes proposées par le Directoire ainsi que leurs conséquences.

Le rôle du Comité de la Stratégie et des Technologies est précisément décrit dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

Le Comité de la Stratégie et des Technologies s'est réuni une fois, le 26 juillet 2011. Le taux de présence s'est établi à 100 %. Lors de cette réunion, le Comité de la Stratégie et des Technologies a :

- effectué une revue des technologies mises en œuvre par le Groupe ainsi que de l'activité du Groupe en matière de recherche et développement. Cette revue a été réalisée en présence du Directeur de la technologie du Groupe avec lequel il s'est entretenu ;
- examiné le plan stratégique 2011-2013.

Évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance

En janvier 2011, le Conseil de Surveillance a procédé à la revue annuelle de son fonctionnement au cours de l'année 2010. À l'issue de cette revue, le Conseil s'est fixé un certain nombre d'objectifs et notamment :

- poursuivre le renforcement de son rôle dans les orientations stratégiques du Groupe, et l'approfondissement de sa connaissance de la politique du Groupe en matière de recherche et développement ;
- améliorer l'équilibre de sa composition en renforçant la représentation féminine ;
- mettre en place une procédure de renouvellement des mandats des membres du Conseil de manière à permettre un renouvellement échelonné et non en bloc de ses membres, conformément aux recommandations du code Afep-Medef.

La création d'un Comité de la Stratégie et des Technologies en mai 2011, la nomination d'une femme en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance et une nouvelle organisation du renouvellement des mandats des membres du Conseil sont le résultat de ces réflexions.

Conformité de la Société aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef des sociétés cotées d'avril 2010

La Société est en conformité avec les recommandations du code Afep-Medef à l'exception des trois points suivants (contre cinq en 2010) :

- cumul entre mandat social et contrat de travail de M. John Searle, Président du Directoire : la position du Conseil de Surveillance reste inchangée. Le Conseil de Surveillance estime en effet que si la recommandation du code Afep-Medef peut se comprendre pour un dirigeant nouvellement arrivé dans une entreprise, celle-ci n'est pas justifiable pour un dirigeant ayant effectué un long parcours réussi dans le Groupe, et ce notamment comme salarié non titulaire d'un mandat social. Le Conseil de Surveillance a en conséquence décidé d'autoriser le maintien du contrat de travail entre la société Saft Acquisition SAS et M. John Searle avec son mandat de Président du Directoire de la Société ;
- plans de stock-options : aucune règle spécifique ne fixe la fréquence et/ou la périodicité de mise en œuvre des plans d'options sur actions. Le Groupe considère en effet qu'il convient en ce domaine de maintenir une certaine flexibilité sachant que tout programme de stock-options doit faire l'objet d'une autorisation préalable des actionnaires en Assemblée Générale et du Conseil de Surveillance ;

- répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de Surveillance : compte tenu du nombre de membres actuel du Conseil de Surveillance et de l'implication de chacun d'entre eux dans les différents travaux du Conseil et de ses comités, le Conseil n'a pas souhaité modifier les modalités de fixation des jetons de présence de ses membres qui reste forfaitaire.

b) Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Saft Groupe SA dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi.

Les statuts de la Société ainsi que le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance stipulent cependant que certaines décisions doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance dans les domaines suivants :

- cession d'immeubles et de participations et octroi de garanties ;
- investissements ou désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation du Groupe ;
- investissements dans le cadre d'une opération de croissance externe ou d'engagement au-delà d'un certain montant ;
- émission de tout titre obligataire et mise en œuvre de toute délégation en la matière.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance doit avoir communication des documents prévisionnels et de gestion et des rapports d'analyse de ces derniers établis par le Directoire.

c) Dispositions statutaires relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont énoncées aux articles 13, 14 et 22 des statuts de la Société. Ces statuts peuvent être consultés sur le site www.saftbatteries.com dans la rubrique « Espace Investisseur/ Information actionnaires ».

d) Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des mandataires sociaux de la Société est placée sous la responsabilité du Conseil de Surveillance, qui se fonde sur les avis et recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Pour 2011, un montant global maximum de 200 000 euros de jetons de présence a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011. Ce montant est inchangé par rapport à l'exercice 2010.

Sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance a, conformément à l'article L. 225-83 du Code de commerce, fixé comme suit les montants individuels et forfaitaires de jetons de présence pour l'exercice 2011 :

- M. Yann Duchesne, Président : 50 154 euros (48 693 euros en 2010) ;
- Mme Charlotte Garnier-Peugeot : 21 877 euros ;
- MM. Bruno Angles, Jean-Marc Daillance et Ghislain Lescuyer : 33 437 euros chacun (32 462 euros en 2010).

Le montant total des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2011 s'élève donc à 151 247 euros.

Membres du Directoire

La composition du Directoire, qui comprend cinq membres, était la suivante au 31 décembre 2011 :

- M. John Searle, Président ;
- M. Thomas Alcide ;
- M. Bruno Dathis ;
- M. Xavier Delacroix ;
- Mme Élisabeth Ledger.

La rémunération du Président et des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, conformément aux principes édictés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Elle comporte une part fixe annuelle, déterminée en fonction du niveau de responsabilité et de l'expérience de chacun et en référence aux pratiques de marché.

Elle comporte également une part variable déterminée en fonction d'objectifs de performance financière du Groupe. Pour l'exercice 2011, ces objectifs ont été basés sur les critères suivants : la croissance du chiffre d'affaires, la marge d'EBITDA en pourcentage du chiffre d'affaires (*l'EBITDA se définit comme le résultat d'exploitation avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges*) et le niveau du besoin en fonds de roulement opérationnel (*Operating Working Capital*) à la fin de chaque trimestre, tels que mesurés au niveau des comptes consolidés de Saft Groupe SA. Le poids de chaque critère quantitatif dans la détermination de la rémunération variable des membres du Directoire est identique. Le niveau de réalisation attendu au regard des objectifs quantitatifs fixés aux dirigeants a été défini de manière précise. Le Conseil de Surveillance considère que cette information doit rester confidentielle. Le montant de la part variable, uniquement assise sur des critères quantitatifs. Le poids de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe n'est pas identique pour tous les membres du Directoire. Cette information est présentée en section 4.2 « Intérêts et rémunérations » du présent document de référence.

Le Président et les membres du Directoire bénéficient chacun de la mise à disposition d'un véhicule dont les coûts de location et d'utilisation sont pris en charge par la Société.

En ce qui concerne le Président du Directoire, il est prévu de lui accorder, en cas de départ contraint, une indemnité contractuelle de rupture de contrat de travail dont la base de calcul est constituée des rémunérations fixe et variable ainsi que des avantages en nature. Son versement est subordonné au respect de conditions de performance du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de Saft Groupe SA. Ainsi ce versement n'aura lieu que si les deux critères suivants sont réunis :

- paiement au moins une fois sur les trois dernières années d'au moins 20 % du maximum de la prime annuelle sur objectifs ;
- EBIT (défini comme le résultat d'exploitation avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels) de Saft Groupe SA positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire.

Cette clause prévoit le paiement de dix-huit mois de rémunération moyenne (calculée sur les douze derniers mois de présence dans la Société). Le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence ne peut en tout état de cause pas excéder vingt-quatre mois de rémunération.

Les informations détaillées sur les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux membres du Directoire figurent sous forme de tableaux dans la section 4.2 « Intérêts et rémunérations » du présent document de référence.

Les membres du Directoire percevant des jetons de présence au titre de leurs mandats au sein des coentreprises et/ou filiales du Groupe Saft rétrocèdent ces jetons à la Société.

À l'exception du Président du Directoire, les membres du Directoire salariés en France bénéficient des accords d'intéressement et de participation de Saft SAS.

Le Président et trois des membres du Directoire (Mme Elizabeth Ledger, MM. Bruno Dathis et Xavier Delacroix) bénéficient du même régime de retraite supplémentaire à cotisations définies que celui des cadres salariés en France du Groupe, régime mis en place dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite Interentreprises (PERI) et dont le financement est à la charge du Groupe. Ce régime de retraite répond aux critères du Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef.

e) Politique d'attribution des stock-options

Nature des options

Toutes les stock-options attribuées à ce jour sont des options de souscription d'actions nouvelles, conformément aux décisions prises par les actionnaires en Assemblée Générale.

Conditions d'attribution

Ces options de souscription sont attribuées sur proposition du Directoire par décision du Conseil de Surveillance. Les bénéficiaires de ces options font partie de l'encadrement du Groupe. Lors de chaque plan de stock-options, le nombre de bénéficiaires est d'environ 100 à 150 salariés du Groupe. Au 31 décembre 2011, le nombre total de stock-options existantes représente 6,64 % du nombre d'actions composant le capital social de Saft Groupe SA.

Concernant les membres du Directoire, le Conseil de Surveillance a fixé les règles d'attribution spécifiques suivantes :

- lors de chaque nouvelle attribution de stock-options, la valeur des stock-options attribuées à chaque membre du Directoire, déterminée par application des normes IFRS, ne devra pas excéder un plafond de 35 % (trente-cinq pour cent) de l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle de chaque attributaire ;
- le pourcentage maximum de stock-options pouvant être attribué à l'ensemble des membres du Directoire par rapport à l'enveloppe globale votée par l'Assemblée Générale des actionnaires ne pourra pas excéder 25 % (vingt-cinq pour cent), et le pourcentage maximum attribué à chaque membre du Directoire ne pourra pas excéder 6 % (six pour cent) de cette enveloppe globale.

Périodicité des plans

Les plans d'options de souscription d'actions sont mis en œuvre à une fréquence supérieure à un an. Cinq plans principaux ont été mis en œuvre par le Directoire depuis que la Société est cotée : juin 2005, novembre 2006, janvier 2008, mars 2009 et septembre 2010.

Prix des options

Aucune décote ne peut être appliquée lors de l'attribution de stock-options.

D'autre part, les membres du Directoire en activité attributaires de stock-options ne peuvent pas recourir à des opérations de couverture de leur risque.

Conditions arrêtées pour l'exercice des stock-options

Les conditions arrêtées pour l'exercice des stock-options sont les suivantes : des périodes d'interdiction de levées sont définies et communiquées à l'ensemble des bénéficiaires d'options. Durant ces périodes, aucun des attributaires ne peut exercer ses options.

Concernant les membres du Directoire, le Conseil de Surveillance a fixé les règles complémentaires suivantes :

- à chaque levée d'options de souscription par un membre du Directoire, celui-ci devra conserver pendant toute la durée de son mandat au moins 15 % des actions issues de cette levée. Cette règle s'applique à compter du plan n° 3 autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 décembre 2007 ;
- l'exercice par les membres du Directoire des stock-options leur ayant été attribuées est conditionné à la réalisation des critères de performances suivants :
 - pour les stock-options attribuées lors des quatre premiers plans mis en œuvre, une marge d'EBITDA consolidée du Groupe doit être positive sur l'exercice d'attribution des stock-options (sous réserve que ces stock-options soient attribuées au plus tard le 30 juin) et les deux exercices suivants (ou les trois exercices suivants si l'attribution intervient postérieurement au 30 juin),

- pour les stock-options attribuées à compter du plan mis en œuvre en date du 2 septembre 2010, la marge d'EBIT consolidée du Groupe doit être positive au cours de l'exercice d'attribution (si celle-ci a eu lieu au cours du premier semestre civil) et des deux exercices suivants ou au cours des trois exercices suivant l'exercice d'attribution si l'attribution a lieu au cours du second semestre. Cette modification a été entérinée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 2 novembre 2010 ;
- les membres du Directoire devront s'abstenir d'exercer leurs options pendant :
 - une période de 60 jours précédant la publication des communiqués sur les résultats annuels,
 - une période de 30 jours précédant la publication du communiqué sur les résultats semestriels,
 - une période de 15 jours précédant la publication des communiqués sur les chiffres d'affaires trimestriels.

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux rémunérations des mandataires sociaux est présenté sous forme des tableaux en section 4.2 « Intérêts et rémunérations » du présent document de référence.

4.3.2 GESTION DES RISQUES ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

a) Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui lui permettent de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés et de son contrôle sur les sociétés du Groupe. Le Groupe Saft comprend la société mère Saft Groupe SA et ses filiales consolidées, comme indiqué dans les notes annexes aux États financiers consolidés. Le Groupe ne comprend pas la coentreprise ASB qui est consolidée par mise en équivalence.

Définition et objectifs

Le Groupe a adopté une définition du contrôle interne compatible avec celle élaborée par le *Committee of Sponsoring Organization (COSO)* de la *Treadway Commission* dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis.

Au sein du Groupe, le contrôle interne est défini comme un ensemble de processus contribuant à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Le système de contrôle interne du Groupe a pour objectif d'apporter une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- le respect des lois et règlements applicables, des politiques définies par le Groupe, et des procédures internes ;
- la protection des actifs du Groupe ;

- la prévention et la maîtrise des fraudes et erreurs, en particulier dans les domaines comptable et financier ;
- la fiabilité des informations comptables et financières.

Il vise également à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs précités et la maîtrise de l'ensemble des risques.

En effet, la probabilité d'atteindre ces objectifs est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne et notamment aux erreurs humaines commises, au cas de collusion délibérée entre plusieurs personnes qui permettent d'éluder le dispositif de contrôle en place ou au cas où la mise en place, voire le maintien d'un contrôle, serait plus onéreuse que le risque qu'il est censé pallier.

Acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est conçu et mis en œuvre par le Directoire, appliqué et déployé par l'ensemble du personnel sous la responsabilité des managers du Groupe. Il est contrôlé par le Conseil de Surveillance, qui s'informe périodiquement des résultats du fonctionnement du dispositif et des actions déployées.

Depuis 2010 les activités d'audit et de contrôle internes sont pilotées par un responsable entièrement dédié à cette fonction et reportant au Directeur financier du Groupe mais bénéficiant de la faculté de saisir directement le Président du Directoire et/ou le Comité d'Audit en tant que de besoin. Pour réaliser certaines missions, le responsable de l'audit et du contrôle internes fait régulièrement appel à des ressources externes spécifiques.

Les processus de contrôle interne du Groupe

Le Groupe structure son approche du contrôle interne autour des cinq composantes prévues par le référentiel COSO précité :

- l'environnement de contrôle ;
- l'évaluation des risques ;
- les activités de contrôle ;
- l'information et la communication ; et
- le pilotage du contrôle interne.

Environnement de contrôle

Le Groupe a mis en place un environnement de contrôle fort qui repose notamment sur le rôle du *Saft Management Committee* qui est l'instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Le SMC se réunit au moins une fois par mois sous l'autorité du Président du Directoire. Sur la base des dossiers qui lui sont présentés et des informations échangées lors de ces réunions, il fournit l'impulsion nécessaire aux orientations ou aux prises de décisions des organes du Groupe et assure le pilotage des activités et des projets au plus haut niveau.

Le Groupe dispose en outre d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Rémunérations et des Nominations et d'un Comité de la Stratégie et des Technologies créé en 2011.

L'environnement de contrôle fait l'objet d'un processus d'amélioration continue qui est inscrit dans les objectifs du Groupe. Ainsi, le Groupe a au cours des dernières années mis en place les outils suivants :

- un code d'éthique définissant les valeurs de Saft et le code de conduite à respecter collectivement et individuellement ;
- un comité spécifique dédié à la sécurité des systèmes d'information (« ISSC » ou *Information Systems Security Committee*). Ce comité a pour vocation de renforcer l'environnement de contrôle lié aux systèmes d'informations. Depuis sa création en 2009, il a notamment procédé à une revue de la charte des systèmes d'information, mis à jour et diffusé les politiques générales du Groupe en matière de sécurité informatique et de mots de passe. Il a entériné en 2010 le déploiement de différentes sessions de formation auprès des utilisateurs afin de renforcer leur sensibilisation à la confidentialité et la protection des données. En 2011, il a veillé au déploiement de nouveaux outils dédiés à la protection des données ;
- un manuel de sensibilisation aux problématiques de fraude et de corruption distribué aux managers du Groupe en 2010.

Évaluation des risques

L'analyse des risques auxquels le Groupe est exposé passe par l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. L'évaluation des risques permet notamment d'orienter les activités de contrôle et certains travaux de l'audit interne.

Afin de maîtriser cette composante essentielle du contrôle interne, la Direction du Groupe réalise régulièrement une cartographie des risques Groupe qui permet :

- d'une part de hiérarchiser les risques en fonction de leur impact potentiel en cas de survenance ; et
- d'autre part de procéder à une appréciation du niveau de contrôle pour chacun d'entre eux.

La cartographie des risques du Groupe a été actualisée en fin d'année 2009. Cette actualisation n'a pas mis en évidence d'évolution significative dans les principaux risques par rapport à ceux identifiés lors de la précédente mise à jour réalisée en 2007. Elle s'est en revanche traduite par une évolution de la hiérarchisation des principaux risques liés aux activités du Groupe et à l'environnement dans lequel il évolue.

Les risques Groupe et les modalités de leur gestion (y compris le programme d'assurances externes souscrites) sont exposés dans le chapitre 2 « Facteurs de Risques » du présent document de référence.

De plus, le Groupe a initié une cartographie spécifique des risques liés à la disponibilité des systèmes d'information en 2010. Cette cartographie a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'amélioration en 2011 et fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Activités de contrôle

Ces activités portent, d'une part sur le suivi de l'activité et de la performance des divisions du Groupe, d'autre part, sur

l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la Direction du Groupe et, enfin sur le respect des lois et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place un suivi rigoureux et dynamique de la performance de chaque division et de l'application des politiques du Groupe avec les acteurs suivants :

- le département en charge du contrôle de gestion qui assure un suivi mensuel détaillé de l'activité des filiales et unités opérationnelles à partir du budget, des réalisations et des prévisions réactualisées périodiquement. Le reporting mensuel établi par chaque unité opérationnelle ou filiale à partir d'un outil informatisé dédié (progiciel Magnitude) est revu attentivement par les contrôleurs de gestion de divisions et le SMC, et fait l'objet d'investigations spécifiques auprès de la filiale si nécessaire ;
- le Président du Directoire, le Directeur financier et les Directeurs des divisions du Groupe qui se réunissent chaque mois pour analyser les performances mensuelles de chaque division et des unités qu'elles regroupent, qu'elles soient commerciales (notamment les commandes, les ventes, etc.) ou financières ainsi que les prévisions et leur actualisation périodique. Les responsables commerciaux de chaque division participent régulièrement à ces revues.

Ces activités de contrôle s'appuient sur un certain nombre d'outils. En premier lieu, sous l'impulsion du *Soft Management Committee*, un corps de règles et de procédures a été défini pour chacune des Directions générales des divisions du Groupe.

D'autre part, le Groupe dispose d'un manuel de contrôle interne qui couvre l'ensemble des contrôles clés des processus majeurs du Groupe, c'est-à-dire ceux considérés comme étant essentiels pour le bon fonctionnement des opérations de Saft. Ce manuel est mis à jour en tant que de besoin.

Ce manuel de contrôle interne est le support d'un processus périodique d'autoévaluation par chaque entité opérationnelle de la qualité de son contrôle interne. Les résultats des autoévaluations sont périodiquement vérifiés par les Commissaires aux comptes du Groupe, sur la base de sondages, et sont communiqués au responsable de l'audit et du contrôle internes.

Information et communication

Cette composante du dispositif de contrôle interne du Groupe vise à identifier, recueillir et diffuser sous une forme et dans des délais appropriés, l'information pertinente qui permet à la totalité du personnel du Groupe d'assumer ses responsabilités. Il s'agit des flux d'informations qui sous-tendent des procédures de contrôle internes efficaces, depuis les orientations fixées par le Directoire jusqu'à leur exécution dans chacune des unités et sociétés du Groupe.

Le Groupe est doté d'outils permettant un partage optimal des informations entre le Directoire, le *Soft Management Committee* et les filiales ou unités opérationnelles, au travers de ses systèmes intranet et de messagerie qui permettent à chacun de ses acteurs d'avoir accès à une information qualitative et quantitative pertinente relative à leurs responsabilités.

Ce partage d'information est réalisé en allouant à chaque catégorie d'information un canal de communication adapté et efficace permettant de véhiculer :

- les informations relatives au suivi budgétaire ;
- les informations comptables et financières remontant des filiales vers le siège du Groupe ;
- les informations opérationnelles et fonctionnelles échangées entre le *Saft Management Committee* et la Direction de chaque division industrielle.

À titre d'illustration, le contrôle financier des filiales est assuré par les contrôleurs de gestion de divisions et les responsables du contrôle de gestion de chaque unité ou filiale et soumis au *Saft Management Committee* au moyen des documents suivants :

- le plan d'affaires à trois ans (actualisé une fois par an) ;
- le budget élaboré une fois par an et faisant l'objet d'un suivi d'écart et d'une actualisation complète (*reforecast*) à minima à la fin de chaque trimestre ;
- le reporting financier mensuel structuré par le progiciel dédié Magnitude.

De la même manière, un système d'information et de contrôle spécifique existe en matière de décision et de suivi des investissements. La Direction du Groupe dispose ainsi d'une information mensuelle dans le cadre d'une procédure d'autorisation d'engagement stricte et formalisée, placée sous l'autorité d'un responsable dédié.

Enfin, Saft s'attache à renforcer les outils de gestion et de mise à disposition de l'information, tels que l'intranet et les bases de données partagées permettant, au sein du Groupe, le partage efficace d'une information de qualité. À titre d'exemple, Saft a mis en place en 2011 un nouvel outil destiné à améliorer la gestion du risque et des positions de change, et permettant ainsi aux différentes entités du Groupe de communiquer de manière interactive à la Trésorerie Centrale une information prospective standardisée.

Pilotage du contrôle interne

Les systèmes de contrôle interne doivent être supervisés afin qu'en soit évaluée, dans le temps, la pertinence.

Pour cela un système de suivi permanent a été mis en place, notamment par le biais de l'audit interne.

La fonction d'audit interne au sein du Groupe Saft a vocation à réaliser des missions d'audit sur l'ensemble des entités, des activités et des processus du Groupe. Son programme d'audit est approuvé par le Comité d'Audit avant d'être présenté au *Saft Management Committee*. Les plans d'action développés par les entités du Groupe qui ont été soumises à un audit interne donnent systématiquement lieu à un suivi. L'audit interne a notamment pour mission de vérifier de façon indépendante l'existence et l'efficacité des procédures de contrôle interne et applique les normes professionnelles d'audit interne édictées par les organisations professionnelles internationales (notamment l'Institute of Internal Auditors).

Dans le cadre du plan d'audit interne 2011, les principales actions suivantes ont été mises en œuvre :

- la réalisation de trois missions d'audit de sites :
 - audit des processus administratifs et financiers et des systèmes d'information au sein de la filiale indienne,
 - audit de l'ensemble des processus de la filiale commerciale espagnole,
 - audit de quatre processus (gestion de projet, notes de frais, immobilisations, trésorerie) au sein du site de fabrication et de développement de Bordeaux en France.

Ces audits ont donné lieu à l'émission de rapports de recommandations qui feront l'objet d'un suivi en 2012 ;

- le suivi de la mise en œuvre de points d'amélioration spécifiques identifiés lors des audits d'unités opérationnelles réalisés en 2010, pour les sites d'Oskarshamn (Suède), de North Haven (États-Unis) et de Cockeysville (États-Unis) ;
- la poursuite de la mise à jour du manuel de contrôle interne : en 2011, trois processus ont fait l'objet d'une revue approfondie avec les responsables de chaque processus. Ce travail s'est appuyé sur les résultats de la première campagne d'autoévaluation du contrôle interne et a intégré l'évolution des activités du Groupe ;
- la mise en œuvre du processus d'autoévaluation pour trois processus majeurs :
 - systèmes d'Information,
 - gestion des immobilisations,
 - achats.

Le résultat de ces autoévaluations a fait l'objet d'une restitution aux responsables de processus, au Directeur financier du Groupe et au Comité d'Audit et a donné lieu à la mise en œuvre de plan d'action pour l'année 2012 ;

- la réalisation de deux audits thématiques sur le processus de contractualisation et les commissions sur ventes ;
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur la fraude et la corruption auprès des contrôleurs financiers du Groupe ;
- enfin, la mise à jour de différentes procédures.

Les résultats des travaux menés par le département d'audit interne ont été présentés au Comité d'Audit en janvier 2012.

Les procédures de contrôle interne associées à l'élaboration de l'information financière et comptable

La production de l'information financière et comptable du Groupe Saft est assurée par la Direction financière qui coordonne l'arrêté des comptes de Saft Groupe SA et de ses filiales. Outre les points relatifs à l'information comptable et financière mentionnés ci-avant dans chacune des composantes du dispositif de contrôle interne, il convient de souligner les points spécifiques suivants :

- un logiciel de consolidation commun au Groupe permet, au travers d'une liasse de reporting standard, de remonter

de manière homogène les informations comptables et financières nécessaires à l'action de la Direction générale et à l'information du public. Ces informations sont régulièrement enrichies afin d'améliorer la qualité de l'information financière disponible au niveau du Groupe ;

- la production de l'information comptable et financière statutaire est effectuée sur la base d'un calendrier et d'un ensemble de procédures et de contrôles formalisés. La traçabilité des opérations de clôture est assurée par la constitution d'un dossier de clôture pour chacune des entités ;
- la Direction financière du Groupe Saft s'appuie notamment sur les Directions financières de chaque filiale et les procédures de contrôle de gestion et de contrôle budgétaire existant au sein du Groupe. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière aux différents niveaux de l'organisation et de réagir sans délai à toute dérive constatée ;
- le Groupe Saft a élaboré et utilise un « Manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Ce manuel définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe. Il précise les règles de consolidation à respecter. Il intègre une analyse détaillée

des normes IFRS et de leurs modalités d'application dans le Groupe Saft et a été mis en ligne sur le site intranet du Groupe ; chaque trimestre, des instructions de consolidation émises par le Groupe sont adressées à chaque entité. Ces instructions sont régulièrement modifiées afin d'intégrer les évolutions dans les besoins d'information ainsi que dans les procédures de contrôle ;

- la mise à disposition sur l'intranet du Groupe d'un socle de procédures comptables et financières régulièrement revues et mises à jour.

b) Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)

À l'exception des clauses de changement de contrôle figurant dans les contrats d'emprunts et décrites dans les notes aux États financiers consolidés, la Société n'a pas conclu d'accord significatif qui serait modifié ou prendrait fin automatiquement en cas de changement de contrôle de la Société.

Les engagements de la Société vis-à-vis des États français et israélien sont décrits en section 8.4 « Contrats en engagements importants » du présent document de référence.

4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ SAFT GROUPE SA

Exercice clos le 31 décembre 2011

Saft Groupe SA
12, rue Sadi Carnot
93170 Bagnolet

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Saft Groupe SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 13 février 2012

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Françoise Garnier

Mazars
Juliette Decoux

4.5 PRINCIPALES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance, en ligne avec les préconisations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, a été approuvé et mis en œuvre par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 avril 2005. Amendé en 2006, 2010 et 2011, ce règlement intérieur est disponible sur le site de la Société (www.saftbatteries.com).

Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont les suivantes :

4.5.1 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

a) Orientations stratégiques

Le Conseil de Surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre par le Directoire.

Les orientations à moyen terme des activités de Saft sont définies chaque année par un Plan Stratégique, dont le projet est préparé et présenté par le Directoire et adopté par le Conseil de Surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers de Saft. Le Directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du Plan Stratégique.

Le Directoire doit obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de

désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Directoire doit également obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour tout investissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou tout engagement supérieur à 30 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans les orientations budgétaires de la Société et qui ne présente pas un caractère opérationnel usuel.

Le Président ou tout autre membre du Directoire porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait de nature à remettre en cause la mise en œuvre d'une orientation du Plan Stratégique.

b) Information des membres du Conseil de Surveillance

Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points figurant à l'ordre du jour.

Lors de chaque Conseil de Surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe Saft intervenus depuis la date du précédent Conseil.

Le membre du Conseil de Surveillance souhaitant, afin de disposer des informations nécessaires à l'exercice de son mandat, effectuer une visite au sein d'un établissement du Groupe, en fait la demande écrite au Président du Directoire par le biais du secrétariat du Conseil de Surveillance en précisant l'objectif de cette visite.

c) Contrôle par le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par son Président ou par le Président du Comité d'Audit.

Lorsque le Conseil décide qu'il y a lieu d'effectuer un tel contrôle ou une telle vérification, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le Conseil de Surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées ci-dessous.

Le Président du Conseil fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier des dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires de Saft.

L'audition de personnels de Saft lorsqu'elle est nécessaire est organisée.

Le Président du Conseil de Surveillance veille à ce que les informations utiles à la mission de contrôle de vérification soient fournies à celui qui la réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au Conseil de Surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ce rapport.

d) Possibilité de conférer une mission spécifique à un membre du Conseil de Surveillance

Lorsque le Conseil de Surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission spécifique, il en arrête les principales caractéristiques.

Lorsque la ou les personnes pressenties pour réaliser la mission sont membres du Conseil de Surveillance, ils ne prennent pas part au vote sur leur désignation.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance un projet de lettre de mission qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, après consultation du Comité des Rémunérations, la rémunération due aux personnes en charge de la mission ainsi que ses modalités de paiement ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de déplacement et des dépenses engagés par l'intéressé dans le cadre de la réalisation de la mission.

Le Président du Conseil de Surveillance soumet, s'il y a lieu, pour avis, le projet de lettre de mission aux comités du Conseil

intéressés et communique aux Présidents de ces comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le Président du Conseil de Surveillance aux membres dudit Conseil.

Le Conseil de Surveillance délibère sur les suites à donner au rapport de mission.

e) Comités du Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi qu'un Comité de la Stratégie et des Technologies.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque comité sont fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

f) Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance arrête chaque année, pour l'année à venir sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil de Surveillance (chiffre d'affaires des premiers et troisièmes trimestres ; résultats du premier semestre et comptes annuels ; réunion précédant l'Assemblée Générale Annuelle, etc.) et, le cas échéant, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du Conseil de Surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil de Surveillance.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de Surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du Conseil de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance 48 heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil de Surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Le Conseil de Surveillance fait un point une fois par an sur son fonctionnement.

g) Participation aux réunions du Conseil de Surveillance par visioconférence

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil de Surveillance peuvent intervenir par des moyens de visioconférence.

Le Président du Conseil de Surveillance veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du Conseil souhaitant participer au Conseil de Surveillance.

4.5.2 DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les devoirs et responsabilités des membres du Conseil de Surveillance sont énoncés dans la charte de déontologie des membres du Conseil de Surveillance, charte faisant partie intégrante du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et ci-dessous présentée.

Charte de déontologie des membres du Conseil de Surveillance

Préambule

Le Conseil de Surveillance a arrêté les termes d'une charte de déontologie qui précise les droits et devoirs de ses membres.

La présente charte a pour objectif de contribuer à la qualité du travail des membres du Conseil de Surveillance, dans le cadre des principes directeurs de gouvernement d'entreprise que sont l'indépendance, l'intégrité, la loyauté et le professionnalisme.

Les membres du Conseil de Surveillance s'engagent à adhérer aux règles directrices contenues dans la présente charte et à les mettre en œuvre.

Intérêt Social

Les membres du Conseil de Surveillance doivent agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société et doivent se considérer comme représentants de l'ensemble des actionnaires, quel que soit leur mode de désignation.

Respect des lois et statuts

Les membres du Conseil de Surveillance, au moment où ils entrent en fonction, doivent avoir pris connaissance de leurs droits et obligations. Ils doivent notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à leur fonction, les codes et bonnes pratiques de gouvernance applicables ainsi que les règles propres à la Société édictées par ses statuts ou le règlement intérieur de son Conseil.

Indépendance

Les membres du Conseil de Surveillance veillent à préserver en toute circonstance leur indépendance de jugement, de décision et d'action.

Dans l'exercice de son mandat, ils doivent se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de la Société.

Conflit d'intérêts

Les membres du Conseil de Surveillance s'efforcent d'éviter tout conflit pouvant exister entre leurs intérêts moraux et matériels et ceux de la Société ou d'une des sociétés du Groupe.

Ils informent le Conseil de tout conflit d'intérêts dans lequel ils pourraient être impliqués. Dans les cas où ils ne peuvent éviter de se trouver en conflit d'intérêts, ils s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Confidentialité

Les membres du Conseil de Surveillance s'engagent personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'ils reçoivent, des débats auxquels ils participent et des décisions prises.

De façon générale, ils sont tenus de ne pas communiquer, ès qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le Président du Conseil porte à la connaissance de ses membres les informations devant être données au marché, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom de Saft Groupe SA.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité, le Président du Conseil de Surveillance après avis de la conférence des Présidents des comités réunie à cet effet, fait rapport au Conseil de Surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

Informations privilégiées et opérations sur titre

Les membres du Conseil de Surveillance s'interdisent d'utiliser pour leur profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles ils ont accès. En particulier, lorsqu'ils détiennent sur la Société des informations non rendues publiques, ils s'interdisent de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres de celle-ci.

Les membres du Conseil de Surveillance doivent par ailleurs respecter les règles suivantes :

- ils mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat ;
- ils communiquent au Président du Conseil de Surveillance dès que possible les informations leur permettant de porter à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la Société ;
- ils s'abstiennent :
 - d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés du Groupe admis aux négociations sur un marché réglementé, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées,
 - de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels de la Société et d'informations trimestrielles. Elle s'applique également pendant les périodes de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle abstention.

Le Président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées ci-dessus et les communique en temps utile aux membres du Conseil de Surveillance. Enfin, le Président rend compte au Conseil de Surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant des informations privilégiées du fait de leurs fonctions ou participant à une opération de la nature de celles visées ci-dessus respectent ces règles.

Devoir de diligence, professionnalisme et implication

Les membres du Conseil de Surveillance s'engagent à consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Ils s'assurent que le nombre et la charge de l'ensemble de leurs mandats d'administrateur leur laissent une disponibilité suffisante, particulièrement s'ils exercent par ailleurs des fonctions exécutives.

Ils s'informent sur les métiers et spécificités de l'entreprise, ses enjeux, ses valeurs y compris en interrogeant ses principaux dirigeants.

Ils consacrent le temps nécessaire à l'étude des questions traitées par le Conseil de Surveillance et, le cas échéant, par le(s) Comité(s) dont ils sont membres.

Ils demandent toute information complémentaire qu'ils considèrent comme indispensable à leur information pour délibérer au sein du Conseil en toute connaissance de cause et s'efforcent de l'obtenir dans les délais appropriés.

Ils s'attachent à mettre à jour les connaissances qui leur sont utiles et peuvent bénéficier, en particulier lors de leur nomination au Conseil et s'ils le jugent nécessaire, d'une formation sur les spécificités du Groupe Saft, son métier, son secteur d'activité, son organisation et ses particularités financières.

Ils participent activement à toutes les réunions du Conseil de Surveillance et des comités dont ils sont membres, sauf empêchement.

Ils assistent aux Assemblées Générales d'actionnaires.

Efficacité

Les membres du Conseil de Surveillance contribuent à la collégialité et l'efficacité des travaux du Conseil et de ses Comités spécialisés, ainsi qu'à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires.

Ils veillent à ce que le règlement intérieur du Conseil de Surveillance soit appliqué et formulent toute proposition tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses comités, notamment à l'occasion de l'évaluation périodique de celui-ci.

Ils acceptent l'évaluation de leur propre action au sein du Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance s'engagent à remettre leur mandat à la disposition du Conseil lorsqu'ils estiment de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2011

5.1	Activité et résultats consolidés	110
5.2	Résultats par division	112
5.2.1	Industrial Battery Group (IBG)	112
5.2.2	Specialty Battery Group (SBG)	113
5.2.3	Coentreprises	114
5.2.4	Autres activités	115
5.3	Autres éléments des résultats consolidés	115
5.3.1	Autres éléments du résultat opérationnel	115
5.3.2	Résultat opérationnel	115
5.3.3	Résultat financier	115
5.3.4	Résultat avant impôt des activités poursuivies	115
5.3.5	Impôts sur les bénéfices des activités poursuivies	116
5.3.6	Résultat net des activités poursuivies	116
5.3.7	Résultat net des activités arrêtées	116
5.3.8	Résultat net, résultat par action et dividende	116
5.4	Recherche et développement	116
5.5	Investissements et actifs immobilisés	117
5.5.1	Investissements	117
5.5.2	Propriétés immobilières, usines et équipements	117
5.6	Trésorerie et financements	117
5.6.1	Flux de trésorerie générés par l'activité	117
5.6.2	Trésorerie et endettement	118
5.7	Bilan du Groupe	118
5.8	Autres éléments marquants de l'exercice 2011	119
5.8.1	Assemblée Générale Annuelle et dividende	119
5.8.2	Projets d'investissements	119
5.9	Transactions entre parties liées	119
5.10	Évolution du périmètre 2011	120
5.11	Principes de préparation des États financiers consolidés	120
5.12	Événements récents et orientations 2012	120
5.12.1	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	120
5.12.2	Perspectives pour 2012	120
5.13	Activité et résultats de Saft Groupe SA	121
5.14	Activité des filiales et sociétés contrôlées par Saft Groupe SA	121

5.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

L'exercice 2011 a été marqué par une accélération de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe. Celui-ci s'est établi à 628,7 millions d'euros marquant ainsi une progression en données publiées de 8,4 % à taux de change constants et une croissance de 7,1 % à données comparables, c'est-à-dire sur la base d'un chiffre d'affaires 2011 retraité de la redevance forfaitaire non récurrente de 7,4 millions d'euros enregistrée au cours de l'exercice dans le cadre des accords ayant mis fin à la coentreprise avec Johnson Controls.

À taux de change courants, la croissance du chiffre d'affaires s'est élevée à 6,4 % en 2011 (5,1 % hors redevance forfaitaire ci-avant mentionnée) contre une croissance à taux courants de 5,7 % en 2010.

Les chiffres clés du résultat de cet exercice 2011 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre					
	Données retraitées ⁽¹⁾			Données publiées ⁽³⁾		
	2011	2010	% de variation ⁽²⁾	2011	2010	% de variation ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	621,3	591,1	7,1 %	628,7	591,1	8,4 %
Marge brute	178,1	179,6	(0,8) %	185,5	179,6	3,3 %
Marge brute (%)	28,7 %	30,4 %		29,5 %	30,4 %	
EBITDA ⁽⁴⁾	102,6	108,4	(5,4) %	110,0	108,4	1,5 %
EBITDA (%)	16,5 %	18,3 %		17,5 %	18,3 %	
EBIT ⁽⁵⁾	72,9	78,3	(6,9) %	80,3	78,3	2,6 %
EBIT (%)	11,7 %	13,2 %		12,8 %	13,2 %	
Résultat opérationnel	72,5	78,7	(7,9) %	79,9	78,7	1,5 %
Résultat net des activités poursuivies	45,8	48,4	(5,3) %	51,1	48,4	5,6 %
Résultat net des activités arrêtées	23,9	(11,8)		23,9	(11,8)	
Résultat net total	69,7	36,6	90,5 %	75,0	36,6	104,9 %
BPA total (€ par action)	2,76	1,46	89,0 %	2,98	1,46	103,4 %
BPA des activités poursuivies (€ par action)	1,82	1,93	(5,7) %	2,02	1,93	4,7 %

(1) Les données 2011 retraitées excluent l'impact de la redevance forfaitaire non récurrente de 7,4 millions d'euros enregistrée en 2011 dans le cadre des accords ayant mis fin à la coentreprise avec Johnson Controls.

(2) Les variations sont mesurées à taux de change courants à l'exception de la variation du chiffre d'affaires qui est mesurée à taux de change constants.

(3) Les données publiées 2010 ont été retraitées afin de dissocier le résultat des activités poursuivies de celui des activités arrêtées. Les activités arrêtées concernent la participation de 49 % du Groupe Saft dans la coentreprise Johnson Controls-Saft, participation que le Groupe a cédée en date du 30 septembre 2011. Cette coentreprise était jusqu'à sa date de cession consolidée dans les comptes du Groupe par mise en équivalence.

(4) L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel avant amortissements (nets de l'amortissement des subventions différées sur immobilisations), frais de restructuration et autres produits et charges.

(5) L'EBIT se définit comme le résultat opérationnel avant frais de restructuration et autres produits et charges.

La marge brute du Groupe, à 185,5 millions d'euros en données publiées, s'établit à 29,5 % du chiffre d'affaires, soit une diminution de 90 points de base par rapport à son niveau sur l'exercice 2010.

En données retraitées, c'est-à-dire hors impact de la redevance non récurrente de 7,4 millions d'euros, la marge brute 2011 s'élève à 178,1 millions d'euros, soit 28,7 % du chiffre d'affaires contre un taux de marge brute de 30,4 % en 2010.

Si l'on exclut d'autre part l'impact négatif de 7,6 millions d'euros de l'unité de Jacksonville, la marge brute 2011 des activités traditionnelles du Groupe s'établit à 29,9 % du chiffre d'affaires contre une marge retraitée comparable de 30,6 %

en 2010. Cette inflexion de 70 points de base de la marge brute des activités traditionnelles du Groupe résulte d'une diminution de la marge brute de la division Industrial Battery Group sous le double effet de la hausse du coût du nickel et d'un effet global de change défavorable.

La marge d'EBITDA 2011 s'est élevée à 110,0 millions d'euros en données publiées, soit un taux de marge de 17,5 % du chiffre d'affaires contre une marge de 108,4 millions d'euros, soit 18,3 % du chiffre d'affaires en 2010.

Retraitée de l'impact de la redevance non récurrente de 7,4 millions d'euros, elle s'établit à 102,6 millions d'euros, soit 16,5 % du chiffre d'affaires contre une marge d'EBITDA de

18,3 % en 2010. Cette diminution s'explique principalement par l'impact du démarrage de l'unité de production lithium-ion de Jacksonville. En effet, si l'on exclut des données publiées d'une part la redevance non récurrente ci-dessus mentionnée et, d'autre part, la contribution négative de 9,6 millions d'euros de l'unité de Jacksonville, la marge d'EBITDA 2011 des activités traditionnelles du Groupe s'élève à 112,2 millions d'euros, soit un taux de marge de 18,1 % du chiffre d'affaires contre un taux de marge retraité de 18,6 % du chiffre d'affaires en 2010.

Cette performance globale, conforme à la prévision initiale du Groupe, recouvre une augmentation de 100 points de base de la marge d'EBITDA de la division Specialty Battery Group et une diminution de 120 points de base de celle de la division Industrial Battery Groupe consécutive à une baisse de la marge brute ci-avant décrite.

La charge d'amortissement et de dépréciation des actifs non courants s'est élevée à 30,5 millions d'euros en 2011, marquant une légère augmentation de 0,4 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Nette de l'amortissement des subventions d'investissement différées liées à l'unité de Jacksonville, la charge d'amortissement 2011 s'est élevée à 29,7 millions d'euros.

La marge d'EBIT de l'exercice 2011 s'est établie à 80,3 millions d'euros en données publiées, soit 12,8 % du chiffre d'affaires, contre une marge d'EBIT 2010 de 78,3 millions d'euros, soit 13,2 % du chiffre d'affaires. En données retraitées, la marge d'EBIT 2011 s'est élevée à 72,9 millions d'euros, soit 11,7 % du chiffre d'affaires contre une marge d'EBIT 2010 retraitée de 78,7 millions d'euros et de 13,3 % du chiffre d'affaires. Hors impact de Jacksonville, la marge d'EBIT s'établit à 83,3 millions d'euros contre une marge d'EBIT de 79,8 millions d'euros à données comparables en 2010.

Le résultat opérationnel 2011 du Groupe s'inscrit en augmentation annuelle de 1,5 %, à 79,9 millions d'euros contre un résultat opérationnel de 78,7 millions d'euros pour l'exercice 2010, la redevance forfaitaire de 7,4 millions d'euros enregistrée en produits au cours de l'exercice compensant partiellement la perte opérationnelle de 10,4 millions d'euros enregistrée au titre de l'unité de Jacksonville.

Le résultat financier de l'exercice 2011 est une charge nette de 11,0 millions d'euros, en diminution de 7,8 millions d'euros par rapport à la charge nette enregistrée en 2010. Cette amélioration résulte d'une part d'une réduction de 1,7 million d'euros du coût de la dette nette et, d'autre part, d'un résultat de change positif de 3,7 millions d'euros en 2011, l'exercice 2010 ayant enregistré une perte nette de change de 2,5 millions d'euros.

La charge d'impôt relative aux activités poursuivies ⁽¹⁾ s'est élevée à 19,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2011. Elle représente un taux global d'imposition de 27,7 %. Hors produit d'impôt non récurrent enregistré en 2010, le taux global d'imposition des activités poursuivies au titre de cet exercice s'élevait à 24,2 %.

Ainsi, le résultat net des activités poursuivies pour l'exercice 2011 s'est établi à 51,1 millions d'euros, contre un résultat net 2010 à données comparables de 48,4 millions d'euros. Le bénéfice par action des activités poursuivies s'est ainsi accru de 4,7 % passant de 1,93 euro en 2010 à 2,02 euros en 2011.

En données retraitées de l'impact de la redevance non récurrente, le résultat net des activités poursuivies pour l'exercice 2011 s'est établi à 45,8 millions d'euros, contre un résultat net 2010 à données comparables de 48,4 millions d'euros.

Le résultat net des activités arrêtées, qui regroupe la quote-part Saft de 49 % dans le résultat net de la coentreprise Johnson Controls-Saft du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011, date de la cession par Saft de cette participation, et l'impact en résultat de l'opération de cession proprement dite, est un bénéfice net (après impôt) de 23,9 millions d'euros. En 2010, la contribution nette d'impôt de cette coentreprise au résultat consolidé du Groupe s'était élevée à -11,8 millions d'euros.

Le bénéfice net total du Groupe pour l'exercice 2011 s'élève ainsi à 75,0 millions d'euros contre un bénéfice net de 36,6 millions d'euros pour l'exercice 2010. Le bénéfice par action 2011 s'établit ainsi à 2,98 euros, contre 1,46 euro en 2010.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle, à 69,8 millions d'euros, sont en baisse de 5,0 millions d'euros par rapport à l'exercice 2010. Cette diminution résulte d'une part d'une variation de 15,4 millions d'euros du besoin en fonds de roulement mais aussi d'une augmentation attendue de 6,1 millions de l'impôt effectivement payé.

Hors variation du besoin en fonds de roulement, les activités du Groupe ont généré une marge brute d'autofinancement de 108,9 millions d'euros en 2011 en augmentation de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette importante génération de trésorerie ainsi que le produit de cession par le Groupe de sa participation dans la coentreprise Johnson Controls-Saft de 104,5 millions d'euros (145 millions de dollars) ont conduit à une forte augmentation de la trésorerie du Groupe. Celle-ci s'établit ainsi à 267,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 194,6 millions d'euros un an auparavant.

Bien que les investissements soient restés très élevés en 2011, à 68,1 millions d'euros, le *free cash-flow* ⁽²⁾ 2011 du Groupe (hors flux liés aux activités arrêtées) est resté largement positif à 23,2 millions d'euros, contre un montant de 24,3 millions d'euros en 2010.

Compte tenu de ces bons résultats et de la politique de distribution du Groupe, il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 la distribution d'un dividende ordinaire de 0,72 euro, en hausse de 2,9 %. D'autre part, compte tenu du produit de cession de la participation dans Johnson Controls-Saft encaissé par le Groupe en 2011, un dividende exceptionnel de un euro par action sera proposé aux actionnaires lors de cette même Assemblée Générale.

(1) C'est-à-dire hors quote-part du Groupe dans la perte nette de Johnson Controls-Saft du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011 et hors impact de la cession par Saft de sa participation de 49 % dans cette coentreprise.

(2) Défini comme les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle et non affectés aux opérations d'investissement et de financement, mais avant acquisition de titres de sociétés et avant paiement des dividendes, et hors flux liés aux activités arrêtées.

5.2 RÉSULTATS PAR DIVISION

Le chiffre d'affaires, hors redevance forfaitaire non récurrente enregistrée en 2011, et la marge d'EBITDA par division, hors impact de l'unité de Jacksonville, ont évolué comme suit :

	Exercice 2011				Exercice 2010		
	Chiffre d'affaires (M€)	Variations (%)	EBITDA retraité (M€)	Marge d'EBITDA (%)	Chiffre d'affaires (M€)	EBITDA retraité (M€)	Marge d'EBITDA (%)
IBG ⁽¹⁾	350,2	7,5 %	53,3	15,2 %	331,1	54,2	16,4 %
SBG	271,1	6,7 %	64,4	23,8 %	260,0	59,2	22,8 %
Autres ⁽²⁾	-	-	(5,5)	n.s.	-	(3,5)	n.s.
TOTAL	621,3	7,1 %	112,2	18,1 %	591,1	109,9	18,6 %

Données à taux de change réels, à l'exception de la variation du chiffre d'affaires qui est à taux constants.

(1) L'EBITDA de la division IBG est retraité pour exclure l'impact de l'unité lithium-ion de Jacksonville, soit une contribution à l'EBITDA négative de 9,6 millions d'euros en 2011 et négative de 1,5 million d'euros en 2010.

(2) Le centre de coûts « Autres » comprend les coûts des services centraux, à savoir principalement l'informatique, la recherche, la Direction générale, la finance et l'administration. Ce centre de coûts a enregistré en 2011 un produit de redevance forfaitaire non récurrent de 7,4 millions d'euros perçu consécutivement aux accords ayant mis fin à la coentreprise avec Johnson Controls. Ce produit ne figure pas dans les données du tableau cidessus.

Par segment de marché, le chiffre d'affaires consolidé a évolué comme suit :

	2011	2010	Variation à taux de change constants
Applications stationnaires de secours	168,5	140,5	22,7 %
Transports (Aviation et Rail)	126,8	126,0	1,7 %
Petites batteries au nickel	54,9	64,6	(13,9) %
TOTAL IBG	350,2	331,1	7,5 %
Marchés civils	188,6	164,3	17,6 %
Marchés de la défense	82,5	95,7	(12,0) %
TOTAL SBG	271,1	260,0	6,7 %

5.2.1 INDUSTRIAL BATTERY GROUP (IBG)

À 350,2 millions d'euros, les ventes de la division IBG ont enregistré au cours de l'exercice une progression de 7,5 % à taux de change constants. À taux de change courants, la hausse de l'activité par rapport à l'exercice 2010 s'est élevée à 5,7 %. Cette excellente performance recouvre une croissance de l'ensemble de ses différents marchés, à l'exception du marché des petites batteries au nickel.

Ce sont les **marchés des batteries pour applications stationnaires de secours** qui, tout comme en 2010, ont constitué le principal moteur de cette croissance avec un chiffre d'affaires de 168,6 millions d'euros en progression annuelle de près de 23 % à taux de change constants. L'activité a été en augmentation dans chacune des zones géographiques, les plus fortes croissances ayant été relevées en Asie/Océanie et Moyen-Orient/Afrique.

Le segment des batteries de secours pour infrastructures industrielles a très largement contribué à cette performance,

notamment les ventes destinées aux activités pétrolières et celles de production, transmission et distribution d'électricité.

En ce qui concerne le marché des réseaux de télécommunications, second marché d'applications stationnaires de la division, la croissance de l'activité, bien que moindre, a été très soutenue, avec notamment une forte augmentation sur le marché nord-américain.

Globalement, le poids des activités stationnaires dans le chiffre d'affaires de la division augmente sensiblement, passant de 44 % des ventes de la division ⁽¹⁾ en 2010 à 49 % en 2011.

Après une année 2010 globalement éte, les **marchés du transport** (aviation et ferroviaire) ont renoué avec la croissance en 2011, avec une progression du chiffre d'affaires ⁽¹⁾ de 3,0 % à taux de change constants par rapport à l'exercice 2010. Au sein de cette activité, le secteur de l'aviation, qui avait été l'un des premiers à enregistrer un retour à la croissance au premier trimestre 2010 continue de progresser de plus de 5 % en 2011, soit une progression proche de celle du trafic mondial.

(1) Hors ventes à Johnson Controls-Saft.

Après une année de contraction en 2010, le marché ferroviaire a été très légèrement positif en 2011 avec toutefois des évolutions contrastées selon les zones géographiques, la croissance ayant été principalement le fait des marchés européens et moyen-orientaux.

En 2011, les marchés du transport ⁽¹⁾ ont représenté 35 % du chiffre d'affaires ⁽¹⁾ de la division contre 36 % en 2010.

Les ventes aux **marchés des petites batteries au nickel**, après un fort rebond de 16,6 % au cours de l'exercice 2010 se sont réduites de 13,9 % en 2011 dans un contexte très concurrentiel. Cette contraction de l'activité a été notamment très fortement marquée sur la zone nord-américaine et a affecté dans des proportions similaires le marché de l'électronique professionnelle et celui de l'éclairage de sécurité.

Ces marchés ont représenté en 2011 16 % du chiffre d'affaires de la division IBG ⁽¹⁾ contre 20 % en 2010.

Sur le plan de la rentabilité, l'exercice 2011 a été marqué par une contraction de 120 points de base de la marge d'EBITDA de la division, celle-ci s'étant établie, hors contribution négative de 9,6 millions d'euros de la nouvelle unité lithium-ion de Jacksonville (contre une contribution négative de 1,5 million d'euros en 2010), à 15,2 % du chiffre d'affaires en 2011 contre 16,4 % en 2010.

Cette réduction résulte principalement d'une diminution de la marge brute sous le double effet, d'une part d'une hausse du coût d'achat du nickel et, d'autre part, d'un effet global défavorable de l'évolution des cours de change.

Au cours des trois derniers exercices, le cours du nickel sur le London Metal Exchange s'est fortement apprécié. Le prix moyen de la tonne de nickel est ainsi passé de 14 655 dollars en 2009 à 21 809 dollars en 2010 et enfin 22 894 dollars en 2011, soit une augmentation de 56 % sur deux exercices.

Compte tenu de la politique de couverture mise en œuvre afin de préserver la rentabilité d'une large partie du carnet de commandes des activités de la division IBG, les besoins estimés de la division pour le premier semestre 2012 étaient d'ores et déjà couverts à 60 % à la clôture de l'exercice 2011.

Dans la mesure du possible, Saft continuera à appliquer la stratégie consistant à acheter à terme une partie des besoins de la division à un prix conforme à celui qui sera facturé aux clients sur les commandes qu'ils ont passées à IBG.

Dans la continuité des développements initiés dès 2009, la division a intensifié ses efforts dans les domaines de la vente et du marketing sur les marchés du stockage des énergies renouvelables avec un renforcement des équipes dédiées.

Ainsi, sur le plan commercial et du développement de nouveaux marchés, l'exercice 2011 a été marqué par de nombreux succès et notamment :

- la signature de nombreux contrats pour la fourniture de systèmes de stockage d'énergie destinés d'une part à la gestion des réseaux de production, de transmission ou de distribution d'électricité, mais aussi à des applications de stockage d'énergie au niveau communautaire ou

résidentiel. Ces succès ont été obtenus tant aux États-Unis qu'en Europe. Le montant total des commandes enregistrées en 2011 représente environ 10Mwh de capacité.

- la fourniture de prototypes de batteries lithium-ion pour l'alimentation embarquée de chariots élévateurs électriques de nouvelle génération présentés par les marques Linde et Still du leader européen Kion au salon de l'intralogistique de Hanovre ;
- dans le domaine ferroviaire, le développement des premières batteries lithium-ion pour deux équipementiers leaders sur ce marché ;
- le lancement de la gamme Evolon® de batteries lithium-ion à haute énergie pour les applications de télécommunications avec une forte demande de batteries pour réalisation de tests par les clients eux-mêmes ;
- dans le domaine de la mobilité, la signature d'un contrat de production avec Peugeot Scooter pour la fourniture de batteries lithium-ion pour le nouveau scooter zéro émissions « e-Vivacity » dont le lancement est prévu en 2012.

Les marchés et technologies traditionnels de la division IBG ont aussi enregistré de nombreux succès, en particulier en Asie dans le secteur ferroviaire. Ainsi, deux contrats importants ont été signés avec les deux principaux fabricants chinois CNR et CSR, pour la fourniture respective de batteries d'alimentation de secours pour la ligne « West Island » du métro de Hong Kong (contrat avec CNR) et la fourniture de batteries pour 38 rames d'autorail pour la Malaisie (Contrat avec CSR).

Les investissements industriels et frais de recherche et développement capitalisés de la division se sont élevés à 56,2 millions d'euros en 2011 contre 66,2 millions d'euros en 2010 et 12,5 millions d'euros en 2009. L'investissement le plus significatif, pour un montant brut de 40,3 millions d'euros (56,1 millions de dollars) avant subvention reçue d'un montant de 20,4 millions d'euros (28,4 millions de dollars) concerne le projet de la nouvelle usine lithium-ion de Jacksonville, ci-après présenté.

5.2.2 SPECIALTY BATTERY GROUP (SBG)

À 271,1 millions d'euros, le chiffre d'affaires de la division Specialty Battery Group a enregistré une forte croissance de 6,7 % à taux de change constants après une croissance de 4,0 % en 2010, et ce en dépit d'une baisse des marchés militaires. À taux de change courants, la progression des ventes s'est établie à 4,3 % en rythme annuel.

Cette croissance résulte des **marchés civils** dont le chiffre d'affaires a progressé de 17,6 % à taux de change constants après une progression de 18,7 % en 2010. Sur le marché des compteurs et systèmes de compteurs intelligents, les plus fortes croissances sont venues des marchés européens et de la Chine. Les autres marchés ayant affiché une forte croissance en 2011 ont été le marché des appareillages médicaux ainsi que le marché du forage pétrolier.

(1) Hors ventes à Johnson Controls-Saft.

Fort d'un niveau record de commandes enregistrées au cours de l'année 2010 et de fortes entrées de commandes en 2011, l'activité sur le marché spatial s'est accrue très fortement en 2011. Leader historique européen dans le domaine des satellites géostationnaires et des lanceurs, le Groupe a au cours de ces dernières années considérablement renforcé sa position aux États-Unis et en Russie mais aussi dans le secteur des satellites à orbite basse. Les succès commerciaux 2011 listés ci-après confirment les excellentes performances de Saft dans le marché spatial.

Les marchés civils ont représenté 70 % du chiffre d'affaires 2011 de la division SBG, contre 63 % en 2010 et 56 % en 2009.

Conformément aux attentes, l'amélioration des ventes sur **les marchés militaires** au second semestre a permis de limiter à 12 % la baisse à taux de change constants de l'activité défense en 2011. Cette évolution globale recouvre une croissance des ventes de batteries utilisées dans les équipements portables tels que les radios, lunettes de vision de nuit ou encore les systèmes de localisation et une contraction des activités de projets.

Les activités défense ont globalement représenté 30 % du chiffre d'affaires de la division SBG en 2011 contre 37 % de son activité en 2010.

La division SBG a elle aussi enregistré d'importants succès commerciaux en 2011, parmi lesquels :

- un contrat pluri-annuel avec Orbital Sciences Corporation pour la fourniture de batteries lithium-ion pour la plateforme satellite géostationnaire STAR-2 ;
- un contrat avec General Atomics Aeronautical Systems Inc. pour la fourniture d'un système de batterie Li-ion de grande puissance pour une application laser ;
- un contrat avec Thales Alenia Space pour la fourniture de 81 systèmes de batteries pour la constellation de satellites en orbite basse Iridium NEXT ;
- un contrat de développement de quatre années et pouvant atteindre 20 millions de dollars avec l'United States Marine Corps (USMC) pour la fourniture de systèmes avancés de stockage d'énergie en lithium-ion pour son programme de Système de batterie améliorée (IBS), batteries éventuellement destinées à des applications de démarrage des futurs véhicules terrestres de défense mais aussi de traction en mode électrique lors de missions de reconnaissance.

La croissance de l'activité de la division SBG s'est accompagnée d'un renforcement de sa profitabilité. La marge d'EBITDA s'est élevée à 23,8 % du chiffre d'affaires en 2011 contre une marge de 22,8 % en 2010. Cette augmentation de la profitabilité des opérations résulte d'une hausse de la marge brute imputable à l'augmentation des volumes dans un contexte de contrôle des coûts performant.

Le total des investissements et frais de R&D capitalisés de la division SBG s'est élevé à 11,2 millions d'euros contre 9,3 millions d'euros en 2010 et 8,0 millions d'euros en 2009.

5.2.3 COENTREPRISES

ASB

Le chiffre d'affaires d'ASB, groupe de production et de commercialisation de piles thermiques pour le marché de la défense, s'est élevé à 28,0 millions d'euros en 2011, en croissance annuelle de 9,2 % à taux de change constants. Tous les marchés du groupe ASB ont été en croissance en 2011, les croissances les plus élevées ayant été réalisées aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Fort de nombreux succès commerciaux, le groupe a enregistré un excellent niveau de commandes en 2011. Le résultat net de l'exercice 2011 s'est élevé à 3,6 millions d'euros, contre un résultat net de 3,2 millions d'euros en 2010, ce qui constitue une très belle performance dans un marché concurrentiel.

La quote-part du Groupe dans ce résultat, soit un profit de 1,8 million d'euros au titre de l'exercice 2011 est enregistrée sur la ligne « Quote-part dans le résultat net des entreprises associées » dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Saft a l'intention de conserver sa participation de 50 % dans la coentreprise ASB.

Johnson Controls-Saft (JC-S)

L'exercice 2011 a été marqué par la cession par Saft de sa participation de 49 % dans la coentreprise Johnson Controls-Saft à Johnson Controls Inc.

Cette cession résulte d'un accord intervenu entre Saft et Johnson Controls Inc. pour mettre fin à cette coentreprise, suite à un différend entre les partenaires concernant le futur de cette société créée en 2006 pour développer et produire des batteries lithium-ion pour l'automobile.

Aux termes de cet accord, Johnson Controls a fait l'acquisition, en date du 30 septembre 2011, des parts de Saft dans Johnson Controls-Saft pour un montant en espèces de 145 millions de dollars. Cet accord comprend d'autre part :

- le versement d'une redevance forfaitaire de 10 millions de dollars (soit 7,4 millions d'euros) par Johnson Controls à Saft en contrepartie d'une extension de licence pour l'utilisation par Johnson Controls de certaines technologies lithium-ion de Saft au-delà du seul secteur automobile ;
- le transfert à Saft, à partir de fin 2012 du site de production de Nersac en France pour un montant de 10 millions de dollars.

Cet accord a d'autre part mis fin à toutes les procédures légales engagées et à toute coopération entre Saft et Johnson Controls Inc. Saft est depuis cette date libre de suivre sa propre stratégie et dispose de ressources supplémentaires pour répondre aux besoins des marchés d'avenir.

Sur le plan financier, la quote-part du Groupe Saft dans la perte nette de la coentreprise jusqu'à la date de cession ainsi que l'impact de la cession proprement dite ont été regroupés sur une ligne spécifique du compte de résultat du Groupe intitulée « Résultat net des activités arrêtées ». Ce résultat net d'impôt est un bénéfice de 23,9 millions d'euros contre des pertes nettes ⁽¹⁾ de 11,8 millions d'euros en 2010 et de 9,5 millions d'euros en 2009. L'analyse de ce résultat global figure en note annexe 30 aux États financiers consolidés du Groupe.

(1) Après impôt.

5.2.4 AUTRES ACTIVITÉS

Les charges non allouées aux divisions opérationnelles, qui regroupent principalement les frais des fonctions centrales, telles que l'informatique, la recherche, la Direction financière et administrative et la Direction générale, se traduisent par une marge d'EBITDA 2011 positive de 1,9 million d'euros,

ce compte tenu de la redevance forfaitaire non récurrente de 7,4 millions d'euros enregistrée au cours de l'exercice. Retraité de ce produit non récurrent, l'EBITDA des activités supports du Groupe est une charge nette de 5,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2011 contre une charge nette de 3,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

5.3 AUTRES ÉLÉMENTS DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

5.3.1 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les frais de distribution et de vente de l'exercice 2011 sont en augmentation de 4,5 % par rapport à l'exercice 2010. Les frais administratifs ont pour leur part augmenté de 3,6 % à 45,8 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre 44,2 millions d'euros en 2010. Il convient de mentionner que l'unité de Jacksonville a contribué pour plus d'un tiers à l'augmentation de ces deux postes de charges en 2011 par rapport à leur niveau atteint en 2010.

Enfin, les frais de recherche et développement du Groupe constatés en résultat se sont accrus de 0,7 million d'euros au cours de l'exercice, à 22,1 millions d'euros, avec notamment la mise en place au sein de l'unité de Jacksonville de ressources en développement. L'effort global de recherche du Groupe s'est élevé à 9,0 % du chiffre d'affaires en 2011. Il est analysé en section 5.4 ci-après.

Aucun frais de restructuration n'a été engagé au cours de l'exercice 2011. Leur montant s'était élevé respectivement à 0,7 et 2,8 millions d'euros en 2010 et 2009, coûts engagés au sein de la division IBG dans le cadre de la réorganisation de certaines activités industrielles suite à la fusion avec la division RBS initiée en 2009 et finalisée en 2010.

5.3.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Après les autres produits et charges opérationnels d'un montant non significatif de -0,4 million d'euros, le résultat opérationnel 2011 du Groupe s'établit à 79,9 millions d'euros, en hausse de 1,5 % par rapport à celui dégagé au cours de l'exercice 2010. Retraité de l'impact de Jacksonville et de la redevance forfaitaire non récurrente de 7,4 millions d'euros enregistrée en 2011, il s'établit à 82,9 millions d'euros, en augmentation de 2,7 millions d'euros, soit une hausse de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La marge opérationnelle du Groupe ainsi retraitée s'établit à 13,3 % du chiffre d'affaires 2011 contre une marge opérationnelle à données comparables de 13,6 % en 2010.

5.3.3 RÉSULTAT FINANCIER

La charge financière nette du Groupe s'est élevée à 11,0 millions d'euros en 2011, contre une charge nette de 18,8 millions d'euros en 2010 et une charge de 18,5 millions d'euros en 2009.

Le coût de la dette nette, après prise en compte des produits du placement de la trésorerie, s'est élevé en 2011 à 12,2 millions d'euros contre une charge nette de 13,9 millions d'euros en 2010 et de 13,2 millions d'euros en 2009.

Le taux d'intérêt composite de la dette bancaire du Groupe, après prise en compte des opérations de couverture, s'est élevé à 3,32 % en 2011 contre un taux de 3,68 % en 2010 et de 3,58 % en 2009. Cette diminution résulte principalement de la baisse du coût de la dette en dollar, après prise en compte du coût de couverture du risque de taux. Le coût de la dette en euro a pour sa part augmenté par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de l'augmentation de l'euroibor.

Le résultat net de change du Groupe au titre de l'exercice 2011 est un profit de change de 3,7 millions d'euros contre des pertes nettes de change respectives de 2,5 et 2,2 millions d'euros enregistrées en 2010 et 2009. Le profit de change enregistré en 2011 résulte principalement de la revalorisation à la clôture de l'exercice de la trésorerie en dollar du Groupe.

5.3.4 RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le résultat courant avant impôt des activités poursuivies ⁽¹⁾ s'est élevé à 70,7 millions d'euros en 2011 contre un profit avant impôt de 61,5 millions d'euros en 2010, marquant une augmentation de 9,2 millions d'euros.

Outre le résultat financier, le résultat courant prend en compte la quote-part du Groupe dans les résultats des coentreprises au sein desquelles le Groupe est présent, soit en 2011 uniquement la coentreprise ASB avec le groupe EADS. La quote-part de 50 % de Saft dans le bénéfice net d'ASB s'est élevée à 1,8 million d'euros pour l'exercice 2011, contre une quote-part de bénéfice de 1,6 million d'euros en 2010 et de 1,3 million d'euros en 2009.

(1) C'est-à-dire hors quote-part du Groupe dans le résultat de la coentreprise Johnson Controls-Saft pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011 et hors impact de l'opération de cession de cette participation.

5.3.5 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

La charge d'impôt 2011 pour les seules activités poursuivies s'est élevée à 19,6 millions d'euros contre une charge de 13,1 millions d'euros en 2010 et une charge de 12,5 millions d'euros en 2009, à données comparables.

Cette charge représente un taux global d'imposition de 27,7 %, contre un taux de 21,3 % en 2010 et de 24,6 % en 2009. Le faible taux global d'imposition en 2010 résultait pour partie d'un produit d'impôt courant non récurrent de 1,4 million d'euros correspondant au bénéfice de l'extension du régime d'intégration fiscale en France à Saft Groupe SA au titre des années 2008 et 2009. Retraité de cet élément non récurrent, le taux global d'imposition des activités poursuivies au titre de l'exercice 2010 s'établit à 24,3 %.

5.3.6 RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Ainsi, le résultat net des activités poursuivies pour l'exercice 2011 s'est établi à 51,1 millions d'euros, contre un résultat net 2010 à données comparables de 48,4 millions d'euros. Le bénéfice par action des activités poursuivies s'est ainsi accru de 4,7 % passant de 1,93 euro en 2010 à 2,02 euros en 2011.

5.3.7 RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES

Les activités arrêtées par le Groupe en 2011 concernent l'activité de production et de commercialisation de batteries lithium-ion destinées au marché des véhicules hybrides et électriques du secteur automobile, activité exercée au sein de la coentreprise Johnson Controls-Saft dans laquelle Saft détenait, jusqu'au 30 septembre 2011, une participation de 49 %. Cette coentreprise – et activité – était consolidée dans les comptes du Groupe par mise en équivalence.

Le résultat net 2011 des activités arrêtées correspond donc à la somme de la quote-part du Groupe Saft dans le résultat net de la coentreprise jusqu'à la date de cession et du résultat de cession de cette participation. Ce résultat (net d'impôt) est un bénéfice net de 23,9 millions d'euros contre des pertes nettes à données comparables de 11,8 millions d'euros en 2010 et de 9,5 millions d'euros en 2009. L'analyse de ce résultat est présentée en note annexe 30 aux comptes consolidés du Groupe.

5.3.8 RÉSULTAT NET, RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDE

Le résultat net du Groupe pour l'exercice 2011 s'est établi à 75,0 millions d'euros, contre un résultat net 2010 de 36,6 millions d'euros.

Après prise en compte des intérêts des actionnaires minoritaires de la filiale indienne Amco-Saft, le résultat net en part du Groupe s'est élevé à 74,6 millions d'euros en 2011 contre un bénéfice de 36,4 millions d'euros en 2010 et 28,5 millions d'euros en 2009.

Le résultat par action, calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, soit 25 086 737 titres en 2011 (contre un nombre moyen de 24 865 856 actions en 2010), s'établit ainsi à 2,98 euros contre 1,46 euro au titre de l'exercice 2010.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 la distribution d'un dividende ordinaire de 0,72 euro, en hausse de 2,9 %. D'autre part, compte tenu du produit de cession de la participation dans Johnson Controls-Saft encaissé par le Groupe en 2011, un dividende exceptionnel de 1,0 euro par action sera proposé aux actionnaires lors de cette même Assemblée Générale.

5.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les efforts de recherche et développement ont encore été accrus en 2011 tant en termes d'effectifs que de dépenses et d'investissements. À la fin de l'année 2011, les équipes de recherche et développement s'élevaient à 411 ingénieurs et techniciens, en augmentation de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Le renforcement des équipes concerne d'une part les activités de recherche dans le cadre du plan à cinq ans de développement d'une nouvelle génération de lithium-ion Saft, et d'autre part les équipes de développement des systèmes de gestion des batteries.

Les dépenses et investissements de recherche et développement, y compris les subventions et les financements des clients (et avant déduction du crédit d'impôt recherche), ont représenté 9,0 % du chiffre d'affaires consolidé 2011 contre 7,8 % du chiffre d'affaires consolidé 2010. Compte tenu de la part des coûts de développement facturés aux clients, 58 % des coûts de recherche et développement ont été pris en charge par le groupe en 2011, contre 62 % en 2010.

Cette augmentation des dépenses de recherche et développement concerne en premier lieu les dépenses de développement de nouveaux produits mais aussi de nouveaux procédés industriels. Elle recouvre aussi une augmentation sensible des investissements en équipements qui se sont élevés à 2,7 millions d'euros en 2011.

En 2011, la part des efforts de recherche consacrés à la technologie du lithium-ion a représenté plus de 60 % de l'effort total de recherche du Groupe.

Les frais de recherche et développement capitalisés au cours de l'exercice 2011 figurent en note annexe 7 aux États financiers consolidés du Groupe.

5.5 INVESTISSEMENTS ET ACTIFS IMMOBILISÉS

5.5.1 INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2011 se sont élevés à 68,7 millions d'euros contre un montant de 76,3 millions d'euros en 2010.

Les investissements industriels directs se sont élevés à 59,6 millions d'euros en 2011, contre 69,6 millions d'euros en 2010 et 16,7 millions en 2009.

La nouvelle usine de Jacksonville représente, comme en 2010, le projet le plus significatif de l'exercice avec un investissement brut de 40,3 millions d'euros (56,1 millions de dollars) en 2011. Conformément au contrat signé avec le Département Américain de l'Énergie, Saft bénéficie pour ce projet d'une subvention publique de 50 % limitée à 95,5 millions de dollars. La subvention effectivement perçue au cours de l'exercice 2011 s'est élevée à 20,4 millions d'euros (28,4 millions de dollars). Au sein du tableau de flux de trésorerie consolidés de l'exercice, elle figure parmi les flux de trésorerie générés par les activités de financement. Cette subvention est amortie en résultat au même rythme que les équipements qu'elle a servi à financer et vient en conséquence réduire l'impact de la charge globale d'amortissement du Groupe. L'amortissement de cette subvention sur l'exercice 2011 s'est élevé à 0,8 million d'euros.

Outre l'investissement dans la nouvelle unité lithium-ion de Jacksonville, le Groupe a réalisé un investissement de

1,1 million d'euros dans son unité de Zhuhai en Chine afin d'accroître ses capacités de production. Un atelier d'assemblage de batteries « Intensium Max » en containers de grandes capacités a d'autre part été créé à Bordeaux afin d'accompagner le développement des marchés du stockage d'énergies en Europe.

Les investissements du Groupe en actifs incorporels se sont élevés à 9,1 millions d'euros en 2011 contre 6,7 millions d'euros en 2010 et 4,8 millions d'euros en 2009. Ces investissements correspondent principalement à des frais de recherche et développement capitalisés, notamment dans le cadre du plan à 5 ans 2010-2015 de développement de nouvelles générations de produits lithium-ion.

Les engagements d'investissements futurs pris par le Groupe s'élèvent à 27,2 millions d'euros en date du 31 décembre 2011. Ils concernent majoritairement les investissements en cours sur le site de production de Jacksonville. Le financement de ces investissements sera assuré par la trésorerie du Groupe.

5.5.2 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Les immobilisations productives significatives du Groupe sont détenues en pleine propriété par le Groupe. Aucune charge majeure individuelle ne pèse sur les immobilisations du Groupe.

5.6 TRÉSORERIE ET FINANCEMENTS

5.6.1 FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ

Les flux nets de trésorerie générés par les activités poursuivies se sont élevés à 69,8 millions d'euros, en diminution de 5,0 millions d'euros par rapport à l'exercice 2010. Cette réduction résulte principalement d'une augmentation du besoin en fonds de roulement global de 15,4 millions d'euros. Le

besoin en fonds de roulement d'exploitation ne s'est accru que faiblement, de 6,2 millions d'euros, le solde de l'augmentation globale résultant d'éléments hors exploitation, notamment de l'augmentation des subventions à recevoir et créances d'impôts.

D'autre part, la réduction des intérêts effectivement payés a été plus que compensée par une augmentation attendue de 6,1 millions de l'impôt effectivement payé par le Groupe au cours de l'exercice 2011.

Hors variation du besoin en fonds de roulement, les activités du Groupe ont généré une marge brute d'autofinancement de 108,9 millions d'euros en 2011 en augmentation de 3,5 millions d'euros, soit de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement

Les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements se sont globalement élevés à 68,1 millions d'euros contre 74,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2010 et 21,2 millions d'euros en 2009. Mentionnons que la quote-part du Groupe Saft dans le financement de la coentreprise Johnson Controls-Saft au titre de chacun des exercices présentés a été reclassée sur la ligne « Variation nette de la trésorerie issue des activités arrêtées » du tableau de flux de trésorerie consolidés.

Flux de trésorerie générés par les activités de financement

Les activités de financement du Groupe ont généré au cours de l'exercice 2011 un flux de trésorerie positif de 3,9 millions d'euros contre des flux positifs de 16,6 millions d'euros en 2010 et de 84,8 millions d'euros en 2009, année au cours de laquelle le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 115 millions d'euros afin de financer ses investissements industriels.

Les principaux flux 2011 liés aux opérations de financement sont constitués, d'une part de l'encaissement à hauteur de 20,4 millions d'euros de la subvention du Département Américain de l'Énergie au titre de sa participation de 50 % dans le financement des investissements de Jacksonville et, d'autre part, du paiement du dividende 2011 aux actionnaires pour un montant de 17,6 millions d'euros.

Cash-flow libre ⁽¹⁾

En dépit d'importants investissements pour un total de 68,1 millions d'euros, le *cash-flow* libre (ou *free cash-flow*) généré par le Groupe sur l'exercice 2011 s'est élevé à 23,2 millions d'euros. Le *cash-flow* libre pour l'exercice 2010 s'était élevé à 24,3 millions d'euros.

5.6.2 TRÉSORERIE ET ENDETTEMENT

À la clôture de l'exercice 2011, la trésorerie du Groupe s'élevait à 267,2 millions d'euros contre 194,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La dette bancaire du Groupe s'élève à 339,0 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011, marquant une augmentation de 9,0 millions d'euros imputable à l'évolution du dollar contre euro en date de clôture. Cette dette vient à échéance en date du 2 juillet 2012. Les opérations de refinancement de la dette bancaire du Groupe sont actuellement bien avancées et le Groupe anticipe de finaliser son refinancement avant la fin du premier trimestre 2012.

L'endettement net du Groupe s'établit à 69,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011 contre 135,4 millions d'euros un an auparavant. Le ratio d'endettement financier net sur l'EBITDA s'établit ainsi à 0,54 au 31 décembre 2011 contre un ratio de 1,24 au 31 décembre 2010 et un maximum contractuel de 2,8.

Le ratio de couverture des frais financiers s'élève à 12,1 au titre de l'exercice 2011 contre un ratio de 9,3 en 2010. Le ratio contractuel minimum est de 4,5.

5.7 BILAN DU GROUPE

La performance financière du Groupe sur l'exercice 2011 a contribué au renforcement du bilan consolidé du Groupe et de ses capitaux propres. À 406,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 341,2 millions d'euros au 31 décembre 2010, ceux-ci sont en augmentation de 65,4 millions d'euros, soit plus de 19 % après prise en compte d'un résultat net de l'exercice de 75,0 millions d'euros et du versement d'un dividende de 17,6 millions d'euros.

Le bilan du Groupe dont le total s'élève au 31 décembre 2011 à 1,09 milliard d'euros fait d'autre part apparaître :

- une augmentation des actifs non courants de 8,5 millions d'euros résultant principalement, d'une part des investissements

industriels en cours aux États-Unis et, d'autre part, de la diminution des participations dans les entreprises associées suite à la cession de la participation du Groupe dans Johnson Controls-Saft ;

- une excellente situation de trésorerie de 267,2 millions d'euros ;
- une augmentation de 9,0 millions d'euros de la dette financière du Groupe, imputable à la seule évolution des parités de change EUR/USD en date d'arrêtés des comptes.

(1) Défini comme les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle et non affectés aux opérations d'investissement et de financement, mais avant acquisition de titres de sociétés et avant paiement des dividendes, et hors flux liés aux activités arrêtées.

5.8 AUTRES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2011

5.8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET DIVIDENDE

Les actionnaires de Saft Groupe SA, réunis en Assemblée Générale le 4 mai 2011, ont fixé le dividende au titre de l'exercice 2010 à 0,70 euro par action ordinaire, soit une augmentation de 2,9 % par rapport au dividende versé en 2010.

Enfin, les actionnaires ont donné au Directoire compétence aux fins de décider, dans certaines limites, de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières. Les autorisations en vigueur à ce jour sont décrites au chapitre 8 du présent document de référence.

5.8.2 PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Projet Jacksonville : une nouvelle usine Saft de fabrication de batteries lithium-ion en Floride

Ce projet en cours d'exécution concerne la construction à Jacksonville en Floride d'une nouvelle usine de fabrication de batteries lithium-ion. Cette unité de grande capacité doit permettre au Groupe, à travers sa filiale Saft America Inc., de servir des nouveaux marchés en fabriquant des éléments et intégrant des batteries lithium-ion pour les solutions de stockage des énergies renouvelables, les réseaux de secours de télécommunications, mais aussi l'aviation et certaines applications dans le domaine militaire. Une fois le projet finalisé mi-2013, la capacité de production totale de Jacksonville devrait être d'environ 300 millions de dollars.

La première des trois lignes de fabrication prévues a été mise en service au cours du quatrième trimestre 2011. La seconde ligne doit être installée au second semestre 2012 et la troisième au cours du 1^{er} semestre 2013.

Ce projet, d'un coût global d'environ 200 millions de dollars apportés sur la période 2010-2013 (comprenant à la fois les investissements capitalistiques et les charges opérationnelles relatives à la mise en œuvre de l'usine), bénéficie d'une subvention sous la forme d'un programme de partage des coûts (*cost-sharing*) à hauteur de 50 % pouvant atteindre 95,5 millions de dollars dans le cadre des dispositions *du Federal American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA). Cette subvention est perçue mensuellement au rythme de l'avancement du projet.

Au 31 décembre 2011, l'investissement réalisé⁽¹⁾ a atteint la somme de 108,6 millions d'euros (soit 147,8 millions de dollars sur un coût total estimé de 200 millions de dollars). Les subventions encaissées du département de l'Énergie (DoE) américain se sont élevées à cette date à 56,2 millions d'euros (soit 76,4 millions de dollars).

Ce projet bénéficie d'autre part d'aides complémentaires de l'État de Floride et de la ville de Jacksonville pour un montant pouvant atteindre 20,8 millions de dollars. La plupart de ces aides/crédits d'impôts s'étalent sur plusieurs exercices (certains pouvant aller jusqu'à plus de dix ans). Ces aides/crédits d'impôts vont majoritairement venir réduire les charges opérationnelles de l'usine de Jacksonville dans les années futures. En contrepartie de ces aides et crédits d'impôt, la Société devra respecter un certain nombre d'engagements liés principalement à la création d'emplois et au respect d'un niveau de salaire moyen minimum.

Cette unité de production, à la pointe de la technologie, doit permettre d'assurer rapidement une disponibilité de solutions batteries compétitives sur le marché américain et les marchés internationaux.

Saft se fixe pour objectif, à l'horizon 2015, la réalisation à partir de cette unité d'un chiffre d'affaires annuel de 200 millions de dollars et une marge d'EBITDA de 15 %.

5.9 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La nature des transactions réalisées par le Groupe en 2011 avec les parties liées a sensiblement évolué compte tenu de la cession par le Groupe Saft, en date du 30 septembre 2011 de sa participation dans la coentreprise Johnson Controls-Saft. Ainsi, parmi les prestations de services régulièrement facturées par le Groupe à la coentreprise depuis sa création en 2006, il a été mis fin à compter du 30 septembre 2011 à toute nouvelle prestation en matière de recherche et développement. Depuis cette date, le Groupe ne facture à cette entreprise que des prestations dites de support et relatives à la fourniture

du personnel, des locaux et de fournitures destinées au fonctionnement de l'unité de production lithium-ion de Nersac, en France.

Les informations relatives à la coentreprise ASB dans laquelle Saft détient une participation de 50 % sont présentées en note annexe 29 aux États financiers consolidés et celles relatives à Johnson Controls-Saft sont présentées en note annexe 30 « Résultat net des activités arrêtées » aux États financiers consolidés.

(1) Immobilisations et coûts de gestion du projet.

5.10 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE 2011

Un seul changement est intervenu au cours de l'exercice 2011 dans le périmètre de consolidation. Il est relatif à la sortie du périmètre de consolidation par mise en équivalence

de la coentreprise Johnson Controls-Saft suite à la cession par Saft de sa participation dans cette coentreprise en date du 30 septembre 2011.

5.11 PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les États financiers consolidés de Saft Groupe SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'approuvé dans l'Union européenne et conformes aux IFRS de l'IASB.

Les nouvelles normes et interprétations en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 ont été

appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

La Société n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire en 2011.

5.12 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET ORIENTATIONS 2012

5.12.1 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement intervenu depuis le 31 décembre 2011 n'est de nature à remettre en cause de manière significative la situation financière du Groupe à cette date.

Toutefois, il convient de mentionner que les opérations de refinancement de la dette bancaire du Groupe sont actuellement bien avancées et le Groupe anticipe de finaliser son refinancement avant la fin du premier trimestre 2012. Celui-ci prendra la forme d'un refinancement bancaire à cinq ans de la dette en euro et d'un placement privé sur le marché américain pour partie de la dette en dollar. Le Groupe devrait en outre bénéficier d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable significative afin de renforcer sa flexibilité financière.

5.12.2 PERSPECTIVES POUR 2012

Compte tenu des incertitudes relatives à l'évolution à court terme des économies des principaux pays développés, le Groupe anticipe une croissance de son chiffre d'affaires en 2012 d'au moins 5 % à taux de change constants ⁽¹⁾.

Concernant la profitabilité du Groupe, Saft prévoit pour l'exercice 2012 une marge d'EBITDA s'établissant entre 16,5 % et 17,0 % du chiffre d'affaires.

(1) Et notamment une parité EUR/USD de 1,39.

5.13 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE SAFT GROUPE SA

La société Saft Groupe SA a une activité de holding financière. Elle détient 100 % des parts sociales de la société Saft Finance Sarl qui détient directement ou indirectement les différentes filiales du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 s'est élevé à 6,5 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 6,4 millions d'euros en 2010. Il correspond principalement à la rémunération des différents services rendus par la Société aux différentes filiales du Groupe.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5,4 millions d'euros contre 5,3 millions d'euros en 2010. Elles sont principalement constituées d'honoraires et du coût des prestations rendues par Saft SAS. Le résultat d'exploitation, à 1,1 million d'euros, reste inchangé par rapport au résultat d'exploitation de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 29,8 millions d'euros et correspond principalement aux dividendes perçus des filiales du Groupe. Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2010 s'étaient élevés à 7,5 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est une charge nette de 0,3 million d'euros, montant identique à la charge nette au titre de l'exercice 2010. Ces charges correspondent au résultat des opérations d'achat/vente d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité du titre.

Saft Groupe SA a enregistré au cours de l'exercice un produit d'impôt s'élevant à 0,4 million d'euros.

Le résultat net 2011 de Saft Groupe SA s'est élevé à 31,0 millions d'euros contre un bénéfice net de 11,4 millions d'euros en 2010.

Le total du bilan s'élève à 372,1 millions d'euros, sans évolution majeure par rapport à l'exercice précédent.

L'actif immobilisé est constitué essentiellement des parts sociales de Saft Finance Sarl pour 309 millions d'euros, montant inchangé par rapport à l'exercice précédent.

L'actif circulant est principalement composé de créances diverses ainsi que de la trésorerie qui s'élève à 43,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011, contre une trésorerie de 35,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Comme explicité dans les notes annexes, une augmentation de capital a été réalisée au cours de l'exercice 2011 pour un montant total, primes d'émissions comprises, de 1,2 million d'euros, consécutivement aux exercices de stock-options.

Le passif du bilan est principalement constitué des capitaux propres qui s'élèvent à 361,1 millions d'euros après prise en compte du résultat de l'exercice, les dettes courantes s'élevant à 11,0 millions d'euros.

5.14 ACTIVITÉ DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR SAFT GROUPE SA

Les chiffres d'affaires réalisés en 2011 par les filiales consolidées du Groupe sont les suivants :

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR SAFT GROUPE SA

(Les pourcentages de contrôle et d'intérêt de Saft Groupe SA au sein des filiales du Groupe figurent en note annexe 4 aux États financiers consolidés.)

<i>(Chiffre d'affaires en milliers d'euros et hors transactions intragroupe)</i>					
Dénomination sociale	Pays d'immatriculation	Activité	2009	2010	2011
Saft Groupe SA	France	Holding	-	-	-
Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo)	Allemagne	Production, achats et ventes	3 018	3 158	4 139
Saft Batterien GmbH	Allemagne	Achats et ventes	1 304	1 798	1 542
SGH GmbH	Allemagne	Holding	-	-	0
Tadiran Batteries GmbH	Allemagne	Production, achats et ventes	15 758	21 100	25 164
Saft UK Ltd	Angleterre	Production, achats et ventes	12 858	11 246	7 971

(Chiffre d'affaires en milliers d'euros et hors transactions intragroupe)

Dénomination sociale	Pays d'immatriculation	Activité	2009	2010	2011
Saft Australia Pty Ltd	Australie	Holding	-	-	0
Saft Batteries Pty Ltd	Australie	Assemblage, achats et ventes	7 772	6 927	8 944
Saft Do Brazil	Brésil	Achats et ventes	-	-	-
Saft Zhuhai (Fiz) Batteries Co., Ltd	Chine	Production, achats et ventes	6 198	5 788	7 952
Saft Nife ME Ltd	Chypre	Achats et ventes	8 701	5 546	6 018
Saft Baterias SL	Espagne	Achats et ventes	13 558	10 387	10 543
Saft JV Holding Co.	États-Unis	Holding	-	-	-
Florida Substrate Inc. (Saft PPF)	États-Unis	Production de bandes de plaque	784	1 046	1 139
Saft America Inc.	États-Unis	Production, achats et ventes	137 373	155 936	155 096
Saft Federal Systems Inc. (Tadiran)	États-Unis	Achats et ventes	31 569	42 596	39 732
Saft SAS (anciennement Saft SA)	France	Production, achats et ventes	200 914	208 456	210 562
Saft Acquisition SAS	France	Holding	-	-	-
ASB Group	France	Production et commercialisation de batteries thermiques	-	-	-
Saft Hong Kong Ltd	Hong Kong	Holding et commercial	8 889	9 675	8 399
Amco-Saft India Ltd (51 %)	Inde	Production, achats et ventes	6 671	7 468	8 727
Tadiran Batteries Ltd	Israël	Production, achats et ventes	10 196	11 948	12 921
Saft Batterie Italia Srl	Italie	Achats et ventes	822	672	1 131
Saft Finance Sarl	Luxembourg	Holding	480	480	7 406
Saft AS Norway	Norvège	Achats et ventes	1 143	1 038	840
Saft Batterijen BV	Pays-Bas	Achats et ventes	425	286	304
Saft Ferak AS	République tchèque	Production, achats et ventes	10 691	12 016	16 020
Saft Batteries Pte Ltd	Singapour	Holding et commercial	8 913	4 676	4 276
Alcad AB	Suède	Achats et ventes	25 699	23 392	40 579
Fast Jung KB	Suède	Société civile immobilière	-	-	-
Saft AB	Suède	Production, achats et ventes	45 534	45 507	49 302
Saft Sweden AB	Suède	Holding	-	-	-
TOTAL			559 270	591 142	628 707

COENTREPRISE CONSOLIDÉE PAR MISE EN ÉQUIVALENCE PAR SAFT GROUPE SA

(Chiffre d'affaires en millions d'euros)

Dénomination sociale	Pays d'immatriculation	Activité	Pourcentage de détention par le Groupe Saft	2009	2010	2011
ASB Group	France	Production et commercialisation de batteries thermiques	50 %	26,0	25,8	28,0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011

6.1	État de la situation financière consolidée	124
6.2	Compte de résultat consolidé et état consolidé du résultat global	126
6.3	Tableau de flux de trésorerie consolidés	128
6.4	Variation des capitaux propres consolidés	129
6.5	Notes annexes aux États financiers consolidés	130
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	181

AVERTISSEMENT :

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Directoire, revus par le Comité d'Audit et approuvés par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces révisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.



6.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Actif non courant				
Immobilisations incorporelles nettes	7	218,1	222,2	228,2
Écarts d'acquisition	8	112,7	110,3	104,8
Immobilisations corporelles nettes	9	214,4	166,8	109,9
Immeubles de placement	9	0,1	0,1	0,2
Participation dans des entreprises associées	29	13,3	49,6	30,0
Impôts différés actifs	27	5,9	6,6	10,1
Autres actifs financiers non courants	11	0,4	0,8	0,9
		564,9	556,4	484,1
Actif courant				
Stocks	12	85,5	76,5	63,1
Créances d'impôt		10,0	5,3	12,4
Créances clients et autres créances	13	159,5	148,4	128,7
Instruments financiers dérivés	14	3,9	2,1	2,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	267,2	194,6	207,4
		526,1	426,9	413,8
TOTAL DE L'ACTIF		1 091,0	983,3	897,9



PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	16			
Capital		25,2	25,1	24,7
Prime d'émission		103,2	102,1	92,5
Actions propres		(1,8)	(0,7)	(0,3)
Réserves de conversion		34,8	24,9	11,8
Réserves de juste valeur		(3,7)	3,1	12,8
Réserves de consolidation		246,2	185,3	164,3
Intérêts minoritaires		2,7	1,4	1,0
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé		406,6	341,2	306,8
Dettes				
Dettes non courantes				
Emprunts	18	101,2	327,7	312,7
Autres passifs financiers non courants	19	5,3	6,1	8,1
Subventions d'investissements différées	17	47,3	25,5	0,0
Impôts différés passifs	27	71,0	60,0	69,0
Pensions et indemnités de départ à la retraite	20	10,3	9,9	8,5
Provisions	21	33,1	35,0	33,3
		268,2	464,2	431,6
Dettes courantes				
Fournisseurs et comptes rattachés	22	162,3	156,2	136,4
Dettes d'impôts	27	6,6	8,1	5,3
Emprunts	18	237,8	2,3	3,2
Instruments financiers dérivés	14	1,2	1,8	2,1
Pensions et indemnités de départ à la retraite	20	1,1	1,0	1,0
Provisions	21	7,2	8,5	11,5
		416,2	177,9	159,5
TOTAL DU PASSIF		1 091,0	983,3	897,9



6.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note	2011	2010 Retraité ⁽¹⁾	2009 Retraité ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	6	628,7	591,1	559,3
Coût des ventes	23	(443,2)	(411,5)	(397,7)
Marge brute		185,5	179,6	161,6
Frais de distribution et de vente	23	(37,3)	(35,7)	(32,3)
Frais administratifs	23	(45,8)	(44,2)	(42,4)
Frais de recherche et de développement	23	(22,1)	(21,4)	(18,1)
Frais de restructuration	24	0,0	(0,7)	(2,8)
Autres produits et charges opérationnels	25	(0,4)	1,1	2,1
Résultat opérationnel		79,9	78,7	68,1
Produits et charges financiers	26	(11,0)	(18,8)	(18,5)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	29	1,8	1,6	1,3
Résultat avant impôt des activités poursuivies		70,7	61,5	50,9
Impôts sur les bénéfices des activités poursuivies	27	(19,6)	(13,1)	(12,5)
Résultat net de la période des activités poursuivies		51,1	48,4	38,4
Résultat net de la période des activités arrêtées	30	23,9	(11,8)	(9,5)
Résultat net de la période		75,0	36,6	28,9
Dont résultat net part du Groupe		74,6	36,4	28,5
Dont résultat net des intérêts minoritaires		0,4	0,2	0,4
Résultat par action (en euros)	28			
■ de base		2,98	1,46	1,50
■ dilué		2,96	1,45	1,50
Dont résultat par action des activités poursuivies (en euros)				
■ de base		2,02	1,93	2,00
■ dilué		2,01	1,92	2,00
Dont résultat par action des activités arrêtées (en euros)				
■ de base		0,96	(0,47)	(0,50)
■ dilué		0,95	(0,47)	(0,50)

(1) Suite à la cession par le Groupe, en date du 30 septembre 2011, de sa participation de 49 % dans la coentreprise Johnson Controls-Saft, les transactions 2011 afférentes à cette entité antérieurement consolidée dans les comptes du Groupe par mise en équivalence, ont été présentées sur la ligne spécifique du compte de résultat « Résultat net de la période des activités arrêtées ». Les données des exercices 2010 et 2009 ont été retraitées afin de permettre leur comparabilité avec les données de l'exercice 2011. Ces retraitements ont consisté à reclasser sur la ligne « Résultat net de la période des activités arrêtées » la quote-part du Groupe dans la perte nette de Johnson Controls-Saft et le produit d'impôt correspondant. Le détail du résultat net des activités arrêtées est présenté en note annexe 30.



ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2011	2010	2009
Résultat net de la période		75,0	36,6	28,9
Autres éléments du résultat global				
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	20	0,4	(1,6)	0,3
Impôts sur les écarts actuariels imputés aux capitaux propres		(0,1)	0,5	0,1
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement au compte de résultat		0,3	(1,1)	0,4
Couvertures de flux de trésorerie		(1,5)	0,5	5,6
Couverture d'investissements nets	18	(5,9)	(13,0)	(0,3)
Différences de conversion		9,8	13,2	4,1
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat, imputés aux capitaux propres	27	2,5	3,9	(2,0)
Éléments du résultat global qui seront éventuellement reclassés ultérieurement au compte de résultat		4,9	4,6	7,4
Total des autres éléments du résultat global		5,2	3,5	7,8
Résultat global de la période		80,2	40,1	36,7
Dont :				
Part du Groupe		80,0	39,7	36,3
Part des minoritaires		0,2	0,4	0,4



6.3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	2011	2010 Retraité ⁽¹⁾	2009 Retraité ⁽¹⁾
Résultat net des activités poursuivies		51,1	48,4	38,4
Ajustements :				
Quote-part de résultat dans les entreprises associées (net de dividendes reçus)		(0,8)	(0,7)	(0,8)
Charge d'impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	20	19,6	13,1	12,5
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels et corporels		30,5	30,1	31,6
Amortissement des subventions d'investissement différées sur immobilisations		(0,8)	0,0	0,0
Produits et charges financiers		11,0	18,8	18,5
Plans de stock-options		1,6	1,4	1,6
Variation des provisions	21	(3,5)	(4,4)	(1,2)
Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie		0,2	(1,3)	(0,1)
		108,9	105,4	100,5
Variation des stocks		(7,8)	(9,1)	15,9
Variation des créances clients		2,8	(13,2)	6,9
Variation des dettes fournisseurs		(1,2)	5,2	(8,0)
Variations des autres créances et dettes		(9,2)	5,6	(2,8)
Variation du besoin en fonds de roulement		(15,4)	(11,5)	12,0
Flux de trésorerie généré par l'activité avant coût de l'endettement financier net et impôts sur les bénéfices		93,5	93,9	112,5
Charges financières nettes payées		(12,6)	(14,1)	(14,5)
Impôts sur les bénéfices payés		(11,1)	(5,0)	(4,6)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		69,8	74,8	93,4
Flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement				
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles		(59,6)	(69,6)	(16,7)
Décaissements sur acquisition d'immobilisations incorporelles		(9,1)	(6,7)	(4,8)
Encaissements sur cessions d'immobilisations		0,3	1,7	0,1
Encaissements/(décaissements) sur autres actifs et passifs financiers non courants		0,3	0,1	0,2
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement		(68,1)	(74,5)	(21,2)
Flux de trésorerie générés par les opérations de financement				
Augmentations de capital		2,2	0,7	120,9
Contrat de liquidité : achats/ventes d'actions propres		(1,1)	(0,4)	0,8
Nouveaux emprunts		0,0	0,0	315,3
Remboursement d'emprunts		0,0	0,0	(349,6)
Subventions d'investissement		20,4	24,5	0,0
Augmentation/(diminution) des autres dettes à long terme		0,0	(0,8)	4,4
Dividendes payés aux actionnaires		(17,6)	(7,4)	(7,0)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement		3,9	16,6	84,8
Variation nette de la trésorerie issue des activités poursuivies		5,6	16,9	157,0
Variation nette de la trésorerie issue des activités arrêtées		60,0	(35,9)	(25,6)
Variation nette totale de la trésorerie		65,6	(19,0)	131,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		194,6	207,4	68,8
Incidence des variations des cours de change		7,0	6,2	7,2
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE		267,2	194,6	207,4

(1) Retraité afin de reclasser les flux afférents à la participation dans Johnson Controls-Saft dans les variations de trésorerie issues des activités arrêtées.

6.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre de titres composant le capital	Part du Groupe					Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
		Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat net de l'exercice - Part du Groupe	Total			
Situation au 31/12/2008	18 514 086	18,5	(27,7)	124,1	38,3	153,2	0,6	153,8	
Affectation du résultat 2008		-	-	38,3	(38,3)	-	-	0,0	
Plans d'options sur actions réservés aux salariés (valeur des services rendus par le personnel)		-	-	1,6	-	1,6	-	1,6	
Augmentation de capital avec maintien des droits préférentiels de souscription du 2 décembre 2009	5 696 328	6,0	114,4	(5,5)	-	114,9	-	114,9	
Augmentations de capital par exercice de droits de souscriptions d'actions nouvelles (stock-options)	231 864	0,2	5,8	-	-	6,0	-	6,0	
Dividende versé	241 815	-	-	(7,0)	-	(7,0)	-	(7,0)	
Achats/ventes d'actions propres		-	-	0,8	-	0,8	-	0,8	
Résultat global de la période		-	-	-	36,3	36,3	0,4	36,7	
Situation au 31/12/2009	24 684 093	24,7	92,5	152,3	36,3	305,8	1,0	306,8	
Affectation du résultat 2009		-	-	36,3	(36,3)	-	-	0,0	
Plans d'options sur actions réservés au personnel (valeur des services rendus par le personnel)		-	-	1,4	-	1,4	-	1,4	
Paiement du dividende en actions	410 647	0,4	8,9	0,1	-	9,4	-	9,4	
Augmentations de capital par exercice de droits de souscriptions d'actions nouvelles (stock-options)	31 100	-	0,7	-	-	0,7	-	0,7	
Dividende versé		-	-	(7,4)	-	(7,4)	-	(7,4)	
Dividende à verser		-	-	(9,4)	-	(9,4)	-	(9,4)	
Achats/ventes d'actions propres		-	-	(0,4)	-	(0,4)	-	(0,4)	
Résultat global de la période		-	-	-	39,7	39,7	0,4	40,1	
Situation au 31/12/2010	25 125 840	25,1	102,1	172,9	39,7	339,8	1,4	341,2	
Affectation du résultat 2010		-	-	39,7	(39,7)	-	-	0,0	
Plans d'options sur actions réservés aux salariés (valeur des services rendus par le personnel)		-	-	1,6	-	1,6	-	1,6	
Amco-Saft India Ltd.		-	-	-	-	-	1,1	1,1	
Augmentations de capital par exercice de droits de souscriptions d'actions nouvelles (stock-options)	49 005	0,1	1,1	-	-	1,2	-	1,2	
Dividende versé		-	-	(17,6)	-	(17,6)	-	(17,6)	
Achats/ventes d'actions propres		-	-	(1,1)	-	(1,1)	-	(1,1)	
Résultat global de la période		-	-	-	80,0	80,0	0,2	80,2	
SITUATION AU 31/12/2011	25 174 845	25,2	103,2	195,5	80,0	403,9	2,7	406,6	



6.5 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1	Informations relatives à l'entreprise	131	NOTE 19	Autres passifs financiers non courants	165
NOTE 2	Principes comptables	131	NOTE 20	Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres avantages au personnel	165
NOTE 3	Risques de marché et politique de gestion des risques financiers	141	NOTE 21	Provisions	169
NOTE 4	Périmètre de consolidation	148	NOTE 22	Fournisseurs et comptes rattachés	171
NOTE 5	Changement du périmètre de consolidation	148	NOTE 23	Charges par nature	171
NOTE 6	Informations par segment d'activité et par zone géographique	149	NOTE 24	Frais de restructuration	171
NOTE 7	Immobilisations incorporelles	154	NOTE 25	Autres produits et charges opérationnels	172
NOTE 8	Écarts d'acquisition	155	NOTE 26	Produits et charges financiers	172
NOTE 9	Immobilisations corporelles	157	NOTE 27	Impôts	173
NOTE 10	Tests de perte de valeur des actifs	158	NOTE 28	Résultat par action	175
NOTE 11	Autres actifs financiers non courants	159	NOTE 29	Participations dans les entreprises associées et transactions entre parties liées	176
NOTE 12	Stocks	160	NOTE 30	Résultat net des activités arrêtées	177
NOTE 13	Créances clients et autres créances	160	NOTE 31	Engagements au titre d'obligations contractuelles et autres engagements hors bilan	177
NOTE 14	Instruments financiers dérivés	161	NOTE 32	Rémunération des dirigeants	178
NOTE 15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	161	NOTE 33	Paiements fondés sur des actions	179
NOTE 16	Capitaux propres	162	NOTE 34	Événements postérieurs à la clôture	180
NOTE 17	Subventions publiques	162			
NOTE 18	Emprunts	163			

NOTE 1 INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

La société Saft Groupe SA (la « Société » et avec ses filiales consolidées, le « Groupe » ou « Saft ») a été constituée le 23 mars 2005. Société anonyme de droit français, elle a son siège 12, rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolet, et est cotée à la Bourse de Paris (compartiment B d'Euronext) depuis le 29 juin 2005.

Les États financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les États financiers consolidés de Saft Groupe SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union européenne. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les États financiers consolidés ont été préparés en application de la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs (y compris les instruments dérivés) et passifs financiers (instruments dérivés) qui ont été évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives aux exercices 2010 et 2009.

Les États financiers consolidés du Groupe sont établis selon les principes et méthodes comptables présentés ci-après. Ces principes sont identiques à ceux appliqués par la Société pour ses États financiers consolidés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

Les principales hypothèses et estimations prises en compte dans la préparation des États financiers consolidés sont décrites à la note 2.3 ci-après.

Les nouvelles normes IFRS, révisions, amendements ou interprétations de normes existantes, tels qu'adoptés par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, ont été appliqués par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges.

La Société n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire en 2011. Ces normes sont présentées en note 2.2 ci-après.

2.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS AUX NORMES DÉJÀ PUBLIÉES ET DONT L'APPLICATION N'A PAS ÉTÉ ANTICIPÉE

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes postérieurement au 1^{er} janvier 2011 mais pouvant être anticipées dans les comptes consolidés sont les suivantes :

- IAS 1 – Présentation des états financiers : cet amendement de la norme est relatif à la présentation des autres éléments du résultat global ;
- IFRS 7 – Instruments financiers : cet amendement de la norme concerne les informations à fournir en annexe sur les transferts d'actifs financiers.

2.3 UTILISATION D'HYPOTHÈSES ET D'ESTIMATION

Le processus d'établissement des États financiers consolidés, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les États financiers, tels que les amortissements et les provisions.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur.

L'utilisation d'hypothèses et d'estimations lors de l'établissement des États financiers consolidés portent notamment sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwills* et autres valeurs immobilisées ;
- le calcul des engagements de retraites et assimilés ;
- la détermination de certaines provisions ;
- la comptabilisation des revenus et résultats afférents aux contrats de construction ;
- la constatation des impôts différés actifs.



Les hypothèses et estimations utilisées par le Groupe lors de la réalisation des tests de perte de valeur des actifs sont décrites dans la note annexe 10 ci-après présentée.

2.4 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les États financiers consolidés au 31 décembre 2011 comprennent les États financiers de Saft Groupe SA et de ses filiales. Les États financiers des filiales consolidées et sociétés mises en équivalence ont été retraités afin d'être présentés conformément aux principes comptables du Groupe.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés dont le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel est comptabilisé en écart d'acquisition ou *goodwill* (voir note 2.9).

Les coentreprises contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence.

La mise en équivalence s'applique également à toutes les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est notamment présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %.

Les titres mis en équivalence, y compris les écarts d'acquisitions y afférents, sont initialement inscrits au bilan à leur coût. Ils sont ultérieurement augmentés ou diminués de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs.

La quote-part du Groupe dans le résultat net de la période des sociétés mises en équivalence est comptabilisée en compte de résultat sur la ligne « Quote-part dans le résultat net des entreprises associées ».

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation. Les pertes internes ne sont éliminées qu'à condition que la valeur des éléments d'actifs cédés ne soit pas supérieure à la valeur recouvrable de ces éléments.

2.5 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquies des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le premier niveau d'information sectoriel du Groupe est le secteur opérationnel, le second est le secteur géographique. Jusqu'au 30 juin 2009, le Groupe opérait organisé en trois principaux secteurs opérationnels (décrits en note 6). En date du 1^{er} juillet 2009, le Groupe a fusionné deux de ses trois secteurs opérationnels. L'information sectorielle propre à chacun des anciens secteurs opérationnels avant fusion n'étant plus mesurable ni disponible depuis le 1^{er} janvier 2010, l'information sectorielle au titre de l'exercice 2009 a été retraitée afin de permettre la comparaison des données des trois années 2009, 2010 et 2011 selon le nouveau périmètre du secteur opérationnel résultant de la fusion ci-avant mentionnée.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans la note annexe 6 ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les États financiers consolidés, telles que décrites à la présente note annexe 2.

La mesure de la performance de chaque segment est effectuée à partir de l'EBITDA, de l'EBIT et du résultat opérationnel. Les agrégats EBITDA et EBIT se définissent comme suit :

- l'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel avant amortissements ⁽¹⁾, frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels ;
- l'EBIT se définit comme le résultat opérationnel avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels.

2.6 CONVERSION DES TRANSACTIONS ET COMPTES EXPRIMÉS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les éléments repris dans les États financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise de fonctionnement).

En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont initialement enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés dans le compte de résultat.

(1) Net de l'amortissement des subventions différées sur immobilisations.

2.7 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les États financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros qui sont la devise de fonctionnement du Groupe et sa devise de présentation des comptes.

Les bilans des sociétés dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture, et leurs comptes de résultat et tableaux de flux de trésorerie au cours de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours de change différents pour la position bilantielle d'ouverture, le résultat net de la période et la position bilantielle de clôture sont enregistrés directement en capitaux propres. Ces écarts de conversion ne sont enregistrés au compte de résultat que lors de la cession de l'entité considérée.

Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets du Groupe dans des entités étrangères, des emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements, sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion ».

Les écarts d'acquisition et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc convertis en euros au taux de clôture.

Les tableaux ci-dessous montrent les principaux cours de change utilisés pour la préparation des États financiers consolidés. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

	2011		2010		2009	
	Taux moyen de la période	Taux de clôture au 31 décembre	Taux moyen de la période	Taux de clôture au 31 décembre	Taux moyen de la période	Taux de clôture au 31 décembre
Couronne norvégienne	7,79	7,75	8,00	7,80	8,73	8,30
Couronne suédoise	9,03	8,91	9,54	8,97	10,58	10,25
Couronne tchèque	24,59	25,79	25,28	25,06	26,43	26,47
Dollar américain	1,39	1,29	1,33	1,34	1,39	1,44
Dollar australien	1,35	1,27	1,44	1,31	1,77	1,60
Dollar de Singapour	1,75	1,68	1,81	1,71	2,02	2,02
Livre anglaise	0,87	0,84	0,86	0,86	0,89	0,89

2.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS GOODWILL

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe correspondent pour l'essentiel :

- aux marques et relations clientèles acquises en janvier 2004 à l'occasion de l'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel ;
- aux technologies, en partie protégées, acquises lors de l'opération ci-dessus décrite ;
- aux projets de développement immobilisés conformément aux dispositions de la norme IAS 38.

Les marques ont été évaluées selon la méthode de valorisation par les royalties, identique à celle utilisée pour valoriser les technologies. Les marques font l'objet d'investissements réguliers, elles ont une durée d'utilité indéfinie et ne sont pas amorties.

La valeur des relations clientèles a été déterminée à partir de la somme actualisée des surprofits générés par la clientèle au cours de la durée de vie résiduelle des relations commerciales. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques que ces relations commerciales procurent, à savoir :

- Division Specialty Battery Group : 20 ans ;
- Division Industrial Battery Group : 14 ans.

Saft détient un large portefeuille de technologies grâce à ses fortes capacités de recherche et développement, dont une majorité est dédiée au développement et à la standardisation de ses produits. La plupart des technologies de Saft sont protégées compte tenu de leur importance stratégique.

À l'occasion de l'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel, les technologies de Saft ont été valorisées selon la méthode des royalties qui consiste à évaluer la valeur de la redevance que Saft devrait payer à un tiers pour pouvoir les utiliser.

Chaque technologie est amortie selon le mode linéaire sur la base de taux d'amortissement déterminés en fonction de leur maturité et perspectives commerciales comme suit :

● Lithium-ion	21 ans ;
● Lithium primaire	11 ans ;
● Nickel-cadmium	11 ans ;
● Nickel-métal hydrure	7 ans ;
● Autres technologies	4 ans ;

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38, lorsque les six conditions d'activation suivantes sont strictement réunies :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa mise en vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ;
- disponibilité des ressources (techniques, financières et humaines) nécessaires à l'achèvement du développement ;
- capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût des projets de développement capitalisés à l'actif est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle le projet a satisfait pour la première fois aux six critères ci-dessus listés. Les frais de développements initialement pris en charges ne sont pas activés au cours de périodes futures.

Les frais de développement sont amortis sur une durée déterminée qui peut être :

- soit la durée d'utilisation du procédé ou la durée de commercialisation du produit, si elle peut être déterminée ;
- soit la durée de vie de la technologie correspondante.

L'amortissement des frais de développement capitalisés ne débute que lors de la commercialisation du produit.

Les durées de vie des frais de développement capitalisés sont généralement comprises entre 3 et 21 ans. Elles sont revues chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de façon prospective.

Les dépenses de recherche et développement refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle, sont incluses dans le coût des ventes et/ou les travaux en cours sur contrats à long terme.

2.9 GOODWILL (ÉCARTS D'ACQUISITION)

Conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise par rapport à la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en *goodwill*.

Les *goodwill* ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et à minima une fois par année.

Les *goodwill* sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT aux fins de la réalisation des tests de dépréciation. Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé de la juste valeur nette des frais de sortie, ou de la valeur d'utilité déterminée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui leur sont rattachés.

Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminées :

- à partir des flux de trésorerie d'exploitation attendus de l'unité génératrice de trésorerie sur la durée du plan (trois ans) de l'UGT considérée et d'une valeur terminale ;
- par actualisation de ces flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2011 sont présentées en note annexe 10.

2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

Les coûts des immobilisations corporelles peuvent inclure le cas échéant les coûts d'emprunt dès lors que l'immobilisation est un actif éligible au sens de la norme IAS 23 R (actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu).

La valeur brute des immobilisations corporelles est diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur comptabilisées.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction de la durée d'utilisation estimée suivante :

● Bâtiments administratifs et commerciaux	10 à 40 ans
● Constructions et matériel industriel :	
● bâtiments industriels	20 à 30 ans
● bâtiments industriels en leasing	15 ans
● ouvrages d'infrastructure	10 à 20 ans
● installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
● petit outillage	3 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à but locatif ou pour valoriser le capital ou les deux. Ils ne sont pas détenus pour être vendus, utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

Les immeubles de placement sont comptabilisés en tant qu'actif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'immeuble de placement iront au Groupe et que le coût de l'immeuble de placement peut être évalué de façon fiable.

La méthode utilisée pour comptabiliser les immeubles de placement est la méthode du coût historique amorti.

Contrats de location-financement

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location-financement, tel que défini par la norme IAS 17, sont comptabilisées à l'actif, comme décrit à la note 2.30.

2.11 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure aux flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés qu'ils génèrent.

Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend

en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives.

Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2011 sont présentées en note annexe 10.

2.12 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants sont évalués et comptabilisés conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » relative aux actifs et passifs financiers.

Titres disponibles à la vente

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres (au poste « Réserve AFS »). En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, la part de la réserve AFS correspondant à cette dépréciation doit être recyclée par le compte de résultat. En cas d'évolution ultérieure favorable, la perte de valeur précédemment enregistrée est reprise en capitaux propres si elle porte sur des actions (reprise possible par le résultat dans le cas d'une obligation).

Prêts et créances

Les prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les créances financières du Groupe comprennent principalement les dépôts et cautionnements versés.

Un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs.

2.13 STOCKS

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris les coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.14 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur, diminuées d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être encaissée en totalité. La dépréciation est constatée au compte de résultat, en résultat opérationnel.

2.15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie, figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités. Les soldes créditeurs de banque étant assimilés à un financement sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspondent à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur.

Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

2.16 CAPITAUX PROPRES

Capital

Les actions ordinaires sont classées au poste « Capital ». Les coûts relatifs à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés nets d'impôt en déduction du produit de l'émission.

Autres éléments de capitaux propres

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- les primes d'émission correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de Saft Groupe SA par rapport à la valeur nominale des actions ;
- les actions propres enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont enregistrés directement dans les capitaux propres ;
- les réserves de conversion qui enregistrent les écarts de change provenant de la conversion en euro des états financiers des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro ;
- les réserves de juste valeur qui enregistrent principalement les variations de valeur de marché des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie futurs et de couverture des investissements ;
- les réserves de consolidation comprenant les résultats non distribués de la société mère du Groupe ainsi que la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- les intérêts des actionnaires minoritaires au sein des filiales du Groupe consolidées par intégration globale.

2.17 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération à long terme qui se dénoueront en instruments de capitaux propres (options sur actions aussi appelées stock-options). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options sur actions est comptabilisée en charges en contrepartie d'un compte de capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des stock-options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « Capital » (valeur nominale) et « Prime d'émission », pour le montant net des éventuels coûts de transaction directement attribuables.

2.18 EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts liés à l'emprunt. Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

2.19 AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Évalués et comptabilisés conformément à la norme IAS 39, les autres passifs financiers non courants comprennent principalement :

- les avances conditionnées remboursables, notamment celles versées par l'état français en faveur de la recherche ;
- les subventions d'investissement différées perçues. Celles-ci sont décrites en note annexe 17.
- les autres dettes financières à long terme décrites en note 19. Conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », ce passif résultant de l'acquisition du secteur batteries du groupe Alcatel, a été enregistré pour sa valeur actualisée.

Le montant de cette dette est diminué des paiements effectivement effectués par le Groupe.

2.20 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires ;
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Toutefois et en application de la norme IAS 12, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les différences temporaires générées par un *goodwill* dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat ou les capitaux propres au cours de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les différences temporaires dues au titre de la distribution éventuelle de réserves des filiales sont comptabilisées, sauf dans la mesure où le Groupe contrôle la distribution et qu'il est probable que ces différences temporaires ne seront pas réalisées dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés actifs et passifs sont présentés pour leur montant net lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que cette dernière l'autorise.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits et maintenus au bilan que dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;

- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

2.21 PENSIONS, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.).

Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de Sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État.

Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice.

Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode *Projected Unit Credit*.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite ;
- de rotation du personnel ;
- de mortalité ;
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation ;
- de rendements futurs des actifs de couverture ;
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'État et les entreprises de premier rang.

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déductions des obligations.

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite (régime de retraite en Allemagne et régime de retraite complémentaire des cadres en France, par exemple) ;
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié (indemnités de fin de carrière en France et en Israël notamment).

Par ailleurs, le Groupe participe en Suède à un régime multiemployeur à prestations définies et ne dispose pas d'informations suffisantes pour le comptabiliser comme régime à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles.

Dans le cas d'avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont comptabilisés directement en capitaux propres dans l'exercice au cours duquel ils sont évalués.

Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés dans le résultat opérationnel de l'exercice correspondant (médaillies du travail ou équivalents).

2.22 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation. Ceci est notamment le cas pour les provisions liées aux coûts de recyclage des batteries en fin de vie qui sont retournées.

Les coûts effectivement supportés par le Groupe peuvent diverger de ces estimations, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

Provisions pour restructurations

Le coût des restructurations est intégralement provisionné pour un exercice donné lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture dudit exercice par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Le montant de cette provision couvre essentiellement le paiement des indemnités de licenciement, des préavis non effectués, des formations des personnes sortant des effectifs et prend également en compte les coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, les dépréciations de stocks et d'autres actifs liées directement à des mesures de restructuration sont également prises en compte dans ces provisions.

Provisions pour autres obligations et charges

Les provisions pour affaires comptabilisées par le Groupe couvrent les garanties sur produits vendus ainsi que certains risques spécifiques. Les provisions concernant les garanties sur des produits couvrent essentiellement le risque de retours justifiés pendant la période de garantie de produits vendus. Cette garantie peut aller de douze mois pour les batteries standards à dix ans, hors cas exceptionnels. Le Groupe comptabilise également des provisions pour faire face à des réclamations de clients sur des produits livrés.

Les provisions pour affaires sont déterminées à partir d'informations indiquant que des problèmes techniques sont survenus sur des produits, soit vendus, soit en stock. Les sources d'informations peuvent être internes (service assurance qualité) ou externes (service commercial après réclamations reçues des clients). Ces informations sont traitées par les services techniques et les services qualité qui analysent et déterminent statistiquement les quantités concernées.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie sur les produits vendus en se fondant sur les conditions contractuelles et les données statistiques établies sur la base de l'expérience passée ainsi que sur des estimations et des hypothèses établies par le Groupe en fonction des informations relatives aux risques sous-jacents.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées à partir de réclamations formelles faites par les clients du Groupe. Les informations contenues dans ces réclamations formelles sont confrontées aux données techniques internes permettant ainsi d'évaluer le montant du risque.

2.23 CHIFFRE D'AFFAIRES ET CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de TVA, des remises accordées et des pénalités de retard.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord

formel avec le client, que le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe et que le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différés de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en serait tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'expédition au réseau de distribution. Les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés à la même date.

Contrats de construction

Aux termes de la norme IAS 11 « Contrats de construction », un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou autodépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité.

Les contrats de construction conclus par le Groupe Saft concernent principalement la conception et la construction de systèmes de batteries dans les domaines militaires et des satellites.

Conformément à la norme IAS 11, le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats de construction sont enregistrés selon la méthode à l'avancement et sur la base de jalons définis contractuellement (déterminés sur la base des coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat).

Toute perte à terminaison probable identifiée est immédiatement comptabilisée.

Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats d'une durée relativement courte, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables.

Les travaux en cours sur contrats à long terme sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs, ni frais commerciaux.

Les pénalités de retard ou celles relatives à la mauvaise exécution du contrat sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif pour la partie correspondant à des travaux non encore effectués. Le montant des coûts encourus, augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provisions pour pertes à terminaison), est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « Créances sur contrats à long terme ». S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme ».

2.24 COÛT DES VENTES

Le coût des ventes comprend principalement :

- le coût de production, qui inclut le coût d'acquisition des matières premières et autres composants utilisés pour la production, les charges directes de production (principalement les salaires et charges sociales afférentes) et les charges indirectes de production dans la mesure où elles sont rattachées à la production des produits vendus ;
- les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les amortissements des subventions différées sur immobilisations ;
- les provisions pour retour ; et
- les frais de vente (transports, emballages et commissions sur vente).

2.25 MARGE BRUTE

La marge brute correspond au chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes.

2.26 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Il inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales, les frais de recherche et développement, les frais de restructuration, ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels correspondent principalement aux éléments suivants :

- les gains et pertes sur les contrats de couverture d'achat et de vente de matières premières qui ne satisfont pas aux critères de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les plus ou moins-values sur cessions de titres disponibles à la vente ;
- les résultats de cession ou de coût de la mise au rebut des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les charges et produits hors gestion courante de la Société et qui se caractérisent principalement par leur nature et leur montant inhabituels.

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant résultat financier et impôt sur le bénéficiaire.

2.27 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers incluent principalement les produits et charges d'intérêts, les variations de valeur des actifs financiers (actifs détenus à des fins de transaction ou placements disponibles à la vente), les dépréciations des autres immobilisations financières, les gains et pertes de change, les variations de valeur des instruments financiers (à l'exception des instruments de couverture d'actifs ou de passifs non financiers).

Les charges financières intègrent également la composante financière du coût des pensions et indemnités de fin de carrière, ainsi que celle liée à l'actualisation des actifs et/ou passifs.

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.28 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe peut être amené à utiliser des contrats portant sur des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix de certains métaux.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

2.29 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de se prémunir contre le risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans l'état de situation financière, ou de transactions futures non encore traduites dans l'état de situation financière, dès lors que ces transactions présentent un caractère hautement probable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres et la part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat, dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures – pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé(e) à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé(e) latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

La comptabilité de couverture de juste valeur est utilisée lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné en tant que couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'une dette figurant au bilan (ou d'un engagement ferme).

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période. Les éléments couverts sont réévalués de manière symétrique à leur juste valeur. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat consolidé, à l'exception de la partie inefficace de la couverture.

Couverture d'investissements nets

Une couverture d'investissement net permet de se prémunir contre le risque de change d'un investissement net (titres de participation, prêts à long terme, dotation aux succursales, résultats non rapatriés) dans une entité consolidée à l'étranger.

Les couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les pertes ou les profits sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés en capitaux propres ; le profit ou la perte se rapportant à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat, en résultat financier.

Les pertes et les profits cumulés comptabilisés en capitaux propres sont repris au compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

2.30 CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont classés en tant que contrats de location-financement. Ils sont comptabilisés au bilan au début du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure à la juste valeur du bien loué.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

NOTE 3 RISQUES DE MARCHÉ ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

3.1 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectifs de préserver la continuité de son exploitation tout en étant en mesure d'offrir un rendement à ses actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure du capital optimale.

Afin d'optimiser la structure de son capital, le Groupe peut être conduit à ajuster le montant des dividendes payés aux actionnaires, à rembourser une partie de son capital aux actionnaires, à émettre de nouvelles actions ou à vendre des actifs pour réduire le montant de son endettement.

Il convient en outre de mentionner que le Groupe a mis en place un contrat de liquidité afin d'améliorer la liquidité des actions de Saft Groupe SA sur le marché boursier.

L'exposition aux risques des marchés actions est uniquement liée aux variations du cours des actions autodétenues.

Les données relatives aux opérations sur actions propres réalisées au cours de l'exercice, ainsi que les mesures de gestion de ce risque sont présentées dans le chapitre « Informations sur la Société et le capital » du présent document de référence.

3.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Identification et mesure du risque

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Il concerne, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de nonaccès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Concernant les actifs financiers, le Groupe dispose essentiellement de disponibilités (cf. note 15 ci-après) à l'exception des actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme envers ses salariés (cf. note 20 ci-après) et des créances envers ses clients (cf. risque

2.31 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La distribution de dividendes a pour conséquence la constatation d'une dette dans les États financiers de l'exercice au cours duquel la distribution a été votée, et ce jusqu'au versement effectif du dividende.

de crédit). Le Groupe ne dispose donc pas d'actifs financiers significatifs susceptibles de présenter un risque de liquidité.

Concernant le risque de liquidité lié à l'endettement, la dette bancaire du Groupe et les modalités de son amortissement sont décrites dans la note annexe 18. Ces modalités comportent le remboursement en date du 2 juillet 2012 du solde de la dette à cette date, soit 150 millions d'euros et 240 millions de dollars.

Le Groupe a d'ores et déjà engagé le processus de refinancement de sa dette et est confiant dans sa capacité à finaliser son refinancement avant l'échéance de sa dette bancaire actuelle, dans des conditions acceptables.

Le montant de la dette de Saft peut avoir pour conséquences de :

- rendre le Groupe plus sensible à l'évolution défavorable des conditions économiques notamment la hausse des taux d'intérêt, dans la mesure où une fraction de la dette du Groupe reste soumise à des taux d'intérêt variables ;
- obliger le Groupe à consacrer une fraction importante de ses flux de trésorerie d'exploitation au paiement des intérêts, réduisant ainsi sa capacité à financer son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, ses programmes de réduction de coûts ou d'autres opérations de croissance externe ;
- limiter la capacité distributrice du Groupe ;
- limiter la capacité du Groupe à planifier ou réagir aux changements affectant ses activités ou les marchés sur lesquels il opère ;
- limiter la capacité du Groupe à lancer de nouveaux produits, à développer de nouvelles technologies ou à tirer profit de nouvelles opportunités ;
- affaiblir la position concurrentielle du Groupe face à des concurrents proportionnellement moins endettés ; et
- limiter la capacité du Groupe à s'endetter davantage à l'avenir, compte tenu des covenants contenus dans les contrats d'emprunt auxquels les sociétés du Groupe ont souscrit.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011

Notes annexes aux États financiers consolidés

Les contrats d'emprunt du Groupe contiennent des engagements financiers auprès des banques et notamment l'engagement du Groupe de se conformer aux ratios financiers suivants (mesurés semestriellement) :

- ratio de Levier (endettement financier net sur l'EBITDA) maximum contractuel : 3,00 pour chaque période de douze mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre avec un maximum de 2,80 pour chaque période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 ;
- ratio de couverture des frais financiers (EBITDA contractuel sur la charge nette d'intérêts) minimum : 4,50 pour chaque période de 12 mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre.

La définition de l'EBITDA est incluse dans les engagements contractuels pris auprès des banques. Cette définition est en

ligne avec celle qu'utilise le Groupe dans le cadre de sa communication financière. L'EBITDA est défini comme étant le résultat opérationnel avant amortissements ⁽¹⁾, coûts de restructuration et autres produits et charges opérationnels.

L'endettement financier net est défini comme étant les emprunts moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. Dans le cadre du contrat de financement, il est calculé en euros sur la base de la moyenne des cours de change EUR/USD au cours de la période.

Le non-respect de l'un des deux ratios pourrait autoriser les prêteurs à demander le remboursement anticipé des sommes empruntées. Durant l'exercice 2011, la Société a respecté ces deux ratios.

L'évolution de ces ratios à la clôture de l'exercice est présentée ci-après :

RATIO D'ENDETTEMENT FINANCIER NET SUR EBITDA

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(267,2)	(194,6)	(207,4)
Emprunts	335,5	325,9	310,7
Intérêts courus	0,1	1,7	2,0
Crédit-bail et autres dettes financières	1,2	2,4	3,2
Dettes nettes	69,6	135,4	108,5
EBITDA (12 derniers mois)	110,0	108,4	100,4
RATIO D'ENDETTEMENT NET SUR EBITDA ^(a)	0,54	1,24	1,09

(a) Ce ratio est calculé à partir du montant de la dette nette exprimée en euros sur la base du cours de change €/ \$ moyen de l'exercice.

RATIO DE COUVERTURE DES INTÉRÊTS NETS

	2011	2010	2009
Charge nette d'intérêts	9,1	11,7	11,4
EBITDA (12 derniers mois)	110,0	108,4	100,4
RATIO D'EBITDA SUR CHARGE NETTE D'INTÉRÊTS	12,1	9,3	8,8

Ainsi, au 31 décembre 2011, la situation du Groupe au regard de la liquidité est la suivante :

	2011	2010	2009
Lignes de crédit confirmées non utilisées	-	33,5	33,5
Lignes de crédit non confirmées et non utilisées	-	-	27,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	267,2	194,6	207,4
TOTAL	267,2	228,1	268,0

Compte tenu du niveau élevé de sa trésorerie, le Groupe a annulé, au cours du quatrième trimestre 2011, sa ligne de crédit bancaire confirmée et non utilisée de 33,5 millions d'euros.

L'analyse des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée en note 18 ci-après.

(1) Net de l'amortissement des subventions différées sur immobilisations.

Gestion du risque

Le Groupe dispose de systèmes centralisés dits de *cash pooling* qui permettent une centralisation au niveau du Groupe, sur les principales devises, des liquidités disponibles au sein des différentes filiales du Groupe. Ce système permet au Groupe de réduire son appel aux financements bancaires, les liquidités excédentaires de certaines filiales servant à financer les besoins de trésorerie d'autres entités.

La Direction de la trésorerie Groupe surveille sur une base hebdomadaire les positions de trésorerie de chacune et de l'ensemble des unités et filiales du Groupe. La position hebdomadaire de trésorerie du Groupe fait l'objet d'un reporting à la Direction générale.

Le Groupe dispose d'autre part d'une gestion prévisionnelle de la liquidité au travers de prévisions de *cash-flows* trimestrielles mais aussi à plus long terme sur la base des données budgétaires et/ou du plan à trois ans élaboré à la fin de chaque exercice.

Au 31 décembre 2011, la Société considère qu'elle est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Elle est d'autre part confiante dans sa capacité à finaliser son refinancement avant l'échéance de remboursement sa dette bancaire actuelle.

3.3 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Identification et mesure du risque

Hormis les actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme envers ses salariés (cf. note 20 ci-après), le Groupe n'encourt pas de risque significatif de taux d'intérêt sur ses actifs financiers, principalement constitués de

sa trésorerie. Au 31 décembre 2011, la trésorerie du Groupe est presque exclusivement constituée de disponibilités.

Toutefois, le Groupe investit régulièrement sa trésorerie sous forme de parts d'OPCVM monétaires au jour le jour, de billets de trésorerie et de dépôts à terme. La quasi-totalité des instruments utilisés au cours de l'exercice 2011 respectaient les critères de risque et de liquidité correspondant aux équivalents de trésorerie tels que définis par la norme IAS 7.

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt presque exclusivement du fait de son endettement à long terme. La dette financière à long terme du Groupe, décrite en note 18 aux États financiers consolidés, est une dette à taux variable, qu'il s'agisse de sa fraction en euros ou de celle en dollars américains.

Le Groupe cherche donc à limiter son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt en couvrant partiellement la part variable de son endettement et en limitant ses placements à des horizons de trois mois.

Le risque de taux d'intérêt du Groupe est mesuré et géré de manière centralisée par la Direction de la trésorerie du Groupe.

Gestion du risque

La stratégie et les politiques de gestion du risque de taux sont validées par la Direction générale du Groupe.

Les instruments utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt sont les *swaps* de taux, options ou combinaisons d'options (*Collars*). Les contreparties financières de ces couvertures sont des institutions financières de premiers rangs et font partie du pool bancaire de financement du Groupe.

Les justes valeurs des instruments dérivés de gestion du risque de taux du Groupe s'analysent comme suit :

Nature de l'instrument	Devise	Notionnel (en millions de devises)		Valeur de marché (en millions d'euros)		
		< à 5 ans	> 5 ans	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
COLLAR						
Payeur fixe/Receveur Libor dollar 3M	USD	170,0	-	(0,5)	(1,5)	-
Payeur fixe/Receveur Libor dollar 6M	USD	210,0	-	-	-	(2,1)
Payeur fixe/Receveur Euribor 3M	EUR	100,0	-	0,0	(0,5)	-
CAP						
Payeur fixe/Receveur Euribor 6M	EUR	130,0	-	-	-	0,0

L'impact (variations de juste valeur) sur le résultat de l'exercice 2011 de la partie non efficace (valeur temps) des instruments financiers de gestion du risque de taux d'intérêt s'élève à 0,2 million d'euros, montant comptabilisé en résultat financier.

La gestion à court terme du risque de taux d'intérêt consiste principalement, dans le respect des objectifs fixés par la Direction générale, à :

- optimiser le coût de la dette à long terme au travers de la fixation des périodes d'intérêts (de trois à six mois) en fonction des anticipations de la courbe des taux sur l'horizon de la dette ;
- optimiser le rendement des excédents de trésorerie. Les décisions prises en ce domaine sont soumises à autorisation préalable de la Direction générale.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011

Notes annexes aux États financiers consolidés

Le risque de taux d'intérêt sur la dette bancaire du Groupe après gestion s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dette en USD			
Taux fixe	0,0	0,0	0,0
Taux variable	185,2	177,8	163,7
Dette en euros			
Taux fixe	0,0	0,0	0,0
Taux variable	149,7	148,1	147,0
Total Passifs financiers à taux variable	334,9	325,9	310,7
Actifs financiers à taux variable	0,0	(22,5)	0,0
Position nette avant gestion	334,9	303,4	310,7
Collar en couverture de la dette en euro	(100,0)	(100,0)	0,0
Cap en couverture de la dette en euro	0,0	0,0	(130,0)
Collar en couverture de la dette en USD	(131,4)	(127,2)	(145,8)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	103,5	76,2	34,9

Une augmentation des taux d'intérêt de 1 % sur la dette à taux variable au 31 décembre 2011 aurait pour conséquence une augmentation de la charge annuelle d'intérêt (avant impôt) de 0,6 million d'euros calculée sur la position nette après gestion, c'est-à-dire après prise en compte de l'effet des instruments de couverture ci-avant décrits.

Inversement, une baisse des taux d'intérêt de 1 % réduirait la charge d'intérêt de 0,2 million d'euros calculée sur la position nette après gestion.

3.4 RISQUES DE FLUCTUATION DU COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES

Identification et mesure du risque

Le Groupe est exposé principalement à la variation de prix des matières premières utilisées dans ses processus de production, soit par le biais d'achats de produits industriels ou plus directement d'achats de matières premières brutes ou transformées. Les prix de ces matières premières fluctuent selon l'offre et la demande, et sont donc incontrôlables par le Groupe.

Leur fluctuation pourrait donc avoir un impact significatif sur les coûts de production et, en conséquence, sur la rentabilité du Groupe.

La principale matière première (hors énergie) utilisée par le Groupe est le nickel dont les prix se négocient sur le *London Metal Exchange* (LME), marché international de matières premières. Les autres achats de métaux non ferreux, toutefois moins significatifs, concernent le cobalt, le cadmium et le lithium. Les prix du cobalt se négocient de gré à gré sur la base des cotations du LME. Le prix du cadmium est indexé sur celui publié dans le *London Metal Bulletin*. Le prix du Lithium est négocié directement avec les fournisseurs.

L'exposition du Groupe aux fluctuations du prix du nickel affecte la division Industrial Battery Group dont la consommation annuelle (nette des recyclages) est d'environ 1 500 à 2 000 tonnes.

Le prix moyen du nickel sur le LME s'est accru de près de 5 % entre 2010 et 2011 passant d'une moyenne de 21 809 dollars/tonne au cours de l'exercice 2010 à une moyenne de 22 894 dollars/tonne au cours de l'exercice 2011.

Gestion du risque

La politique de couverture suivie par le Groupe pour se prémunir des fluctuations du cours du nickel consiste à couvrir, de manière centralisée, tout ou partie des besoins estimés au sein de la division IBG (hors activités des petites batteries au nickel). Ainsi, au 31 décembre 2011, les besoins estimés de la division IBG au titre du premier semestre 2012 (hors activités des petites batteries au nickel) étaient couverts à hauteur de 60 %. Cette couverture est réalisée au moyen de contrats d'achat à terme ou d'autres instruments dérivés (*swaps* et/ou options) libellés en dollars américains, devise d'achat du nickel.

La politique dite de « surcharge », appliquée dans les marchés des petites batteries au nickel, consistant à indexer les prix de vente de ces produits sur le cours du nickel sur le *London Metal Exchange*, ne nécessite pas de couverture spécifique et systématique des achats de nickel au-delà du cours plancher du mécanisme d'indexation. Toutefois, le Groupe peut être amené à effectuer ponctuellement certaines opérations de couverture au moyen des mêmes instruments dérivés que susmentionnés.

La politique de couverture et les modalités de sa mise en œuvre font l'objet d'une approbation par un comité spécifique comprenant le Directeur général du Groupe, le Directeur des achats Groupe, le Directeur général de la division IBG et le Directeur financier du Groupe.

Les principes généraux du traitement comptable des instruments dérivés de couverture des risques de fluctuation des cours de matières premières sont explicités ci-avant dans la note 2.29 aux États financiers consolidés, au paragraphe relatif aux couvertures de flux de trésorerie.

Les gains et pertes résultant des contrats de couverture sont affectés aux coûts de vente de la division dont le besoin est

couvert dans la mesure où ces contrats sont désignés comme des contrats de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les gains ou pertes réalisés sur les contrats n'étant pas éligibles à la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, sont comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels ».

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers dérivés mis en place par le Groupe pour couvrir le risque de variation de cours sur matières premières sont les suivants :

	Valeur de marché des contrats au 31 décembre 2011				
	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés (trading)	Total
Swaps Argent	2,0	0,04	-	-	0,04
Swaps Nickel	14,6	(0,02)	-	-	(0,02)
TOTAL	16,6	0,02	-	-	0,02

L'impact sur les comptes consolidés du Groupe des opérations de couverture existantes à la clôture de l'exercice est le suivant :

	Montant en capitaux propres au 31 décembre 2011 (net d'impôt)	Impact en résultat 2011	Sensibilité de l'impact en capitaux propres à une hausse de 10 % des cours du nickel et de l'argent
Swaps Argent	0,1	-	-
Swaps Nickel	(1,1)	-	0,7
TOTAL	(1,0)	-	0,7

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, l'impact sur les capitaux propres consolidés du Groupe de la variation de valeur de marché des instruments financiers de couverture du risque de variation du cours du nickel et de l'argent serait de 0,7 million d'euros dans l'hypothèse d'une hausse de 10 % du prix du nickel et de l'argent, et inversement en cas de baisse de 10 % du prix du nickel et de l'argent.

RISQUES DE CHANGE

Identification et mesure du risque

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le Groupe est exposé à la variation des cours de change et, en particulier, à la parité EUR/USD, mais aussi aux parités euro et dollar américain contre couronne suédoise et enfin dollar américain contre shekel israélien. Les fluctuations des parités de change peuvent donc avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sur

la comparabilité de certaines données d'un exercice à l'autre. L'impact de ces fluctuations peut s'apprécier au niveau :

- du risque de conversion : risque lié à l'évolution de la devise autre que l'euro dans laquelle une société du Groupe tient sa comptabilité ; et
- du risque de transaction (opérationnel et financier) : risque lié à l'évolution d'une devise autre que celle dans laquelle une société du Groupe tient sa comptabilité.

L'exposition du Groupe au risque de change résultant des achats et ventes réalisés par les sociétés du Groupe dans d'autres devises que leur monnaie fonctionnelle (risque de transaction) affecte principalement les unités ayant une double activité de production et de commercialisation, les entités purement commerciales réalisant principalement leurs achats et leurs facturations clients dans leur devise fonctionnelle.

Les principaux risques de change affectant les entités ayant une activité de production et une forte activité internationale concernent les fluctuations de leur monnaie locale par rapport à l'euro et au dollar américain, devise dans laquelle le Groupe réalise entre 35 et 40 % de son chiffre d'affaires.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011

Notes annexes aux États financiers consolidés

Le poids respectif des principales devises dans le chiffre d'affaires du Groupe est le suivant :

	Euro	USD	GBP	Autres devises
Exercice 2011	49,92 %	38,53 %	2,81 %	8,70 %
Exercice 2010	49,11 %	40,29 %	3,05 %	7,60 %
Exercice 2009	50,93 %	35,76 %	4,92 %	8,40 %

L'identification et la mesure des risques de change transactionnels sont opérées localement par chaque entité, et remontées trimestriellement à la Direction de la trésorerie du Groupe. Celle-ci consolide alors les positions existantes et prévisionnelles par couple de devises. C'est sur la base de ces positions consolidées que sont prises par la Direction financière les décisions relatives à la gestion de ces risques et à leur éventuelle couverture. La mise en œuvre des décisions et notamment la réalisation des opérations de couverture peuvent être opérées soit de manière centralisée, soit localement sous la supervision de la Direction de la trésorerie du Groupe.

Gestion du risque de transaction

La sensibilité globale du Groupe à la parité du dollar américain contre l'euro est limitée par une double politique de couverture consistant principalement :

- à acheter ou à fabriquer dans la même devise que la devise de facturation ;
- à utiliser les *cash-flows* nets en dollars américains au service partiel de la dette du Groupe libellée en dollars américain.

Il convient à ce titre de mentionner que c'est en dollars américains que le Groupe réalise principalement ses achats de matières premières et notamment ses achats de Nickel et autres métaux. D'autre part, c'est en dollars américains que vont être réalisés une partie significative des investissements du Groupe sur la période 2012-2013 notamment dans le cadre du projet de l'unité de production de Jacksonville.

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers dérivés mis en place par le Groupe pour couvrir le risque de change transactionnel sont les suivants :

- vente à terme d'euros contre couronnes suédoises pour 2,0 millions d'euros ; et
- vente à terme de dollar américain contre shekel israélien pour 12,6 millions d'euros,

soit un total d'engagement de couverture à terme de flux 2012 de 14,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les couvertures existantes des flux futurs sont les suivantes au 31 décembre 2011 :

Nature de l'instrument	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Valeur de marché	
	Devise	M€		
Change à terme (Achat/Ventes)				
ILS/USD	16,3	12,6	0	(0,7)
SEK/EUR	18,4	2,0	0	0,1

L'impact d'une variation de plus ou moins 10 % des parités couvertes sur ces instruments financiers serait de plus ou moins 1,3 million d'euros sur les capitaux propres. L'impact sur le résultat consolidé serait non significatif.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs courants pour les principales devises d'exposition du Groupe au 31 décembre 2011 ainsi qu'une mesure de la sensibilité des positions résiduelles, après prise en compte des opérations de couverture de change des positions bilantielles.

(contre-valeur en millions d'euros)	GBP	SEK	USD	ILS
Actifs courants	5,6	20,2	475,2	4,7
Dettes courantes	2,9	(24,9)	(605,4)	(9,1)
Position bilantielle nette avant gestion	8,5	(4,7)	(130,3)	(4,5)
Couvertures en cours au 31 décembre 2011	0,0	0,0	98,2	0,0
Position bilantielle nette après gestion	8,5	(4,7)	(32,1)	(4,5)
Cours des devises contre euro au 31 décembre 2011	0,84	8,91	1,29	4,94
Impact en euro d'une baisse de l'euro de 5 %	0,5	(0,2)	(1,7)	(0,2)
Impact en euro d'une hausse de l'euro de 5 %	0,5	0,2	1,7	0,2

Les couvertures de juste valeur sont constituées de *swaps* cambistes et s'analysent comme suit :

Nature de l'instrument	< 1 an		Entre 1 et 5 ans	Valeur de marché
	Devise	M€		
Swaps cambistes				
USD/EUR	127,0	98,2	0	3,7

Le Groupe estime, tous les autres paramètres restant inchangés, qu'une variation de 10 % de la parité USD contre euro a un impact de même sens de l'ordre de 4 % sur le chiffre d'affaires et un impact de même sens de l'ordre de 6 % sur l'EBITDA (tel que défini dans les États financiers consolidés).

Toutefois, il convient de mentionner que si le chiffre d'affaires du Groupe est peu sensible aux variations individuelles contre l'euro des devises autres que le dollar, tel n'est pas le cas de la marge d'EBITDA, compte tenu des implantations importantes du Groupe dans des pays hors des zones euro et dollar. Le Groupe dispose notamment de deux importantes unités de production en Suède et en Israël. Ces unités ont une base importante de coûts dans leur devise locale mais réalisent la plupart de leurs ventes en euro ou en dollar. La marge d'EBITDA du Groupe est donc aussi sensible à l'évolution des parités euro et dollar contre la couronne suédoise et dollar contre le shekel israélien.

Gestion du risque de conversion

Le Groupe détient certains investissements dans des activités à l'étranger dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises. Le risque de change lié à la détention des actifs nets des entités étrangères du Groupe est pour l'essentiel géré au moyen d'emprunts libellés dans la devise concernée.

Le Groupe n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger autre que des emprunts libellés dans la devise des entités étrangères.

Le Groupe a une dette de 240 millions de dollars américains au 31 décembre 2011. Cette dette est adossée aux actifs en dollars américains du Groupe. À ce titre, elle est considérée comme une couverture d'investissements nets en devises et l'impact des variations de change sur la dette du Groupe en dollars américains est enregistré en capitaux propres.

3.5 RISQUES CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances et engagement commerciaux vis-à-vis des clients du Groupe, ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dépôts auprès d'établissements bancaires et d'institutions financières, des instruments financiers et produits dérivés de gré à gré contractés avec des institutions financières.

Risque de crédit clients

De par l'activité de Saft, les créances clients constituent la principale source du risque de crédit. Du fait de la très grande diversité de ses marchés et clients, le client le plus important représente toutefois moins de 4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2011 (3 % en 2010 et 3,5 % en 2009), et les 10 plus importants clients du Groupe représentent respectivement 22 %, 22 % et 21 % du chiffre d'affaires consolidé des exercices 2011, 2010 et 2009.

Le risque de crédit client est géré localement au niveau de chaque entité. Une évaluation du risque de non-recouvrement est réalisée selon une périodicité trimestrielle ou lorsqu'un événement rend incertain le recouvrement d'une créance.

Les principaux clients du Groupe font également l'objet d'un suivi périodique au niveau de la Direction financière du Groupe.

Risque de contreparties bancaires et financières

Le risque de contrepartie provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers de produits dérivés contractés avec des établissements bancaires et/ou institutions financières est géré d'une manière centralisée par le département de la trésorerie Groupe. Les opérations sur les instruments dérivés et les placements réalisés par le Groupe conduisent à maintenir une répartition du risque entre les différentes contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2011, la trésorerie du Groupe était essentiellement placée auprès des diverses banques qui financent le Groupe à long terme, toutes ayant une notation « Standard and Poor's » à long-terme au moins égale à A+.

Les opérations sur instruments financiers dérivés de couverture du risque de prix sur matières premières, du risque de change et du risque de taux ont également pour contreparties des établissements prêteurs vis-à-vis du Groupe.

3.6 ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs de marché des instruments financiers de taux ou de matières premières utilisées pour l'arrêté des comptes consolidés du Groupe ont été calculées sur la base des justes valeurs de marché communiquées par les contreparties à ces transactions.

**NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 comprend les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Activité	Pays	Quotité de contrôle et d'intérêt	Méthode de consolidation
Saft Groupe SA	Holding du Groupe	France	100	IG
Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo)	Production, achats et ventes	Allemagne	100	IG
Saft Batterien GmbH	Achats et ventes	Allemagne	100	IG
SGH GmbH	Holding	Allemagne	100	IG
Tadiran Batteries GmbH	Production, achats et ventes	Allemagne	100	IG
Saft UK Ltd	Production, achats et ventes	Angleterre	100	IG
Saft Australia Pty Ltd	Holding	Australie	100	IG
Saft Batteries Pty Ltd	Assemblage, achats et ventes	Australie	100	IG
Saft Do Brazil	Achats et ventes	Brésil	100	IG
Saft Zhuhai (Fitz) Batteries Co., Ltd	Production, achats et ventes	Chine	100	IG
Saft Nife ME Ltd	Achats et ventes	Chypre	100	IG
Saft Baterias SL	Achats et ventes	Espagne	100	IG
Florida Substrate Inc. (« Saft PPF »)	Production de bandes de plaque	États-Unis	100	IG
Saft America Inc.	Production, achats et ventes	États-Unis	100	IG
Saft Federal Systems Inc. (« Tadiran US »)	Achats et ventes	États-Unis	100	IG
Saft JV Holding Co.	Holding	États-Unis	100	IG
Saft SAS (anciennement Saft SA)	Production, achats et ventes	France	100	IG
Saft Acquisition S.A.S	Holding	France	100	IG
ASB (et ses filiales)	Production et commercialisation de batteries thermiques	France	50	ME
Saft Hong Kong Ltd	Holding et commercial	Hong Kong	100	IG
Amco-Saft India Ltd	Production, achats et ventes	Inde	51,04	IG
Tadiran Batteries Ltd	Production, achats et ventes	Israël	100	IG
Saft Batterie Italia Srl	Achats et ventes	Italie	100	IG
Saft Finance Sarl	Holding	Luxembourg	100	IG
Saft AS Norway	Achats et ventes	Norvège	100	IG
Saft Batterijen BV	Achats et ventes	Pays-Bas	100	IG
Saft Ferak AS	Production, achats et ventes	République tchèque	100	IG
Saft Batteries Pte Ltd	Holding et commercial	Singapour	100	IG
Alcad AB	Achats et ventes	Suède	100	IG
Fast Jung KB	Société civile immobilière	Suède	100	IG
Saft AB	Production, achats et ventes	Suède	100	IG
Saft Sweden AB	Holding	Suède	100	IG

Dans le tableau ci-dessus, « IG » signifie que la société est consolidée par intégration globale et « ME » que la société est consolidée par mise en équivalence.

NOTE 5 CHANGEMENT DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le seul changement de périmètre de consolidation intervenu au cours de l'exercice concerne la cession par le Groupe Saft, en date du 30 septembre 2011, de sa participation de 49 % dans la coentreprise Johnson Controls-Saft. Cette société était préalablement consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

L'impact de cette coentreprise sur le compte de résultat consolidé 2011 du Groupe est présenté en note annexe 30 « Résultat net de la période des activités arrêtées ». Les données du compte de résultat consolidé des exercices 2010 et 2009 ont été retraitées afin d'en permettre la comparabilité.

NOTE 6 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

6.1 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ

Le Directoire du Groupe a défini les segments d'activité sur la base des reportings qu'il examine régulièrement en vue de prendre des décisions en matière d'allocation de ressource aux segments et d'évaluation de leur performance.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les reportings du Groupe sont structurés autour d'une information reposant sur les segments opérationnels suivants :

- la division **Specialty Battery Group (SBG)** qui produit des batteries utilisées notamment dans les compteurs électriques (eau, gaz, électricité), les systèmes automatiques de relevé de compteur et de péage autoroutier, les systèmes de sauvegarde de mémoires d'ordinateurs, les satellites, les radios et équipements portables des forces armées, les missiles et les torpilles ;
- la division **Industrial Battery Group (IBG)** qui produit des batteries destinées à l'alimentation d'énergie de

secours dans les infrastructures industrielles et les réseaux de télécommunications, les industries aéronautiques et ferroviaires ainsi que le stockage des énergies renouvelables. Elle produit également une gamme spécifique de batteries rechargeables destinées à l'éclairage de sécurité et à des équipements électroniques professionnels ;

- la division **Johnson Controls-Saft (JC-S)** spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de batteries de technologies avancées destinées aux véhicules hybrides et aux véhicules électriques. Compte tenu de la cession par le Groupe de sa participation de 49 % dans cette coentreprise en date du 30 septembre 2011, les informations relatives à Johnson Controls-Saft sont présentées dans la note annexe 30 « Résultat net des activités arrêtées ».
- la division **Autres** qui comprend les holdings du Groupe. Elle inclut d'autre part les fonctions centrales, telles que l'informatique, la recherche, la Direction générale et la Direction financière et administrative.

Résultat opérationnel par segment d'activité

EXERCICE 2011

(en millions d'euros)	IBG	SBG	Autres	Total
Chiffre d'affaires total du segment	437,0	351,9	7,4	796,3
Moins chiffre d'affaires intra-segment	(86,8)	(80,8)	0,0	(167,6)
Chiffre d'affaires consolidé	350,2	271,1	7,4	628,7
EBITDA	43,7	64,4	1,9	110,0
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5,4)	(7,4)	(0,3)	(13,1)
Amortissement des immobilisations corporelles	(8,9)	(7,5)	(0,6)	(17,0)
Dépréciations d'actifs incorporels	0,0	(0,4)	0,0	(0,4)
Amortissement des subventions différées relatives aux immobilisations	0,8	0,0	0,0	0,8
EBIT	30,2	49,1	1,0	80,3
Provisions pour restructuration	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels	0,0	(0,4)	0,0	(0,4)
Résultat opérationnel	30,2	48,7	1,0	79,9



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011

Notes annexes aux États financiers consolidés

EXERCICE 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	IBG	SBG	Autres	Total
Chiffre d'affaires total du segment	420,2	340,1	0,0	760,3
Moins chiffre d'affaires intra-segment	(89,1)	(80,1)	0,0	(169,2)
Chiffre d'affaires consolidé	331,1	260,0	0,0	591,1
EBITDA	52,7	59,2	(3,5)	108,4
Amortissement des immobilisations incorporelles	(6,0)	(7,8)	0,0	(13,8)
Amortissement des immobilisations corporelles	(8,4)	(7,4)	(0,5)	(16,3)
Dépréciations d'actifs incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0
EBIT	38,3	44,0	(4,0)	78,3
Provisions pour restructuration	(0,7)	0,0	0,0	(0,7)
Autres produits et charges opérationnels	1,5	(0,4)	0,0	1,1
Résultat opérationnel	39,1	43,6	(4,0)	78,7

EXERCICE 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	IBG	SBG	Autres	Total
Chiffre d'affaires total du segment	391,7	310,2	0,0	701,9
Moins chiffre d'affaires intra-segment	(74,0)	(68,6)	0,0	(142,6)
Chiffre d'affaires consolidé	317,7	241,6	0,0	559,3
EBITDA	51,7	53,2	(4,5)	100,4
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5,2)	(6,7)	(0,1)	(12,0)
Amortissement des immobilisations corporelles	(10,2)	(8,6)	(0,3)	(19,1)
Dépréciations d'actifs incorporels	(0,3)	(0,2)	0,0	(0,5)
EBIT	36,0	37,7	(4,9)	68,8
Provisions pour restructuration	(2,5)	(0,3)	0,0	(2,8)
Autres produits et charges opérationnels	0,0	2,1	0,0	2,1
Résultat opérationnel	33,5	39,5	(4,9)	68,1

Bilan par segment d'activité

AU 31/12/2011

(en millions d'euros)	Activités poursuivies			Activités arrêtées	Total
	IBG	SBG	Autres	JC-S	
Total des actifs sectoriels	327,6	265,2	341,7	0,0	934,5
Total des actifs non alloués					156,5
TOTAL ACTIF					1 091,0
Total des passifs sectoriels	(76,5)	(67,8)	(58,3)	0,0	(202,6)
Total des passifs non alloués					(481,8)
TOTAL PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)					(684,4)

AU 31/12/2010

(en millions d'euros)	Activités poursuivies			Activités arrêtées	Total
	IBG	SBG	Autres	JC-S	
Total des actifs sectoriels	274,7	262,4	287,7	37,1	861,9
Total des actifs non alloués					121,4
TOTAL ACTIF					983,3
Total des passifs sectoriels	(90,1)	(65,4)	(44,2)	0,0	(199,7)
Total des passifs non alloués					(442,4)
TOTAL PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)					(642,1)

AU 31/12/2009

(en millions d'euros)	Activités poursuivies			Activités arrêtées	Total
	IBG	SBG	Autres	JC-S	
Total des actifs sectoriels	235,0	256,1	211,7	18,2	721,0
Total des actifs non alloués					176,9
TOTAL ACTIF					897,9
Total des passifs sectoriels	(85,0)	(58,9)	(37,4)	0,0	(181,3)
Total des passifs non alloués					(409,8)
TOTAL PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)					(591,1)



Investissements par segment d'activité

EXERCICE 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	IBG	SBG	Autres	Total
Acquisition d'immobilisations	50,9	8,5	1,3	60,7
Capitalisation de frais de R&D	5,3	2,7	0,0	8,0
TOTAL	56,2	11,2	1,3	68,7

EXERCICE 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	IBG	SBG	Autres	Total
Acquisition d'immobilisations	61,6	8,0	0,8	70,4
Capitalisation de frais de R&D	4,6	1,3	0,0	5,9
TOTAL	66,2	9,3	0,8	76,3

EXERCICE 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	IBG	SBG	Autres	Total
Acquisition d'immobilisations	10,2	6,4	1,0	17,6
Capitalisation de frais de R&D	2,3	1,6	0,0	3,9
TOTAL	12,5	8,0	1,0	21,5

6.2 INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Europe	311,4	293,0	287,3
Amérique du Nord	198,9	195,4	165,1
Asie-Océanie	71,6	64,2	65,6
Proche-Orient et Afrique	41,6	32,9	38,7
Amérique du Sud	5,2	5,6	2,6
TOTAL	628,7	591,1	559,3

Le chiffre d'affaires est alloué sur la base de la localisation géographique des clients facturés.

ACTIF CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Europe	794,5	684,8	649,6
Amérique du Nord	226,5	235,3	199,3
Asie-Océanie	27,1	25,9	23,1
Moyen-Orient et Afrique	42,9	37,3	25,9
Amérique du Sud	0,0	0,0	0,0
TOTAL	1 091,0	983,3	897,9

Les actifs sont alloués sur la base de leur localisation géographique.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, Y COMPRIS CAPITALISATION DE FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Europe	20,4	18,3	14,1
Amérique du Nord	45,3	54,0	4,7
Asie-Océanie	1,2	1,6	0,4
Proche-Orient et Afrique	1,8	2,4	2,3
Amérique du Sud	0,0	0,0	0,0
TOTAL	68,7	76,3	21,5

Les acquisitions et/ou créations d'immobilisations sont allouées sur la base de la localisation géographique des actifs.

**NOTE 7** IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évolution des immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

(en millions d'euros)	Logiciels	Marques	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 01/01/2009	0,1	125,8	21,9	88,2	236,0
Acquisitions	0,2	0,0	3,9	0,7	4,8
Cessions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	(0,1)	0,0	(2,9)	(9,0)	(12,0)
Écarts de change	0,0	0,0	(0,2)	0,0	(0,2)
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciation	0,0	0,0	(0,4)	0,0	(0,4)
Valeur nette au 31/12/2009	0,2	125,8	22,3	79,9	228,2
Au 31/12/2009					
Valeur brute	3,6	125,8	31,8	135,1	296,3
Cumul des amortissements	(3,4)	0,0	(9,5)	(55,2)	(68,1)
Valeur nette	0,2	125,8	22,3	79,9	228,2
Valeur nette au 01/01/2010	0,2	125,8	22,3	79,9	228,2
Acquisitions	0,3	0,0	5,8	0,6	6,7
Cessions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	(0,3)	0,0	(4,7)	(8,8)	(13,8)
Écarts de change	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
Transfert	0,3	0,0	0,0	(0,2)	0,1
Dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur nette au 31/12/2010	0,5	125,8	24,4	71,5	222,2
Au 31/12/2010					
Valeur brute	4,3	125,8	33,1	135,4	298,6
Cumul des amortissements	(3,8)	0,0	(8,7)	(63,9)	(76,4)
Valeur nette	0,5	125,8	24,4	71,5	222,2
Valeur nette au 01/01/2011	0,5	125,8	24,4	71,5	222,2
Acquisitions	0,9	0,0	8,0	0,2	9,1
Cessions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	(0,7)	0,0	(3,4)	(9,0)	(13,1)
Écarts de change	0,0	0,0	0,2	0,1	0,3
Transfert	0,1	0,0	0,0	(0,1)	0,0
Dépréciation	0,0	0,0	(0,4)	0,0	(0,4)
Valeur nette au 31/12/2011	0,8	125,8	28,8	62,7	218,1
Au 31/12/2011					
Valeur brute	5,4	125,8	38,7	135,2	305,1
Cumul des amortissements	(4,6)	0,0	(9,9)	(72,5)	(87,0)
VALEUR NETTE	0,8	125,8	28,8	62,7	218,1

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les technologies et relations clientèles comptabilisées lors de l'acquisition par les Fonds Doughty Hanson des activités batteries du groupe Alcatel en 2004.

NOTE 8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les principaux écarts d'acquisition résultent du rachat par les Fonds Doughty Hanson, en janvier 2004, des activités batteries du groupe Alcatel.

La valeur d'acquisition des entités opérationnelles acquises a été allouée en partie sur les actifs et passifs apportés, qui ont été comptabilisés à leur juste valeur au 14 janvier 2004 sur la base d'une valorisation réalisée par un expert indépendant. Cette revalorisation par rapport aux valeurs comptables dans le bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2004 a porté sur :

- les immobilisations incorporelles, pour un montant de 201 millions d'euros. Celles-ci sont principalement

composées des marques, des technologies, ainsi que de la valeur de la clientèle par ligne de produits ;

- les immobilisations corporelles pour 24 millions d'euros. La durée de vie de certaines immobilisations a été également revue lors de leur acquisition.

Le solde non alloué par rapport à la valeur d'acquisition a été traité en écart d'acquisition, pour un montant de 117,1 millions d'euros.

L'évolution des écarts d'acquisition au cours des trois derniers exercices est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010	2009
Valeur nette au 1^{er} janvier	110,3	104,8	107,3
Entrées/sorties de périmètre	0,0	0,0	0,0
Dépréciation	0,0	0,0	0,0
Écarts de change	2,4	5,5	(2,5)
Valeur nette au 31 décembre	112,7	110,3	104,8

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie auxquels ils correspondent. Il convient à cet égard de noter que la fusion au 1^{er} juillet 2009 entre les divisions IBG et RBS n'avait pas conduit à modifier l'allocation des écarts d'acquisition du Groupe.

Les écarts d'acquisition par UGT et zone géographique se décomposent comme suit :

AU 31/12/2011

<i>(en millions d'euros)</i>	IBG	SBG	Total
Europe	20,2	14,7	34,9
Amérique du Nord	44,6	32,5	77,1
Asie-Océanie	0,7	0,0	0,7
	65,5	47,2	112,7

AU 31/12/2010

<i>(en millions d'euros)</i>	IBG	SBG	Total
Europe	20,2	14,7	34,9
Amérique du Nord	43,2	31,4	74,6
Asie-Océanie	0,8	0,0	0,8
	64,2	46,1	110,3



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011

Notes annexes aux États financiers consolidés

AU 31/12/2009

<i>(en millions d'euros)</i>	IBG	SBG	Total
Europe	20,2	14,7	34,9
Amérique du Nord	40,1	29,1	69,2
Asie-Océanie	0,7	0,0	0,7
	61,0	43,8	104,8

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles nettes est la suivante :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 01/01/2009	8,3	22,8	68,1	7,5	6,1	112,8
Acquisitions	1,1	1,2	11,2	2,6	0,6	16,7
Cessions	0,0	0,0	(0,1)	0,0	0,0	(0,1)
Amortissement	0,0	(1,6)	(16,6)	0,0	(0,9)	(19,1)
Écarts de change	0,0	0,0	(0,2)	0,0	0,0	0,0
Transfert	0,0	1,4	0,4	(1,9)	0,1	0,0
Valeur nette au 31/12/2009	9,4	23,8	62,8	8,2	5,9	110,1
Au 31/12/2009						
Valeur brute	9,4	42,0	179,5	8,2	12,5	251,6
Cumul des amortissements	0,0	(18,2)	(116,7)	0,0	(6,6)	(141,5)
Valeur nette	9,4	23,8	62,8	8,2	5,9	110,1
Valeur nette au 01/01/2010	9,4	23,8	62,8	8,2	5,9	110,1
Acquisitions	1,1	0,5	7,2	60,0	0,8	69,6
Cessions	0,0	0,0	(0,5)	0,0	0,0	(0,5)
Amortissement	0,0	(2,1)	(13,1)	0,0	(1,1)	(16,3)
Écarts de change	0,3	0,7	2,9	0,2	0,1	4,2
Transfert	0,0	1,9	5,7	(8,1)	0,3	(0,2)
Valeur nette au 31/12/2010	10,8	24,8	65,0	60,3	6,0	166,9
Au 31/12/2010						
Valeur brute	10,8	45,7	200,1	60,3	13,6	330,5
Cumul des amortissements	0,0	(20,9)	(135,1)	0,0	(7,6)	(163,6)
Valeur nette	10,8	24,8	65,0	60,3	6,0	166,9
Valeur nette au 01/01/2011	10,8	24,8	65,0	60,3	6,0	166,9
Acquisitions	0,0	12,3	20,2	26,3	0,8	59,6
Cessions	0,0	(0,5)	0,0	0,0	(0,1)	(0,6)
Amortissement	0,0	(2,9)	(13,1)	0,0	(1,0)	(17,0)
Écarts de change	(0,1)	3,4	3,2	(0,8)	0,0	5,7
Transfert	0,0	32,7	22,4	(55,7)	0,5	(0,1)
Valeur nette au 31/12/2011	10,7	69,8	97,7	30,1	6,2	214,5
Au 31/12/2011						
Valeur brute	10,7	94,2	246,0	30,1	13,5	394,5
Cumul des amortissements	0,0	(24,4)	(148,3)	0,0	(7,3)	(180,0)
VALEUR NETTE	10,7	69,8	97,7	30,1	6,2	214,5

Les immobilisations en cours, qui s'élèvent à 30,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice sont relatives pour près de 50 % à la nouvelle unité de production de Jacksonville, en Floride.

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location-financement et de location de longue durée s'élèvent à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 3,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2010 et 3,3 millions d'euros

à la clôture de l'exercice 2009. Elles sont classées en « Autres immobilisations corporelles » dans le tableau ci-dessus.

Les immeubles de placement s'élèvent en valeur nette à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2011 (0,1 million d'euros en valeur brute), contre une valeur nette de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2010 (0,3 million d'euros en valeur brute) et de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2009. Il s'agit d'un immeuble de bureaux loué à un tiers.

NOTE 10 TESTS DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS

Le Groupe procède au cours du second semestre de chaque année à des tests de perte de valeur de ses actifs incorporels, corporels ainsi que de ses *goodwill*, selon les principes exposés dans la note 2.11.

Ces tests sont effectués systématiquement sur une base annuelle pour ce qui concerne les actifs incorporels non amortis ainsi que les *goodwill*. Ils ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur.

À la clôture de l'exercice 2011, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les actifs corporels et incorporels amortissables du Groupe.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des actifs sont ceux résultant des prévisions actualisées du second semestre de l'année en cours et du Plan Stratégique qui couvre un horizon de 3 années (soit les données budgétaires de l'année suivante plus deux années).

Le Plan Stratégique couvrant la période 2012-2014 a été élaboré avec des hypothèses économiques jugées réalistes par le management du Groupe, qu'il s'agisse des niveaux de chiffre d'affaires ou des prix des matières premières et de l'énergie.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au Coût Moyen Pondéré du Capital calculé sur la base de paramètres sectoriels, éventuellement majoré d'un *spread* reflétant le degré de risque spécifique de l'actif testé. Les données utilisées pour la détermination de ces taux proviennent dans leur grande majorité d'une source externe indépendante.

Compte tenu des différents paramètres, le Coût Moyen Pondéré du Capital utilisé (hors *spread*) est de 8,8 %, contre un coût du capital de 10,5 % en 2010.

TEST DE VALORISATION DES ACTIFS INCORPORELS NON AMORTIS

Marques

Les tests de valorisation des marques reposent sur une actualisation des redevances qui seraient versées par un tiers souhaitant les utiliser, sur la base des prévisions de chiffre d'affaires par marque du Plan Stratégique. Le taux d'actualisation utilisé correspond au Coût Moyen Pondéré du Capital indiqué ci-dessus majoré d'un *spread* de 1 %, soit un taux de 9,8 %. La valeur d'utilité calculée inclut d'autre part une valeur terminale intégrant un taux de croissance à long terme différencié selon le caractère plus ou moins stratégique des marques valorisées.

En l'absence d'indice d'amélioration ou de dégradation significative des conditions de profitabilité des marques du Groupe, les taux de redevance utilisés en 2011 n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

De même les taux de croissance à long terme utilisés sont inchangés par rapport à ceux en vigueur lors des précédents tests effectués en 2010 (entre 1,5 % et 2,5 % selon les marques).

À l'issue des tests réalisés en 2011, aucune perte de valeur des marques du Groupe n'a été constatée par rapport à leur valeur comptable, y compris après prise en compte des facteurs de sensibilité suivants :

- une baisse de 50 % du taux de croissance des ventes à l'horizon du plan : une telle évolution conduirait à une baisse de la valeur des marques de 11,5 %, sans que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une décroissance de 16,5 % des ventes à l'horizon du plan ;
- une baisse de 100 points de base de la croissance à long terme au-delà de l'horizon du plan : une telle baisse conduirait à une baisse de la valeur des marques de 10,3 %, sans que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une baisse de 11,1 % du taux de croissance à long terme (soit une décroissance de -8,6 % à -9,6 % selon les marques) ;
- enfin, une augmentation du Coût Moyen Pondéré du Capital de 100 points de base : une telle augmentation conduirait à une baisse de la valeur des marques de 11,8 %, sans que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une augmentation de 8,1 % du Coût Moyen Pondéré du Capital (soit un taux d'actualisation de 17,9 %).

Goodwills

Le principal *goodwill* du Groupe est le *goodwill* « Saft » résultant de l'acquisition et la prise de contrôle par les Fonds Doughty Hanson des activités batteries du groupe Alcatel en janvier 2004.

Le test de dépréciation du *goodwill* consiste à comparer la valeur nette comptable de chaque unité génératrice de trésorerie avec sa valeur recouvrable, qui se définit comme le maximum entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de cession. Le Groupe a retenu comme unités génératrices de trésorerie les secteurs d'activité tels qu'existants à la date d'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel et du transfert du contrôle de ces activités aux Fonds Doughty Hanson en janvier 2004, sachant qu'aucun *goodwill* n'avait été affecté à l'UGT que constituait la division Rechargeable Battery Systems, fusionnée en juillet 2009 avec l'UGT Industrial Battery Group (IBG).

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés résultant du Plan Stratégique et d'une valeur terminale intégrant un taux de croissance, non différencié selon

les unités génératrices de trésorerie. Il est identique au taux de croissance utilisé pour la valorisation de la marque Saft (soit 2,5 %) et est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'actualisation utilisé n'est pas différencié selon les unités génératrices de trésorerie. Il se base sur le Coût Moyen Pondéré du Capital, sans *spread* de majoration (soit un taux de 8,8 %). Il est donc indépendant de la structure financière du Groupe et de la façon dont celui-ci a financé l'acquisition des actifs appartenant à l'unité génératrice de trésorerie testée.

Aucune perte de valeur des *goodwill* n'a été constatée à l'issue de la comparaison entre la valeur d'utilité ainsi calculée et la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie.

Les tests de sensibilité décrits ci-après confirment l'absence de perte de valeur des *goodwill* du Groupe :

- une baisse de 10 % du résultat opérationnel des UGT à l'horizon du plan stratégique conduirait à une baisse de leur valeur d'utilité de 11,3 % pour IBG et de 9,9 % pour SBG, sans que celles-ci deviennent inférieures à leurs valeurs nettes comptables. Il faudrait pour cela une baisse de leur résultat opérationnel de 22 % pour IBG et de 65 % pour SBG ;
- une baisse de 100 points de base de la croissance à long terme au-delà de l'horizon du plan stratégique conduirait à une baisse de la valeur d'utilité de 14,2 % pour IBG et de 12,1 % pour SBG, sans que celles-ci deviennent inférieures

à leurs valeurs nettes comptables. Il faudrait pour cela une croissance à long terme limitée à 0,50 % pour IBG et une décroissance de 14,9 % pour SBG ;

- une augmentation du Coût Moyen Pondéré du Capital de 100 points de base conduirait à une baisse de la valeur d'utilité de 15,7 % pour IBG et de 13,6 % pour SBG, sans que celles-ci deviennent inférieures à leurs valeurs nettes comptables. Il faudrait pour cela une hausse de 177 points de base pour IBG et de 1 190 points de base pour SBG.

Le second *goodwill* inscrit à l'actif du bilan du Groupe résulte de l'acquisition par Saft (via sa filiale Saft Batteries Pte Ltd basée à Singapour) en janvier 2006 de 51,04 % des titres de la société Amco Power Systems Limited, devenue par la suite Amco-Saft India Limited.

Le test de valeur de ce *goodwill* a été réalisé selon une méthodologie similaire à celle précédemment décrite mais en tenant compte des spécificités liées à l'environnement économique et financier de l'Inde. Le Coût Moyen Pondéré du Capital utilisé est de 13,7 % (contre 15,3 % en 2010) et le taux de croissance à long terme de 5,2 %, sans changement par rapport à 2010.

Aucune perte de valeur du *goodwill* Amco n'a été constatée à l'issue de la comparaison entre la valeur d'utilité ainsi calculée et la valeur nette comptable d'Amco-Saft India Limited.

NOTE 11 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Actifs financiers disponibles à la vente	0,1	0,2	0,3
Dépôts et cautionnement	0,3	0,6	0,6
TOTAL	0,4	0,8	0,9

NOTE 12 STOCKS

Les stocks se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Matières premières et marchandises			
■ Valeur brute	40,5	36,9	27,8
■ Dépréciation	(3,6)	(3,8)	(2,9)
Valeur nette	36,9	33,1	24,9
Encours de production industrielle			
■ Valeur brute	33,9	30,0	25,0
■ Dépréciation	(1,2)	(1,2)	(1,0)
Valeur nette	32,7	28,8	24,0
Produits finis (au coût)			
■ Valeur brute	17,1	15,7	15,1
■ Dépréciation	(1,2)	(1,1)	(0,9)
Valeur nette	15,9	14,6	14,2
TOTAL STOCKS ET ENCOURS NETS	85,5	76,5	63,1

L'ensemble des stocks a une durée d'utilisation inférieure à un an.

NOTE 13 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et autres créances se détaillent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Valeur brute des créances clients	128,7	130,7	114,1
Dépréciation des créances clients	(1,8)	(2,3)	(2,1)
Valeur nette des créances clients	126,9	128,4	112,0
Créances sur contrats à long terme	9,6	6,5	6,2
État, autres impôts et taxes	3,7	4,4	5,1
Charges payées d'avance	6,9	3,8	4,3
Personnel	0,1	0,1	0,1
Avances fournisseurs	0,6	0,8	0,8
Autres	11,7	4,4	0,2
TOTAL CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS	159,5	148,4	128,7

Les créances clients sont toutes à échéance de moins d'un an. Le montant des autres créances dont l'échéance contractuelle est supérieure à un an au 31 décembre 2011 s'élève à 7,7 millions d'euros. Ce montant correspond à la redevance forfaitaire à recevoir de Johnson Controls Inc.

au titre de l'extension de licence d'utilisation par Johnson Controls de certaines technologies lithium-ion de Saft au-delà du seul secteur automobile. Cette créance est à échéance du 1^{er} janvier 2013.

NOTE 14 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2011		Au 31/12/2010		Au 31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Produits dérivés de couverture du risque de taux d'intérêt	-	0,3	-	1,7	-	2,1
Instruments de couverture du risque de change	3,7	0,7	0,5	-	-	-
Instruments dérivés de couverture du risque de prix sur matières premières	0,2	0,2	1,6	0,1	2,2	-
TOTAL	3,9	1,2	2,1	1,8	2,2	2,1

Le Groupe est exposé aux risques de hausse des taux d'intérêt sur la dette senior, celle-ci ayant été contractée à taux variables. Afin de se prémunir contre ces risques, Saft a négocié successivement, en fonction des refinancements, des contrats d'échange de taux d'intérêt, puis des caps (ou contrats de taux plafond) et *collars* (contrats de taux plafond et plancher) de taux d'intérêt.

Les soldes aux bilans ci-dessus mentionnés correspondent aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt décrits en note annexe 3 « Risques de marché et politique de gestion des risques financiers ».

Les instruments financiers de couverture du risque de change sont constitués d'opérations de vente à terme adossées à des flux futurs et de *swaps* de change. Ces opérations sont également décrites dans la note annexe 3 aux États financiers consolidés.

Les instruments financiers de couverture du risque de prix sur matières premières concernent principalement des instruments de couverture du risque de prix sur le nickel. Ces instruments sont décrits en note annexe 3 aux États financiers consolidés.

NOTE 15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie détenus à la clôture de l'exercice se compose des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Disponibilités	264,2	119,4	114,5
Équivalents de trésorerie	3,0	75,2	92,9
TOTAL	267,2	194,6	207,4

Les disponibilités incluent les fonds placés sur des comptes de dépôt à vue rémunérés.

Les équivalents de trésorerie détenus à la clôture de l'exercice sont constitués de parts d'OPCVM monétaires au jour le jour et de dépôts à terme.

NOTE 16 CAPITAUX PROPRES

16.1 CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2011, le capital social est composé de 25 174 845 actions de Saft Groupe SA de un euro de valeur nominale contre un nombre d'actions de 25 125 840 au 31 décembre 2010.

Le montant total des primes d'émissions s'élevait à 103,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 102,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2010.

16.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les variations des capitaux propres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011 s'analysent comme suit :

Augmentation de capital

Le Groupe Saft a procédé au cours de l'exercice 2011 à une augmentation de capital, suite à l'exercice d'options de souscriptions d'actions (ou stock-options) par les salariés du Groupe. 49 005 actions nouvelles ont ainsi été créées au cours de l'exercice 2011.

Distribution

Les actionnaires de Saft Groupe SA, réunis en Assemblée Générale le 4 mai 2011, ont fixé le dividende au titre de l'exercice 2010 à 0,70 euro par action ordinaire. Le montant total des dividendes versés au cours de l'exercice 2011 s'est élevé à 17,6 millions d'euros.

Actions propres

Au 31 décembre 2011, dans le cadre d'un contrat de liquidité géré de manière autonome par un établissement de crédit et destiné à l'animation du marché secondaire de l'action Saft en Bourse et la gestion de sa liquidité, la Société détenait 93 096 actions en propres. La valeur de ces actions s'élève à 1 905 806 euros au cours d'achat et à 2 034 148 euros en valeurs de marché au 31 décembre 2011.

Options de souscription

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2011.

NOTE 17 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Le Groupe conduit actuellement aux États-Unis, à Jacksonville en Floride, la construction d'une nouvelle unité de fabrication de batteries au lithium-ion.

Ce projet, d'un coût global d'environ 200 millions de dollars sur la période 2010-2013 (comprenant à la fois les investissements capitalistiques et les charges opérationnelles relatives à la gestion du projet), a été sélectionné pour recevoir, dans le cadre des dispositions du *Federal American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA), une subvention publique fédérale octroyée par le Département américain de l'Énergie sous la forme d'un programme de partage des coûts (*cost-sharing*) à hauteur de 50 % pouvant atteindre 95,5 millions de dollars. Cette subvention est perçue de manière étalée au rythme de l'avancement du projet. Elle couvre les investissements ainsi que certains coûts de gestion du projet.

Ce projet bénéficie d'autre part de subventions complémentaires de l'État de Floride et de la ville de Jacksonville pour un montant pouvant atteindre 20,8 millions de dollars.

Par ailleurs, le Groupe Saft bénéficie, principalement en France, de crédits d'impôts liés à la recherche. Ces crédits d'impôts sont traités comptablement comme les subventions.

17.1 SUBVENTIONS PUBLIQUES LIÉES À DES ACTIFS

Les subventions publiques reçues liées à des actifs sont présentées au passif du bilan en produits différés sur une ligne spécifique intitulée « Subventions d'investissement différées ». Ces subventions sont comptabilisées en produits sur la durée d'amortissement des actifs qu'elles financent. Ces produits sont enregistrés dans le coût des ventes tout comme la charge d'amortissement des biens afférents.

Au 31 décembre 2011, le montant des subventions publiques reçues relatives au financement des immobilisations de Jacksonville s'élève à 48,1 millions d'euros (62,4 millions de dollars). Suite au démarrage de l'unité de production de Jacksonville au second semestre 2011, l'amortissement en compte de résultat de ces subventions différées sur immobilisations s'est élevé à 0,8 million d'euros au titre de l'exercice 2011.

17.2 SUBVENTIONS PUBLIQUES LIÉES AU RÉSULTAT

Les subventions publiques liées au résultat, c'est-à-dire autres que celles liées à des actifs, sont comptabilisées en résultat en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

La plupart des subventions de l'État de Floride et de la ville de Jacksonville constituent des subventions liées au résultat. S'étalant sur plusieurs exercices (certaines pouvant aller

jusqu'à plus de dix ans), ces aides vont majoritairement venir réduire les charges opérationnelles de l'usine de Jacksonville dans les années futures. En contrepartie de ces subventions, la Société a dû respecter un certain nombre d'engagements liés principalement à la création d'emplois et au respect d'un niveau de salaire moyen minimum.

Les subventions publiques liées au résultat constatées au cours de l'exercice 2011 au titre du projet Jacksonville se sont élevées à 6,2 millions d'euros (8,5 millions de dollars).

NOTE 18 EMPRUNTS

18.1 DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DE LA DETTE DU GROUPE

Les facilités de crédit existantes au 31 décembre 2011 ont été contractées en date du 3 juillet 2009 auprès d'un groupe de six établissements de crédit. Ces facilités ont été contractées en refinancement d'une dette bancaire préexistante. Elles ont pour objet principal d'assurer le financement à moyen terme des activités existantes du Groupe et se composent de :

- deux prêts à terme de 150 millions d'euros et 240 millions de dollars américains respectivement. Ces prêts ont une maturité de trois ans (jusqu'au 2 juillet 2012) avec remboursement *in fine* ;
- un crédit revolving de 33,5 millions d'euros, également d'une durée de trois ans, les tirages sur cette facilité pouvant être effectués en différentes devises. Ce crédit revolving a été annulé le 14 octobre 2011.

La marge initiale est fixée à 2,75 % au-dessus de l'Euribor pour les prêts en euros et à 3 % au-dessus du Libor pour le prêt en dollars américains. Depuis le 1^{er} janvier 2010, la marge est déterminée semestriellement en fonction du niveau d'endettement net du Groupe, rapporté à la marge d'EBITDA consolidée du Groupe au cours des douze mois précédant la date de fixation. Celle-ci pourra ainsi varier de 2,0 % à 3,0 % pour les facilités en euros et de 2,25 % à 3,25 % pour les facilités en dollars américains.

Sur l'ensemble de l'exercice 2011, la marge de crédit appliquée a été de 2,00 % sur l'emprunt à terme en euro et à 2,25 % sur l'emprunt à terme en dollar.

L'accord de refinancement comprend un certain nombre de stipulations usuelles pour ce type de contrat.

Ainsi, les cessions et acquisitions du Groupe sont soumises à un certain nombre de conditions usuelles. De même, tout emprunt additionnel par le Groupe d'un montant supérieur à 90 millions d'euros est soumis à des limitations contractuelles.

Le contrat est assorti de clauses de changement de contrôle de la Société permettant à chaque prêteur de demander le remboursement anticipé de sa quote-part des facilités de crédit octroyées.

Les garanties octroyées au titre de cet accord restent limitées aux cautionnements (ou garanties équivalentes) de certaines sociétés du Groupe, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Enfin, en vertu de ce contrat, l'octroi et le maintien des prêts sont soumis au respect des trois ratios financiers suivants :

- ratio de levier (endettement financier net sur l'EBITDA) maximum contractuel : 3,00 pour chaque période de douze mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre avec un maximum de 2,80 pour chaque période de douze mois se terminant le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 ;
- ratio de couverture des frais financiers (EBITDA contractuel sur la charge nette d'intérêts) minimum : 4,50 pour chaque période de douze mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre.

Au 31 décembre 2011, le ratio d'endettement financier du Groupe, calculé selon les modalités contractuelles, s'élevait à 0,54 (1,24 au 31 décembre 2010) et le ratio de couverture d'intérêts à 12,1 (9,3 au 31 décembre 2010).

Enfin, le Groupe s'est engagé à fournir aux prêteurs certaines informations périodiques, telles que les comptes consolidés annuels audités, et ce dans les 120 jours à compter de la clôture de chaque exercice, ainsi que les comptes consolidés semestriels dans les 90 jours de la clôture de chaque semestre.

Le Groupe a d'ores et déjà engagé le processus de refinancement de sa dette bancaire arrivant à échéance le 2 juillet 2012 et est confiant dans sa capacité à finaliser son refinancement dans des conditions acceptables avant la fin du premier trimestre 2012.

La partie de la dette bancaire maintenue en dettes financières non courantes au 31 décembre 2011, soit un montant de 100 millions d'euros, correspond à la partie de la dette en euro en cours de refinancement dans des conditions similaires à celles s'appliquant à la dette bancaire actuelle, et avec des contreparties qui participant au financement de la dette existante au 31 décembre 2011.



18.2 ANALYSE DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE

Analyse de la dette par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Non courant			
Dettes senior – Tranche en Euros	100,0	150,0	150,0
Dettes senior – Tranche en USD	0,0	179,6	166,6
Frais bancaires différés	0,0	(3,7)	(5,9)
Autres dettes financières	0,5	0,7	0,7
Crédit-baux	0,7	1,1	1,3
	101,2	327,7	312,7
Courant			
Dettes senior – Tranche en Euros	50,0	0,0	0,0
Dettes senior – Tranche en USD	185,5	0,0	0,0
Intérêts courus	0,1	1,7	2,0
Crédit-baux	0,2	0,2	0,2
Autres dettes financières	1,6	0,0	0,0
Subventions R&D	0,4	0,4	1,0
	237,8	2,3	3,2

Analyse par échéance de remboursement de la dette non courante

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Entre 1 et 2 ans	0,7	330,4	2,9
Entre 2 et 5 ans	100,5	1,0	315,5
Plus de 5 ans	0,0	0,0	0,2
	101,2	331,4	318,6
Frais bancaires	0,0	(3,7)	(5,9)
	101,2	327,7	312,7

Analyse de la dette par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Euro	153,7	151,9	153,0
USD	185,9	181,8	169,5
	339,6	333,7	321,8
Frais bancaires	(0,6)	(3,7)	(5,9)
	339,0	330,0	315,9

Aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 les dettes étant à taux variable, leur juste valeur n'est pas différente de leur valeur comptable.

18.3 GESTION ET COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

L'exercice 2011 n'a été marqué par aucune modification dans la politique de gestion du risque de taux d'intérêt sur la dette bancaire, dont l'objectif reste de prémunir le Groupe contre une hausse importante des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les modalités de cette gestion, les couvertures du risque de taux d'intérêt en place sont les suivantes :

- du 6 juillet 2010 au 27 avril 2012, le taux d'intérêt US LIBOR de la dette senior en dollars américains est plafonné au taux maximum de 3,5 % avec un taux plancher de 1,23 % ; l'encours couvert est de 170 millions de dollars (pour une dette totale en dollars américains de 240 millions de dollars au 31 décembre 2011) ;
- du 6 juillet 2010 au 27 avril 2012, le taux d'intérêt Euribor de la dette senior en euros est plafonné au taux maximum de 3,5 % avec un taux plancher de 1,40 % ; l'encours couvert est de 100 millions d'euros (pour une dette totale en euros de 150 millions d'euros au 31 décembre 2011).

18.4 COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS DANS DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Certains emprunts du Groupe, libellés en dollars américains et résultant des opérations de refinancement du 5 juillet 2005 puis du 3 juillet 2009, ont été désignés en tant que couverture des investissements nets dans les filiales américaines et israéliennes du Groupe. La différence de conversion de -5,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 (-13,0 millions d'euros au 31 décembre 2010 et de -0,3 million d'euros au 31 décembre 2009), découlant de la conversion en euro au cours de clôture des emprunts libellés en dollar, a été comptabilisée en réserves de juste valeur dans les capitaux propres, pour son montant de -3,9 millions d'euros net d'impôts (-8,7 millions au 31 décembre 2010 et -0,5 million d'euros au 31 décembre 2009).

NOTE 19 AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres passifs financiers sont constitués des subventions remboursables. Au 31 décembre 2011, ils représentent 5,3 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 20 PENSIONS, INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

- les pensions et indemnités de fin de carrière ;
- les autres avantages à long terme (avantages liés à l'ancienneté).

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Provisions inscrites au bilan au titre :			
■ des pensions et indemnités de fin de carrière	11,4	10,9	9,5
■ des autres avantages à long terme	3,2	3,3	3,3
TOTAL	14,6	14,2	12,8

20.1 PENSIONS ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Provision comptabilisée au bilan

Les variations au cours de l'exercice 2011 des obligations au titre des régimes à prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes, s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Engagements de retraite		
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Évolution des engagements			
Valeur actuelle totale des engagements à l'ouverture	36,0	29,9	32,1
Coût des services rendus de l'exercice	1,4	1,3	1,2
Charge d'intérêt	1,5	1,5	1,8
Modifications de régime	0,0	2,2	(5,9)
Écarts de change	(0,5)	1,7	0,3
Gains/(Pertes) actuariels	(0,6)	1,5	2,4
Prestations payées	(2,4)	(2,1)	(2,0)
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	35,4	36,0	29,9
■ Dont régimes partiellement ou intégralement financés	31,8	31,4	25,8
■ Dont régimes non financés	3,6	4,6	4,1
Évolution des actifs de couverture			
Valeur de marché des fonds investis à l'ouverture	22,5	19,9	15,7
Rendement attendu des fonds	0,9	1,0	1,0
Gains/(Pertes) actuariels	(0,2)	(0,1)	2,7
Écarts de change	(0,7)	1,8	0,3
Contributions	0,5	0,3	0,3
Prestations payées	(1,4)	(0,4)	(0,1)
Valeur de marché des fonds investis à la clôture	21,6	22,5	19,9
Engagements nets	13,8	13,5	10,0
Coûts des services non reconnus	(2,4)	(2,6)	(0,5)
PASSIFS INSCRITS AU BILAN	11,4	10,9	9,5

Les modifications de régime enregistrées au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 2,2 millions d'euros résultent de la prise en compte des modifications intervenues en France

dans la réglementation applicable en matière d'indemnités de départ en retraite et d'indemnités conventionnelles de licenciements.

Coûts des régimes de pensions et indemnités de fin de carrière

Les coûts des régimes de pensions et indemnités de fin de carrière constatés en charges se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Coût des services rendus de l'exercice	1,4	1,3	1,2
Charge d'intérêt	1,5	1,5	1,8
Rendement attendu des fonds	(0,9)	(1,0)	(1,0)
Amortissement du coût des services passés	0,2	0,0	0,3
Autres	0,2	0,1	0,0
COÛT NET SUR LA PÉRIODE	2,4	1,9	2,3

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Actif (dette) en début de période	(10,9)	(9,5)	(9,7)
Coût net sur la période	(2,4)	(1,9)	(2,3)
Reclassement des provisions Israël	0,0	0,0	0,0
Cotisations/prestations versées	1,5	2,1	2,2
Montant reconnu dans l'état du résultat global	0,4	(1,6)	0,3
ACTIF (DETTE) EN FIN DE PÉRIODE	(11,4)	(10,9)	(9,5)

Les écarts d'expérience s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Écarts d'expérience sur actif	0,3	(0,1)	(0,1)
Écarts d'expérience sur passif	0,1	(0,2)	0,3

Hypothèses actuarielles

Pour les régimes de pensions et d'indemnités de fin de carrière à prestations définies donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées pour chaque pays, tandis que les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

En France, au 31 décembre 2011, les indemnités de fin de carrière sont évaluées en supposant principalement un départ à la retraite à l'initiative des salariés, avec paiement d'une indemnité de départ en retraite soumise à charge sociale.

Les hypothèses actuarielles utilisées à la clôture de l'exercice 2011 sont, par zone géographique, les suivantes :

Taux d'actualisation

	2011	2010	2009
France	4,50 %	4,20 %	4,60 %
Allemagne	4,50 – 4,75 % (fonction de la duration)	3,90 %	4,60 – 4,90 % (fonction de la duration)
Norvège	3,30 %	4,00 %	4,05 – 4,90 % (fonction de la duration)
Israël	3,23 – 5,03 % (fonction de la duration)	4,50 %	5,80 %
Italie	4,75 %	3,75 %	4,60 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations de grande qualité (émetteurs cotés AA au minimum) de maturité équivalente à la duration des régimes évalués (référence Bloomberg).

Sensibilité de la valeur actuelle des engagements au taux d'actualisation

La sensibilité des engagements au titre des pensions et autres indemnités de fin de carrière à l'évolution des taux d'actualisation est la suivante :

- une augmentation du taux d'actualisation de 0,50 % conduirait à une baisse des engagements au titre des pensions et autres indemnités de fin de carrière de 4,73 % ;

- une diminution du taux d'actualisation de 0,50 % conduirait à une augmentation de 5,04 % des mêmes engagements.

Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme

Les hypothèses utilisées dans la détermination des engagements ont été les suivantes :

	2011	2010	2009
France	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Allemagne	2,50 – 3,00 % (fonction de la durée)	2,50 %	2,50 – 3,00 % (fonction de la durée)
Norvège	4,00 %	4,00 %	4,30 %
Israël	2,11 – 5,37 % (fonction de la durée)	2,80 – 5,70 % (fonction de la durée)	2,80 – 5,00 % (fonction de la durée)
Italie	n.a.	3,50 %	3,50 %

Taux de rendement long terme attendus sur les actifs

Les taux de rendement attendus ont évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	2011	2010	2009
France	3,50 %	3,90 %	3,90 %
Allemagne	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Norvège	4,80 %	5,40 %	5,90 %
Israël	4,40 %	5,40 %	5,80 %
Italie	n.a.	n.a.	5,50 %

Les taux de rendement des placements dépendent de la composition du portefeuille, de la maturité des actifs et des performances futures attendues.

Les actifs de couverture des engagements du Groupe en France sont investis sous forme de contrats d'assurance. Le Groupe ne s'attend pas à verser des cotisations en 2012 au titre de ces contrats.

Les actifs de couverture des engagements du Groupe en Israël sont investis dans un fonds de gestion multiemployeur. Environ 61 % des actifs sont constitués d'obligations de l'état israélien ou du secteur privé, 25 % des actifs sont investis en contrats d'assurance, le solde, soit environ 13 % étant investi en actions.

Les taux de rendement 2011 des actifs de couverture ont été les suivants :

	2011
France	3,17 %
Allemagne	1,96 %
Norvège	0,63 %
Israël	2,55 %

Prestations de retraite attendues pour l'année 2012

Le montant des prestations que le Groupe prévoit de décaisser en 2012 pour les entités pour lesquelles l'information est disponible à la date d'établissement des comptes consolidés, et qui représentent approximativement 88,5 % des engagements totaux du Groupe, sont estimées à 2,4 millions d'euros.

20.2 AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme font l'objet de provisions pour un montant de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 3,3 millions d'euros aux 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009.

Ces avantages sont essentiellement constitués de gratifications et congés d'ancienneté versés dans divers pays où le Groupe est établi.

20.3 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charges. Le montant des cotisations ainsi comptabilisé en charges pour les régimes propres à l'entreprise (hors régimes légaux de type Sécurité sociale) s'élève pour 2011 à 5,1 millions d'euros (contre 4,3 millions d'euros en 2010 et 3,9 millions d'euros en 2009).

NOTE 21 PROVISIONS

À la clôture de l'exercice, les provisions pour autres passifs et autres dettes inscrites au bilan du Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Provisions pour			Total
	Affaires	Restructurations	Autres provisions	
Au 01/01/2009	31,6	1,8	12,2	45,6
Dotations de l'exercice	5,5	2,1	0,8	8,4
Utilisations	(2,6)	(0,2)	(0,2)	(3,0)
Reprises sans objet	(5,3)	(0,1)	(0,4)	(5,8)
Transfert	0,2	0,0	(0,3)	(0,1)
Écart de change	(0,2)	0,0	(0,2)	(0,4)
Ajustement du taux d'actualisation	0,1	0,0	0,0	0,1
Au 31/12/2009	29,3	3,6	11,9	44,8
Au 01/01/2010	29,3	3,6	11,9	44,8
Dotations de l'exercice	6,2	0,3	0,7	7,2
Utilisations	(5,7)	(1,0)	0,2	(6,5)
Reprises sans objet	(4,1)	0,0	(0,4)	(4,5)
Transfert	0,2	0,0	(0,1)	0,1
Écart de change	1,5	0,0	0,7	2,2
Ajustement du taux d'actualisation	0,1	0,0	0,1	0,2
Au 31/12/2010	27,5	2,9	13,1	43,5
Au 01/01/2011	27,5	2,9	13,1	43,5
Dotations de l'exercice	4,6	0,1	1,8	6,5
Utilisations	(4,7)	(1,0)	(0,2)	(5,9)
Reprises sans objet	(3,6)	0,0	(0,7)	(4,3)
Transfert	0,0	0,0	(0,2)	(0,2)
Écart de change	0,4	0,0	0,2	0,6
Ajustement du taux d'actualisation	0,1	0,0	0,0	0,1
AU 31/12/2011	24,3	2,0	14,0	40,3



Ces provisions se ventilent comme suit par maturité :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Passifs non courants	33,1	35,0	33,3
Passifs courants	7,2	8,5	11,5
	40,3	43,5	44,8

21.1 PROVISIONS POUR AFFAIRES

Les provisions pour affaires couvrent principalement les garanties sur produits vendus, les litiges et le coût de recyclage des batteries vendues.

Au 31 décembre 2011, les provisions pour affaires s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Provisions pour garanties produits	15,4	18,0	21,7
Provisions pour litiges	1,1	1,8	1,6
Provisions pour pertes sur contrats à long terme	0,1	0,1	0,1
Provisions pour recyclage de batteries	5,1	4,8	4,4
Autres provisions	2,6	2,8	1,5
	24,3	27,5	29,3

La baisse des provisions pour garanties provient principalement de la reprise de la quasi-totalité de la provision relative au contrat BESS (en Alaska) constituée en 2009. Cette provision qui s'élevait à 4,1 millions d'euros en 2009 a été réduite à 2,1 millions d'euros en 2010 et à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2011.

Tous les litiges identifiés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été provisionnés dans la mesure où la Société l'estimait nécessaire à hauteur de l'estimation de la sortie de ressources qui pourrait en résulter. Aucun litige pris individuellement n'est significatif.

21.2 PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION

Les provisions pour restructuration sont relatives aux coûts de recyclage de batteries d'une activité vendue. Elles s'élèvent à 1,9 million d'euros au 31 décembre 2011 (respectivement 1,8 et 1,6 million d'euros au 31 décembre 2010 et 2009).

21.3 AUTRES PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Provisions environnementales pour décontamination de sites	7,1	6,9	6,4
Provisions pour médailles du travail	2,7	3,2	3,1
Autres provisions	4,2	2,9	2,4
	14,0	13,0	11,9

Les provisions pour risques environnementaux concernent les coûts de dépollution du site de Valdosta aux États-Unis.

NOTE 22 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes fournisseurs et autres dettes courantes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Fournisseurs	75,7	71,4	61,5
Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme	5,0	4,1	2,5
Charges à payer et autres dettes	16,6	16,3	9,9
Dettes sociales et dettes fiscales	48,0	45,9	40,4
Autres avances et acomptes reçus des clients	16,7	17,8	21,1
Autres dettes	0,3	0,7	1,0
	162,3	156,2	136,4

L'échéance des fournisseurs et comptes rattachés est à moins d'un an.

NOTE 23 CHARGES PAR NATURE

Les charges incluses dans le résultat opérationnel comprennent les catégories de coûts suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010	2009
Consommation de matières premières et composants	208,3	185,5	194,1
Charges salariales et sociales de personnel	199,0	185,1	168,4
Amortissements et provisions sur actifs non courants ⁽¹⁾	29,8	30,1	31,6

(1) Ces montants s'entendent nets de l'amortissement des subventions différées afférentes à des immobilisations.

Les matières premières et composants représentent en 2011, 47,0 % du coût des ventes, contre 45,1 % en 2010 et 48,8 % en 2009.

La quasi-totalité des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles impacte la ligne

« coût des ventes » du compte de résultat. Il en est de même de l'amortissement des subventions différées afférentes à des immobilisations.

NOTE 24 FRAIS DE RESTRUCTURATION

Aucune charge de restructuration significative n'a été constatée au cours de l'exercice 2011. Les charges de restructuration constituées au cours des deux exercices précédents

concernaient essentiellement les restructurations intervenues dans les unités de production du Groupe en France.

NOTE 25 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

L'analyse des autres produits et charges opérationnels est la suivante :

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Pertes sur cessions ou mises au rebut d'immobilisations	(0,4)	0,0	0,0
Autres produits opérationnels	0,0	1,1	2,1
	(0,4)	1,1	2,1

En 2010, les autres produits opérationnels correspondent principalement à un remboursement d'assurance suite à un sinistre passé.

En 2009, les autres produits opérationnels correspondaient principalement à une indemnité d'éviction perçue par le Groupe dans le cadre de la rupture d'un contrat de bail.

NOTE 26 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier de l'exercice s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1,9	0,7	0,5
Coût de l'endettement financier brut	(14,1)	(14,6)	(13,7)
Coût de l'endettement financier net	(12,2)	(13,9)	(13,2)
Autres produits et charges financiers :			
■ Effet de l'actualisation des provisions pour retraite et autres passifs financiers	(2,7)	(2,1)	(2,7)
■ Juste valeur des instruments financiers ⁽¹⁾	0,2	(0,3)	(0,1)
■ Résultat net de change	3,7	(2,5)	(2,2)
■ Provisions pour dépréciation de titres non consolidés	0,0	0,0	(0,3)
	(11,0)	(18,8)	(18,5)

(1) Partie inefficace des couvertures.

Le résultat net de change comprend la juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change. Cette juste valeur est un produit de 3,7 millions d'euros en 2011

contre une charge de 0,3 million d'euros en 2010 et une charge de 0,1 million d'euros au titre de l'exercice 2009.

26.1 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER DU GROUPE

Le taux d'intérêt composite de la dette bancaire du Groupe, après prise en compte des opérations de couverture, s'est élevé à 3,32 % en 2011 contre 3,68 % en 2010 et 3,58 % en 2009.

	2011	2010	2009
Dette senior en euro	3,44 %	3,05 %	2,71 %
Dette senior en dollar américain	3,22 %	4,20 %	4,23 %
TAUX D'INTÉRÊT COMPOSITE	3,32 %	3,68 %	3,58 %

NOTE 27 IMPÔTS

27.1 ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies			
■ Produit/(Charge) d'impôts exigibles	(13,9)	(10,5)	(4,9)
■ Produit/(Charge) d'impôts différés	(5,7)	(2,6)	(7,6)
Total d'impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	(19,6)	(13,1)	(12,5)
Produit/(Charge) d'impôts sur les bénéfices des activités arrêtées	(6,3)	5,1	5,1
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(25,9)	(8,0)	(7,4)

Il convient de mentionner que depuis l'exercice 2010 et suite à la réforme de la Taxe Professionnelle en France, la charge d'impôts exigibles incorpore une charge dite de Contribution Économique Territoriale (« CET »). Le Groupe considère en effet que la composante « Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises » (« CVAE ») de la CET, dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges

opérationnelles, c'est-à-dire un résultat, constitue un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12.

La charge d'impôts exigibles sur les activités poursuivies constatée au titre de l'exercice 2010 incorporait d'autre part un produit d'impôt non récurrent de 1,4 million d'euros correspondant au bénéfice, au titre des années 2008 et 2009, de l'extension du régime d'intégration fiscale en France à Saft Groupe SA.

27.2 RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2011	2010 retraité ⁽¹⁾	2009 retraité ⁽¹⁾
Résultat net avant impôt des activités poursuivies	70,7	61,5	50,9
Charge d'impôt théorique au taux d'imposition en France	(24,1)	(21,1)	(17,4)
Effet de la différence de taux entre France et autres pays	1,2	2,1	2,4
Effet des changements de taux d'imposition	0,4	1,4	1,1
Différences permanentes (y compris crédit impôt recherche)	1,1	2,1	0,7
Utilisation de pertes antérieurement non reconnues	1,8	2,3	1,8
Déficit de la période n'ayant pas donné lieu à activation d'impôt différé	0,0	0,0	(1,2)
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(19,6)	(13,1)	(12,5)
Taux d'impôt effectif	27,7 %	21,4 %	24,6 %

(1) Pour permettre leur comparabilité avec les données de l'exercice 2011, les exercices 2010 et 2009 ont été retraités afin d'exclure le produit ou la charge d'impôt relatif aux activités arrêtées au cours de l'exercice 2011.

27.3 IMPÔTS DIFFÉRÉS CONSTATÉS AU BILAN

(en millions d'euros)	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Actifs d'impôts différés à récupérer à plus de 12 mois	3,3	4,7	5,5
Actifs d'impôts différés à récupérer à moins de 12 mois	2,6	1,9	4,6
Total d'impôts différés actifs	5,9	6,6	10,1
Passifs d'impôts différés à payer à plus de 12 mois	(44,6)	(44,5)	(52,7)
Passifs d'impôts différés à payer à moins de 12 mois	(26,4)	(15,5)	(16,3)
Total d'impôts différés passifs	(71,0)	(60,0)	(69,0)

L'augmentation de plus de dix millions d'euros des impôts différés passifs provient essentiellement d'amortissements dérogatoires (*US tax bonus depreciation*) relatifs aux équipements industriels de la nouvelle unité de production de Jacksonville, en Floride.

Les sources d'impôts différés actifs sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Ajustements de juste valeur ⁽¹⁾	Élimination de marge interne sur stocks	Différences temporaires	Total impôts différés actifs
Au 01/01/2009	2,5	1,1	9,7	13,3
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	0,0	(0,3)	(1,7)	(2,0)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	(1,3)	(1,3)
Écart de change	0,0	0,0	0,1	0,1
Au 31/12/2009	2,5	0,8	6,8	10,1
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	(0,3)	0,3	(2,9)	(2,9)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	(0,8)	(0,8)
Écart de change	0,0	0,0	0,2	0,2
Au 31/12/2010	2,1	1,1	3,4	6,6
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	(0,4)	(0,1)	1,0	0,5
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	(1,2)	(1,2)
Écart de change	0,0	0,0	0,0	0,0
AU 31/12/2011	1,7	1,0	3,2	5,9

(1) Ces ajustements résultent de l'acquisition par les Fonds Doughty Hanson, en janvier 2004, des activités batteries du Groupe Alcatel. Cf. note annexe 8 relative aux écarts d'acquisitions.

Les sources d'impôts différés passifs sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Ajustements de juste valeur ⁽¹⁾	Dépréciations d'actifs	Autres différences temporaires	Total impôts différés passifs
Au 01/01/2009	(50,1)	(9,9)	(6,8)	(66,8)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	4,9	(4,9)	(0,4)	(0,4)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	(1,4)	(1,4)
Écart de change	(0,4)	0,0	0,0	(0,4)
Au 31/12/2009	(45,6)	(14,8)	(8,6)	(69,0)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	5,4	(4,1)	4,1	5,4
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	6,5	6,5
Écart de change	(2,9)	0,0	0,0	(2,9)
Au 31/12/2010	(43,1)	(18,9)	2,0	(60,0)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	2,7	(8,8)	(6,4)	(12,5)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	3,5	3,5
Écart de change	(2,0)	0,0	0,0	(2,0)
AU 31/12/2011	(42,4)	(27,7)	(0,9)	(71,0)

(1) Ces ajustements résultent de l'acquisition par les fonds Doughty Hanson, en janvier 2004, des activités batteries du Groupe Alcatel. Cf. note annexe 8 relative aux écarts d'acquisitions.

L'impact sur le compte de résultat et les capitaux propres de la variation nette des impôts différés s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 01/01/2009	(53,5)
Produits/(charges) d'impôts différés comptabilisés en résultat	(2,4)
Produits/(charges) d'impôts différés comptabilisés en capitaux propres	(2,7)
Écart de change	(0,3)
Au 31/12/2009	(58,9)
Produits/(charges) d'impôts différés comptabilisés en résultat	2,5
Produits/(charges) d'impôts différés comptabilisés en capitaux propres	5,7
Écart de change	(2,7)
Au 31/12/2010	(53,4)
Produits/(charges) d'impôts différés comptabilisés en résultat	(12,1)
Produits/(charges) d'impôts différés comptabilisés en capitaux propres	2,3
Écart de change	(2,0)
AU 31/12/2011	(65,1)

Au 31 décembre 2011, le montant total des pertes reportables pour lesquelles aucun impôt différé n'a été reconnu s'élève à 13,6 millions d'euros contre un montant de 20,5 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces pertes concernent principalement les unités Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH en Allemagne et Saft Groupe SA en France.

27.4 RISQUES FISCAUX

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est implanté. Le Groupe Saft n'a à ce jour aucune information lui indiquant que les contrôles fiscaux en cours, n'ayant pas donné lieu à notification, pourraient avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe.

NOTE 28 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé à partir du nombre moyen d'actions de Saft Groupe SA en circulation au cours de chaque exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions propres détenues sur la période.

	2011	2010	2009
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires Saft Groupe SA en circulation	25 153 229	24 920 115	19 017 831
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	(66 493)	(54 259)	(43 550)
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action de base	25 086 737	24 865 856	18 974 281
Effet des actions dilutives	123 682	225 837	60 373
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action dilué	25 210 419	25 091 693	19 034 654

Le calcul du résultat par action est présenté avec le compte de résultat consolidé du Groupe.

NOTE 29 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Suite à la cession par le Groupe de sa participation de 49 % dans la coentreprise Johnson Controls-Saft en date du 30 septembre 2011, les participations dans les entreprises associées se limitent à la coentreprise ASB détenue à 50 % conjointement avec le groupe EADS.

Les opérations relatives à Johnson Controls-Saft et à sa cession sont décrites dans la note annexe 30 relative aux résultats des activités arrêtées.

29.1 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Conjointement avec le groupe EADS, le Groupe Saft détient 50 % du capital de la société ASB et de ses filiales. La société ASB fabrique et commercialise des batteries thermiques pour applications militaires.

Les quotes-parts du Groupe dans les bilans d'ASB et de Johnson Controls-Saft (JC-S), sociétés non cotées, sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010	2009
Actifs non courants	8,7	8,4	8,0
Actifs courants	11,7	11,5	10,0
Total Actifs	20,4	19,9	18,0
Passifs non courants	0,0	0,0	0,0
Passifs courants	7,1	7,4	6,2
Total Passifs	7,1	7,4	6,2
Quote-part d'actif net d'ASB Group	13,3	12,5	11,8
Quote-part d'actif net de JC-S	0,0	37,1	18,2
MONTANT TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	13,3	49,6	30,0

La quote-part du Groupe dans le compte de résultat d'ASB s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	14,0	12,9	13,0
Coût des ventes	(10,4)	(9,0)	(8,7)
Frais de R&D (Engineering)	0,0	0,0	0,0
Autres frais opérationnels	(1,8)	(1,7)	(2,3)
Résultat opérationnel	1,8	2,2	2,0
QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT NET D'ASB	1,8	1,6	1,3

NOTE 30 RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES

L'exercice 2011 a été marqué par la cession par Saft de sa participation dans la coentreprise Johnson Controls-Saft à Johnson Controls Inc. Cette cession résulte d'un accord intervenu entre Saft et Johnson Controls Inc. pour mettre fin à cette coentreprise, suite à un différend entre les partenaires concernant le futur de cette société créée en 2006 pour développer et produire des batteries lithium-ion pour l'automobile.

Aux termes de cet accord qui a mis fin à toutes les procédures légales engagées et à toute coopération entre Saft et Johnson Controls Inc., Saft a vendu à Johnson Controls Inc., en date du 30 septembre 2011, sa participation de 49 % dans Johnson Controls-Saft pour un montant en espèces de 145 millions de dollars.

Le résultat net des activités arrêtées au cours de l'exercice 2011 n'est donc relatif qu'aux opérations afférentes à la coentreprise Johnson Controls-Saft détenue par le Groupe à hauteur de 49 % jusqu'au 30 septembre 2011.

Le résultat global de 23,9 millions d'euros constaté au titre de l'exercice regroupe :

- d'une part la quote-part du Groupe de 49 % dans le résultat net de la coentreprise du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011, soit une perte de 19,7 millions d'euros ;
- d'autre part le résultat net de la cession de cette participation, soit un profit de 49,9 millions d'euros ;
- enfin une charge d'impôt de 6,3 millions d'euros.

Les données des exercices 2010 et 2009 ont été retraitées afin d'en permettre la comparabilité avec celles de l'exercice 2011. Le retraitement a consisté à reclasser en « Résultat net de la période des activités arrêtées » la quote-part du Groupe dans le résultat net de Johnson Controls-Saft antérieurement comptabilisée en « Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées » ainsi que l'économie d'impôt dont a bénéficié le Groupe tant en 2010 qu'en 2009 compte tenu de sa participation dans les pertes de la coentreprise au titre de ces deux exercices.

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010	2009
Quote-part du Groupe dans le résultat net de Johnson Controls-Saft	(19,7)	(16,9)	(14,6)
Résultat de cession de la participation du Groupe dans Johnson Controls-Saft	49,9	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	(6,3)	5,1	5,1
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES	23,9	(11,8)	(9,5)

Comme mentionné dans le tableau de flux de trésorerie consolidés du Groupe, la variation nette en 2011 de la trésorerie du Groupe consécutive d'une part aux opérations de financement de la coentreprise jusqu'au 30 septembre 2011 et, d'autre part à la cession de cette participation, a été positive de 60,0 millions d'euros, contre des variations nettes négatives respectives de 35,9 et 25,6 millions d'euros en 2010 et 2009.

Il convient enfin de mentionner que le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec la coentreprise Johnson Controls-Saft a été de 7,3 millions d'euros en 2011 contre respectivement 8,6 millions d'euros en 2010 et 8,4 millions d'euros en 2009.

NOTE 31 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2011 s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Cautions de soumission	0,2	1,2	0,1
Cautions de restitution d'acompte	5,9	4,5	5,8
Cautions de bonne exécution	6,6	7,1	7,0
Effets escomptés non échus et assimilés	0,0	0,0	0,0
Autres garanties données	4,8	4,3	5,4
	17,5	17,1	18,3

31.1 CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

Saft consent régulièrement certains engagements à l'égard de ses clients aux fins d'exécution des contrats qui lui ont été confiés (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus, restitution, etc.). Le montant total de ces engagements est de 12,7 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette somme représente le montant maximal potentiel (non actualisé) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données et n'est pas diminuée des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre de recours en justice ou du fait de contre garanties reçues.

Les autres garanties données, pour un montant de 4,8 millions d'euros, sont principalement constituées de garanties accordées à des organismes financiers aux États-Unis dans le cadre de la mise en place de *Standby Letters of Credit*.

31.2 GARANTIES DONNÉES SUR LA DETTE, AVANCES REÇUES ET SÛRETÉS RÉELLES

Aucune garantie n'a été donnée aux établissements prêteurs dans le cadre du contrat de financement signé en date du 3 juillet 2009.

Saft n'a consenti aucune autre sûreté réelle et n'a pas recours au financement par le biais d'escompte d'effets ou de créances.

31.3 AUTRES ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Obligations d'achat inconditionnelles	0,0	0,0	0,0
Engagements d'achat sur immobilisations corporelles	27,2	38,6	3,7
Sous-total – Engagements sur achats	27,2	38,6	3,7
Engagements sur créances – Dailly	0,0	0,0	0,0
Garanties financières à 1ère demande non utilisées	19,0	18,4	7,0
TOTAL – AUTRES ENGAGEMENTS	46,2	57,0	10,7

Les engagements d'achats d'immobilisations corporelles comprennent l'engagement de rachat de l'unité de production lithium-ion de Nersac, en France, pour un montant de 7,7 millions d'euros (soit 10 millions de dollars).

Les garanties financières à première demande ci-dessus mentionnées concernent des garanties données auprès

d'établissements de crédit américains au titre de lignes de caution utilisées par la filiale américaine du Groupe.

En application de la norme IAS 32 sur les instruments financiers, les engagements d'achat et/ou de vente de commodités ou de devises à terme sont comptabilisés au bilan consolidé du Groupe pour leur juste valeur.

NOTE 32 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations versées au cours des trois derniers exercices aux membres du Directoire se décomposent de la manière suivante :

(en euros)	2011	2010	2009
Salaires et autres avantages à court terme	1 799 734	1 531 758	1 514 636
Avantages postérieurs à l'emploi (Peri)	58 734	48 380	47 340
Autres avantages à long terme	-	-	-
Paiements fondés sur des actions		Note annexe 33	

D'autre part, les provisions constituées par le Groupe au titre des engagements de retraites d'anciens dirigeants s'élèvent à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2011 (contre 0,1 million d'euros au 31 décembre 2010 et 0,3 million d'euros au 31 décembre 2009).

NOTE 33 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**33.1 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS**

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été mis en place au cours de l'exercice 2011.

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions nouvelles en vigueur au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

	Plan n° 1	Plan n° 1 bis	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 3 bis	Plan n° 4	Plan n° 5
Date du plan	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008	23/03/2009	02/09/2010
Nombre d'options accordées	421 900	34 500	400 000	390 000	10 000	400 000	400 000
Prix d'exercice ajustés ⁽¹⁾	23,33 €	27,36 €	23,33 €	24,22 €	23,33 €	17,76 €	25,34 €
Période d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Durée de vie du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans

(1) Les prix d'exercice cidessus mentionnés, au titre des plans 1 à 4, s'entendent après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en date du 2 décembre 2009.

33.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS

L'évolution du nombre d'options de souscription d'actions au cours des trois derniers exercices est la suivante :

	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options exerçables
Options en circulation au 31/12/2008	1 128 400	26,47 €	-
Options attribuées	400 000		
Options annulées	(15 000)		
Options exercées	(233 414)		
Ajustement du nombre d'options suite à augmentation de capital	147 174		
Options en circulation au 31/12/2009	1 427 160	21,95 €	136 712
Options attribuées	400 000		
Options annulées	(27 874)		
Options exercées	(29 550)		
Options en circulation au 31/12/2010	1 769 736	22,70 €	516 799
Options attribuées	0		
Options annulées	(50 235)		
Options exercées	(49 005)		
Options en circulation au 31/12/2011	1 670 496	22,67 €	446 916

Les options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2011 se décomposent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice ajusté (€)	Durée de vie contractuelle résiduelle
Plan n° 1 du 29 juin 2005	88 675	23,33	3,5 ans
Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005	27 873	27,36	3,7 ans
Plan n° 2 du 27 novembre 2006	330 368	23,33	4,9 ans
Plan n° 3 du 22 janvier 2008	395 801	24,22	6,1 ans
Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008	11 145	23,33	6,9 ans
Plan n° 4 du 23 mars 2009	423 134	17,76	4,2 ans
Plan n° 5 du 2 septembre 2010	393 500	25,34	5,7 ans

33.3 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS ATTRIBUÉS

Les justes valeurs des stock-options sont déterminées par un évaluateur indépendant à partir d'un modèle binomial. Les hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plan n° 1	Plan n° 1 bis	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 3 bis	Plan n° 4	Plan n° 5
Date d'attribution	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008	23/03/2009	02/09/2010
Cours à la date d'attribution	26,00 €	31,00 €	23,26 €	23,10 €	23,35 €	19,06 €	25,60 €
Prix d'exercice initial	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €	19,80 €	25,34 €
Durée de vie attendue	10 ans	10 ans	7 ans				
Volatilité attendue	40 %	40 %	40 %	40 %	42,25 %	40 %	30 %
Taux sans risque	3,20 %	3,20 %	3,73 %	3,84 %	3,51 %	2,75 %	2,00 %
Taux de distribution de dividendes	3,00 %	3,00 %	2,90 %	2,90 %	3,24 %	3,57 %	2,80 %
Juste valeur	10,40 €	12,53 €	6,08 €	5,91 €	7,35 €	5,48 €	6,20 €

La volatilité attendue de l'action a été déterminée à partir de la volatilité historique de groupes comparables.

33.4 IMPACT SUR LE RÉSULTAT DES PAIEMENTS BASÉS SUR ACTIONS

Le montant des charges comptabilisées au titre de paiements basés sur actions, en application de la norme comptable internationale IFRS 2, se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010	2009
Plan n° 1 du 29 juin 2005	-	-	315
Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005	-	-	50
Plan n° 2 du 27 novembre 2006	-	301	439
Plan n° 3 du 22 janvier 2008	610	442	456
Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008	18	18	18
Plan n° 4 du 23 mars 2009	495	433	347
Plan n° 5 du 2 septembre 2010	515	162	-
TOTAL	1 638	1 356	1 625

NOTE 34 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement intervenu après la clôture de l'exercice n'est en mesure d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

Toutefois, il convient de mentionner que les opérations de refinancement de la dette bancaire du Groupe sont actuellement bien avancées et le Groupe anticipe de finaliser

son refinancement avant la fin du premier trimestre 2012. Celui-ci prendra la forme d'un refinancement bancaire à 5 ans de la dette en euro et d'un placement privé sur le marché américain pour partie de la dette en dollar. Le Groupe devrait en outre bénéficier d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable significative afin de renforcer sa flexibilité financière.

6.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires

SAFT Groupe SA

12, rue Sadi Carnot
93170 Bagnolet

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Saft Groupe SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.9 et 10. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.
- Par ailleurs, la Société constitue des provisions pour autres passifs et autres dettes afin de couvrir notamment les coûts de restructuration et les risques liés aux garanties sur produits vendus (provisions pour affaires), selon les modalités décrites dans la note 2.22. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 13 février 2012

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Françoise Garnier

Mazars
Juliette Decoux

COMPTES ANNUELS 2011 DE SAFT GROUPE SA

7.1	Bilan – Actif	184
7.2	Bilan – Passif	184
7.3	Compte de résultat de l'exercice	185
7.4	Notes annexes aux comptes annuels	186
7.5	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	192
7.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	193

AVERTISSEMENT :

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Directoire, revus par le Comité d'Audit et approuvés par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces révisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

Sauf mention expresse, les données chiffrées ci-après présentées sont exprimées en milliers d'euros.

7.1 BILAN – ACTIF

	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Actif immobilisé				
Participations	3	308 955	308 955	268 955
Autres immobilisations financières	6	1	1	1
		308 956	308 956	268 956
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commande		2	-	-
Clients et comptes rattachés	6	0	1	134
Autres créances	6	17 417	5 018	374
Valeurs mobilières de placement		2 313	2 099	2 347
Disponibilités		43 426	35 664	72 447
		63 158	42 782	75 302
TOTAL		372 114	351 738	344 258

7.2 BILAN – PASSIF

	Note	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres				
Capital social ou individuel	4	25 175	25 126	24 684
Primes d'émission, de fusion, d'apport		295 313	294 215	284 635
Réserve légale		2 513	2 468	2 124
Report à nouveau		7 119	13 340	21 892
Résultat de l'exercice		31 022	11 410	8 542
	13	361 142	346 559	341 877
Dettes				
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5	958	1 158	2 371
Dettes fiscales et sociales	5	11	12	10
Autres dettes	5	10 003	4 009	-
	7	10 972	5 179	2 381
TOTAL		372 114	351 738	344 258

7.3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Note	2011	2010	2009
Produits d'exploitation		6 543	6 444	5 997
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-	-
Autres achats et charges externes		(5 229)	(5 157)	(4 881)
Impôts, taxes et versements assimilés		(24)	(23)	(15)
Autres charges		(172)	(146)	(146)
		(5 425)	(5 326)	(5 042)
Résultat d'exploitation		1 118	1 118	955
Produits financiers				
Produits financiers de participation		29 500	7 500	7 100
Autres intérêts et produits assimilés		295	273	37
Différences positives de change		58	26	-
		29 853	7 799	7 137
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées		(2)	-	-
Différences négatives de change		(6)	(10)	(13)
		(8)	(10)	(13)
Résultat financier		29 845	7 789	7 124
Résultat courant avant impôt		30 963	8 907	8 079
Produits exceptionnels sur opérations en capital		241	221	617
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(533)	(473)	(48)
Résultat exceptionnel		(292)	(252)	569
Impôts sur les bénéfices	12	351	2 755	(106)
BÉNÉFICE OU PERTE		31 022	11 410	8 542

7.4 NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1	Informations relatives à l'entreprise	187	NOTE 9	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	189
NOTE 2	Règles et principes comptables généralement admis en France	187	NOTE 10	Rémunérations des dirigeants	189
NOTE 3	Immobilisations financières	187	NOTE 11	Effectif moyen	189
NOTE 4	Composition du capital social	188	NOTE 12	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	190
NOTE 5	Charges à payer	188	NOTE 13	Variation des capitaux propres	190
NOTE 6	État des créances à la clôture de l'exercice	188	NOTE 14	Situation avec les entreprises liées au 31 décembre 2011	190
NOTE 7	État des dettes à la clôture de l'exercice	189	NOTE 15	Emprunts et dettes financières diverses	191
NOTE 8	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	189	NOTE 16	Plans de stock-options	191

NOTE 1 INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

La société Saft Groupe SA a été constituée en mars 2005 par des fonds dont Doughty Hanson & Co. Limited était le gestionnaire (les « Fonds Doughty Hanson ») avec pour objectif de rassembler, sous le contrôle d'une société de droit français, les différentes filiales opérationnelles du Groupe Saft acquises directement ou indirectement par Saft Finance Sarl, une société de droit luxembourgeois constituée dans le cadre de l'acquisition en janvier 2004 par Doughty Hanson des activités batteries du groupe Alcatel.

Cet exercice social couvre une période de douze mois se terminant le 31 décembre.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la Société :

La société Saft Groupe SA, dont le siège social est au 12 rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolet est la société consolidante du Groupe Saft.

NOTE 2 RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS EN FRANCE

Les comptes sont établis selon le plan comptable général 1999 et le Code de commerce, ainsi que selon les règles et principes comptables français. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Participations, autres titres immobilisés

Les participations et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'achat plus frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour la Société. Elle est déterminée en fonction de

l'actif net réévalué de la Société considérée, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

b) Valeurs mobilières de placement

Elles constituent des placements temporaires de disponibilités et sont immédiatement disponibles.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Dettes

Les dettes sont portées au passif à leur valeur nominale.

e) Base de conversion des éléments exprimés en monnaies étrangères

Le cas échéant, les éléments exprimés en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risques.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	01/01/2011	Acquisitions	Cessions	31/12/2011
Participations	308 955	-	-	308 955
Prêts et autres immobilisations financières	1	-	-	1
TOTAL	308 956	-	-	308 956

Saft Groupe SA détient uniquement une participation de 100 % du capital de la société Saft Finance Sarl pour un montant de 308 955 256 euros. Les capitaux propres de Saft Finance Sarl au 31 décembre 2011 s'élèvent à 179,3 millions d'euros

et le résultat net de cette société au titre de l'exercice 2011 est un bénéficiaire de 20,6 millions d'euros.

Les filiales détenues indirectement par Saft Groupe SA sont listées en section 5.14 du présent document de référence.

NOTE 4 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2011, le capital social de la Société s'élevait à 25 174 845 euros, divisé en 25 174 845 actions de 1 euro de valeur nominale, de même catégorie et entièrement libérées.

Au 31/12/2011	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social en début d'exercice	25 125 840	1 €
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	49 005	1 €
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
ACTIONS OU PARTS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	25 174 845	1 €

Saft Groupe SA a procédé au cours de l'exercice 2011 à une augmentation de capital consécutive à l'exercice d'options de souscriptions d'actions (ou « stock-options »), augmentation ayant conduit à la création de 49 005 actions nouvelles.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET ACTIONS PROPRES DÉTENUES

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 ayant renouvelé au Directoire l'autorisation d'opérer en Bourse sur les titres

de la Société aux fins d'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société, le contrat de liquidité précédemment conclu avec Exane BNP Paribas a été renouvelé.

Au 31 décembre 2011, la valeur globale des 93 096 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité s'élevait à 1 905 806 euros au cours d'achat et à 2 034 147 euros en valeur de marché.

NOTE 5 CHARGES À PAYER

Au 31/12/2011	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	958
Dettes fiscales et sociales	11
Autres dettes	10 003
TOTAL DES CHARGES À PAYER	10 972

Les autres dettes correspondent à la dette fiscale de Saft Groupe SA, tête du groupe d'intégration fiscale en France, envers les filiales françaises membres de ce Groupe.

NOTE 6 ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au 31/12/2011	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1	-	1
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Crédits d'impôts	9 043	0	9 043
Taxe sur la valeur ajoutée	214	214	-
Débiteurs divers	8 160	431	7 729
TOTAL DES CRÉANCES	17 418	645	16 773

NOTE 7 ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au 31/12/2011	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an & 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	958	958	-	-
Autres impôts, taxes & assimilés	11	11	-	-
Comptes courants Groupe	10 003	10 003	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
TOTAL DES DETTES	10 972	10 972	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-

NOTE 8 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

Le résultat de l'exercice 2011 n'a été impacté d'aucune évaluation fiscale dérogatoire.

NOTE 9 ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Les allègements futurs d'impôt s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice 2011 :

Au 31/12/2011	Montant en base	Accroissements/ allègements futurs d'impôt
Accroissements de la dette future d'impôt	-	-
Allègements de la dette future d'impôt :		
■ <i>Organic</i>	10	3
■ <i>Déficits fiscaux reportables</i>	2 223	760
ALLÈGEMENT/(ACCROISSEMENT) NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	2 233	763

NOTE 10 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Le montant total des rémunérations versées aux Membres du Directoire en 2011 s'est élevé à 1 799 734 euros. Ce montant inclut les avantages en nature.

Le montant total des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2011 s'est élevé à 151 237 euros.

NOTE 11 EFFECTIF MOYEN

La Société n'a pas de personnel.

NOTE 12 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'analyse comme suit :

	Résultat avant impôt	Taux d'impôt	Produit/(charge) d'impôt
Résultat courant	30 963	33,33	(1 036)
Résultat exceptionnel (y compris participation)	(292)		1 387
RÉSULTAT NET	30 671		351

NOTE 13 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'analyse comme suit (en euros) :

(en euros)	01/01/2011	Affectation du résultat 2010	Dividendes versés	Augmentations de capital	Résultat de la période	31/12/2011
Capital social	25 125 840	-	-	49 005	-	25 174 845
Prime d'émission & boni de fusion	294 215 191	-	-	1 097 748	-	295 312 939
Réserve légale	2 468 409	44 175	-	-	-	2 512 584
Réserve spéciale sur plus-values à long terme	0	-	-	-	-	-
Autres réserves	0	-	-	-	-	-
Report à nouveau	13 339 600	11 365 903	(17 586 357)	-	-	7 119 146
Résultat de l'exercice	11 410 078	(11 410 078)	-	-	31 022 193	31 022 193
Provisions réglementées	0	-	-	-	-	-
TOTAL	346 559 118	0	(17 586 357)	1 146 753	31 022 193	361 141 707

NOTE 14 SITUATION AVEC LES ENTREPRISES LIÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Les postes du bilan et du compte de résultat de Saft Groupe SA relatifs aux opérations avec les autres sociétés du Groupe s'analysent comme suit au 31 décembre 2011 :

	Montant
Bilan	
Clients et comptes rattachés	0
Disponibilités (compte courant Groupe)	40 906
Dettes en compte courant	(10 004)
Compte de résultat	
Revenus de participations	29 500
Produits financiers	288
Charges financières	-

NOTE 15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

La Société n'a pas de dettes financières.

NOTE 16 PLANS DE STOCK-OPTIONS

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions nouvelles en vigueur au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

	Plan n° 1	Plan n° 1 bis	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 3 bis	Plan n° 4	Plan n° 5
Date du plan	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008	23/03/2009	02/09/2010
Nombre d'options accordées	421 900	34 500	400 000	390 000	10 000	400 000	400 000
Prix d'exercice ajustés ⁽¹⁾	23,33 €	27,36 €	23,33 €	24,22 €	23,33 €	17,76 €	25,34 €
Période d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Durée de vie du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans
Durée de vie contractuelle résiduelle	3,5 ans	3,7 ans	4,9 ans	6,1 ans	6,9 ans	4,2 ans	5,7 ans
Nombre d'options annulées	(100 844)	(6 000)	(46 721)	(37 701)	-	(22 743)	(6 500)
Options exercées	(243 274)	(3 360)	(65 335)	-	-	-	-
Ajustement d'option	10 893	3 333	42 424	43 502	1 145	45 877	-
Options en circulation au 31 décembre 2011	88 675	27 873	330 368	395 801	11 145	423 134	393 500
Dont options exerçables après ajustement	88 675	27 873	330 368	-	-	-	-

(1) Les prix d'exercice des plans 1 à 4 sont les prix d'exercice ajustés à l'issue de l'augmentation de capital réalisée le 2 décembre 2009.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

L'évolution du nombre d'options de souscription d'actions au cours des trois derniers exercices est la suivante :

	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options exerçables
Options en circulation au 31/12/08	1 128 400	26,47 €	-
Options attribuées	400 000		
Options annulées	(15 000)		
Options exercées	(233 414)		
Ajustement du nombre d'options suite à augmentation de capital	147 174		
Options en circulation au 31/12/09	1 427 160	21,95 €	136 712
Options attribuées	400 000		
Options annulées	(27 874)		
Options exercées	(29 550)		
Options en circulation au 31/12/10	1 769 736	22,70 €	516 799
Options attribuées	0		
Options annulées	(50 235)		
Options exercées	(49 005)		
Options en circulation au 31/12/11	1 670 496	22,67 €	446 916

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2011 se décompose comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice ajusté (€)	Durée de vie contractuelle résiduelle
Plan n° 1 du 29 juin 2005	88 675	23,33	3,5 ans
Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005	27 873	27,36	3,7 ans
Plan n° 2 du 27 novembre 2006	330 368	23,33	4,9 ans
Plan n° 3 du 22 janvier 2008	395 801	24,22	6,1 ans
Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008	11 145	23,33	6,9 ans
Plan n° 4 du 23 mars 2009	423 134	17,76	4,2 ans
Plan n° 5 du 2 septembre 2010	393 500	25,34	5,7 ans

7.5 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Les résultats de Saft Groupe SA au cours des cinq derniers exercices sont les suivants :

Nature des indications (en euros)	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Capital en fin d'exercice					
a) capital social	18 514 086	18 514 086	24 684 093	25 125 840	25 174 845
b) nombre d'actions ordinaires existantes	18 514 086	18 514 086	24 684 093	25 125 840	25 174 845
c) nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
a) chiffre d'affaires hors taxes	6 359 932	6 576 701	5 996 869	6 443 590	6 542 509
b) résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 084 488	34 508 681	8 648 852	8 655 078	30 670 728
c) produit/(charge) d'impôts sur les bénéfices	-	(62 956)	(106 371)	2 755 000	351 467
d) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 084 488	34 445 725	8 542 481	11 410 078	31 022 194
e) résultats distribués	12 563 036	12 553 998	16 750 647	17 586 357	n.d.
Résultats par action					
a) résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,06	1,86	0,35	0,45	1,23
b) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,06	1,86	0,35	0,45	1,23
c) dividende attribué à chaque action	0,68	0,68	0,68	0,70	n.d.
Personnel					
a) effectif moyen des salariés employés	-	-	-	-	-
b) montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

n.d. non encore déterminé.

7.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires

Saft Groupe SA

12, rue Sadi Carnot

93170 Bagnolet

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Saft Groupe SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 2.a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et les modalités d'évaluation des participations et autres titres immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 13 février 2012

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Françoise Garnier

Mazars
Juliette Decoux

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

8.1	Renseignement à caractère général concernant la Société	196
8.2	Historique	197
8.3	Organigramme	198
8.4	Contrats et engagements importants	199
8.4.1	Accord de financement bancaire	199
8.4.2	Contrat pluriannuel avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense	199
8.4.3	Contrat avec le Département américain de l'Énergie (US Department of Energy)	199
8.4.4	Sociétés communes	199
8.4.5	Engagements vis-à-vis des États français et israélien	199
8.5	Principales dispositions statutaires	200
	Objet social (article 2 des Statuts) :	200
	Assemblées Générales (article 22 des Statuts) :	201
	Forme des actions (article 11 des Statuts) :	202
	Cession des actions (article 12 des Statuts) :	203
	Franchissements de seuils (article 13 des Statuts) :	203
	Résultats sociaux – Répartition des bénéfices (article 24 des Statuts)	203
8.6	Capital et actionariat	204
8.6.1	Capital social de Saft Groupe SA	204
8.6.2	Droits de vote	204
8.6.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	204
8.6.4	Répartition du capital	204
8.6.5	Titres non représentatifs du capital	205
8.6.6	Plans de stock-options	205
8.6.7	Dividendes	205
8.6.8	Autorisations en vigueur	206
8.6.9	Notation financière du Groupe Saft	206



8.1 RENSEIGNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale :

Saft Groupe SA

Siège social :

12, rue Sadi Carnot 93170 Bagnolet (Seine-Saint-Denis, France)

Tél. : + 33 (0) 1 49 93 19 18

Forme juridique :

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance constituée le 23 mars 2005.

Durée :

99 ans, soit jusqu'au 24 mars 2104.

Objet social :

(Résumé de l'article 2 des Statuts) :

En tous pays, l'étude, la fabrication, la vente et la location de tous accumulateurs, batteries et piles électriques, ainsi que de leurs éléments, de toutes autres applications dérivées,

généralement de tous appareils mécaniques, électriques ou électroniques pouvant concourir à leur bon fonctionnement et subsidiairement de tous produits susceptibles d'être fabriqués avec son outillage, ainsi que la fabrication et la vente de tous matériels électriques ou électroniques ; l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, procédés et secrets de fabrication, tours de main, modèles ou marques, concernant les appareils et matériels ci-avant désignés ; et d'une façon générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets spécifiés dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce et des Sociétés :

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B481 480 465. Son code APE est le 6420 Z.

Exercice social :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.



8.2 HISTORIQUE

● 1918

Création, par deux électrochimistes d'origine suisse, de la Société des Accumulateurs Fixes et de Traction (Saft SA) en France en vue de fabriquer et de distribuer des batteries à base de nickel pour des applications industrielles et des chariots de manutention.

● 1928

Rachat de Saft par la Compagnie Générale d'Électricité (devenue par la suite Alcatel).

● 1940-1980

Développement des activités de Saft au Royaume-Uni (années 40) et aux États-Unis (années 70).

Au début des années 80, Saft démarre des activités en Asie (Singapour).

● 1980-1995

Admission des actions de la société Saft SA à la cote officielle de la Bourse de Paris. Au début des années 90, Alcatel rachète la totalité des actions de Saft SA, qui sont retirées de la cote en 1995.

Afin de se renforcer sur le marché des batteries industrielles, acquisition de deux des principaux concurrents du Groupe, respectivement Alcad et Nife, et de la société tchèque Ferak à la fin des années 80 et au début des années 90.

● 2000

Acquisition de Tadiran, fabricant israélien de piles au lithium, ayant ses activités en Israël, aux États-Unis et en Allemagne, et qui détenait une participation de 50 % dans Sonnenschein Lithium en Allemagne.

● 2001

Réduction des activités de la division batteries rechargeables (désormais appelée division RBS) avec la fermeture d'une unité de fabrication à Tijuana (Mexique), cession de son unité d'assemblage de batteries en Corée, et de son unité de distribution Uniross ; ces restructurations représentent une réduction d'effectifs d'environ 1 300 personnes.

Acquisition de Hawker Eternacell, leader dans le domaine des piles au lithium pour les forces armées américaines et britanniques. Augmentation de la participation de Saft dans ASB de 22 % à 50 % et de sa participation dans Sonnenschein Lithium de 50 % à 100 %. Ces sociétés font aujourd'hui partie de la division SBG.

● 2003

Acquisition de la société allemande Friemann und Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo), et des actifs d'Emisa et de Centra, auprès d'Exide. Ces sociétés produisent des batteries industrielles à base de nickel, des piles au lithium pour le secteur de la défense et des batteries équipant les torpilles.

● 2004

Acquisition auprès d'Alcatel de l'ensemble des activités du Groupe par les Fonds Doughty Hanson.

● 2005

Réorganisation du Groupe autour de la société Saft Groupe SA à laquelle sont rattachées, directement ou indirectement, l'intégralité des filiales opérationnelles du Groupe, et admission des actions de Saft Groupe SA aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le 29 juin 2005.

Implantation d'une unité de production dans le sud de la Chine, à Zhuhai, par création d'une filiale détenue à 100 %.

Acquisition de 51 % du capital d'Amco Power Systems, fabricant indien de batteries nickel-cadmium basé à Bangalore.

● 2006

Création de la coentreprise Johnson Controls-Saft afin de répondre aux besoins du marché des véhicules hybrides et électriques. Saft détient 49 % et Johnson Controls 51 % de cette coentreprise.

● 2008

Démarrage de la nouvelle ligne de production de Johnson Controls-Saft à Nersac en France, dédiée aux batteries lithium-ion pour les véhicules hybrides et électriques.

● 2009

Lancement de deux projets industriels d'envergure consistant en la construction de deux grandes unités de fabrication de batteries au lithium-ion en Floride (projet Saft) et dans le Michigan (projet de la coentreprise Johnson Controls-Saft).

Afin de financer ces deux projets et de renforcer sa flexibilité financière, le Groupe procède à une augmentation de capital de 120 millions d'euros.

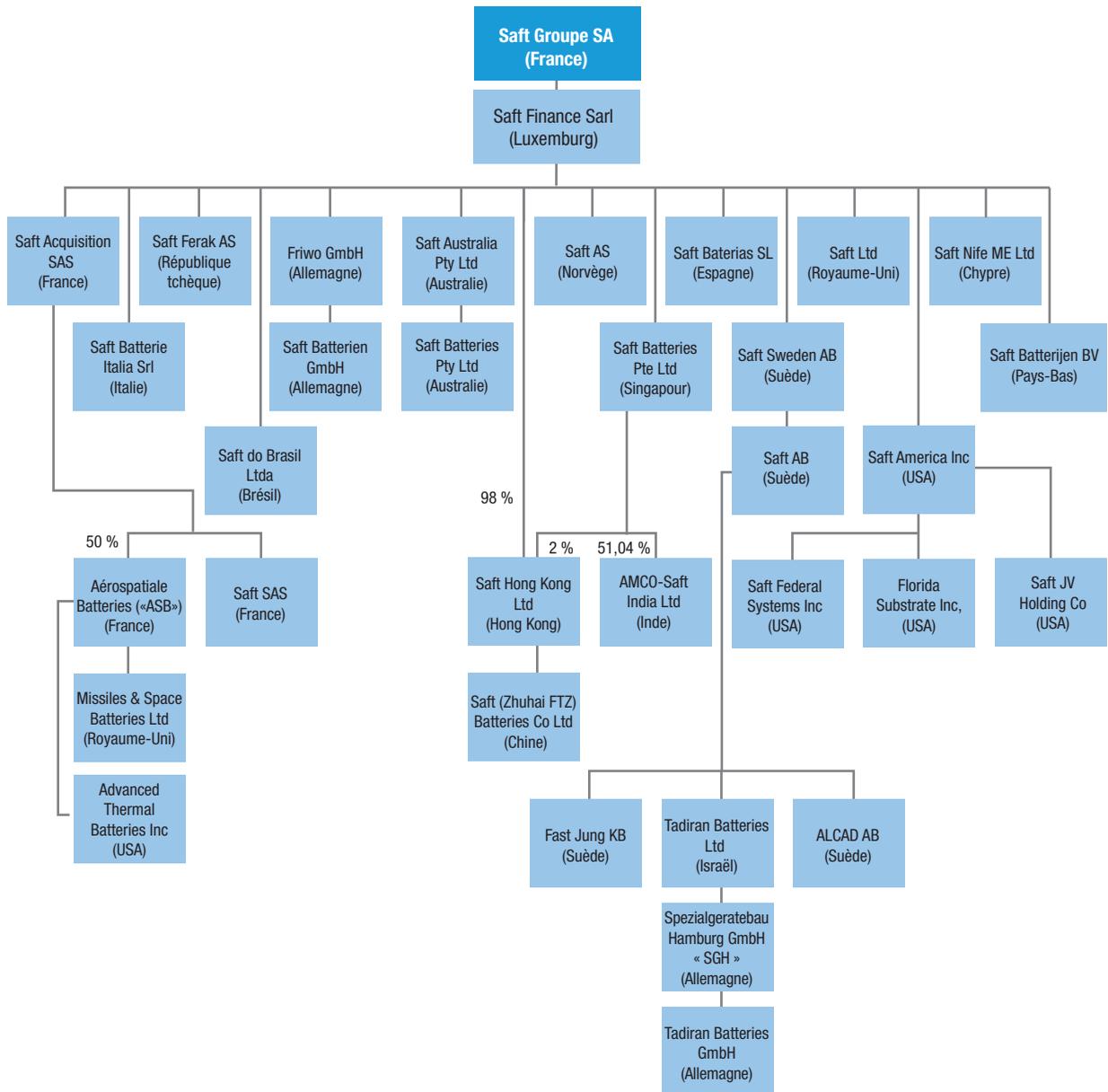
● 2011

Démarrage de production et premières livraisons d'éléments de la nouvelle unité de fabrication de batteries lithium-ion de Jacksonville.

Cession par le Groupe de sa participation de 49 % dans la coentreprise Johnson Controls-Saft en date du 30 septembre 2011.



8.3 ORGANIGRAMME



En l'absence d'indication du pourcentage de détention, celui-ci s'élève à 100 %.

8.4 CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS

8.4.1 ACCORD DE FINANCEMENT BANCAIRE

Le 3 juillet 2009, un syndicat bancaire a accordé à Saft Groupe SA et à différentes sociétés du Groupe de nouvelles facilités de crédit comportant un prêt à échéance fixe, non renouvelable avec deux tranches, l'une de 150 millions d'euros et l'autre de 240 millions de dollars, ainsi qu'un crédit revolving multidevise pour une somme maximum de 33,5 millions d'euros. Les modalités de ces facilités de crédit et leurs évolutions sont décrites en note annexe n° 18 aux États financiers consolidés de l'exercice 2011 au sein du présent document de référence.

8.4.2 CONTRAT PLURIANNUEL AVEC L'AGENCE AMÉRICAINE DE LOGISTIQUE DE LA DÉFENSE

Le 16 juillet 2008, la filiale Saft America Inc. a signé avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense – Defence Logistics Agency (DLA) – un important contrat pluriannuel pour la fourniture à l'armée américaine, la Marine, l'Armée de l'Air et les Marine Corps de batteries BA 5590 de technologie lithium dioxyde de soufre (Li-SO₂) utilisées pour plusieurs applications militaires portables telles que les systèmes de communication et les systèmes électroniques.

Avec ce contrat, Saft couvrira 100 % des besoins de l'armée américaine pour ce type de batteries. Le contrat avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense (DLA) porte sur une quantité indéterminée pour une durée de base de deux ans, pour un montant maximum de 64 millions de dollars. Il pourra être complété de trois périodes optionnelles d'un an, pour un montant total du contrat qui pourrait atteindre 170 millions de dollars. Les commandes au titre de ce contrat sont passées par le client selon ses besoins.

Ce contrat confirme Saft comme fournisseur principal de batteries au lithium pour l'armée américaine. Les batteries pour ce contrat sont fabriquées par le site de production de Valdese en Caroline du Nord, site qui fournit ce type de batteries militaires depuis les années quatre-vingt.

8.4.3 CONTRAT AVEC LE DÉPARTEMENT AMÉRICAIN DE L'ÉNERGIE (US DEPARTMENT OF ENERGY)

Le 1^{er} décembre 2009, la société Saft America Inc. a signé avec le département de l'Énergie américain un accord de financement aux termes duquel la Société bénéficie d'une subvention sous la forme d'un programme de partage des coûts (*cost-sharing*), à hauteur de 50 % et pouvant atteindre 95,5 millions de dollars dans le cadre des dispositions du *Federal American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA). Cette subvention est destinée au financement de la construction, à

Jacksonville, en Floride, d'une usine destinée à fabriquer des éléments et à intégrer des batteries lithium-ion pour les marchés du stockage des énergies renouvelables, des réseaux de secours de télécommunications, mais aussi de l'aviation et de certains marchés militaires.

8.4.4 SOCIÉTÉS COMMUNES

ASB Group

L'une des filiales de Saft est partie, avec EADS France, à un pacte d'actionnaires, renouvelé en 2006, portant sur la participation égalitaire détenue dans la société ASB, qui produit principalement des piles thermiques à usage militaire. En vertu du document de ce pacte, tout changement de contrôle de l'un des deux actionnaires d'ASB confère à l'autre une option d'achat sur la totalité des actions de la filiale commune détenues par l'actionnaire concerné par le changement de contrôle. Dans une telle hypothèse, le prix serait fixé, à défaut d'accord entre les parties, par un expert désigné conformément à l'article 1843-4 du Code civil.

Johnson Controls-Saft

La participation du Groupe de 49 % dans cette coentreprise créée en 2006 afin de répondre aux besoins du marché des véhicules hybrides et électriques a été cédée par le Groupe Saft à Johnson Controls Inc. en date du 30 septembre 2011.

8.4.5 ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES ÉTATS FRANÇAIS ET ISRAËLIEN

Par lettre en date du 11 décembre 2003 et dans le cadre de la cession du Groupe Saft par Alcatel aux Fonds Doughty Hanson, Tadiran, filiale israélienne de la Société, s'est engagée auprès du ministre de la Défense israélien (MOD) à maintenir confidentielle toute information relative aux commandes de batteries provenant du MOD et classée selon les normes du *Security Directorate* israélien. Tadiran s'est également engagée à ce que son *General Manager* soit un citoyen israélien répondant à des normes de sécurité strictes. Tout changement de contrôle de Tadiran devra être notifié au MOD et devra faire l'objet d'une autorisation préalable du Chief Scientist Office et de l'Investment Center du ministère de l'Industrie et du Commerce israélien.

Saft estime cependant que, compte tenu des produits concernés, les conséquences de cet engagement ne devraient pas avoir d'effet significatif sur la situation financière du Groupe.

L'État français a conclu avec la Société en date du 4 mai 2005 une convention, d'une durée de quatre-vingt-dix ans. Dans ce cadre, la Société s'est engagée à conserver la Direction générale du Groupe et les fonctions associées en France. La Société a également contracté certains engagements et s'est portée fort de la bonne exécution par ses filiales françaises de leurs engagements pris au bénéfice direct ou indirect du



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Principales dispositions statutaires

ministère français de la Défense et relatifs, notamment, à la fourniture future par ses filiales françaises de produits utilisés dans les applications spatiales et de défense nationale françaises à des conditions justes et raisonnables pour toutes les parties. La Société s'est engagée, en outre, sous certaines conditions liées notamment à l'environnement concurrentiel, à maintenir et à développer en France certains actifs et technologies critiques au regard des applications de défense nationale française. Ces actifs et technologies correspondent à une part non significative du total des actifs du Groupe. Les actifs et technologies critiques au regard des applications de défense nationale française s'entendent des actifs existants à la date d'entrée en vigueur de la convention ou qui viendraient à être développés pendant la durée de celle-ci dans le cadre de marchés de défense français et afférents à la capacité de maîtrise d'œuvre, de conception, de fabrication, d'intégration et de maintien en condition opérationnelle relative aux batteries intégrées, notamment, dans les armes de dissuasion nucléaire, dans les avions et les missiles équipant les forces armées françaises.

Enfin, l'État a nommé un Commissaire du gouvernement auprès de Saft Groupe SA, comme il avait déjà nommé un Commissaire du gouvernement auprès de Saft SA (devenue Saft SAS en 2010) et d'ASB en 2004. Le Commissaire du gouvernement reçoit certaines informations sur les flux financiers au sein du Groupe, sur les principales modifications de son actionnariat et toutes les informations communiquées aux membres du Conseil de Surveillance. La mise à la disposition du Commissaire du gouvernement des différentes informations de son ressort n'affecte pas les engagements de confidentialité qui lient la Société ou ses filiales. Un éventuel changement de contrôle de la Société n'aurait aucun impact sur les engagements de cette dernière envers l'État.

En cas de violation de ces engagements, l'État peut mettre en cause la responsabilité de la Société conformément au droit applicable à la convention. Saft Finance Sarl et Saft Acquisition SAS, deux filiales de la Société, ont été déchargées de toute responsabilité découlant de l'autorisation relative aux investissements étrangers délivrée le 9 janvier 2004.

8.5 PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS) :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

1. l'étude, la création, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières ;
2. l'acquisition, la prise à bail, la location, avec ou sans promesse de vente, la construction et l'exploitation de toutes usines, ateliers, bureaux et locaux ;
3. l'acquisition, la gestion et l'exploitation, la location, avec ou sans option d'achat, et accessoirement, la vente de tout bien d'équipement, matériel fixe, mobile ou roulant, machines et outillages, ainsi que tous véhicules terrestres, maritimes ou aériens ;
4. la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, industriel ou financier, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ;
5. la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes ;
6. la propriété et la gestion de tous immeubles ;
7. l'étude, la fabrication, la vente et la location de tous accumulateurs, batteries et piles électriques, ainsi que de leurs éléments, de toutes autres applications dérivées, généralement de tous appareils mécaniques, électriques ou électroniques pouvant concourir à leur bon fonctionnement et subsidiairement de tous produits susceptibles d'être fabriqués avec son outillage, ainsi que la fabrication et la vente de tous matériels électriques ou électroniques ;
8. l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, procédés et secrets de fabrication, tours de main, modèles ou marques, concernant les appareils et matériels désignés à l'alinéa qui précède ; et
9. d'une façon générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous objets.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 22 DES STATUTS) :

1. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.
2. Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Convocation et lieu de réunion des Assemblées

3. Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi par le Conseil de Surveillance ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.
4. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Ordre du jour

5. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté par l'auteur de la convocation.
6. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires ou le comité d'entreprise ont la faculté de requérir, dans les conditions déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution.
7. L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Toutefois, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement.
8. L'ordre du jour d'une Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Participation aux Assemblées

9. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.
10. Pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, voter par correspondance ou se faire représenter personnellement, les actionnaires doivent justifier d'une inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent justifier de l'inscription ou l'enregistrement de leurs titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établies au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée, et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

11. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. À cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.
12. Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la Société sans indication de mandataire. Dans ce cas, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ; pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.
13. Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Ce formulaire doit être reçu par la Société trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.
14. Sur décision du Conseil de Surveillance, les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée par voie de visioconférence et/ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Droit de vote

15. Tout actionnaire dispose d'autant de droits de vote qu'il possède ou représente d'actions.

Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux

16. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.
17. Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou, en leur absence, par le membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance le plus ancien présent à cette assemblée. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi, elle est présidée par l'auteur de la convocation. À défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son Président.
18. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les actionnaires, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.
19. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.
20. Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.
21. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et inscrits sur un registre



spécial conservé au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbaux sont signés par le Président ou le Vice-Président du Conseil de surveillance ou un membre du Directoire.

Assemblées Générales Ordinaires

22. L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
23. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.
24. L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Assemblées Générales Extraordinaires

25. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs stipulations ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.
26. L'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote sur première convocation et au moins le quart des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.
27. L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Assemblées Générales spéciales

28. Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.
29. Les Assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins la moitié des actions ayant droit de vote sur première convocation et au moins le quart des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.
30. L'Assemblée spéciale statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

FORME DES ACTIONS (ARTICLE 11 DES STATUTS) :

1. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
2. Sauf en cas d'inscription en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires, la propriété

des actions résulte de leur inscription au nom de leur ou leurs titulaires, soit sur les registres tenus par la Société, ou un mandataire de celle-ci, pour les actions nominatives, soit sur les registres tenus par un intermédiaire financier habilité pour les actions au porteur.

3. En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société peut demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres les renseignements visés à l'article L. 228 -2 du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.
4. La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.
5. S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.
6. Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. À l'issue de cette demande, la Société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la Société.
7. En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces obligations n'ont pas été respectées seront privés des droits de vote pour toute Assemblée Générale, qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.
8. En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande



de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement, pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

CESSION DES ACTIONS (ARTICLE 12 DES STATUTS) :

1. Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.
2. Les cessions ou transmissions d'actions quelle qu'en soit la forme, nominative ou au porteur, sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.
3. Les actions non libérées des versements exigibles ne peuvent faire l'objet d'un virement de compte à compte.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (ARTICLE 13 DES STATUTS) :

1. Conformément aux dispositions du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale agissant seule ou de concert détenant des titres de capital au porteur inscrits en compte chez un intermédiaire habilité et qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote informe la Société et l'Autorité des marchés financiers dans un délai de cinq jours de Bourse, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus visés.
2. À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.
3. Toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 1 %, puis à toute tranche supplémentaire de 1 % du capital ou des droits de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société qu'elle possède, par

lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de Bourse à compter du franchissement du/ou des seuil(s) de participation.

4. À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.
5. La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

RÉSULTATS SOCIAUX – RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 24 DES STATUTS)

1. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social mais reprenant si, pour une cause quelconque, la réserve légale devient inférieure à ce dixième.
2. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.
3. Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous autres fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.
4. En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.
5. Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle, ou à défaut, par le Directoire conformément aux prescriptions des articles L. 232-12 à L. 232-20 du Code de commerce.
6. L'Assemblée Générale peut ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en espèces et le paiement en actions nouvelles de la Société dans les conditions fixées par la loi.



8.6 CAPITAL ET ACTIONNARIAT

8.6.1 CAPITAL SOCIAL DE SAFT GROUPE SA

Au 31 décembre 2011, le capital social de la Société s'élevait à 25 174 845 euros, divisé en 25 174 845 actions de 1 euro de valeur nominale, de même catégorie et entièrement libérées.

Évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices :

Date	Type d'opération	Actions créées	Actions totales	Capital en €
31/12/2008	-	-	18 555 901	18 555 901
31/12/2009	Augmentation de capital	6 128 192	24 684 093	24 684 093
12/04/2010	Augmentation de capital par suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	4 450	24 688 543	24 688 543
09/07/2010	Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions	410 647	25 099 190	25 099 190
13/07/2010	Augmentation de capital par suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	3 344	25 102 534	25 102 534
15/12/2010	Augmentation de capital par suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	12 374	25 114 908	25 114 908
31/12/2010	Augmentation de capital par suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	10 932	25 125 840	25 125 840
10/06/2011	Augmentation de capital par suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	49 005	25 174 845	25 174 845

Au cours de ces cinq dernières années, l'évolution dans la structure de l'actionariat a essentiellement été marquée par la cession, par les fonds de Doughty Hanson & Co., au mois d'avril 2007, de leur participation résiduelle de 36,6 % du capital de Saft que Doughty Hanson & Co. détenait depuis l'introduction en Bourse du Groupe en juin 2005.

8.6.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Un programme de rachat d'actions de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011.

L'objectif du programme de rachat d'actions est de permettre l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Le Prestataire de service d'investissements intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre Saft est la société Exane BNP Paribas (16 avenue Matignon – 75008 Paris).

Au cours de l'exercice 2011, les mouvements d'achat et vente de titres de la Société ont été les suivants :

- achat : 388 346 titres au cours moyen d'achat de 24,80 euros par action ;

8.6.2 DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2011, le nombre de droits de vote était de 25 081 749, nombre correspondant au nombre des actions constituant le capital, soit 25 174 845 actions, déduction faite des 93 096 actions autodétenues au 31 décembre 2011 et privées du droit de vote. Il n'existe pas de droit de vote double.

- vente : 339 554 titres au cours moyen de vente de 25,05 euros par action.

Le nombre total de titres traités en 2011 dans le cadre du contrat de liquidité s'est élevé à 727 900 titres. La Société n'a supporté aucun frais de négociation au titre de ces opérations.

Au 31 décembre 2011, la Société détenait 93 096 de ses propres actions (représentant 0,37 % du capital). Leur valeur globale, évaluée au cours d'achat, s'élève à cette date à 1 905 806 euros. Leur valeur de marché au 31 décembre 2011 est de 2 034 147 euros.

8.6.4 RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2011, la répartition du capital était la suivante :

- dirigeants et personnel 2,49 % ;
- flottant 97,51 %.

Les intérêts des dirigeants dans le capital de la Société au 31 décembre 2011 sont détaillés en section 4.2 « Intérêts et rémunérations » du présent document de référence. Ils représentaient à cette date 1,51 % du capital.

L'actionariat salarié identifié représentait quant à lui 0,98 % du capital (dont 0,09 % via le FCPE Saft Energy).



Sur la base de la dernière étude d'identification de l'actionariat réalisée au cours du mois de janvier 2012, à notre connaissance, les principaux actionnaires du Groupe au 31 janvier 2012 sont listés ci-dessous. Les principaux

actionnaires en dates des 31 décembre 2010 et 2009 avaient été identifiés sur la base des déclarations de franchissements de seuils.

31 janvier 2012		31 décembre 2010		2 février 2010	
Ameriprise Financial Inc.*	6,35 %	Pictet Assets Management	5,37 %	Pictet Assets Management	5,37 %
Carmignac Gestion	4,50 %	Commerzbank	5,31 %	Fidelity Investments	5,03 %
		Ameriprise Financial Inc.*	5,03 %	Carmignac Gestion	4,99 %
		Taube, Hobson, Stonex Partners	4,98 %	Taube, Hobson, Stonex Partners	4,98 %
		FMR LLC (Fidelity Investments)	4,96 %	Fortis Investment Management	4,94 %
		Fortis Investment Management	4,94 %	Schroders Investment Mgt Ltd	4,91 %

* Ameriprise Financial Inc. agit par l'intermédiaire de Columbia Wanger Asset Management LLC, Columbia Management Investment Advisers LLC et Threadneedle Asset Management Holdings Ltd qu'elle contrôle.

En date du 10 février 2012, aucun mouvement dans la répartition du capital de la Société, susceptible de modifier le tableau ci-dessus, n'a été porté à notre connaissance.

À la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote ;
- aucun actionnaire n'exerce une influence notable sur le Groupe à la date de dépôt du présent document ;
- il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'actions de concert.

8.6.5 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

8.6.6 PLANS DE STOCK-OPTIONS

La description des plans de stock-options mis en œuvre par le Groupe et les données chiffrées afférentes figurent en note

Les dividendes versés par la Société au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Mise en paiement	Dividende	Nombre d'actions	Distribution
2008	6 juillet 2009	0,68 €	10 316 277 ⁽¹⁾	7 015 068
2009	9 juillet 2010	0,68 €	10 955 270 ⁽²⁾	7 449 584
2010	4 mai 2011	0,70 €	25 123 367	17 586 357

(1) Sur un nombre total de 18 461 763 actions composant le capital social (hors actions d'autocontrôle) à la date de versement du dividende, des actionnaires représentant un total de 8 145 486 actions ont opté pour le paiement du dividende en actions, tel que décidé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009.

(2) Sur un nombre total de 24 688 543 actions composant le capital social (hors actions d'autocontrôle) à la date de versement du dividende, des actionnaires représentant un total de 13 733 273 actions ont opté pour le paiement du dividende en actions, tel que décidé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 2010.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Capital et actionariat

8.6.8 AUTORISATIONS EN VIGUEUR

Les délégations en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital (art. L. 225-100 al.7 du Code de commerce) sont les suivantes :

Description de l'autorisation	Date de l'autorisation	Date d'échéance	Plafonds autorisés		Date d'exercice	Montant utilisé
			Actions ordinaires (montant nominal de l'émission)	Valeurs mobilières donnant accès au capital		
Augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2010 (10 ^e Résolution)	8 août 2012	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 10 millions d'euros maximum		Non utilisée en 2011	Néant
Augmenter le capital par l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'un placement privé visé à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 (19 ^e Résolution)	3 octobre 2012	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 2,5 millions d'euros maximum		Non utilisée en 2011	Néant
Augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents d'un PEE ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 (22 ^e Résolution)	3 juillet 2013		250 000 euros (montant nominal)	Non utilisée en 2011	Néant

8.6.9 NOTATION FINANCIÈRE DU GROUPE SAFT

Le Groupe Saft ne fait l'objet d'aucune notation financière externe (ou *rating*) par les agences de notation financières.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

9.1	Présentation des principales résolutions	208
9.2	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	209



9.1 PRÉSENTATION DES PRINCIPALES RÉOLUTIONS

L'Assemblée Générale des actionnaires est prévue en date du 11 mai 2012.

Au cours de cette Assemblée Générale, outre les résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et rapports afférents, il sera principalement proposé aux actionnaires :

- la distribution d'un dividende ordinaire de 0,72 euro par action ;
- la distribution d'un dividende exceptionnel de 1,0 euro par action.

Sur le plan des autorisations financières, compte tenu des autorisations en vigueur décrites en section 8.6.8 « Autorisations en vigueur » du présent document de référence, il sera proposé aux actionnaires :

- de renouveler l'autorisation donnée à la Société d'opérer sur ses propres actions ;
- d'accorder une délégation de compétence au Directoire aux fins de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au

capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

- d'accorder une délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais avec obligation de conférer un droit de priorité.

Ces demandes d'autorisations ont pour objectifs de donner à la Société la flexibilité nécessaire d'une part pour saisir, le moment venu, et dans les meilleures conditions possibles, d'éventuelles opportunités de croissance externe et, d'autre part, pour renouveler, optimiser ou accroître ses financements.

Enfin, il sera proposé aux actionnaires d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Ce rapport, qui présente les conventions et engagements de Saft Groupe SA ayant nécessité une autorisation préalable du Conseil de Surveillance et en décrit les modalités d'exécution au cours de l'exercice, est présenté ci-après.

9.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires

Saft Groupe SA

12, rue Sadi Carnot
93170 BAGNOLET

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

1. Attribution au profit de M. John Searle d'indemnités et avantages dus à la cessation de ses fonctions – Renouvellement de l'approbation

Dirigeant concerné :

M. John Searle, Président du Directoire de votre Société, également Président de Saft SAS, société détenue à 100 % par Saft Acquisition SAS, elle-même contrôlée indirectement par votre Société.

Nature et objet :

Le contrat de travail entre M. John Searle et Saft Acquisition SAS comporte, à son article 10, une clause d'indemnité contractuelle en cas de rupture non motivée par une faute grave ou lourde. Cette clause prévoit le paiement de 18 mois de rémunération moyenne et définit les éléments à prendre en compte.

Conformément à la loi TEPA n°2007-1223 du 21 août 2007, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa séance du 11 mars 2008 de compléter la clause d'indemnité contractuelle de rupture de contrat de travail de M. John Searle par adjonction de la clause suivante :

« Le versement de cette indemnité contractuelle de rupture de contrat de travail sera subordonné au respect des conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de Saft Groupe SA. Ainsi, ce versement aura lieu si les deux critères suivants sont réunis :

- paiement au moins une fois sur les trois dernières années d'au moins 20 % (vingt pour cent) du maximum de la prime annuelle sur objectifs ;
- EBIT de Saft Groupe SA positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire. »



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

L'approbation de la convention réglementée décrite ci-dessus a été renouvelée par votre Conseil de Surveillance lors de sa séance du 5 mai 2011, dans le même temps que le renouvellement du mandat de membre du Directoire de ce dirigeant.

Modalités :

Cette convention n'a produit aucun effet au titre de l'exercice.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Term and revolving facilities Agreement

Dirigeants concernés :

M. John Searle, Président du Directoire de votre Société, également :

- Président de Saft SAS (anciennement Saft SA), société détenue à 100 % par Saft Acquisition SAS, elle-même contrôlée indirectement par votre Société ;
- Gérant de Saft Finance Sarl, détenue à 100 % par votre Société ;
- Administrateur de Saft America Inc. ;
- Chairman de Saft Ltd ;
- Chairman of the board de Tadiran Batteries Ltd.

M. Thomas Alcide, membre du Directoire de votre Société, également Président et CEO de Saft America Inc. et de Saft Federal Systems Inc.

Bruno Dathis, membre du Directoire de votre Société, également gérant de Saft Finance Sarl, détenue à 100 % par votre Société.

Nature et objet :

En vue du refinancement de la dette du Groupe au titre d'un précédent contrat de crédit conclu en date du 13 juin 2005 et afin de financer les besoins en fonds de roulement et d'investissements du Groupe, un contrat de crédit (*Term and Revolving Facilities Agreement*) a été conclu le 3 juillet 2009.

La signature de ce Term and Revolving Facilities Agreement a été autorisée par votre Conseil de Surveillance lors de sa séance du 30 juin 2009.

Modalités :

Les ouvertures de crédit se composent d'une ouverture de crédit à terme (*Facility A*) d'un montant maximal en principal de 150 millions d'euros, d'une seconde ouverture de crédit à terme (*Facility B*) d'un montant maximal en principal de 240 millions de dollars américains et d'un crédit renouvelable (*multicurrency Revolving Facility*) d'un montant maximal en principal de 33,5 millions d'euros.

Dans le cadre de ce contrat, chacune des sociétés du Groupe désignées comme « Original Borrowers » dans le contrat de crédit, s'est engagée à faire face aux engagements des autres sociétés en cas de défaillance de celles-ci et ce sur simple demande des prêteurs. Il est par ailleurs précisé que le montant de l'engagement des sociétés ayant la qualité de garant (*Original Obligor*) est soumis à certaines conditions et limites stipulées au contrat de crédit.

2. Management Services Agreement (MSA)

Nature et objet :

Lors de sa séance du 29 juin 2005, votre Conseil de Surveillance a confié à votre Société, holding du Groupe Saft, certaines activités de soutien aux sociétés opérationnelles qu'elle contrôle directement ou indirectement en leur offrant des prestations de services dans le domaine du conseil en gestion.

Cette convention signée le 1^{er} octobre 2005 a été conclue pour une durée initiale de 39 mois arrivant à expiration le 31 décembre 2008 et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de 12 mois sauf dénonciation sous réserve d'un préavis de 6 mois.

En contrepartie des services rendus, votre Société facture trimestriellement aux filiales signataires des prestations évaluées sur la base de 1,1 % du chiffre d'affaires hors Groupe réalisé par la filiale concernée.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2011, les prestations facturées par votre Société aux filiales opérationnelles du Groupe se sont élevées à 6 543 milliers d'euros HT.

L'intégralité de ces prestations a été réglée au 31 décembre 2011.

3. Services Agreement

Nature et objet :

Lors de sa séance du 29 juin 2005, votre Conseil de Surveillance a autorisé votre Société à conclure avec Saft SA (devenue Saft SAS en date du 8 décembre 2010) un contrat de prestations de services dans le domaine du conseil en gestion.

Cette convention qui a pris effet au 1^{er} octobre 2005 expirait le 31 décembre 2008 et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de 12 mois sauf dénonciation sous réserve d'un préavis de 3 mois. En contrepartie des services rendus à votre Société, Saft SAS facture les coûts réellement engagés.

Modalités :

Au 31 décembre 2011, les prestations facturées par Saft SAS à votre Société se sont élevées à 4 453 milliers d'euros HT.

L'intégralité de ces prestations a été réglée au 31 décembre 2011.

4. Régime de retraite supplémentaire de quatre des membres du Directoire

Dirigeants concernés :

M. John Searle, Président du Directoire de votre Société, également Président de Saft SAS, société détenue à 100 % par Saft Acquisition SAS, elle-même contrôlée indirectement par votre Société.

Mme Élisabeth Ledger, membre du Directoire de votre Société, salariée de Saft SAS, contrôlée indirectement par votre Société.

M. Xavier Delacroix, membre du Directoire de votre Société, salarié et Administrateur de Saft SAS, contrôlée indirectement par votre Société.

M. Bruno Dathis, membre du Directoire de votre Société, salarié de Saft SAS, société contrôlée indirectement par votre Société.

Nature et objet :

Un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place au bénéfice des dirigeants et des cadres de Saft SAS et de Saft Acquisition SAS dans le cadre d'un plan d'épargne retraite interentreprises (Peri).

Les taux des cotisations à la charge de Saft SAS ou de Saft Acquisition SAS sont les suivants :

- de 0 à 3 PASS ⁽¹⁾ inclus : 0,2 % ;
- de plus de 3 PASS à 4 PASS inclus : 7 % ;
- de plus de 4 PASS à 11 PASS inclus : 8 %.

Modalités :

L'appel de cotisations concernant le contrat plan d'épargne retraite interentreprises, à la charge de Saft SAS et de Saft Acquisition SAS pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, au titre de M. John Searle, de Mme Élisabeth Ledger, de M. Xavier Delacroix, et de M. Bruno Dathis s'est élevé respectivement à 22 438,92 euros, 6 266,59 euros, 13 863,99 euros et 16 144,22 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 13 février 2012

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Françoise Garnier

Mazars
Juliette Decoux

(1) Plafond Annuel de Sécurité Sociale.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

10.1	Documents accessibles au public	214
10.2	Responsabilité du document de référence	215
10.3	Responsabilité du contrôle des comptes et honoraires	216
10.4	Table de concordance du document de référence	217
10.5	Table de concordance du rapport financier annuel	219
10.6	Table de concordance du rapport de gestion	220
10.7	Table de concordance des informations environnementales, sociales et sociétales	221

10.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposées auprès de l'AMF, ainsi que leurs éventuelles mises à jour en cours d'exercice, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.saftbatteries.com et une copie peut en être obtenue au siège social de la Société (12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet).

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF est disponible sur le site Internet de la Société dans la section « Espace Investisseur » à la rubrique « Information réglementée AMF ».

Les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées Générales, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

En application de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF, la liste ci-dessous présente les informations publiées ou rendues publiques par la Société au cours de l'exercice 2011 pour satisfaire à ses obligations concernant la réglementation boursière. Cette liste est également disponible sur le site de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse : www.amffrance.org.

Communiqués de presse

07-11	Saft Groupe SA annonce son chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre et l'exercice 2010
08-11	Les batteries lithium-ion de Saft sélectionnées pour un nouveau programme de stockage d'énergie solaire en Californie
10-11	Saft : Mise à disposition du document de référence 2010
14-11	Peugeot Scooters lance son nouveau scooter e-Vivacity avec des batteries lithium-ion Saft
15-11	Approvisionnement au Japon
18-11	Les batteries lithium-ion Saft équipent les plus grandes équipes de Formule 1 pour la nouvelle saison
JC-S 01	Johnson Controls-Saft fournira des systèmes batterie de technologie avancée à Beijing Electric Vehicle Company
20-11	Saft Groupe SA publie son information financière trimestrielle pour le premier trimestre 2011
21-11	Les nouveaux chariots élévateurs et de magasinage électriques de STILL présentés au CeMAT comptent sur les batteries lithium-ion Saft pour fournir puissance et autonomie accrues
22-11	Linde lance ses chariots élévateurs électriques équipés de batteries lithium-ion de Saft
25-11	Saft s'oppose à l'action en justice de Johnson Controls en vue de la dissolution de la coentreprise Johnson Controls-Saft
27-11	Saft sélectionné par Viridity Energy pour assurer le stockage d'énergie pour la Southeastern Pennsylvania Transportation Authority (SEPTA)
31-11	Saft Groupe : Journée analystes et investisseurs
32-11	Descriptif du programme de rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité du titre autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011
33-11	Saft Groupe SA annonce une forte croissance de son chiffre d'affaires au 1 ^{er} semestre 2011 et relève sa prévision pour l'exercice 2011
34-11	Saft partenaire du projet de réseau intelligent NICE GRID
35-11	Saft va déployer des systèmes de batteries lithium-ion de stockage de l'électricité pour le projet Smart Grid MILLENER
JC-S 02	Johnson Controls et Saft trouvent un accord pour mettre fin à leur coentreprise dédiée au marché des batteries lithium-ion pour l'automobile
42-11	Saft démarre la production industrielle de sa nouvelle usine de batteries lithium-ion à Jacksonville
43-11	Saft finalise la cession de sa participation dans la coentreprise Johnson Controls-Saft
45-11	Saft Groupe : Augmentation des moyens alloués au contrat de liquidité
51-11	Saft Groupe SA publie son information financière trimestrielle pour le troisième trimestre 2011
52-11	OLON sélectionne la batterie lithium-ion de Saft pour son projet de solutions de stockage d'énergie en Arizona
53-11	Saft fournira sa solution de stockage lithium-ion en conteneurs à Hawaii
54-11	Les batteries Li-ion de Saft alimenteront la constellation de satellites Iridium NEXT dans le cadre d'un contrat de plusieurs millions d'euros avec Thales Alenia Space
61-11	Saft démarre les livraisons des premières batteries lithium-ion produites par sa nouvelle usine de Jacksonville

10.2 RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Responsables du document de référence

John SEARLE, Président du Directoire de Saft Groupe SA
Bruno DATHIS, membre du Directoire et Directeur financier

Responsable de l'information financière

Bruno DATHIS, membre du Directoire et Directeur financier

Attestation des responsables du document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion, dont le contenu est indiqué en section 10.6 « Table de concordance du rapport de gestion » du présent document, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 et figurant aux pages 103 à 157 du document de référence enregistré à l'AMF sous le visa n° R10-010 en date du 24 février 2010 ;
- les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 et figurant aux pages 115 à 168 du document de référence déposés à l'AMF en date du 16 février 2011 sous le n° D.11-0062.



10.3 RESPONSABILITÉ DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Françoise Garnier-Bel

Date de nomination : 4 mai 2011
Échéance du mandat : AG 2017

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-la-Défense Cedex

Représenté par Juliette Decoux

Date de nomination : 4 mai 2011
Échéance du mandat : AG 2017

Commissaires aux comptes suppléants

M. Yves Nicolas

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 4 mai 2011

Échéance du mandat : AG 2017

M. David Chaudat

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-la-Défense Cedex

Date de nomination : 4 mai 2011

Échéance du mandat : AG 2017

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX AUDITEURS EN 2011, 2010 ET 2009

(en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit						Mazars (2011)//SYC SA-Moore Stephens SYC (2010 et 2009)					
	Montant (HT)			%			Montant (HT)			%		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	573	920	870	75,3%	70,4%	76,6%	360	135	134	96,8%	90,6%	81,7%
Émetteur	35	45	45	4,6%	3,4%	4,0%	35	45	45	9,4%	30,2%	27,4%
Filiales intégrées globalement	538	875	825	70,7%	67,0%	72,6%	325	90	89	87,4%	60,4%	59,3%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes		167	94		12,7%	8,3%		-	30		-	18,3%
Émetteur		-	86		-	7,6%		-	6		-	3,7%
Filiales intégrées globalement		167	8		12,7%	0,7%		-	24		-	14,6%
Sous-total	573	1 087	964	75,3%	83,2%	84,9%	360	135	164	96,8%	90,6%	100,0%
Autres prestations												
Juridique et fiscal	188	220	172	24,7%	16,8%	15,1%	12	14	-	3,2%	9,4%	-
Sous-total	188	220	172	24,7%	16,8%	15,1%	12	14	-	3,2%	9,4%	0,0%
TOTAL	761	1 307	1 136	100,0%	100,0%	100,0%	372	149	164	100,0%	100,0%	100,0%

10.4 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Informations	Pages
1 Personnes responsables	215
2 Contrôleurs légaux des comptes	216
3 Informations financières sélectionnées	3, 20, 21
4 Facteurs de risque	53 à 63
5 Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	2, 196, 197
5.2 Investissements	113, 114, 117, 152, 153, 154, 157
5.2.1 Principaux investissements passés	113, 114, 152, 153, 154, 157
5.2.2 Principaux investissements en cours	117, 119
5.2.3 Principaux investissements futurs	117, 119
6 Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	27 à 39
6.2 Principaux marchés	27 à 39, 153
6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	114, 177
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	54, 55
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2
7 Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	196 à 198
7.2 Liste des filiales	121, 122, 148
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus	16, 17, 113, 114, 117, 157
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	47 à 49, 66 à 71, 76, 77
9 Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	117, 118, 124, 125, 128, 129, 162 à 165
9.2 Résultat d'exploitation	110 et suiv.
10 Trésorerie et capitaux	117, 118
11 Recherche et développement, brevets et licences	42 à 46, 116, 117
12 Information sur les tendances	14, 112, 113, 114, 120
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	120
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1 Organes de direction	80 à 85, 105 à 108
14.2 Conflit d'intérêts	85
15 Rémunérations et avantages	86 à 93, 178, 189, 191, 192
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	80 à 85, 105 à 108
17 Salariés	
17.1 Nombre de salariés	3, 71, 72, 74
17.2 Participations et stock-options	73, 90, 91, 179, 180
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	204

10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de concordance du document de référence

Informations	Pages
18 Principaux actionnaires	22, 204, 205
19 Opérations avec des apparentés	176
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	192
20.2 Informations financières proforma	n.a.
20.3 États financiers consolidés	123 à 180
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	181, 182, 193, 194
20.5 Date des dernières informations financières	31 décembre 2011
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
20.7 Politique de distribution des dividendes	205
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	59, 60, 169, 170
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	14, 114, 116, 177
21 Informations complémentaires	
21.1 Capital social	162, 190, 204
21.2 Acte constitutif et statuts	200 à 203
22 Contrats importants	199, 200
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	n.a.
24 Documents accessibles au public	214
25 Informations sur les participations	121, 122, 142, 176, 187

10.5 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Cette table de concordance fait le lien entre les informations requises dans le rapport financier annuel (FRA) et les informations présentes dans le présent document de référence (DDR).

Rubriques du rapport financier annuel	Document de référence – N° de page(s)
Attestation du responsable du document	215
Rapport de gestion	Se reporter à la table de concordance du rapport de gestion en section 10.6 du présent document de référence
Comptes annuels	183 à 192
Comptes consolidés	123 à 180
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	193, 194
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	181, 182

10.6 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-dessous présente les références aux extraits du document de référence correspondant aux différentes parties du rapport de gestion, prévues par les articles L. 225-100 à L. 225-100-3 et L. 225-211, al. 2 du Code de Commerce, tel qu'arrêté par le Directoire.

Rubriques du rapport de gestion	Document de référence – N° de page(s)
Activité et résultats	
Synthèse de l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé, des incertitudes et des perspectives d'avenir	14, 110 à 120
Exposé des activités du Groupe par division, des résultats de ces activités, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées	112 à 114
Activités des filiales du Groupe et des sociétés contrôlées	114, 121, 122
Analyse de l'évolution des affaires, les résultats et la situation financière du Groupe	110 à 120, 161 à 165
Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	3, 16, 20 à 23, 65 à 77, 59, 141 à 147, 161, 165
Indications sur l'utilisation des instruments financiers	42 à 45, 116, 117
Activités en matière de recherche et développement	120
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion	110, 116, 126
Informations sur les conséquences sociales et environnementales	
Informations sociales et sociétales	66, 71 à 77
Informations environnementales	47 à 50, 66, 67 à 71
Informations sur les risques encourus	
Les facteurs de risques	53 à 63
Les prises de participation	
Prises de participations significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social en France	n.a.
Tableau des filiales et des participations	121, 122, 148
Le capital et l'actionariat	
Informations sur l'actionariat	22, 204, 205, 89 à 91, 93, 179, 180, 191, 192, 204, 205
Opérations afférentes aux actions de la Société, et notamment celles relatives aux rachats d'actions	21, 162, 192, 205
Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au titre des trois exercices précédents	23
Évolution du cours de Bourse	99, 100
Informations sur les conditions fixées par le Conseil de Surveillance relatives à l'exercice des stock-options octroyées aux dirigeants et à la conservation des actions	
Les mandataires sociaux	
Liste des mandats	80 à 84
Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux	86 à 89
Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société	89, 90, 93
Divers	
Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	103
Annexes	
Tableau de résultat des cinq derniers exercices	192
Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	n.a.
Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	104, 105
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital ainsi que l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice	206

10.7 TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET SOCIÉTALES

Articles du Code de commerce R. 225-104 et R. 225-105 et projet de décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2).

Table de concordance des informations sociales et environnementales	Document de référence – N° de page(s)
Informations environnementales	
Politique générale en matière environnementale	
Organisation de la société et démarches d'évaluation ou de certification	67, 68, 69
Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	67
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	68 à 70
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	70, 170
Pollution et gestion des déchets	
Prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau, le sol affectant gravement l'environnement	68, 69
Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	67, 68
Prise en compte des nuisances sonores	n.a.
Prise en compte de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	70
Utilisation durable des ressources	
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	68, 70
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	67, 70
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	68 à 71
Utilisation des sols	n.a.
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	
Rejets de gaz à effet de serre	71
Prise en compte des impacts du changement climatique	71
Protection de la biodiversité	
Mesures prises pour limiter les atteintes aux équilibres biologiques, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	71
Informations sociales	
Emploi	
Effectif total et répartition des salariés par sexe et par zone géographique	71, 74
Embauches et licenciements	71
Rémunérations	73, 178, 189
Organisation du travail	
Organisation du temps de travail	73
Absentéisme	74
Relations sociales	
Organisation du dialogue social	73
Bilan des accords collectifs	73
Œuvres sociales	n.a.
Santé et sécurité	
Conditions d'hygiène et de sécurité	73
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	73
Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et comptabilisation des maladies professionnelles	73
Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	72
Formation	
Nombre total d'heures de formation	72, 73, 74
Programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux salariés	72, 73

Table de concordance des informations sociales et environnementales	Document de référence – N° de page(s)
Diversité et égalité des chances	
Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	73
Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et insertion des personnes handicapées	72
Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	72
Informations sociétales	
Impact territorial, économique et social de l'activité	
Impact des activités en matière d'emploi et de développement régional	75
Impact de l'activité sur les populations riveraines ou locales	75
Relations avec les parties prenantes	
Conditions du dialogue avec les parties prenantes	75
Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	75
Sous-traitance et fournisseurs	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	75
Importance de la sous-traitance et responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	57, 67, 75
Loyauté des pratiques	
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	100 à 102
Mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	n.a.
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	72, 75

Les informations contenues dans le rapport de gestion, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2011, présentées dans ce document ont été arrêtées par le Directoire, revues par le Comité d'Audit et par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des informations prospectives qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 février 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Les documents de références annuels sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.saftbatteries.com
Une copie peut aussi en être obtenue au siège social de la Société : 12, rue Sadi-Carnot 93170 Bagnolet.

 Ce document est imprimé en France sur un papier certifié FSC issu de sources responsables.

Stéphane Lefebvre, Saft (pp. 4-5), La Company, Saft (pp. 6-7), Buena Vista Images, Saft (pp. 8-9), artpartner-images, Saft (pp. 10-11), Philippe Castaño (p. 15), Courtesy Digital Video Arts, Peugeot Scooters, SEPTA (pp. 18-19), Philippe Castaño (pp. 24-25), Eduardo Garcia (p. 28), Roc Canals Photography (p. 31), Courtesy Digital Video Arts (p. 32), Jorg Greuel, Saft (p. 33), CNES/ESA/Arianespace/Optique Vidéo CSG/JM Guillon, 2010 (p. 34), Joseph Sohm – Visions of America (p. 37), Michael Dunning, Sagem, Saft (pp. 38-39), Courtesy Digital Video Arts (p. 42), Saft, Apostrophe Productions (pp. 44-45), Courtesy Digital Video Arts (p. 46), Courtesy Digital Video Arts (p. 48), Saft (p. 49).

Document n° 50036-0-0211 – Publié par la Direction de la Communication
Saft Groupe SA – Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
S.A. au capital de 25 174 845 euros – RCS Bobigny B 481 480 465

Conception et réalisation:  PUBLICORP - 01 55 76 11 11

 Labrador +33 (0)1 53 06 30 80



12, rue Sadi-Carnot
93170 Bagnolet France
Tél. : +33(0)1 4993 19 18 – Fax: +33(0)1 4993 19 55
www.saftbatteries.com